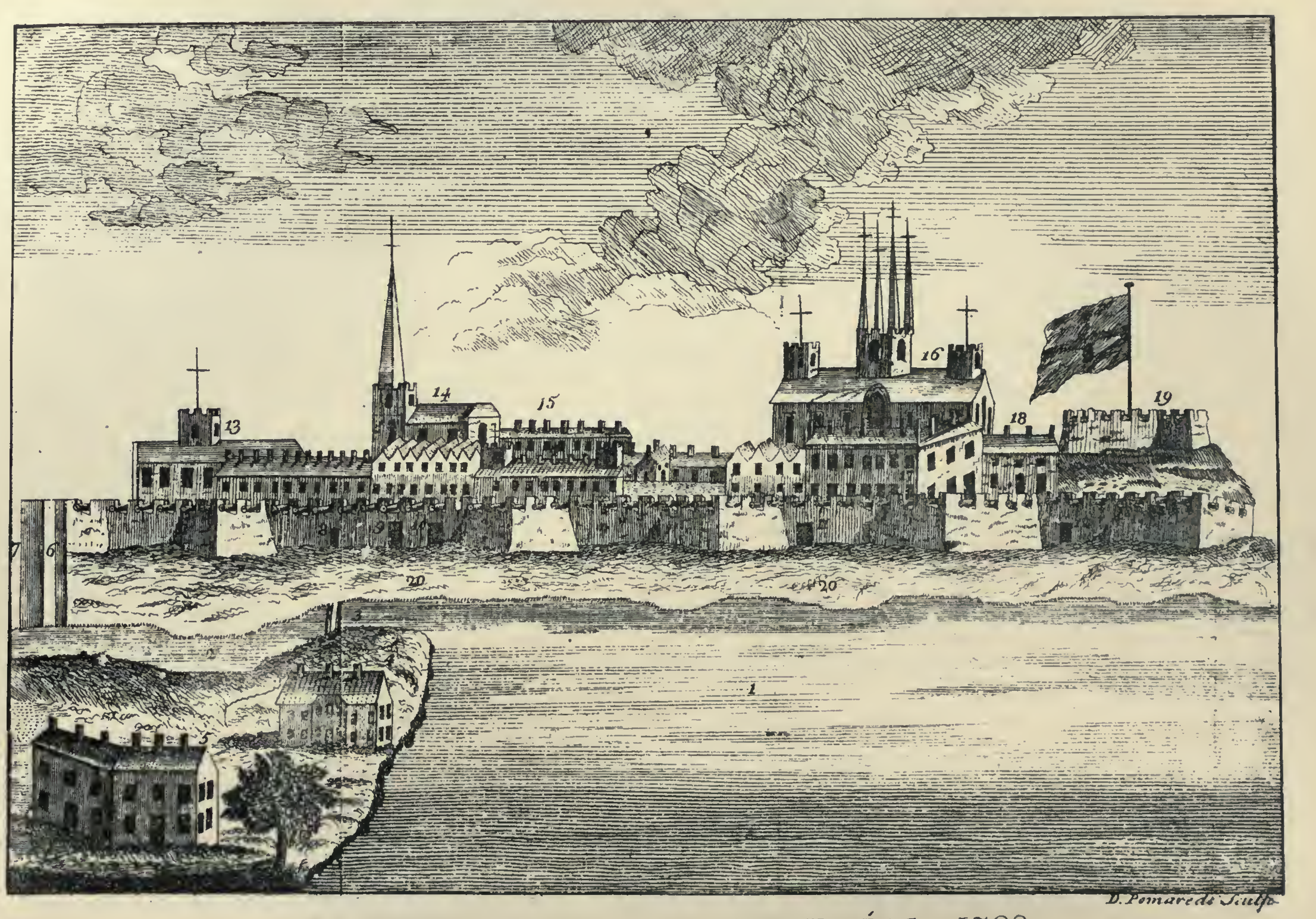


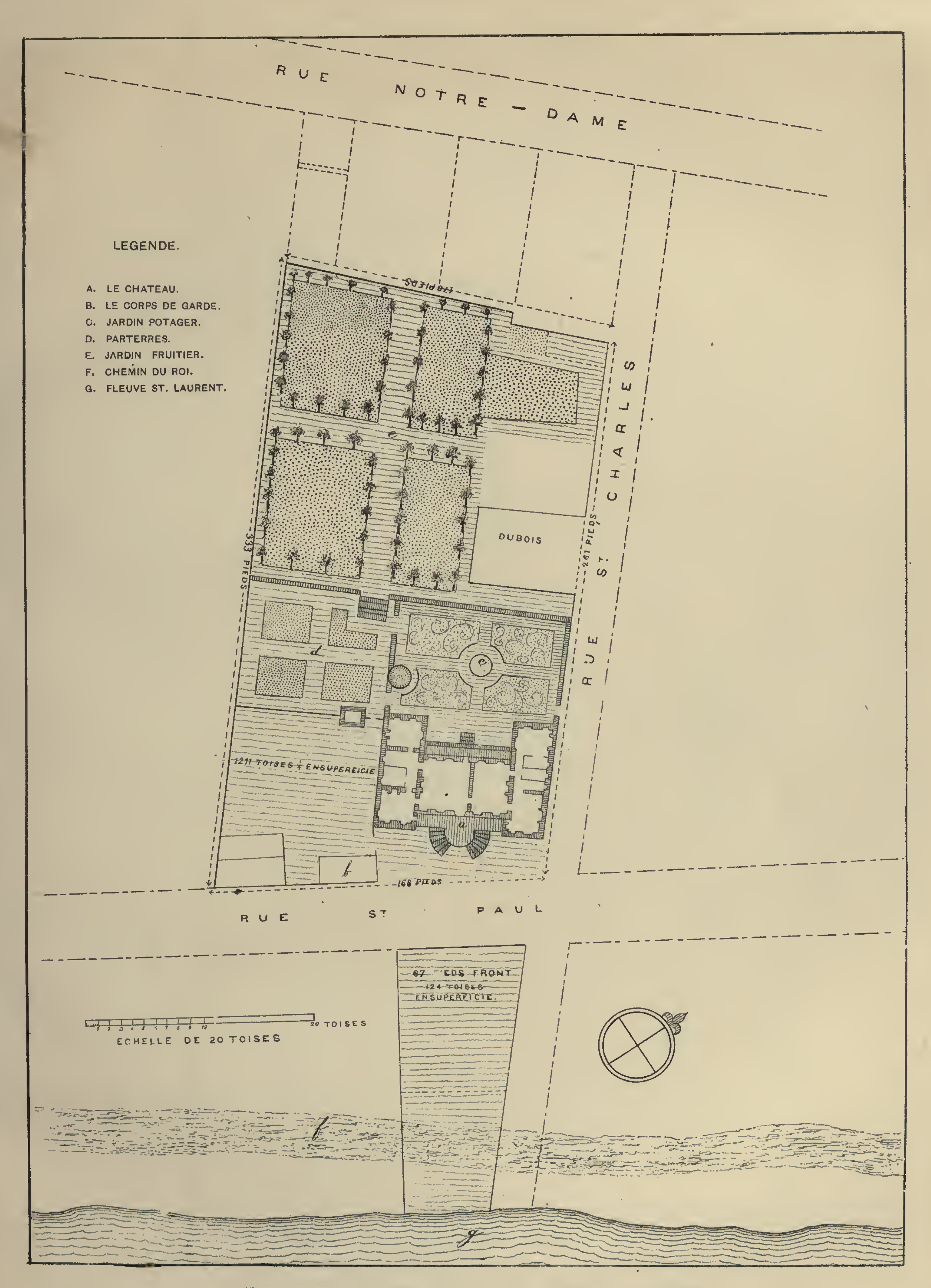

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY


Sulte
Histoire des
Canadiens-Français



FORTIFICATIONS DE MONTRÉAL, 1760.

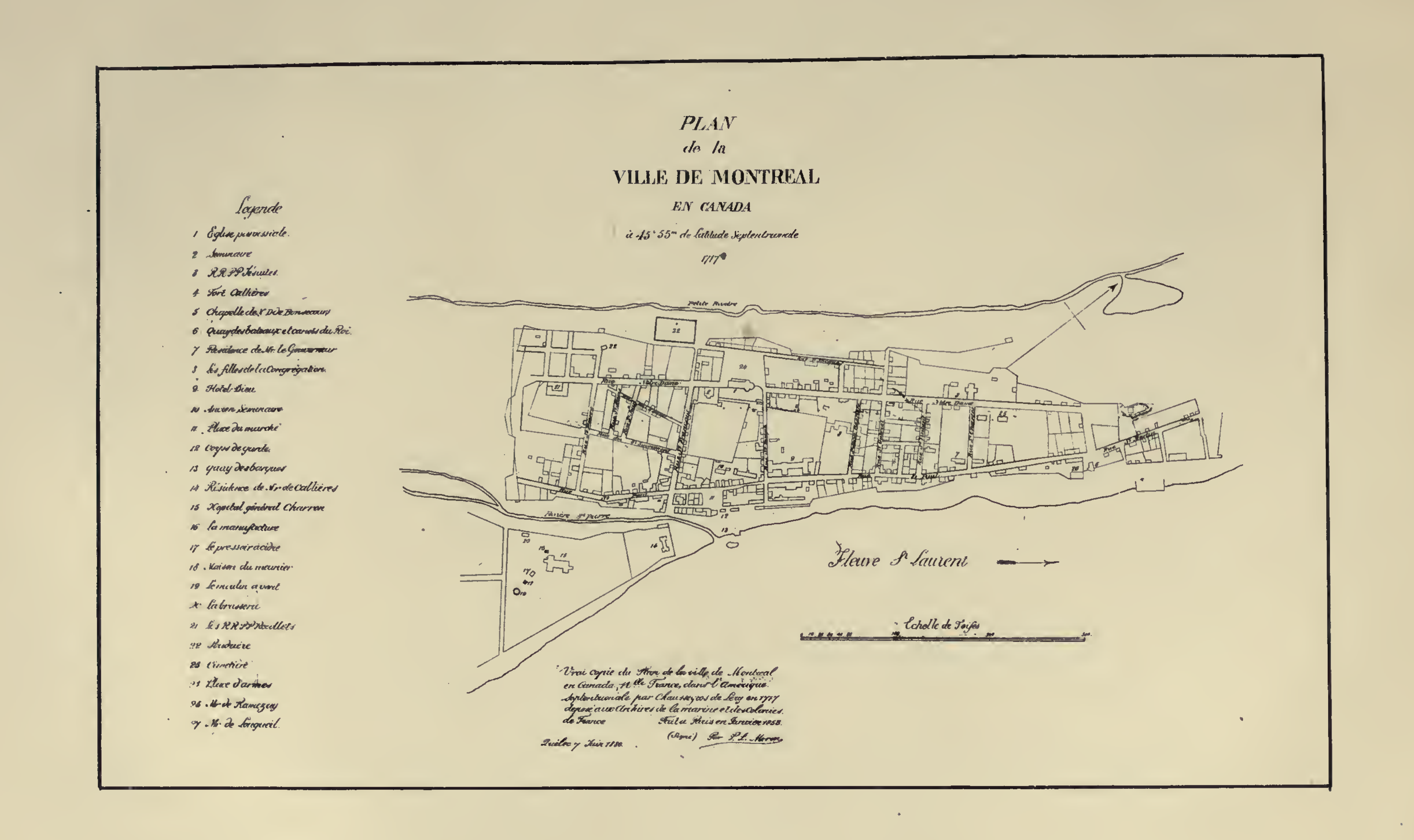
1. LE FLEUVE.
2. RIVIÈRE ST. PIERRE.
3. PONT.
4. MAISON DE M. DE CALLIÈRE.
5. HÔPITAL GÉNÉRAL.
6. FOSSÉ QUI ENTOURE LA VILLE SUR TROIS CÔTÉS; HUIT PIEDS DE PROFONDEUR.
7. GLACIS.
8. POTERNE.
9. PORTE DU MARCHÉ.
10. PORTE STE. MARIE.
11. PORTE OU BORD DE L'EAU.
12. POTERNE.
13. COUVENT DES RÉCOLLETS.
14. ÉGLISE PAROISSIALE.
15. HÔPITAL DES RELIGIEUSES.
16. ÉGLISE ET COUVENT DES JÉSUITES.
17. CHATEAU VAUDREUIL.
18. M. DE LONGUEUIL.
19. CITADELLE.
20. QUAI.

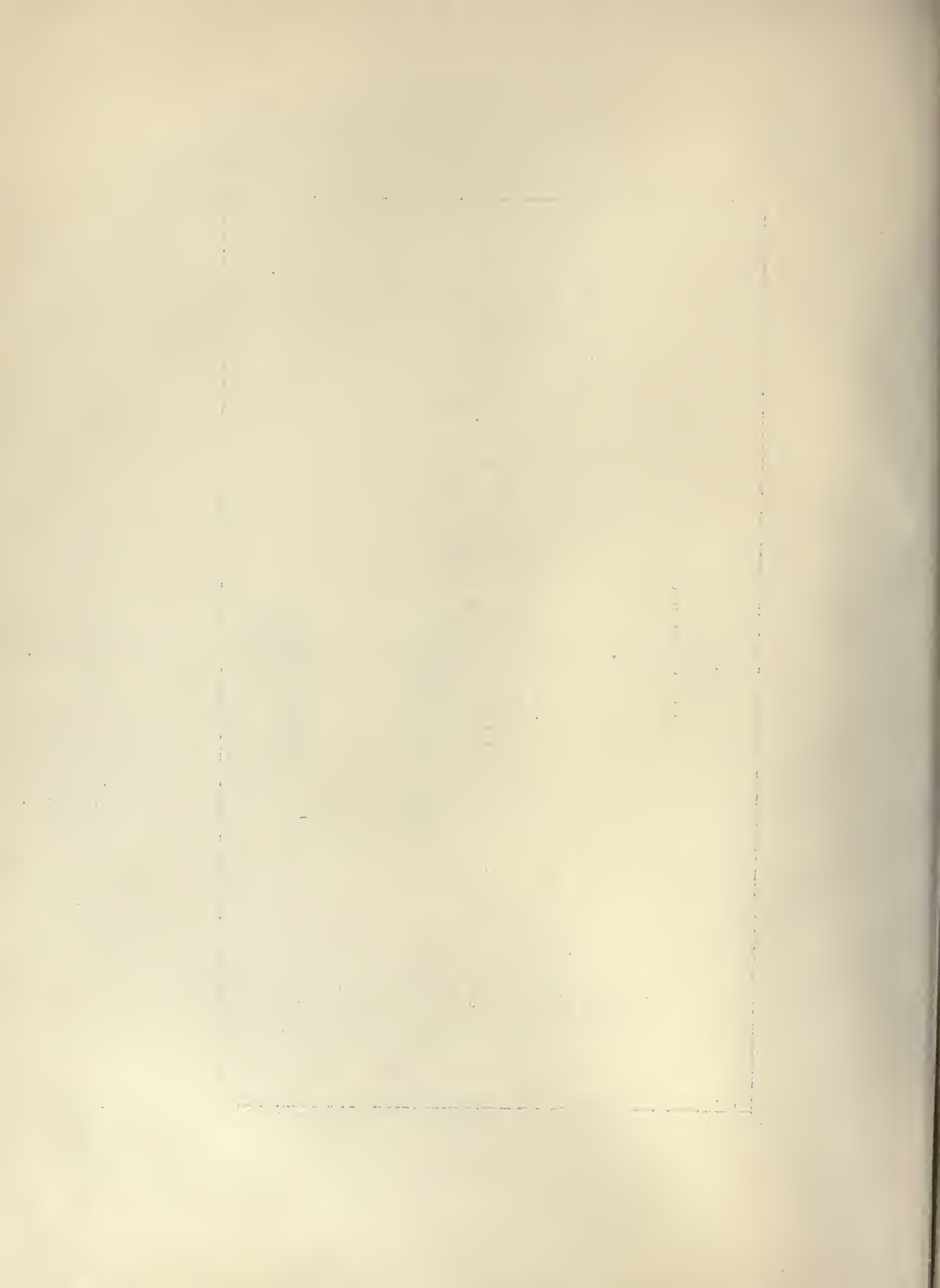


LE CHATEAU DE VAUDREUIL 1726

(PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL.)

D'après un plan en la possession de M. A. C. de Léry Macdonald.


PLAN
de la
VILLE DE MONTREAL
EN CANADA
à 45° 55m de latitude Septentrionale
1717
Légende
1 Église paroissiale.
2 Séminaire
3 RR. PP. Jésuites.
4 Fort Callières
5 Chapelle de N. D. de Bonsecours
6 Quay des bateaux et canots du Roi.
7 Résidence de Mr. le Gouverneur
8 Les filles de la Congrégation.
9 Hotel-Dieu
11 Place du marché
12 Corps de garde.
13 Quay des barques
14 Résidence de Mr. de Callières
15 Hopital général Charron
16 La manufacture
18 Maison du meunier
21 Les RR. PP. Recollets
22 Brasserie
23 Cimetière
25 Place d'armes
26 Mr. de Ramezay
27 Mr. de Longueuil.
Petite Rivière
Rivière St Pierre
Fleuve St Laurent
Echelle de Toises
Vrai copie du Plan de la ville de Montreal
en Canada, Nlle France, dans l'Amérique
de France
(Signé)
Québec 7 Juin 1880.



HISTOIRE

DES

CANADIENS-FRANÇAIS

1608-1880

ORIGINE, HISTOIRE, RELIGION, GUERRES, DÉCOUVERTES, COLONISATION, COUTUMES, VIE DOMESTIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE, DÉVELOPPEMENT, AVENIR

PAR

BENJAMIN SULTE

Ouvrage orné de portraits et de plans

TOME VIII

MONTRÉAL

SOCIÉTÉ DE PUBLICATION HISTORIQUE DU CANADA, ÉDITEURS, 93, RUE SAINT-JACQUES, 93

1884

CHAPITRE I

1784-1790

FONCTIONNAIRES PUBLICS. — DÉLÉGATION ENVOYÉE EN ANGLETERRE ; LE LIVRE DE DUCALVET ; RÉFORMES QUI S'EN SUIVENT. — LA TENURE SEIGNEURIALE. — LES SEIGNEURS AU CHATEAU SAINT-LOUIS. — PAMPHLETS POLITIQUES. — ON DEMANDE LE RAPPEL DE L'ACTE DE QUÉBEC. — LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

HALDIMAND, parvenu à la fin de son administration (1784), était entouré des personnes, conseillers et fonctionnaires, de son choix. C'est le moment d'en donner la liste, sinon complète, du moins en ce qui concerne les principales charges.

Les membres du conseil exécutif étaient : Henri Hamilton, président, lieutenant-gouverneur de la province ; Hugh Finlay, directeur des postes ; Thomas Dunn ; James Cuthbert ; François Levesque ; Edward Harrison ; John Collins, député arpenteur-général ; Adam Mabane ; George Pownall, secrétaire et greffier du bureau du gouverneur ; George Allsopp ; La Corne Saint-Luc ; J. G. Chaussegros de Léry ; Picotté de Belestre, grand-voyer de Montréal ; John Fraser ; Henri Caldwell ; John Drummond ; William Grant, député receveur-général ; Paul-Roch de Saint-Ours ; François Baby ; Jos.-Dom.-Emm. de Longueuil ; Samuel Holland, arpenteur-général ; Jenkin Williams, greffier ; François-Joseph Cugnet, secrétaire français et traducteur. La population canadienne en général ne témoignait pas de confiance dans ce corps composé au choix de la couronne et qui renfermait des partisans avoués de l'anglicisation.

La cour d'appel, composée du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, ou du juge-en-chef Mabane, avec au moins cinq membres du conseil législatif, avait James Shepherd pour greffier. La cour suprême était constituée ainsi : Adam Mabane, Thomas Dunn et Jenkin Williams, juges ; James Monck, avocat-général ; William Pollock, greffier. La cour de vice-amirauté : Peter Livius, juge ; D. Lynd, greffier. La cour des prérogatives, Québec : Adam

Mabane, Thomas Dunn, Pierre Panet, juges ; R. Murray, greffier. La cour des plaidoyers-communs, Québec : A. Mabane, T. Dunn, P. Panet, juges ; D. Lynd et Pierre-Louis Panet, greffiers ; J. Shepherd, shérif. La cour des prérogatives, Montréal :[1] J. Fraser, E. Southouse, Hertel de Rouville, juges. La cour des plaidoyers-communs, Montréal : J. Fraser, E. Southouse, Hertel de Rouville, juges ; J. Burke, —— Lepailleur, greffiers.

Autres fonctionnaires publics : Le chevalier T. Mills, receveur-général ; Antoine Lefebvre de Bellefeuille, grand-voyer des Trois-Rivières ; Jean Renaud, grand-voyer de Québec ; C. Carleton, inspecteur des forêts ; lieut.-colonel Campbell, surintendant des Sauvages ; T. Faunce, chargé de la marine ; James Frost, capitaine du port de Québec ; R. Cumberland, agent provincial ; J. Duval, inspecteur des marchés à Québec ; Thomas Ainslie, percepteur des douanes ; Thomas Scott, contrôleur des douanes ; Philippe Loch, inspecteur des douanes à Montréal ; Edward-William Gray, député directeur des postes à Montréal ; Samuel Sills, député directeur des postes aux Trois-Rivières ; Charles de Lanaudière, grand-voyer de la province ; R. A. de Boucherville, inspecteur des chemins.

M. de Boucherville descendait de Pierre Boucher, sieur de Grosbois et seigneur de Boucherville, anobli par Louis XIV ; c'était l'un des rares seigneurs canadiens qui eut conservé sa fortune après la conquête.

Le juge de Rouville, grand ami des Anglais, était le petit-fils de François Hertel, sieur de Rouville, aussi anobli par Louis XIV ; Ducalvet et Laterrière lui reprochent sa partialité.

Jean-François Lefebvre, sieur de Bellefeuille, s'établit à Plaisance, île de Terreneuve, où il épousa une canadienne du nom de Beaudry, originaire du district des Trois-Rivières. Il acheta la seigneurie de Pabock ou Pabos, dans la baie des Chaleurs (voir notre tome VI, p. 14). Deux des ses fils prirent du service : George, qui s'éleva au grade de chef d'escadre, et Pierre qui fut officier dans les troupes. Le troisième, nommé François, entra aussi dans l'armée, devint commandant de la baie des Chaleurs et de la côte de Gaspé, et s'établit à Pabos après avoir épousé aux Trois-Rivières, le 17 mars 1749, Marie-Josephte, fille de Michel Hertel de Cournoyer, conseiller au conseil supérieur de l'île Royale et juge baillif du lieu. Il demeura dans sa seigneurie jusque vers 1759 ; alors, ruiné par la guerre il se retira aux Trois-Rivières, après avoir vendu ses propriétées au colonel Haldimand, accepta une charge de juge de paix et mourut âgé de soixante et quatorze ans, en 1783. Son fils, Antoine, né le 13 août 1755, était enseigne de milice au fort Saint-Jean (1775), se trouva au fort Vincennes (1779) fut prisonnier en Virginie durant treize mois (1780-81), puis nommé grand-voyer des Trois-Rivières ; il quitta cette ville en 1793 pour aller demeurer dans la seigneurie des Mille-Isles qu'il tenait de sa femme, Mlle Lambert-Dumont. Il mourut à Saint-Eustache en 1816. Sa descendance est principalement représentée aujourd'hui par M. Edouard Lefebvre de Bellefeuille, avocat et publiciste de talent.

François-Etienne Cugnet, directeur du domaine d'occident, était en Canada dès l'année

[1] Le district des Trois-Rivières était aboli depuis 1764.

1723. Nommé conseiller au conseil supérieur de Québec en 1730 ; écrit un mémoire concernant le commerce des laines de bœufs illinois ; trois ans plus tard, devient premier conseiller ; forme la compagnie des forges Saint-Maurice en 1733 ; société dissoute en 1735 ; achète la seigneurie de Saint-Maurice en 1736, devient fermier du poste de Michillimakinac ; relève l'entreprise des forges en 1737 ; obtient une seigneurie à la Chaudière cette année ; fait un voyage en France (1742) et présente au jardin des plantes de Paris des spécimens de la flore canadienne ; cède les forges au roi en 1743, mais y conserve des intérêts ; pose la pierre angulaire de l'église de Tadoussac en 1747 ; meurt vers l'année 1757. De sa femme, Louise-Madeleine Dusautoy, il avait eu plusieurs enfants : 1. André, procureur-général du roi au conseil supérieur ; 2. Guillaume-André, ordonné prêtre[1] le 22 septembre 1753, devint chanoine de la cathédrale de Québec et mourut en 1758 ; 3. Louis-Gilles, né à Québec, le 11 juin 1731, ordonné prêtre le 14 juillet 1754, nommé chanoine le 17 août suivant et curé de Beauport de 1759 à 1808 ; 4. Charlotte, mariée, en 1744, à Louis-Liénard Villemonde de Beaujeu ; 5. Thomas-Marie, né en 1728, conseiller-assesseur au conseil supérieur — premier Canadien appelé à cette charge — il était conseiller en décembre 1759, et comme tel réfugié à Montréal ; passé en France à la cession du pays, on le retrouve vivant à Paris en 1777 et conseiller honoraire en cour souveraine à Blois ; il mourut après 1800 ; 6. François-Joseph, seigneur de Saint-Etienne de la Chaudière, jurisconsulte, membre du conseil supérieur, se réfugia à Montréal en 1760, servit d'interprète au général Amherst dans les pourparlers avec Vaudreuil et Lévis qui aboutirent à la capitulation du 8 septembre. Le gouverneur Murray le nomma procureur-général et commissaire de la cour et du conseil de guerre de la côte nord du fleuve " comme homme de bonnes mœurs et capacité en fait de loi, " fonction des plus importantes en ce moment, mais qui disparut avec le régime militaire (1763). En 1765, il était grand-voyer de la province. Il publia à Londres (1772) un ouvrage de mérite traitant des édits et ordonnances du Canada ; il s'y intitule secrétaire du gouverneur et du conseil provincial pour la langue française. De 1773 à 1775 il donna quatre nouveaux ouvrages : " Réponse aux observations de Francis Masères sur son plan d'acte de parlement " ; " Traité de la loi des fiefs " ; " Extraits des registres concernant la justice et la police " ; " Traité de la police suivie en Canada. " Sir Guy Carleton l'honora de son estime et il fut regardé par ses contemporains comme une lumière légale. En 1776, il était secrétaire français du gouverneur. Il écrivit, de 1780 à 1781, quelques lettres à François Caseau, prisonnier politique, lui donnant des avis en qualité d'avocat. En 1784, il était encore secrétaire français du gouverneur et traducteur au conseil. Ce rude travailleur, ce citoyen utile mourut au mois de septembre 1789. Deux de ses fils sont connus. L'un qui commandait un poste militaire pour la garde des prisonniers de guerre, à Québec, en 1776, et l'autre, Jacques-François, élève brillant du séminaire de Québec, que nous voyons, en 1797, avocat et traducteur français et secrétaire du conseil exécutif ; dans ce dernier emploi il avait alors pour assistant Xavier de

[1] En 1716, on voit au registre de Bécancour le nom de M. Cugnet, jésuite. Ce devait être un frère ou un parent de François-Etienne çi-dessus.

Lanaudiére. De plus, Cugnet était traducteur à l'assemblée législative. En 1799 Lanaudiére figure seul comme traducteur français et secrétaire du conseil exécutif.

L'agitation politique se concentrait principalement à Montréal. A la suite de plusieurs assemblées publiques et de beaucoup de discussions, les citoyens de cette ville nommèrent trois d'entre eux qu'ils chargèrent d'aller soumettre à Londres un projet de réformes administratives applicables à tout le Canada.

Jean-Guillaume Delisle de la Cailleterie, originaire de Nantes, avait épousé, à New-York, vers 1753, une demoiselle Danton, de famille anglaise, qui lui donna un fils, nommé aussi Jean-Guillaume, avec lequel il vint s'établir à Montréal. L'enfant entra, le 1er juin 1767, dans la classe latine que M. l'abbé Curateau, de la Longue-Pointe, ouvrait à cette date dans sa paroisse et qui fut le commencement du collège de Saint-Raphël, de Montréal ou de Saint-Sulpice. Le jeune Delisle fut notaire à Montréal, de 1787 à 1819 ; son fils, le grand-connétable, Benjamin Delisle, figure dans l'histoire des troubles de 1837-38. Quant à Jean-Guillaume Delisle, père, il exerça la profession de notaire, à Montréal (1768-1787), fut greffier de la fabrique de cette ville et publia, vers 1777, un livre qui traite de l'administration des œuvres de fabrique en Canada. C'était un érudit, très estimé pour son caractère et ses vastes connaissances, principalement en physique. En 1783, il fut député en Angleterre, ainsi que M. Adhémar de Saint-Martin et M. Powell, avec mission de solliciter, pour tous les habitants de la colonie, sans distinction de race ou de religion, égalité devant la loi dans les affaires publiques, etc. De son second mariage, contracté à Montréal, avec Suzanne de Mézières de l'Epervanche, il eut deux fils, Ambroise et Auguste, ce dernier notaire à Montréal,

Antoine Adhémar de Saint-Martin, de la maison très distinguée de Lantagnac, né en en 1640, dans la ville de Salvi, haut Languedoc, se maria, le 10 octobre 1667, à Québec, avec Geneviève Sageot, et dès l'année suivante s'établit comme notaire. Son greffe, qui va de 1668 à 1714, est avec celui de son fils, le plus intéressant que renferme le palais de justice de Montréal. Exerçant à la fois comme notaire et siégeant comme juge, il demeura dans les gouvernements des Trois-Rivières et de Montréal. Il épousa, en secondes noces (1687), Michelle, fille du notaire Jean Cusson, du cap de la Madeleine. Son fils, Jean-Baptiste, né à Montréal en 1689, lui succéda en 1714 et continua son greffe jusqu'en 1754. Le fils de ce dernier fut député en Angleterre (1783) avec Jean-Guillaume Delisle et William Dummer Powell, pour demander une chambre d'assemblée et le maintien des lois civiles françaises. Ducalvet écrivait l'année suivante que, en dépit de leur mérite personnel, de simples citoyens ne pouvaient s'attendre à être écoutés ; néanmoins, la mission de ces trois hommes ne fut pas tout-à-fait infructueuse puisqu'elle contribua à éclairer les ministres sur la situation de la colonie. Les entrevues en question eurent lieu à Londres, de février à mars 1784. Le baron Francis Mazères, au nom du gouvernement, offrit d'accorder : 1. *l'habeas corpus* sous la signature des magistrats et non du gouverneur ; 2. d'accorder le jury à la demande des parties en cause, tel que cela avait eu lieu de 1764 à 1775 ; 3. de n'autoriser le renvoi d'un

conseiller législatif que sur le vote des quatre-cinquièmes de ses collègues ; 4. de décréter l'inamovibilité des juges, sauf le consentement d'au moins douze conseillers législatifs ; 5. que les juges seuls auraient droit de faire emprisonner les accusés pour quelque crime que ce soit. Ducalvet allait plus loin, aussi ne trouva-t-il point ces cinq articles suffisants, mais c'était toujours un progrès notable sur les choses du passé.

John Powell, envoyé d'Agleterre, au temps de la reine Anne, comme secrétaire du lieut.-gouverneur Dummer, avait épousé Anne, sœur de ce fonctionnaire. Son fils, William Dummer Powell, se maria avec Jeannette, fille de sir Alexander Grant. Ceux-çi eurent un fils, William Dummer Powell, né à Boston, en 1755, qui fut envoyé en Angleterre (1764) aux soins de sir Alexander Grant et mis à l'école de Turnbridge, dans le comté de Kent ; on lui fit parcourir la Hollande, apprendre la langue de ce pays et le français, et en 1772, il retournait à Boston. Il fit alliance, (1775) avec Anne Murray (née 1754) fille du docteur Murray, de Norwich, Angleterre, qui se trouvait en visite à Boston. Powell s'était rangé, dès 1773, du côté des "loyalistes." En 1775, les gens de Boston le mirent sur la liste des "étrangers," et il dut s'éloigner. Ceux qui se réfugiaient alors dans le Bas-Canada couraient le risque d'être traités comme les Canadiens-Français, en ce sens que les Anglais, n'ayant pas encore pénétré en nombre dans la province, s'y voyaient soumis à des vexations imaginées pour restreindre les mouvements de l'ancienne population. Powell en appela aux autorités, fit étendre les qualités de sujets britanniques sur ses amis, et, sans peut-être le soupçonner, posa ainsi les bases de la vraie liberté politique en ce pays. Etablie à Montréal, il gagna la confiance de ses concitoyens, et lors de son voyage en Angleterre à titre de délégué (1783) se présenta et fut admis au barreau avec distinction. A son retour en Canada, nommé juge, il partit pour le Détroit le 11 mai 1789. Plus tard, le Détroit ayant été cédé aux Etats-Unis, Powell se transporta à Newark (Niagara) puis à York (Toronto). En 1818, il devint juge-en-chef, poste qu'il abandonna en 1825, puis voyagea trois ans en Angleterre et revint à Toronto où il s'éteignit en 1834. Sa femme vécut jusqu'à 1849. Leur descendant direct est aujourd'hui M. Grant Powell, sous-secrétaire d'Etat du Canada.

Haldimand n'avait pas eu le temps de retourner en Angleterre que déjà Ducalvet publiait à Londres (1784) son *Appel à la justice de l'Etat* qu'il fit répandre parmi nous à profusion. Il y invoquait l'établissement d'un gouvernement constitutionnel dont il posait ainsi les bases :

1. Conservation des lois civiles françaises ; 2. Loi de *l'Habeas Corpus ;* 3. Jugement par jury ; 4. Inamovibilité des conseillers législatifs, des juges et même des simples gens de loi, sauf forfaiture ; 5. Gouverneur justiciable des lois de la province ; 6. Chambre d'assemblée élective ; 7. Nomination de six députés pour représenter le Canada dans le parlement anglais ;[1] 8. Liberté de conscience ; personne ne devant être privé de ses droits politiques pour cause de religion ; 9. Réforme de la judicature par le rétablissement du conseil supé-

[1] La question est encore à l'ordre du jour.

rieur ; 10. Etablissement militaire ; création d'un régiment canadien[1] à deux bataillons ; 11. Liberté de la presse ;[2] 12. Collèges pour l'instruction de la jeunesse ; emploi des biens des jésuites pour cet objet, conformément à leur destination primitive ; écoles publiques dans les paroisses ; 13. Naturalisation des Canadiens dans l'étendue de l'empire britannique. Nous ne voyons rien dans tout cela au sujet des droits de la langue française. Cette lacune paraîtrait énorme aujourd'hui.

Une telle constitution, observe M. Garneau, serait plus complète que celle qui nous fut donnée en 1791. A l'article du gouverneur, Ducalvet allait même au-delà des partisans du ministère responsable, car il englobait dans sa prescription un fonctionnaire qui jusqu'à présent a toujours relevé des autorités impériales ; en le rendant sujet à nos lois, il voulait ôter à la métropole un pouvoir qu'il regardait comme dangereux, et il ajoute que la chose ne serait pas nouvelle puisque le gouverneur Murray avait été jugé,[3] à Québec, sur la plainte d'une personne habitant la colonie. En tous cas, ce précédent n'a pas été suivi.

On ne saurait douter que la plus forte partie des accusations de Ducalvet contre le régime de la colonie venaient de ses difficultés avec le général Haldimand. Celui-ci s'était particulièrement rendu désagréable par les corvées dont il accablait les gens de la campagne, aussi l'annonce de son départ (1784) fut-elle accueillie par une sorte de soulagement de l'esprit public. Bientôt certaines réformes ou changements dans l'administration du pays portèrent la population à croire que le cabinet de Saint-James se prêterait à l'avenir avec bonne grâce aux représentations qui lui seraient faites par les Canadiens.

La réorganisation de la milice, l'instruction publique, la création d'une chambre élective, passsionnaient l'opinion. Le projet d'établir le jury était assez mal vu de la plupart des Canadiens-Français ; d'autres au contraire l'invoquaient constamment ; enfin le conseil législatif décréta (1784) l'emploi du jury dans les matières commerciales et il fallut en passer par cette décision. La chronique rapporte que M. Conrad Gugy, conseiller, l'un des auteurs de la loi en question, fut le premier qui subit un procès devant les jurés — et qu'il le perdit ; il en conçut un si vif chagrin qu'il mourut le soir même.

Au printemps de 1785, M. Henry Hamilton, lieut.-gouverneur de la province, remplaçant temporaire du gouverneur-en-chef, fit adopter au conseil législatif le réglement de l'*Habeas Corpus*, qui fut regardé comme le résultat des démarches de la délégation de Montréal et du livre de Ducalvet. L'année suivante, sir Guy Carleton, devenu lord Dorchester, apporta des instructions plus larges que par le passé et qui ne contribuèrent pas peu à rendre ce gouverneur populaire au milieu d'un peuple déjà très-attaché à sa personne.

[1] Il disait que les officiers de milice, étant nommés par le gouverneur et révocables au gré de celui-ci, ne pouvaient être que des agents politiques répandus dans les paroisses.

[2] Si on la musèle, disait Ducalvet, elle deviendra clandestine.

[3] Ceci aurait eu lieu en 1762. M. de Gaspé prétend que le général Murray commença par s'attirer le mécontentement des Canadiens, mais qu'il modifia ensuite ses procédés à leur égard.

[4] En 1786, le colonel Hope remplaça M. Hamilton. Lord Dorchester, nommé au mois de juin de la même année, arriva à Québec le 23 octobre.

L'un des principaux seigneurs, Charles Tarieu de Lanaudière, aide-de-camp du gouverneur et grand-voyer de la province, dont la fortune se trouvait obérée par suite de ses voyages en Europe, proposa au conseil (1788) de déclarer les seigneurs propriétaires absolus de leurs terres. Le pays tout entier s'en émut. C'était le renversement du système de tenure établi sous le régime français.

MM. de Bonne, de Saint-Ours, Juchereau-Duchesnay, de Belestre, Taschereau, Bédard, Panet, Berthelot et Dunière, seigneurs eux-mêmes, combattirent ce projet, qui fut mis de côté. La plupart des servitudes que M. de Lanaudière énuméraient à l'appui de sa proposition n'existaient plus ou n'avaient jamais existées en Canada.

Cette démarche des seigneurs était à la fois juste et politique. Ils craignaient de perdre leur prestige en appuyant M. de Lanaudière. Les gouverneurs pensaient de même. Murray le premier avait compris la nécessité de faire bonne mine à la noblesse ou à ce qui en tenait lieu dans la colonie ; de son côté, cette classe instruite comprenait qu'elle tenait le milieu entre le peuple et les gouvernants, et elle avait bien soin de cultiver l'esprit public qui lui prêtait sa force. M. de Gaspé dit : " La société anglaise, peu nombreuse à cette époque, prisait beaucoup celle des Canadiens-Français, infiniment plus que la leur. En effet, les Canadiens n'avaient encore rien perdu de cette franche et un peu turbulente gaieté de leurs ancêtres...[1] Lord Dorchester a sans cesse traité la noblesse canadienne avec les plus grands égards : il montrait toujours une grande sensibilité en parlant de ses malheurs... Ni la distance des lieux, ni la rigueur de la saison, n'empêchaient les anciens Canadiens qui avaient leurs entrées au château Saint-Louis, à Québec, de s'acquitter de ce devoir : les plus pauvres gentilhommes s'imposaient même des privations pour paraître décemment à cette solennité. Il est vrai de dire que plusieurs de ces hommes, ruinés par la conquête et vivant à la campagne sur des terres qu'ils cultivaient souvent de leurs mains, avaient une mine assez hétéroclite en se présentant au château, ceints de leurs épées, qu'exigeait l'étiquette d'alors. Les mauvais plaisants leur donnaient le sobriquet " d'épétiers,"—ce qui n'empêchaient pas lord Dorchester, pendant tout le temps qu'il fut gouverneur de cette colonie, d'avoir les mêmes égards pour ces pauvres épétiers, dont il avait éprouvé la valeur sur les champs de bataille, que pour d'autres favorisés de la fortune. Cet excellent homme était souvent attendri jusqu'aux larmes à la vue de tant d'infortune."

Le livre de Ducalvet était toujours commenté et invoqué, souvent avec une hardiesse que toute l'habileté de lord Dorchester ne parvenait point à restreindre. Il était visible d'ailleurs que l'Angleterre inclinait du côté des réformes et chaque fois qu'elle faisait un pas dans ce sens, les Canadiens agrandissaient leur programme, dans l'espoir d'obtenir davantage. Des changements politiques s'annonçaient petit à petit, à la suite des pétitions de la classe anglaise, contredites invariablement par les requêtes des Canadiens. La presse ne restait pas inactive : on imprimait des brochures ; les gazettes des Etats-Unis croisaient le

[1] Les habitants ne l'ont pas perdue, mais les seigneurs ont fini par prendre les manières anglaises.

feu avec celles de l'Angleterre à notre sujet ; ce que nous n'osions point dire tout haut, les Américains le criaient aux quatre vents du ciel. Paris marchait sur Versailles ; les têtes étaient échauffées en Europe comme en Amérique avant 1775 ; la prudence dictait aux ministres du roi George III la nécessité de comprendre que l'*Acte de Québec* n'était plus praticable. Juste en ce moment, la révolution française éclata, ce qui fit encore plus apprécier aux ministres du cabinet de Londres, l'urgence des réformes dont on commençait à saisir l'utilité. En 1790, M. Pitt se demanda si l'épée que la France avait portée victorieusement en Amérique n'allait pas flamboyer sur l'Europe et comme cette question semblait se résoudre d'avance dans l'affirmative, il sut prendre les devants et demanda à la chambre des Communes d'accorder au Canada (si français) une constitution parfaitement libérale, selon les désirs dès longtemps exprimés par les habitants de cette belle colonie. La crise de 1775 était présente à l'esprit des Anglais. Donc, en 1790, un bill passa à la chambre, donnant au Bas-Canada une constitution politique calquée, disait-on, sur celle de l'Angleterre, mais adroitement modifiée de manière à ne nous permettre ni de choisir nos ministres ni de voter certaines dépenses. Avec la nouvelle de cette transformation de notre politique débarqua à Québec (12 août 1791) le duc de Kent, colonel du septième régiment ; il y fut reçu à bras ouverts. Le 29 décembre 1791 on lui donna un banquet pour célébrer à la fois son arrivée et la proclamation de la constitution. Le prince but au succès de la révolution française, qui n'était pas encore entrée dans la phase sanglante où elle s'engagea bientôt. D'ailleurs la liste des santés portées en cette occasion laisse percer un libéralisme qui eut fait plaisir à Ducalvet s'il eut été à même d'assister à la fête. Messieurs Baby et Amiot chantèrent des couplets de leur cru, composés pour la circonstance. Le régime parlementaire s'annonçait très joyeusement.

CHAPITRE II

1791–1795

Premier parlement.—La langue Française.—Débats parlementaires de 1792 à 1795.—Les chefs du parti Canadien.—La presse.—La science parlementaire.—Canadiens et Acadiens émigrés en France.—Prêtres Français émigrés au Canada.—La loi des suspects.—Les Canadiens aiment la France.—Émigrés français dans le Haut-Canada.

VOICI les noms des conseillers exécutifs de l'époque dont nous parlons : William Smith, juge-en-chef, Paul-Roch de Saint-Ours, Hugh Finlay, François Baby, Thomas Dunn, Joseph-Dominique-Emmanuel de Longueuil, Pierre Panet, Adam Mabane.

Les conseillers législatifs étaient : Wm. Smith, J.-C. Chaussegros de Léry Hugh Finlay, Thomas Dunn, Paul-Roch de Saint Ours, J.-D.-E. de Longueuil, Edward Harrison, François Baby, John Collins, Charles de Lanaudière, George Pownall, R.-A. de Boucherville John Fraser, sir John Johnson.

Aux élections de 1791, furent élus les députés dont les noms suivent : Edward O'Hara, William Grant, James Todd, Robert Lester, John Barnes, John Young, James McGill, David Lynd, Joseph Frobisher, John Richardson, James Walker, Jacob Jordan, John Lee, Thomas Coffin, Matthew McNider, Jean-Antoine Panet, Pierre-Louis Panet, Bonaventure Panet, Pierre Bédard, Gabriel-Elzéar Taschereau, Joseph Papineau, P.-A. de Bonne, M.-E.-G. de Lotbinière, Louis-Ignace-Michel-Antoine de Salaberry, A. Juchereau-Duchesnay, François Dambourgès, J.-M. de Tonnancour ainé, Hyppolite Saint-George Dupré, P.-P.-M. de Lavaltrie, Louis Dunière, J.-B.-M. Hertel de Rouville, Philippe-Auguste de Rocheblave, G.-C. de Lorimier, Nicolas-Gaspard Boisseau, Pierre Quérouet, Benjamin Cherrier, François-Antoine Larocque, Louis Olivier, Nicolas Saint-Martin, Pierre Legras-Pierreville, René Boileau, François Mailhot, Jean Digé, Joseph Lacroix, J.-B. Durocher, Augustin Rivard, Jean Boudreau, Joseph Dufour, Pierre Marcoux.

Jean-Claude et Pierre Panet, tous deux notaires, étaient fils de Jean-Nicolas Panet, caissier de la marine, et de Marie Françoise Foucher, demeurant dans la paroisse de Saint-

Germain, à Paris. Ils paraissent être arrivés en Canada vers 1743. Pierre portait le surnom de Meru. De 1775 à 1778 il pratiqua comme notaire à Montréal puis fut nommé juge de la cour des prérogatives et des plaidoyers communs du district de Québec, ensuite appelé au conseil législatif.

Jean-Claude a tenu un journal [2] de ce qui s'est passé au siège de Québec (1759) et que l'on estime comme l'un des plus précieux documents de ces jours mémorables. Sous le général Murray (1760-64) il était greffier-en-chef du conseil de la colonie. Son greffe de notaire (Québec) va de 1745 à 1775. Marié le 23 octobre 1747, avec Marie-Louise, fille de Claude Barolet, notaire, il eut plusieurs enfants, savoir : Jean-Antoine, né 1751, dont il sera parlé, Jean-Baptiste, notaire à Saint-Ambroise de Lorette, Claude-Bernard, évêque de Québec, Jacques, archiprêtre, curé de l'Islet, François, mort en 1802, Thomas, mort en 1845, Louise, mariée à M. Besanson, Anne, décédée au berceau, Geneviève-Victoire, mariée à M. Le Bourdais, Marie-Anne, mère Saint-Bernard, ursuline, Françoise, mère Saint-Jacques, ursuline, et Rose qui ne se maria point.

Pierre-Louis Panet, d'abord notaire à Québec (1783-1785) et assistant-greffier de la cour des plaidoyers communs du district, parait avoir été admis au barreau de Montréal vers 1789. Elu à l'assemblée législative (1791) il fut nommé juge à Montréal (1794) et mourut dans cette charge le 3 décembre 1812, jouissant d'une réputation de grande science légale, d'habileté et d'intégrité qui lui attirait le respect de tous ses administrés.

Jean-Antoine Panet, notaire à Québec (1772-1786), puis avocat, s'était marié (5 octobre 1779) à Louise-Philippe (morte en 1830), fille de Louis-Philippe-François Badelart, chirurgien major dans l'armée française, le même qui assista Montcalm blessé à mort. Panet s'était créé une forte clientèle, lorsque les électeurs de la haute-ville le nommèrent (1791) pour les représenter à l'assemblée législative. Appelé à remplir la charge de juge (1793) il fut remplacé au fauteuil de la présidence de l'assemblée par M. de Lotbinière, mais comme il ne voulait pas résider à Montréal, il donna sa démission et reprit ses fonctions d'orateur, qu'il garda jusqu'en 1815. Il mourut cette dernière année (17 mai), au moment où il venait d'être nommé au conseil législatif. Christie fait son éloge. " Cet excellent homme, dit-il, ce bon citoyen, rendit des services comme président de l'assemblée, durant nombre d'années, sans rémunération ni récompense aucune, sauf l'approbation de ses concitoyens."

La famille Panet a continué de produire des hommes de mérite. Elle a fourni quatre juges, deux sénateurs, des conseillers législatifs et est représentée aujourd'hui par le lieutenant-colonel Charles-Eugène Panet, député du ministre de la milice et de la défense.

Pierre Bédard, d'une des plus anciennes familles du Canada, naquit à Charlesbourg le 14 septembre 1763, année où le Canada fut cédé à l'Angleterre, " comme si la Providence eut voulu nous donner en même temps l'homme qui, plus que tout autre, devait nous pré-

[2] Panet, Badeaux, Foucher, Sanguinet et autres, notaires et hommes de loi, ont été nos annalistes durant la période qui va de 1759 à 1780.

server des mauvaises conséquences de la conquête et nous en assurer les bonnes," écrit M. Etienne Parent. Après de fortes études au séminaire de Québec, il embrassa la carrière du barreau et ne tarda pas à prendre un rang distingué dans sa profession ; il fut, dit une notice publiée lors de son décès en 1829, " reconnu pour le premier avocat de son temps." " Profond penseur, grand logicien, esprit lucide, intelligence vigoureuse, mais rassise, il avait besoin pour s'animer du froissement de la discussion et c'était surtout dans la réplique, raconte M. Parent, que ses moyens oratoires se manifestaient."

La famille Papineau est originaire du village de Montigny au Poitou. Samuel Papineau, baptisé en 1670, vint en Canada avec les troupes et épousa, à la rivière des Prairies, le 6 juin 1704, Catherine Quevillon ; il mourut en 1737. Son petit-fils, Joseph, né en 1750, fit son cours au séminaire de Saint-Sulpice et entra à l'étude de Jean-Guillaume Delisle, père, le même qui porta en Angleterre les plaintes des Canadiens. Après quelques années, il était à la tête d'une belle clientèle comme notaire et arpenteur. En 1775, pendant l'occupation américaine, il se dévoua, avec M. Lamothe, pour transmettre des dépêches au gouverneur Carleton, enfermé dans Québec, et tous deux firent le voyage à pied, allant de presbytère en presbytère ; ensuite ils s'enrôlèrent dans la compagnie du capitaine Marcoux pour défendre la capitale. M. Papineau employa toute son influence pour décider ses compatriotes à signer les nombreuses pétitions qu'on ne cessait d'envoyer en Angleterre, de 1783 à 1790 dans lesquelles on demandait une chambre élective et au nom des Canadiens des droits politiques égaux à ceux des Anglais. C'est alors que son talent oratoire se révéla, aussi fut-il élu en 1791 par le comté de Montréal et de suite regardé comme l'un des plus forts jouteurs de notre petit monde politique. " De 1792 à 1804, dit M. L.-O. David, il combattit vaillamment, toujours au premier rang ; ses discours électrisaient la chambre d'assemblée et allaient répétés de bouche en bouche, porter le courage et le patriotisme dans le cœur de la population. C'était le premier orateur des deux chambres, l'homme le plus populaire de son temps, estimé de ceux même qu'il combattait. Ayant acquis, en 1804, du séminaire de Québec, la seigneurie de la Petite-Nation, il quitta la chambre pour s'occuper d'exploiter cette propriété, mais en 1809, le parti libéral le força à sortir de sa retraite pour aller porter aux membres de la chambre le secours de son éloquence et de son patriotisme."

Christophe Taschereau, conseiller du roi, directeur de la monnaie et trésorier de la ville de Tours, eut un fils, Thomas-Jacques, qui s'établit dans la Nouvelle-France, y devint trérier de la marine, conseiller au conseil supérieur, se maria (28 janvier 1728) avec Marie-Claire, fille de Joseph Fleury, sieur d'Eschambault et de la Gorgendière, reçut (1736) une seigneurie à la rivière Chaudière, contribua avec François-Etienne Cugnet à la fondation des forges Saint-Maurice, et mourut en 1749, laissant huit enfants dont cinq garçons : Joseph, officier dans l'armée, qui décéda à Saint-Domingue ; Charles-Antoine, major de Québec, chevalier de Saint-Louis, retiré en Touraine après la conquête ; Pierre-François qui demeura à Québec; Gabriel-Elzéar, dont les talents et la piété ont mérité les plus beaux éloges. Seigneur de Sainte-Marie de la Beauce, de Linière, de Joliet, etc., colonel de milice, membre

du parlement, conseiller législatif, grand-voyer, surintendant des postes, ce dernier mena une vie très active et mourut dans son manoir seigneurial le 18 septembre 1809.

Pierre-Amable de Bonne de Misècle (et non Mizèle) était fils de M. de Bonne de Lesdiguières, chevalier de Saint-Louis, originaire du Languedoc, neveu de M. de la Jonquière, capitaine au régiment de Condé, tué au siège de Québec. Rempli de talents et d'une activité hors ligne, Pierre-Amable se fit remarquer de ses compatriotes dès le commencement de sa carrière. Il était à la tête du comité qui reçut le duc de Kent. Ses votes furent d'abord indépendants, plus tard il appuya l'oligarchie. Les Anglais lui reprochaient d'avoir envoyé son fils servir sous Napoléon ; le pauvre enfant fut tué par un boulet et la famille de Bonne n'eut pas d'héritier de son nom. Juge, colonel de milice, seigneur de plusieurs fiefs, chef d'un parti politique, il a été très en vue durant une vingtaine d'années.

Jacques Baby, seigneur de Ranville, officier au régiment de Carignan, était natif de la Guienne. Il épousa (1670) Jeanne Dandonneau du Sablé, s'établit marchand à Champlain, et y mourut en 1688. Parmi ses nombreux enfants, nous en citerons deux, Jacques et Raymond, qui furent les souches des principales branches de cette famille.

1. Jacques, né en 1673, se mit dans le commerce aux Trois-Rivières, visita le Détroit en 1703, épousa Madeleine Véron de Grandmesnil, aux Trois-Rivières, le 4 février 1709, et vécut dans cette ville jusqu'à son assassinat arrivé en 1724. Les coupables n'ont jamais été découverts. Pierre, l'un de ses fils, né aux Trois-Rivières (1721) épousa, dans cette ville (22 avril 1748) Thérèse Véron de Grandmesnil, devint un citoyen notable de l'endroit, favorisa les troupes américaines en 1775, fut envoyé prisonnier sur les navires du roi à Québec en 1776, s'occupa de politique pour l'octroi d'une constitution (1784) et mourut vers 1800.

2. Raymond, né en 1688, était officier au Détroit en 1704 ; il demeura ensuite à Montréal et y contracta mariage (9 juin 1721) avec Thérèse, fille de Louis Lecompte-Dupré et de Catherine Saint-George et mourut en 1738, laissant plusieurs enfants, dont l'un, Jacques Dupéron Baby, né vers 1737, prit part aux batailles de la Monongahéla, Abraham et Sainte-Foye. Il se maria, au Détroit, le 20 novembre 1760, avec Suzanne de Lacroix-Rhéaume. Placé à la tête d'un commerce de pelleteries très prospère, il parvint en peu de temps à acquérir une forte influence parmi les sauvages. Durant le siège du Détroit (mai et août 1764) il usa de son ascendant sur Pontiac pour protéger les Canadiens et tout en secourant la garnison de la ville, il recevait dans sa maison de campagne le redoutable chef des bandes qui tenaient toute la contrée en alarme. Peu après, il fut nommé surintendant des sauvages. Ayant servi la cause anglaise avec zèle, de 1775 à 1783, il perdit ses nombreuses propriétés situées dans les environs du Détroit. Lorsqu'il s'aperçut que le traité de 1783 englobait une partie de ses terres dans les limites des Etats-Unis, il traversa la rivière Détroit et, suivi de plusieurs colons, fonda une paroisse dans le township d'Yarmouth [1] (Sandwich) comté d'Essex. Lord Dorchester, le nomma juge en 1788. Son influence était générale parmi

[1] Le colonel Thomas Talbot, arrivé en 1803 pour fonder Port Talbot, se plaignait du voisinage des Canadiens de M. Baby et disait : "Ce ne sont pas gens qui me conviennent. Leurs idées étroites en religion les place en travers des peuples civilisés. Ils ne respectent point le Dimanche, n'épousent point notre cause et se conduisent selon leur fantaisie !"

les Anglais et les Canadiens. M. Baby mourut en 1796, laissant une puissante fortune à ses onze enfants parmi lesquels trois, Daniel, Antoine et Louis, devinrent officiers dans l'armée anglaise.

Jacques, autre fils de Jacques Dupéron Baby et de Suzanne de Lacroix-Rhéaume, naquit au Détroit en 1762, fit ses études au séminaire de Québec et immédiatement après partit pour l'Europe (1784) ; à son retour, la perte de propriétés que son père venait de subir au Détroit, engagea la famille à traverser au nord de la rivière, et le jeune homme refit sa fortune dans le commerce des fourrures. Elu en 1791, il entra au conseil législatif du Haut-Canada, puis fut nommé au conseil exécutif dont il devint le président. Plein de patriotisme, il protégeait les Canadiens et disait toujours qu'il n'accepterait de charges publiques que dans le but de leur être utile. On le fit juge en 1793. Durant la guerre de 1812, il commanda la milice du district ouest, mais en 1813, la province étant envahie, il dut se réfugier dans le Bas-Canada. A la paix, le gouvernement lui confia le poste important d'inspecteur général qu'il remplit avec grand honneur jusqu'à son décès, le 19 février 1833. De sa femme Eliza Abbott, il avait eu plusieurs enfants :—Jacques, l'aîné, devint avocat à Toronto ; Raymond, shérif du comté de Kent ; Charles et William se fixèrent à Sandwich ; Eliza, sa fille unique, contracta mariage avec l'honorable Charles Casgrain, seigneur de la Rivière-Ouelle, et fut la mère de M. l'abbé H. R. Casgrain, littérateur distingué.

François Dupéron Baby, le plus jeune des fils de Raymond et de Thérèse Lecompte-Dupré, avait fait les campagnes de la guerre de sept ans, et était passé en France avec les troupes, l'automne de 1760. Il revint au Canada (1763) en même temps que Sabrevois de Bleury, Juchereau-Duchesnay, Hertel de Rouville, Boucher de Niverville, de la Chevrotière, de Montesson, de Montizambert et Chartier de Lotbinière. Ce dernier lui aida à entrer dans le commerce de pelleteries où il eut pour associé M. Ellis, et en peu d'années, tout jeune encore, il se vit à la tête d'une belle fortune. Délégué à Londres par ses compatriotes (1772) il contribua beaucoup à éclairer les ministres sur la situation du pays et par conséquent à préparer l'Acte de Québec. Revenu d'Angleterre en 1774, il fut de ceux qui, durant l'été de 1775, pressèrent le général Carleton de mettre le pays en état de défense et on le nomma major des milices de la ville et du district de Québec. Par la suite, il occupa d'autres charges importantes. Deux fois, dit-on il fut sur le point d'être nommé administrateur de la province, mais sa foi catholique l'empêcha de prêter le serment exigé. En 1780 le gouverneur Haldimand le nomma adjudant-général de la milice. Marié (1786) avec M-Anne Tarieu de Lanaudière, il en eut un fils dont nous parlerons ailleurs. Il avait été appelé au conseil exécutif en 1791 et au conseil législatif en 1792. En 1803 sa commission d'adjudant général fut renouvelée, poste dans lequel il fut remplacé, en 1812, par François Vassal de Montviel. Il était seigneur en partie de Bécancour. A sa mort, survenue le 8 octobre 1820, il était âgé de quatre-vingt-sept ans.

Trois officiers du nom de Lorimier, l'un capitaine, l'autre lieutenant et le troisième sergent paraissent être arrivés avec les troupes de France en 1677. Le dernier se nommait Guillaume de Lorimier, sieur de la Rivière, seigneur des Bordes en Gatinois et était né à Paris ; il passa garde-magasin vers 1686 et l'année suivante fut nommé capitaine. Le 27 janvier 1695,

à Champlain, il épousa Marguerite, fille de François Chorel de Saint-Romain. Après avoir commandé au fort Rolland (Lachine) de 1700 à 1705, sinon plus longtemps, il décéda en 1711, laissant un fils, Claude-Nicolas-Guillaume qui entra dans les troupes vers 1725, et est mentionné avec le grade d'enseigne en 1732, celui de lieutenant en 1741, se distingua à la prise de Corlar en 1749 et fut fait capitaine. De 1755 à 1759, il commanda à la Présentation (Ogdensburg). Claude-Nicolas-Guillaume était en 1760, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et demeurait à Lachine. De sa femme, Louise, fille du notaire Le Pailleur il avait eu trois fils que l'on trouve cités, en 1761, l'un lieutenant et les autres enseignes; l'un d'eux porte le nom de de Verneuil. Joseph-Antoine-Guillaume, né en 1725, officier d'infanterie, épousa par contrat (il était absent) à Montréal, le 12 janvier 1760, Madeleine, fille de feu Louis Mathieu d'Amours de Clignancourt. En 1763, les trois de Lorimier passèrent en France. Le chevalier (Jos.-Ant.-Guill.) alors lieutenant, affaibli par quatre blessures, se retira à Besançon; Jean-Thomas, revint en Canada, où le chevalier le rejoignit par la suite. En 1769, Jean-Thomas se maria avec Marguerite Sabrevois de Bleury. Les deux frères rendirent de grands services au fort Saint-Jean (1775) lors de l'invasion. C'est l'un des fils de ceux-ci qui représenta le comté de Huntingdon dans la chambre d'assemblée, en 1792. Un autre de Lorimier se trouva à la bataille de Beaver Dam en 1813. Nous connaissons tous le sort malheureux d'un membre de cette famille à la suite des troubles de 1837-38.

J-Bte. Lecompte-Dupré était le petit-fils d'un marchand établi à Montréal vers 1680. Nommé lieutenant-colonel des milices en 1755, il servit durant la guerre de sept ans. Il avait épousé Catherine de Brouage et demeurait à Québec lorque Montgomery assiégea cette ville (1775) [1] et il sut rendre de bons services au gouverneur Carleton durant cet hiver mémorable. Les Américains, en se retirant, incendièrent ses propriétés. On le nomma (1778) colonel commandant les milices de Québec, poste qu'il occupa une vingtaine d'années.

Michel d'Irumberry de Salaberry, originaire du pays basque, était arrivé à Québec (1735) en qualité de capitaine de frégate. C'était l'un des plus beaux, des plus robustes et des plus vaillants hommes de son temps. Il se maria avec Mlle Rouer de Villeray qui lui donna deux filles puis étant devenu veuf, il convola en secondes noces (1750) avec Mlle Juchereau-Duchesnay, fille du seigneur de Beauport, de laquelle il eut un fils. On le voit prendre part aux luttes héroïques qui se terminèrent par la cession du Canada. Créé chevalier de Saint-Louis (1766) il s'éteignit vers 1772 laissant une réputation des plus enviables. Son fils, Louis-Ignace-Michel-Antoine, né à Beauport le 25 juillet 1752, fut le premier élève qui entra au séminaire de Québec lorsque cette institution rouvrit ses portes, en 1763. L'année suivante il partit pour la France et y demeura huit ans, après quoi, il compléta son cours au séminaire de Québec. Il prit du service en 1775, reçut plusieurs blessures, se trouva à la défense du fort Saint-Jean, puis à l'armée de Burgoyne (1777) et fit les campagnes qui se

[1] Saint-George-Dupré, petit-fils d'un membre de la compagnie des Sioux (1727) avait été nommé major de la milice de Montréal en 1775. Cette famille était fort considérée.

terminèrent par le traité de Versailles en 1773, date où il passa à la demi-paie. En 1778, il avait épousé Mlle Catherine-Françoise Hertel. Après la guerre il se fixa au manoir de Beauport qu'il tenait de sa mère et y réunit la plus belle société du temps; c'est là qu'il reçut le duc de Kent, de 1791 à 1794, et contracta avec ce prince la longue amitié que nous révèle leur correspondance jusqu'à 1819. Nommé juge de paix en 1792 et élu député à l'assemblée législative il commençait sa carrière politique sous les plus heureux auspices. Le duc de Kent, partant (5 janvier 1794) pour le Antilles, obtint une commission d'enseigne pour le fils aîné de M. de Salaberry, Charles-Michel, connu plus tard sous la qualification de héros de Chateauguay. Lorsque le régiment Royal-Canadien fut formé (1796) sous le commandement du lieut.-colonel Joseph-Dominique-Emmanuel de Longueuil, on donna le grade de major à M. de Salaberry qui le garda jusqu'au licenciement de ce corps en 1802. Le duc de Kent lui avait promis en 1793 la charge de député surintendant des sauvages; il l'obtint en 1799 mais elle lui fut enlevée l'année suivante. Il attendit aussi de 1797 à 1810 sa nomination de conseiller législatif que ni Prescott ni Craig ne consentaient à lui accorder et que Prevost, ancien général de son fils Charles-Michel, lui donna, l'appelant peu après (1812) à se mettre à la tête d'un bataillon de la milice incorporée. Dès 1807, à la mort de M. John Lee (député des Trois-Rivières) qui était lieutenant-gouverneur de Gaspé, le prince avait tenté de lui faire donner pour successeur M. de Salaberry mais on n'avait pas voulu d'un catholique. Proposé alors comme aide-de-camp provincial, l'affaire n'eut pas de suite. Trois de ses fils: Maurice-Roch, Louis et Edouard-Alphonse, périrent de 1809 à 1812, dans la guerre, en Espagne et aux Indes, au service de l'Angleterre; il ne restait plus que l'aîné, qui venait en ce moment d'être mis à la tête des Voltigeurs.

La famille Godefroy de Tonnancour, l'une des plus anciennes de la colonie, avait donné des militaires et des officiers de robe qui s'étaient distingués. Anoblie par Louis xiv, devenue, grâce à ses alliances et à la valeur de ses chefs, durant quatre générations, l'une des principales familles du Canada, elle était digne de figurer dans la législature au milieu des hommes de mérite qui se trouvaient appelés à débattre les intérêts de la patrie commune.

Pierre-Louis de Rastel, sieur de Rocheblave, né en France, avait épousé une créole, Mlle Dufresne, à la Louisiane. Il se fixa peu après son mariage dans le Canada. Vers 1756, il exerçait un commandement à la Belle-Rivière. En 1759 on le voit combattre à Niagara. Son fils aîné, Philippe-Auguste, élu en 1791, figura avec honneur dans la chambre d'assemblée. Bon orateur, homme d'étude, d'un abord agréable, et patriote éprouvé, il mourut, au milieu de la session de 1802, vivement regretté des Canadiens.

François Dambourgès, né en 1742, à Salies, au pays basque, était fils de Jean-Baptiste Dambourgès, négociant. L'esprit d'aventure le poussa vers le Canada l'année de la cession de cette colonie à l'Angleterre (1763) et il établit un commerce à Saint-Thomas de Montmagny. Passé en France l'année 1766 il revint en 1767, amenant son père et son frère Pierre qui lui aidèrent à faire prospérer son établissement. Il acquit de l'aisance. En 1775, au com-

bat du Sault-au-Matelot, ce fut lui qui se distingua le plus ; il y reçut à travers la figure un coup de sabre dont il porta les traces toute sa vie, ce qui lui valut de la part du duc de Kent le surnom de capitaine Balafré. Son premier enrôlement avait été dans le *Royal Emigrant*, corps organisé à la hâte par le gouverneur Carleton, mais au moment du combat ci-dessus, il était lieutenant au 84e régiment de ligne. 1786, il épousa Josephte, fille de François Boucher, capitaine de navire. Vers 1689, on le voit figurer avec le grade de colonel de milice, ayant sous ses ordres le lieutenant-colonel Pierre Marcoux, élu comme lui, en 1791, pour représenter un comté à l'assemblée législative. Abandonnant la politique, il devint, en 1796, capitaine au régiment *Royal Canadien* qui se formait; il était encore au service lorsque la mort le surprit (1798) à Montréal. Sa carrière a été surtout militaire ; à ce titre il a une place honorable dans nos annales.

Jean Boisseau, avocat à Poitiers, avait publié en 1530, un volume de ses poésies ; en 1559 un commentaire, en latin, sur la coutume de Paris ; on a aussi donné de lui, un 1582, un commentaire sur l'article 34 des Etats de Moulins. L'un de ses descendants, né à Paris, et avocat au parlement de cette ville, eut pour fils Nicolas Boisseau, né en 1700, qui entra, (1724) au greffe du conseil supérieur, à Québec, par la protection de son oncle Gérin, doyen des curés de Paris ; il se maria, (9 septembre 1725) avec M-Anne Pagé et en eut un fils et une fille. Nommé en 1727, greffier de la prévôté de Québec, Nicolas passa, en 1744, à la charge de greffier en chef du conseil supérieur, tandis que son fils devenait greffier de la prévôté. Ce dernier épousa Claire Jolliet de Mingan, veuve de M. de Chamblain, capitaine de navire et d'elle naquit (1765) Nicolas-Gaspard Boisseau qui représenta l'île d'Orléans à la chambre de 1792. Notaire à Saint-Thomas de Montmagny, Nicolas-Gaspard a laissé un greffe qui s'étend de 1791 à 1741

Le parlement s'ouvrit le 17 décembre 1792. L'élection d'un président pour la chambre d'assemblée donna lieu à un débat très vifs de toute importance. MM. de Bonne et Dunière proposèrent à ce poste M. Jean-Antoine Panet ; le parti anglais voulut élire M. Grant, mais il porta ensuite son choix sur M. McGill puis sur M. Jordan. Après discussion, M. Panet fut élu. Voici les noms de ceux qui votèrent contre le candidat canadien : Barnes, Frobisher, Coffin, Grant, Jordan, Lee, Lester, Lynd, McGill, McNider, O'Hara, Richardson, Todd, Walker, Young, Dambourgès, P-L. Panet, Salaberry. Restait un point de première importance. Au lieu d'agir de courtoisie, ou, pour mieux nous exprimer, dans le sens de la justice la plus élémentaire, le parti anglais voulut proscrire la langue française des registres et de actes de la chambre. Pour le coup, ce fut une affaire réglée dans l'esprit des Canadiens : les Anglais demandaient donc l'écrasement des anciens habitants du Canada ! Toute la politique du demi siècle suivant s'en ressentit. Au cours des débats (1792) les arguments employés par le parti Canadiens nous semblent sans réplique : " Je soutiens, dit Pierre-Louis Panet, déjà gagné aux Anglais, que nous devons choisir un président capable de parler également les deux langues. Est-ce en français ou en anglais qu'il devra s'adresser au gouverneur ? Pour résoudre cette question je demande si cette colonie est française ou anglaise. Quelle langue parlent le souverain et la législature desquels nous tenons notre é-

sente constitution ? Quelle est en général la langue de l'empire ; quelle est celle d'une partie de nos concitoyens ; quelle sera la langue des Canadiens et des habitants de toute la province à une certaine époque future ? Je suis Canadien, fils de Français ; ma langue est la langue française, mais par suite de la division qui subsiste entre nous tous, je n'ai pu acquérir qu'une mince connaissance de l'anglais, par conséquent on ne prendra pas mon témoignage pour une démarche intéressée. Je suis d'opinion que c'est une nécessité absolue que, dans le cours du temps, les Canadiens adoptent l'idiome des Anglais, comme le seul moyen de dissiper ces soupçons et ces répugnances que la variété de langage maintient entre deux peuples unis par les circonstances et obligés de vivre ensemble, et dans l'attente de cette heureuse transformation, je pense qu'il est convenable que l'orateur de cette chambre soit en état de s'exprimer en anglais lorsqu'il s'approchera de la personne qui représente le souverain." De son côté, M. Joseph Papineau demanda : " Est-ce parceque le Canada fait partie de l'empire britannique ; est-ce parceque les Canadiens ne parlent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits !" Et M. de Lotbinière se levant au milieu de l'attention générale, présenta les observations suivantes : " Le plus grand nombre de nos électeurs se trouvant dans une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'empire. Mais, aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera envers nous, nous ne voulons pas que notre langue exclue celle des autres sujets de Sa Majesté. Nous demandons que l'une et l'autre soient permises ; que nos procès-verbaux soient écrits dans les deux langues." M. de Rocheblave parla avec sagesse : " Pourquoi donc, dit-il, nos frères anglais se récrient-ils en nous voyant décidés à conserver nos usages, nos lois et notre langue maternelle, seul moyen qui nous reste pour défendre nos propriétés ? Le stérile honneur de voir dominer leur langue les porterait-ils à enlever leur force et leur énergie à ces mêmes lois, à ces usages, à ces coutumes qui font la sécurité de leur propre fortune ? Maîtres sans concurrence du commerce qui leur livre nos productions, n'ont-ils pas infiniment à perdre dans le bouleversement général qui sera la suite infaillible de cette injustice, et n'est-ce pas leur rendre service que de s'y opposer ?" Résumant les discours des orateurs, M. Bibaud écrit : " La principale raison de M. McGill pour préférer M. Grant à M. Jean-Antoine Panet, était que le président devait connaître parfaitement la langue française et la langue anglaise, mais particulièrement la dernière. M. Bédard ayant dit que M. J-A. Panet entendait assez la langue anglaise pour conduire les affaires publiques, M. Richardson donna à entendre que les Canadiens étaient tenus, par tous les principes de la reconnaissance et de l'intérêt d'adopter la langue anglaise. M. P.-L. Panet parlant dans le même sens, demanda si le Canada n'était pas une colonie anglaise ; si la langue anglaise n'était pas celle du souverain et de la législature dont les Canadiens tenaient leur constitution, et de la réponse qu'il se faisait à lui-même, il concluait qu'il y avait nécessité absolue pour les Canadiens d'adopter la langue anglaise. M. J-A. Panet observa que le roi d'Angleterre parlait toutes les langues, et faisait des traités avec toutes les nations dans leurs propres langues, aussi bien que dans celle de l'Angleterre ; que le français était la langue des habitants de Jersey et Guernesey,

bien qu'ils fussent sujets de l'Angleterre. M. Papineau observa que, quoique le Canada fit partie de l'empire britannique, il ne s'en suivait pas qu'un Canadien qui n'entendait pas la langue anglaise dut être privé de ses droits." Cette question avait déjà occupé le cabinet de Londres ; en 1791, lord Granville formulait nettement son idée sur le sujet : "On a appelé préjugé l'attachement des Canadiens à leurs coutumes, à leurs lois et à leurs usages, qu'ils préfèrent à ceux de l'Angleterre. Je crois qu'un pareil attachement mérite un autre nom que celui de préjugé. Selon moi, il est fondé sur la raison et sur quelque chose de plus élevé encore que la raison—sur les sentiments les plus nobles du cœur humain." Enfin les partisans de la langue française l'emportèrent par le nombre et non pas par la persuasion, car les Anglais affichaient une résolution inébranlable de combattre la nationalité française sur tous les terrains.

De 1792 à 1796, durée du premier parlement, la chambre basse s'occupa des sujets suivants : 1792-93—l'instruction publique ; le droit que devait avoir cette chambre de proposer tout projet de loi entraînant la dépense des deniers publics ; l'abolition de l'esclavage ; la subdivision de la province en districts judiciaires ; déclaration de guerre de la France ; le droit de la chambre de voter seule les subsides, ce qui amena l'antagonisme entre elle et le conseil législatif ; taxes sur le vin ; 1793-94—organisation de la milice ; administration de la justice ; insuffisance du revenu pour parer aux frais du gouvernement en général ; division de la province en trois districts ; Québec, Montréal et Trois-Rivières et Gaspé comme district inférieur ; inviolabilité des membres de la législature ; 1795—sentiments de fidélité à l'égard de l'Angleterre, par opposition à ce qui se passait en France ; admission du public dans les galeries de la chambre durant les débats ; quarantaine des navires comme mesure d'hygiène ; proportions afférentes des revenus, tant pour le Haut que pour le Bas-Canada ; loi des ponts, routes et chaussées.; taxes sur l'eau-de-vie, le sucre, la cassonnade, le café, le sel et le tabac ; émigrés français ; 1795-96—exportation des céréales ; étrangers suspects ; unification de la monnaie ; chemins publics et corvées ; traite des fourrures du Haut-Canada et mode d'engagement des hommes employés dans ces opérations ; création de cours sommaires dans les trois districts ; loi de milice.

La plus grande surprise qu'éprouva le parti anglais lui vint de cette instruction supérieure dont nos chefs politiques donnèrent des preuves immédiates à l'ouverture des débats. Dans l'art de la parole, Papineau, Bédard, Panet, de Lotbinière, Rocheblave, de Bonne, étaient passés maîtres et si l'on consulte les procès-verbaux de la chambre on voit que la députation française éclairait tout de ses lumières. Les Anglais n'ont guère déposé sur la table du greffier de motion dont ils puissent s'énorgueillir aujourd'hui ; au contraire, nous osons dire que leurs productions en ce genre attestent de leur ignorance en matière de législation ou d'une confiance inexcusable dans le bras des gouverneurs lesquels, on le sait, n'étaient que trop disposés à recourir à l'arbitraire.

La *Gazette de Québec* sortit quelque peu de sa torpeur. En 1792 parut le *Magasin de Québec* et en 1794 *Le Cours du Temps*, surtout littéraire ; le journalisme militant demandait pourtant à naître. Les Canadiens-Français faisaient assez bonne figure en

chambre pour ne pas encore fonder une feuille politique ; d'ailleurs, à quoi bon ? cette démarche eut soulevé des préjugés, comme de coutume. Même pour des Anglais, c'eut été un acte assez vif que la publication d'un journal de cette espèce. La première agitation sérieuse en Angleterre en faveur de la presse libre partit d'un dîner de whigs (1795) sous la forme du toast suivant : " A la liberté de la presse, qui est comme l'air que nous respirons et sans lequel nous mourons." Ceci pouvait passer à Londres, mais à Québec, et dans la bouche d'un Canadien !..

Dans le Haut-Canada, la première session du parlement eut lieu la même année qu'à Québec (1792). La constitution accordée à cette province était semblable à celle du Bas-Canada. On sait de quelle gauche façon les U. E. Loyalists s'y prirent pour la mettre en pratique. Ce ne furent que bévues et méprises durant un certain temps. Les historiens en ont fait des gorges chaudes. Le greffier de la chambre représentait à lui seul toute la science parlementaire du nouveau corps. Le gouverneur obligé de trancher des questions d'ordre et de procédure, déclarait qu'il n'y comprenait rien du tout. Les députés furent plusieurs jours en séance avant que de songer à élire un président, un *orateur*, comme on dit en Angleterre. Ces tâtonnements n'avaient pas lieu à Québec. Sans être savants et rompus au métier, les Canadiens-Français possédaient des idées plus pratiques touchant la direction d'une chambre d'assemblée de ce genre, et quoique la presse et le parlement de Londres eussent retenti du bruit de notre ignorance, nous sûmes, dès les premiers jours, déconcerter nos détracteurs par une connaissance plus nette de l'esprit de la constitution que les représentants anglais eux-mêmes ne pouvaient en donner la preuve.

Les livres traitant des matières d'administration étaient rares, mais si peu que nous en eussions ils étaient entre bonne main ; on les lisait ; ils circulaient ; nos députés les commentaient. Et puis, nous étions dans notre pays, chez nous. Quatre générations fermement canadiennes avaient précédé les Anglais sur ce sol tant convoité. Les coutumes des nouveaux colons étaient européennes, c'est à dire arriérées, issues de préjugés qui ne tenaient à rien et devenaient impraticables dans notre milieu. D'ailleurs, nous disons colons pour nous faire comprendre, car la plupart d'entre ces marchands et ces fonctionnaires en quête de bénéfices ne colonisaient pas, et ils se rebiffaient contre le sentiment de liberté par suite de leur éducation et parce qu'ils savaient bien que si le pouvoir ne les soutenaient et s'ils ne travaillaient à l'avantage du pouvoir toutes leurs combinaisons crouleraient. Chez nous, la marche des idées avait dévancé l'Europe, tout simplement, aussi, avons-nous été regardés comme des fauteurs de désordres, récompense ordinaire de ceux qui ne s'en laissent pas imposer par les grands mots et les formules ronflantes du temps passé.

Nos hommes politiques ne pouvaient s'appuyer sur l'expérience des principes constitutionnels anglais ; nous avions toujours été privés des moyens de faire cette étude. Les anti-Canadiens n'étaient pas plus savants, mais ils avaient à leur compte le préjugé et parfois la haîne qui ne mesure rien. De là leurs attaques fréquentes contre nous. De là, aussi notre tiédeur apparente dans la riposte. Néanmoins, il ne se commit pas d'erreur de pratique — et quant à la position que notre élément devait prendre, elle se dessina dès le premier jour.

Des rapports suivis existaient toujours eutre nos compatriotes réfugiés en France après la cession du pays et les membres de leurs familles demeurés parmi nous ; de nombreuses lettres qui ont été conservées le font assez voir. Dans les listes officielles des pensions que le gouvernement français payait encore en 1792 [1] aux Canadiens et aux Acadiens établis en France, nous retrouvons les personnages les plus connus de notre histoire dans la première moitié du dix-huitième siècle. Tout nous porte à croire que des prêtres, effrayés des excès qui se commettaient après la prise de la Bastille (1789) furent invités à passer au Canada, par les Canadiens, officiers civiles ou militaires, qui les connaissaient. La question de placer ces émigrants occupa apparemment l'administration, puisque Mgr. Hubert écrivait au gouverneur le 16 avril 1793 : " S'il ne s'agissait que de pourvoir à la subsistance d'une centaine d'écclésiastiques, je n'hésiterais pas à prendre sur moi de les placer, d'hui à un an, dans différents endroits du diocèse, où ils auraient le double avantage et de subsister et de se rendre utiles aux peuples par l'exercice de leurs fonctions sacerdotales. Il est pareillement à présumer qu'un petit nombre de familles émigrées trouveraient dans la générosité des habitants du pays et dans leur propre exertion des ressources promptes et suffisantes. Mais comme il est probable qu'un nombre beaucoup plus considérable d'ecclésiastiques et de familles françaises aborderont à Québec dans les premiers mois de la navigation prochaine, il devient indispensable à la province de prendre des mesures plus étendues... Il est important de répandre ces émigrés dans les différents endroits de la province, dès le moment de leur arrivée. La ville la plus peuplée de ce pays n'est pas capable de nourrir, pendant huit jours, trois ou quatre mille [2] étrangers, sans courir les risques de s'affamer elle-même." Mgr propose d'adresser une circulaire aux curés, et il ajoute : " Il y aurait peu de paroisses qui n'en pussent recueillir une dizaine ; d'autres pourraient en recevoir vingt ; d'autres quarante, et d'autres peut-être davantage... Chacune des deux villes de Québec et Montréal peut loger un ou deux cents réfugiés et les Trois-Rivières cinquante, surtout avec le secours des appartements qu'offrent plusieurs communautés presque désertes... [3] L'évêque de Québec, en épargnant sur ses modiques revenus, offre cinquante guinées pour sa part dans cette souscription." Après avoir parlé de la nécessité qu'il y aurait de distribuer des terres aux familles réfugiés, en choisissant surtout dans les seigneuries de Beauharnois, Beaupré, la Rivière du Loup en bas, l'île Verte, les Trois-Pistoles, le Bic et Rimouski, Mgr Hubert s'occupe des ecclésiastiqnes : " Le séminaire de Montréal, dit-il, a un pressant besoin de sujets ; il se présente des paroisses nouvelles à établir ; plusieurs anciennes paroisses sont depourvues de curés ; [4] d'autres trop peuplées pour être desservies par un seul prêtre, ont besoin de vicaires." On ne voit pas

[1] Chose assez curieuse, en 1868, le trésor français payait encore des pensions aux descendants des Canadiens et des Acadiens réfugiés en France un siècle auparavant.

[2] Il n'est venu, de 1791 à 1799, que quarante prêtres et quelques familles.

[3] Les récollets et les jésuites.

[4] On a dit que, en 1783, soixante et quinze paroisses manquaient de curés, mais ce chiffre nous semble exagéré.

que le gouvernement anglais ait gêné ces bons sentiments des Canadiens. C'est qu'il regardait les prêtres exilés de France comme un élément monarchique propre à balancer les idées républicaines répandues parmi nous depuis vingt ans par les Américains et réveillées à maintes reprises par des voyageurs français. ([1])

De 1791 à 1799, quarante prêtres français se sont réfugiés dans le Bas-Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, mais le plus grand nombre d'entre eux se sont fixés dans le Bas-Canada, à titre de curés et de professeurs. Voici leurs noms, avec date de l'arrivée de chacun d'eux : 1791, Allain ; 1793, Desjardins, Gazelle, Raimbault, Le Saulnier, Humbert ; 1794, Daulé, Le Courtois, Desjardins, Castenet, Roux, Malard, Rivière, Sattin, Molin, Robin, Sauvage, Nantetz, De Garnier, Jahouin, Roque, Joyer ; 1795, Malavergne, Courtin, De la Vaivre, Raimbault, Le Jamtel ; 1796, Houdet, Orfroy, Saint-Marc, Villade, Chicoineau ; 1798, Borniol, Sigogne, Champion, Gilbert, Gaiffre ; 1799, Pichard, De Calonne. Tous sont morts dans le pays, excepté six qui sont repassés en France dans l'ordre suivant : 1795 Nantetz, 1796 Gazelle, 1802 Desjardins et Saint-Marc, 1803 De la Vaivre. Les derniers survivants au Canada ont été MM. Joyer et Desjardins, décédés en 1848.

De 1773 à 1784, les gouverneurs du Canada avaient surveillé avec inquiétude les mouvements de la population ou des simples individus qui semblaient avoir leur source aux Etats-Unis. A partir de 1793 les précautions du même genre recommencèrent à se manifester. La révolution française grondait dans le lointain ; ses échos pouvaient être entendus sur les bords du Saint-Laurent. Aussi, jusqu'à 1810, l'assemblée législative fut-elle priée chaque année, de voter la continuation de la loi des suspects—ce qu'elle exécuta de bonne grâce, jusqu'à la saisie des presses du *Canadien*, à la fin de la période que nous mentionnons. En novembre 1793, lord Dorchester lança une proclamation contre les émissaires venus de France. L'année suivante, il se forma à Québec une association anti-révolutionnaire qui étendit promptement ses rameaux par toute la province. Le duc de La Rochefoucauld, hôte du gouverneur Simcoe, en 1795, se vit refuser la permission de visiter le Bas-Canada, à cause de sa nationalité. Il en ressentit un profond regret. Rencontrant, à Niagara, des voyageurs canadiens, il écrit que, en apprenant " que nous étions Français, ces Canadiens nous ont témoigné une bienveillance, un plaisir et un respect donc nous avons cru devoir, à notre position, la prudence d'éviter les expressions réitérées." Le docteur Aumont fut obligé de partir pour les Etats-Unis, en 1797, malgré les déclarations que M. de Saint-Ours, son ami intime, avait faites en sa faveur. Le fils de M. Gugy, protestant, revenant de France où il avait complété ses études, ne put traverser la frontière—et pourtant MM. de Saint-Ours et Gugy étaient des plus chauds partisans de l'administration anglaise. " La politique de nos autorités à cette époque dit M. de Gaspé, était soupçonneuse, et partant cruelle. On croyait voir partout des émissaires du gouvernement français. Deux Canadiens furent alors expédiés du pays :

([1]) La Rochefoucault dit qu'il y avait à Québec, en 1795, un club jacobin établi par des émissaires venus de France.

leur crime était d'avoir été à la Martinique, dans un navire américain, pour terminer quelques affaires de commerce."

Le clou de la situation, comme on dit en terme de théâtre, fut la prise du colonel Mc-Lane, du Rhode-Island, qui, après avoir ourdi un complot pour égorger les garnisons anglaises, alla se faire pincer à Québec, fut jugé avec éclat, pendu, et son supplice entouré d'un appareil propre à effrayer le peuple. Ses dénonciateurs furent largement récompensés.

Ce qui ne manque pas d'être curieux c'est que la *Gazette de Québec* se plaisait à reproduire des articles des journaux de Paris préconisant les idées nouvelles. On ne l'inquiétait pas. Un Canadien-Français n'eut jamais rencontré pareille tolérance, car, dit encore M. de Gaspé, nous étions *French* et *bad subjects.*

En 1796, il y eut à Montréal quelques troubles politiques sans conséquence. On fit sortir les troupes et tout se calma, du moins à la surface.

" L'opinion qui prévaut le plus sur le Canada, parmi les officiers, dit La Rochefoucauld, est que ce pays n'est et ne sera jamais qu'une charge onéreuse pour l'Angleterre ; qu'il lui serait plus avantageux de le déclarer indépendant que de l'entretenir colonie anglaise à tant de frais. Ils disent que les Canadiens ne seront jamais un peuple attaché à l'Angleterre ; qu'ils laissent à chaque instant percer leur attachement pour la France, tout en convenant qu'ils sont mieux traités par le gouvernement anglais ; que s'il fallait lever une milice pour marcher en temps de guerre, la moitié ne s'armerait pas contre les Américains, aucun peut-être contre les Français ; que c'est donc une grande erreur du gouvernement anglais de tant dépenser pour un pays qui tôt ou tard abandonnera l'Angleterre, et qui, lui fût-il attaché, ne lui sera pas utile longtemps." Le même auteur affirme que les Canadiens refusent de s'enrôler contre les Français, mais qu'ils consentiraient volontiers à prendre du service contre les Américains. Il ajoute que ce n'est " l'effet d'aucune suscitation jacobine, car, en même temps, on assure que les émissaires de la Conventiun se plaignaient de ce que le caractère canadien ne prêtait à aucune insurrection ; c'est donc que leur disposition naturelle et habituelle n'a pas encore été changée; ni par le temps, ni par la douceur du gouvernement anglais. L'idée de liberté, d'indépendance est, dans les rapports politiques, au-dessus de leur entendement ; ils ne payent point d'impôts, vivent bien : que pourrait leur raison réfléchissante désirer de plus ? Ils connaissent même si peu les principes de la liberté qu'ils ont vu avec peine, chez eux, l'établissement du jury ; qu'ils y ont mis opposition, et que les jurés civils n'y sont point encore en usage. (1) Mais ils aiment la France ; ce nom tient une grande place dans leur souvenir. Un Français est pour eux quelque chose de très supérieur à un Anglais, qui est son ennemi. Les Français sont (pour eux) le premier peuple du monde, puisque, attaqués par le monde entier, ils battent et repoussent le monde entier. Les Canadiens se croyent Français, s'appellent Français ; la France (disent-ils) est leur patrie. Certes, il est impossible de ne pas trouver ces sentiments estimables et touchants, surtout quand on est Français, et

(1) M. de Tocqueville a aussi écrit et radoté à son aise sur ce sujet.

de ne pas aimer le peuple canadien. Il est facile de concevoir combien cette disposition déplait aux Anglais ; combien souvent ils laissent percer le mécontentement qui en résulte ; combien l'officier anglais, vif et impatient, traite souvent avec dureté et mépris le Canadien : " Les Français leur donneraient des coups de bâton, les feraient mourir de faim et les mettraient aux fers — donc il faut ne les traiter qu'avec des coups et des fers." Voilà ce qui se dit de cette nation aimable et généreuse, dans les dîners anglais — ce que j'ai entendu plusieurs fois, ce qui m'a souvent indigné, et ce que ne disent pas tout haut les gens plus réservés, mais ce qui ne peut pas être entièrement ignoré du Canadien... Quand, l'année dernière (1794) sur les apparences d'une guerre avec l'Amérique, lord Dorchester a voulu lever la milice en Canada, il n'a trouvé que des représentations ; un grand nombre de Canadiens se sont refusés même à se faire inscrire ; beaucoup disaient hautement : " Si c'était contre les Américains nous marcherions sans doute pour défendre notre pays ; mais ce sont les Français qui vont arriver : nous ne marcherons pas ; pourrions-nous nous battre contre nos frères ?" Ces propos, que je tiens d'officiers anglais, et qui, à ce titre, ne peuvent être révoqués en doute, n'étaient l'effet d'aucune suscitation jacobine... On m'a certifié que, sur le refus, fait par les Canadiens, l'an dernier, de s'enrégimenter en milice, lord Dorchester a demandé son rappel en Angleterre... Ce pavillon anglais sous lequel je navigue, sur des lacs où a si longtemps flotté le pavillon français ; ces forts, ces canons enlevés à notre puissance ; ce témoignage perpétuellement sous mes yeux de notre ancienne faiblesse et de notre adversité me gênent, m'accablent, et me donnent un excès d'embarras, de honte, que je ne puis trop bien démêler et moins encore définir."

Le Haut-Canada, qui s'était peuplé d'abord de quelques groupes de Canadiens, le long de la ligne d'eau formée par le Saint-Laurent et les grands lacs, renfermait, depuis dix ans, le noyau des U.-E. Loyalists et un certain nombre de soldats licenciés devenus cultivateurs. Lorsque le duc de la Rochefoucauld visita cette province (1795) il était accompagné de M. Dupetit-Thouars à qui le gouverneur Simcoe offrit des terres, tant pour lui-même que pour les royalistes français qui désireraient s'y établir. La Rochefoucauld, Dupetit-Thouars et le comte de la Puisaye appartenaient au même parti politique ; obligés de quitter la France après le désastre de Quiberon (1795) ces gentilshommes se dirigèrent en Amérique, en même temps que plusieurs de leurs compatriotes. Les uns s'établirent en Pennsylvanie, d'autres dans le Haut-Canada. Sur le plan des terres des environs d'York (Toronto) on lit les noms du comte de Puisaye, René-Augustin, comte de Chalus, Jean-Louis, vicomte de Chalus, Ambroise de Farcy, le chevalier de Marseuil, Michel Segeant, François Renoux, Julien Bugle, Quetton Saint-George, Augustin Boiton, Michel Fouchard, René Létourneaux, Jean Furon. Le ministre des colonies écrivait en 1798, qu'il était bon de regarder ces émigrés comme une race supérieure aux autres colons, et que, pour leur comfort, ils devaient être tenus éloignés des anciens groupes de langue française ; la dépêche fait aussi com-

prendre qu'il pouvait y avoir danger pour la tranquillité du pays s'ils se mettaient en rapport avec les Canadiens... Donnons la liste de ces pauvres exilés :

Le comte Joseph de Puissaye, lieut.-général ; le comte René-Augustin de Chalus, major-général ; le vicomte Jean-Louis de Chalus, colonel, et la vicomtesse de Chalus ; le marquis de Beaupoil, colonel, et la marquise de Beaupoil ; Costu de Saint-Victor, colonel ; M. d'Allègre, colonel ; Laurent Quetton de Saint-George, lieut.-colonel ; Augustin Boiton, lieut.-colonel ; François-René de Marseuil, lieut.-colonel ; Ambroise de Farcy du Roseray, capitaine ; Boiton, capitaine ; De Poret, capitaine ; Quiqueran de Beaupoil, lieutenant ; Lambert de la Richerie, lieutenant ; De Saint-Aulaire, second lieutenant ; Hypolite de Beaupoil, fils du marquis.

Les sous-officiers et soldats étaient Polard, Lange, Bagot, Boyer, Le Bugle, Champagne, René Fouquet, Michel Breguier, François Renoux, Jean Furon, Michel Fauchard, et Michel Segeant. On cite aussi comme simples particuliers, Jacques Marchand, Julien le Bugle, René Letourneaux et Françoise Letourneaux *alias* l'Angevin.

Ils s'étaient assuré les services d'un certain nombre de Canadiens pour aider dans le défrichement des terres, entre autres Vallière (forgeron) et sa femme ; Gareau (forgeron) ; Mainville et sa femme ; Antoine Laflèche, et un individu appelé le Bonhomme—en tout vingt et une personne.

Très peu satisfaits de leur situation, une partie de ces émigrés repassèrent en Europe, avec le comte de Puissaye, au printemps de 1802. A l'automne de la même année, on n'en comptait plus que douze aux environs de Toronto. Le colonel de Saint-Victor, le marquis de Beaupoil et sa famille, le comte de Chalus et Quetton de Saint-George étaient partis pour le Bas-Canada. La famille de Chalus habite encore Montréal. Quetton de Saint-George s'établit près de Québec, où sa descendance existe encore ; c'était un esprit cultivé ; sous le pseudonyme de *Melthènes* il a publié des vers fort bien faits.

CHAPITRE III

1796–1800

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION. — DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — LA LANGUE FRANÇAISE. — LES CHOUAYENS. — LA MILICE. — RÉGIMENTS CANADIENS.

DANS le cours de l'été de 1796 eurent lieu les élections des députés de la chambre basse. Sur cinquante membres, trente-six nouveaux furent nommés. Le conseil exécutif, voulant augmenter la représentation anglaise, avait usé de tous les moyens à sa disposition pour parvenir à ce but, mais sans succès. On comptait alors un peu moins de quinze mille Anglais dans la province, à côté de plus de cent soixante mille Canadiens-Français; la part des Anglais se trouva être de mille âmes pour chaque membre et celle des Canadiens-Français de près de cinq mille pour chaque membre.

Voici comment était composée l'admistration : le général Robert Prescott, (1) lieutenant gouverneur du Bas-Canada; François Le Maistre, lieut.-gouverneur de Gaspé. Le conseil exécutif :—Paul-Roch de Saint-Ours, Hugh Finlay, François Baby, Thomas Dunn, Jos-Dom-Emm. de Longueuil, Pierre Panet, Adam Lymburner, James McGill, le juge en chef William Osgoode, le juge en chef Monk, Pierre-Amable de Bonne, John Lees, Juchereau-Duchesnay, John Young, l'évêque anglican ; et Herman Witsius Ryland, greffier ; Jacques-François Cugnet et Xavier de Lanaudière, traducteurs et secrétaires français.

Conseil législatif :—le juge en chef Osgoode, président J.-G. Chaussegros de Léry, Hugh Finlay, Thomas Dunn, Paul-Roch de Saint-Ours, François Baby, Jos.-Dom.-Emm. de Lon-

(1) Très aimé des Canadiens-Français, écrit M. de Gaspé. " Il ne s'en rapportait pas toujours aux avis que lui donnait son conseil exécutif, mais consultait les bourgeois qui lui paraissaient les plus honnêtes—aussi a-t-il laissé le Canada brouillé avec tous ses conseillers."

gueuil, Charles de Lanaudière, sir George Pownall, René A. de Boucherville, Henry Caldwell, l'évêque anglican, le juge en chef James Monk; et William Smith, (1) greffier, J.-F. Cugnet, traducteur, Charles-E. de Léry, assistant-traducteur, Guillaume Boutillier, huissier de la verge noire.

Assemblée législative :—Edward O'Hara, Gaspé; John Cragie et G. W. Allsopp, Buckinghamshire ou depuis la Pointe-Lévis à Sorel; John Lees, Trois-Rivières; Jonathan Sewell, William-Henry, ou Sorel; Alexander Auldjo, Montréal Est; Jacob Jordan, Effingham ou l'île Jésus, Blainville et Terrebonne; Nathaniel Coffin, Bedford, ou depuis Sorel Est à la frontière; James Cuthbert, Warwick ou Lavaltrie, Lanoraie, Berthier et St.-Cuthbert; Thomas Coffin, Saint-Maurice; John Black, comté de Québec; William Grant, haute-ville de Québec; J. Young, basse-ville de Québec; J. Fisher, Northumberland ou depuis la côte de Beaupré en descendant; Pascal Sirois (2) et Alexandre Menut, Cornwallis ou depuis Sainte-Anne de la Pocatière jusqu'au cap Chatte; Nicolas Dorion et François Bernier, Devon ou de Sainte-Anne la Pocatière à la rivière du Sud; Louis Dunière et Félix Têtu, fils, Hertford ou depuis la rivière du Sud jusqu'à la Pointe-Lévis; Charles Begin et Alexandre Dumas, Dorchester; Benjamin Cherrier et Charles Millet, Richelieu; Philippe de Rocheblave et Olivier Durocher, Surrey, ou depuis Saint-Ours ouest jusqu'aux limites de Varennes; Antoine Ménard-Lafontaine et Jacques Vigé, Kent, ou depuis Varennes ouest jusqu'à Lon-Longueuil; Joseph Périnault et Joseph Perrault, Huntingdon, ou depuis Longueuil jusqu'à la frontière; Hubert LaCroix et Joseph Hétier, York, ou de Soulanges à la rivière du Chêne; Joseph Papineault et Denis Viger, quartier ouest de Montréal; L. C. Foucher, quartier est; J. M. Ducharme et Etienne Guy, comté de Montréal; Charles-Bap. Bourc, Effingham, ou l'île Jésus, Blainville et Terrebonne; Joseph Vigé et Bonaventure Panet, Leinster ou de Terrebonne à Saint-Sulpice; C. Gasp. de Lanaudière, Warwick ou Lavaltrie, Lanoraie, Berthier et Saint-Cuthbert; P.-A. de Bonne, Trois-Rivières; Nicolas Montour, Saint-Maurice et Champlain; Joseph Planté et François Huot, Hampshire, ou le comté de Portneuf aujourdhui; Louis Paquet, comté de Québec; Jean-Antoine Panet, haute-ville de Québec; J.-A. Raby, basse-ville de Québec; Pierre Bédard, Northumberland, ou depuis la côte de Beaupré en descendant; Jérôme Martineau, île d'Orléans.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner aussi les principaux fonctionnaires publics de cette époque :—

L'honorable Sir George Pownall, secrétaire et greffier; l'honorable Hugh Finlay, directeur général des postes, greffier de la couronne en chancellerie et auditeur de la province; W.-H. Ryland, secrétaire du gouverneur général; T.-A. Coffin, auditeur des comptes et inspecteur général des comptes provinciaux; l'honorable Henry Caldwell, receveur-général; S. Holland, arpenteur général; John Craigie, garde-magasin général; Joshua Winslow, député paiemaître général; John Lees, approvisionneur de l'armée; Thomas Faunce, officier

(1) Il a écrit un histoire du Canada qui s'arrête à 1796.
(2) Décédé en 1797; remplacé par Pascal Jacques Taché.

naval et major de ville à Québec ; John Frost, capitaine du port de Québec ; R. Cumberland, agent provincial ; G. E. Taschereau, grand-voyer de Québec ; John Antrobus, grand-voyer des Trois-Rivières ; l'honorable R. A. de Boucherville, grand-voyer de Montréal ; Edward O'Hara, grand-voyer de Gaspé ; M. Valentine, officier de marine à Oswégo ; John Coffin, inspecteur des forêts et police à Québec ; Saint-George Dupré, inspecteur de police à Montréal ; Philippe de Rocheblave, greffier du papier terrier ; Patrick Conroy, inspecteur des douanes à Saint-Jean ; Thomas Ainslie, percepteur des douanes.

La chambre ouvrit ses séances le 20 janvier 1797 et les ferma le 2 mai. Le général Prescott remplaçait lord Dorchester, parti pour l'Angleterre le 9 juillet 1796. Durant la session, les débats roulèrent sur le traité de commerce récemment conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis ; l'arrestation des sujets suspects ; les fraudes pratiquées dans les élections de 1796 ; la proportion du revenu des douanes que pouvait réclamer le Haut-Canada ; et le pilotage du fleuve jusqu'au Bic. Il y eut aussi le scandale de la gestion des terres à coloniser que l'on attribuait au conseil législatif vu que plusieurs membres de ce corps avaient des intérêts dans ces spéculations et que les agents du domaine public étaient nommés par eux. Le juge Osgoode, président du conseil, plus impliqué que les autres, finit par quitter le pays.

Avec la nouvelle chambre reparut la question de la langue française. Au lieu de vouloir la proscrire des registres et des actes écrits de la législature, comme en 1792, les Anglais se bornèrent à l'attaquer dans la personne de M. Jean-Antoine Panet, l'ancien président—qui fut réélu toutefois. M. de Bonne, qui venait d'être fait juge du banc du roi ; M. Foucher qui venait d'être nommé solliciteur-général à la cour suprême ; M. Montour et M. de Lanaudière votèrent contre M. Panet, augmentant ainsi de quatre voix le parti anglais resté compacte et déterminé à ne céder qu'au nombre.

L'occasion était belle pour parler de l'indiscipline des Canadiens qui se "singularisaient" en prétendant maintenir la langue française dans une colonie de la Grande-Bretagne. Les discours ne manquèrent pas, en effet. D'abord nous défendions un droit sacré ; et puis notre élément dominait de beaucoup par son nombre, le groupe des Anglais. De là une résistance légale, honnête, honorable, que l'on voudrait en vain confondre avec la rebellion. Il ne faut pas croire que ceci est de l'histoire oubliée. Encore à présent, si un Canadien se lève en chambre pour réclamer une explication, l'examen des comptes publics, le pourquoi ou le comment d'une certaine mesure, vite ! on lui fait les gros yeux et le mot "rebelle" est murmuré autour de lui. Si un Canadien reste froid devant les dépêches de Downing street, il est accusé de manquer de respect à la couronne. Les institutions politiques de l'Angleterre sont justement vantées. Dès que nous sommes devenus sujets britanniques nous avons demandé la plénitude de ces institutions. Les idées européennes s'opposaient à ce que les colonies participassent aux avantages de ce régime. Il est temps de prouver que nous avions tort. Le prouve-t-on ? On prétend le faire : 1. en disant que nous mettions le trouble dans le pays—étrange raison ; 2. en faisant l'éloge des résidants anglais de cette époque—qui ont fini par nous comprendre et accepter ce que nous proposions !

Le juge de Bonne devenait le chef des *Chouayens*. Il faut remonter au 14 août 1756 pour expliquer l'origine de cette expression—les Chouayens. C'était le jour de l'attaque des forts d'Oswégo. Les Canadiens voulaient traverser la rivière à la nage ; le général Montcalm croyait la chose impraticable. Rigaud de Vaudreuil enleva les milices et prit le principal fort —mais durant cette manœuvre un certain nombre de soldats français, croyant la journée perdue, avaient déserté aux Anglais. On les qualifia de "chouayens", du nom de Chouaguen ou Oswégo. L'épithète s'appliqua par la suite aux transfuges de notre cause dans la politique, et elle fit fureur au milieu des basses classes. Elle était donc vieille de quarante ans lorsque le juge de Bonne se vit désigné comme le grand Chouayen, c'est à dire le déserteur par excellence et le chef du parti en question. Les faveurs du pouvoir allaient aux Chouayens car l'oligarchie comptait, à l'aide de cette faction, diviser ou amoindrir le parti canadien. Les "bureaucrates", dont nous parlerons vers l'époque de 1837, étaient les continuateurs des chouayens.

La session de 1798 ouverte le 20 février et close le 11 mai, fut peu intéressante. Il y eut des débats au sujet des routes publiques et tout le reste fut paralysé par les nouvelles d'Europe. Aurait-on ou n'aurait-on pas la paix avec la France ? Par le traité de Campo-Formio, le général Bonaparte avait acquis un ascendant extraordinaire en Europe, et l'on pensait que l'Angleterre allait se prêter à la proposition d'une paix universelle qui semblait être devenue l'ordre du jour de la diplomatie. Mais les mois s'écoulèrent ; la chambre se réunit de nouveau, du 28 mars au 3 juin 1799, et flotta indécise, comme l'année précédente. Le 31 juillet, le général Prescott partit pour l'Angleterre. Tous les esprits se reportaient vers cette fin de la guerre de France qui n'arrivait pas.

Nous voici en présence de quelques noms nouveaux dans la politique du Bas-Canada :

Antoine Foucher, né en France (1716) notaire à Montréal, de 1746 à 1799 et décédé en 1801, avait pour fils Louis-Charles Foucher (né en 1760) qui fut admis au barreau en 1784 et prit une part active à la politique de son temps. Des écrivains, comme il y en a plusieurs, ont dit : " M. Foucher devait être un homme de mérite puisqu'il devint solliciteur-général à une époque où l'on ne favorisait aucunement les Canadiens-Français." Pourquoi ne pas avertir le lecteur que M. Foucher trahissait ses compatriotes ? Il ne refusa pas non plus la charge d'inspecteur des domaines de la couronne. Nommé juge aux Trois-Rivières (1803) il persista à se maintenir dans la chambre d'assemblée et défendit sa propre cause en face du sentiment public qui répugnait à voir des juges et autres fonctionnaires siéger parmi les représentants de la nation. Obligé par le vote populaire de s'en tenir à son rôle de magistrat, il devint juge de la cour du banc du roi (1812) et sut se créer des ennemis qui ne lui firent pas la vie heureuse. Il mourut le 26 décembre 1829.

Alexandre Dumas, originaire de Nègrepelisse, petite ville du Languedoc, était entré dans le commerce à la Rochelle. Il était cousin de John Dumas Saint-Martin qui paraît être venu de France vers la date de la cession du pays. En 1766, Alexandre Dumas était marchand à Québec et avait aussi une maison à Montréal. Au mois de juin 1767 on le trouve—

parmi les associés de la compagnie des forges Saint-Maurice avec John Dumas Saint-Martin, ([1]) juge de paix à Montréal, le même qui, en 1769, fut nommé maître en chancellerie ; ce dernier était protestant. En 1775, Alexandre fut nommé capitaine dans la milice de Québec et à la défense du Sault au Matelot se conduisit avec une habilité et une bravoure qui lui valurent des félicitation universelles. Devenu seul propriétaire des forges, en 1778, il les céda quelques temps après et se fit recevoir notaire. Son greffe va de 1783 à 1802. En 1784 il devint avocat. Major de milice avant 1797, il entra cette année à l'assemblée législative où il ne resta que trois ans.

Jean Taché, de la paroisse de Garganvillars, diocèse de Montauban, né le 6 avril 1697, d'un père qui était commissaire des vivres à Saint-Malo, reçut son éducation à Paris, et se disposa à embrasser la carrière du commerce. S'étant embarqué pour le Canada (1739) il s'établit à Québec et y épousa (1742) Marie-Anne Jolliet de Mingan, petite-fille de Louis Jolliet. Il devint syndic des marchands, conduisit un trafic considérable jusqu'au temps de la conquête, et alors se trouva ruiné par la prise de ses vaisseaux. Ayant acquis les bonnes grâces du gouverneur Murray, on le fit notaire, bien qu'il n'eut pas étudié cette profession. Versificateur habile, l'esprit de salon qu'il déploya lui valut une place honorable dans la société de son temps. Il mourut en 1768. Son fils, Pascal-Jacques, seigneur de Kamouraska, devint membre du deuxième parlement.

Jacques Ménard dit Lafontaine, établi aux Trois-Rivières en 1657 se transporta à Boucherville et fonda une famille nombreuse dont l'un des fils Antoine Ménard dit Lafontaine fut envoyé au deuxième parlement (1796) ; le petit-fils de ce dernier, sir Louis-Hypolite Lafontaine, a laissé un grand nom dans notre histoire.

Etienne Potier dit Laverdure marié à Québec en 1670 avait eu un fils du nom de Toussaint dont le petit-fils s'engagea dans le commerce de fourrures, y amassa de l'argent, prit sa retraite et fut nommé lieutenant-colonel des milices de Lacadie, au sud de Montréal De ce dernier naquit (1770) Toussaint Pothier qui s'adonna de bonne heure au trafic des fourrures du nord-ouest. En 1790 il était associé de la compagnie fondée en 1783 par son père, MM. de Rocheblave, McTavish, Cotté, Frobisher et autres marchands de Montréal. Il devint comme l'âme de la compagnie, dont les affaires avec l'Angleterre atteignaient jusqu'à trois cent mille louis sterling par année. Vers 1812, le gouvernement le chargea d'organiser un corps de voyageurs pour la défense des lacs et il en fut nommé major. Membre du conseil législatif, il occupa temporairement plusieurs charges, telles que commissaire pour améliorer le port de Montréal, arbitre dans la question du partage des revenus des douanes, pour la construction du canal Lachine. Il fut seigneur de Sainte-Marie de Lanaudière, comté de Maskinongé, où il exécuta de grand travaux. Il mourut à Montréal le 25 octobre 1845.

Pierre Couc dit Lafleur, natif de Cognac en Angoumois, s'établit aux Trois-Rivières en 1651 et y épousa (1657) Marie Meti8ameg8k8e, algonquine, d'une famille influente parmi les

([1]) Il prit soin du jeune fils de Ducalvet, durant la captivité de ce personnage (1780-83.)

sauvages. Leur fils aîné, Louis dit Montour, épousa, vers 1683, Marie-Madeleine, de la nation des Sokokis. La descendance de ces derniers donna plusieurs interpètes de langues sauvages, tant au service de la Nouvelle-France que des colonies anglaises. On mentionne surtout André Montour, interprète et capitaine d'une tribu, qui de 1750 à 1768, joua un rôle marquant sur l'Ohio et au Détroit. Nicolas Montour, engagé dès sa jeunesse, dans le commerce des fourrures, devint l'un des associés de la compagnie du Nord-Ouest et réalisa une fortune de cent mille piastres, ce qui le mit en état d'acheter la seigneurie de la Pointe-du-Lac, où il vécut, à partir de 1790, avec tout le luxe imaginable—dévorant son argent en peu d'années. Sa femme se nommait Geneviève Wills. Nommé juge de paix en 1790, il fut élu, six ans plus tard, représentant du comté de Saint-Maurice, qui s'étendait alors depuis Berthier jusqu'à Batiscan, cette dernière paroisse comprise, et se montra assez indifférent envers les intérêts canadiens-français. Il fut remplacé en 1800, par Matthew Bell qui était encore moins que lui favorable à notre nationalité.

Le lecteur ne doit pas s'étonner de la place qu'occupait la milice dans l'attention de la chambre et du conseil durant les années 1792-1810. De tous temps, sous le régime français, les capitaines de paroisse avaient été considérés. Le gouvernement anglais se fit une règle de ne pas trop déranger cet état de choses. Il eut même le soin de veiller à ce que ses troupes régulières prissent en quelque sorte la place des corps français dans l'estime des Canadiens et pour cela il enjoignit aux officiers d'épée de faires respecter les croyances religieuses de la population. Anbury, qui formait partie de la garnison de Montréal en 1776, raconte que, la veille de la Fête-Dieu, il vit apporter en ville, sans trop savoir pourquoi, des " masses de branches de verdure, et le lendemain matin, ma surprise fut grande, dit-il, de voir les rues balayées, les petits arbres plantés de chaque côté, les uns formés en arches, les autres bordant le passage, de sorte que les rues ressemblaient à des vallons verdoyants. Le général. Philips rappela aux troupes l'ordre en conseil de Londres, qui datait de quelques années déjà, et fit suivre cette lecture de recommandations conçues à peu près dans ces termes : " Demain, il y aura grande procession par la ville et je n'ai pas besoin de dire aux officiers quel respect et quelle attention Sa Majesté leur enjoint de rendre au saint Sacrement à son passage. Les sous-officiers devront tout particulièrement informer les soldats de l'ordre qui exige le salut, comme aussi d'ôter le chapeau s'il leur arrive de rencontrer le dais, et de rester à la position de *attention* tant qu'il n'est pas passé. Les cas de désobéissance seront punis avec la plus grande sévérité." Pour revenir à la milice, les Canadiens n'aimait pas à voir les autorités impériales confier des grades d'officiers aux créatures qui se montraient favorables à sa politique d'absorption. Les "patriotes" comme on les a appelés plus tard, agitaient les campagnes à ce sujet. Dans l'espoir de faire disparaître les mécontentements, Ducalvet avait demandé la formation d'un régiment canadien de deux bataillons, comme l'étaient tous ceux du service régulier à cette époque (1784) sauf les gardes du roi qui comptaient quatre bataillons. Prenant un terme moyen, qui ne pouvait rendre le corps nouveau tout-à-fait indépendant, lord Dorchester (1786) obtint d'ajouter deux bataillons au 60e régiment, caserné en Canada sous les ordres de lord Jeffery Amherst, et qui prit en cette circonstance le

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par la Societe de Publication Historique du Canada 93 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

Societe de Publication Historique du Canada.,


SULTE
Histoire
DES
CANADIENS-
FRANÇAIS



H. BEAUGRAND

Directeur du journal "La Patrie."



Melle EMMA LAJEUNESSE,

(l'ALBANI,) Prima dona.

nom de *Royal American*. Pour plaire aux Canadiens lord Dorchester choisit l'un d'eux officier au 109e régiment, Louis-Joseph Fleury d'Eschambault, le créa lieut.-colonel, et poussa l'enrôlement des volontaires. Les deux bataillons réguliers du 60e servaient ordinairement aux colonies ; dans les bureaux de Londres, on les regardait un peu comme étrangers à cause de cela ; bientôt ils furent envoyés aux Antilles, et lorsqu'ils demandèrent à retourner dans la Grande-Bretagne, après avoir servi à Jersey, Guernesay et ailleurs, les autorités accédèrent à leur désir avec répugnance. Chacun des quatre bataillons était indépendant l'un de l'autre pour les fins du service, de l'avancement et du commandement. La chronique raconte que, dans une revue, à Longueuil, (vers 1793) les 7e et 60e régiments luttèrent d'adresse, sous les ordres du duc de Kent et de M. d'Eschambault, au grand honneur de ce dernier.

Lord Dorchester, partant pour l'Angleterre (1796) laissa des instructions pour organiser un régiment qui prit le nom de *Royal Canadien* ([1]), avec Joseph-Dominique-Emmanuel de Longueuil pour commandant du premier bataillon, levé dans le Bas-Canada ; le second appartenait au Haut-Canada ; en tout ils étaient fort de six cents hommes. Louis-Ignace-Michel-Antoine de Salaberry, qui avait servi dans l'armée régulière, fut nommé major et le capitaine François Dambourgès mis à la tête de la compagnie de grenadiers. Les autres officiers étaient : capitaines : Désaunier Beaubien, François Piedmont, Pierre Marcoux, C. Sabrevois de Bleury, J.-B.-Pierre Louvigny de Montigny, François Vassal de Montviel, J.-Bte. d'Estimauville ; lieutenants : Daniel Dupré, Pierre Duchoquet, A. Juchereau Duchesnay, Joseph de Beaujeu, C.-Gasp. Lanaudière, Hypolite Hertel, Pierre Bazin, Henry Hay, Joseph Bouchette, Benjamin Joubert ; enseignes : J.-B. Juchereau-Duchesnay, Antoine Pétrimoulx, Louis Montizambert, Maurice-Roch de Salaberry, Honoré Boillé, Charles-Gaspard de Lanaudière, Antoine Lanaudière, Etienne La Morandière, Richard Hay, François Boucher, Robert Anderson ; François Duval ; chapelain : Salter Mountain ; adjudant ; Robert Anderson ; quartier-maître : Louis Fromenteau : chirurgien : James Davidson ; assistant-chirurgien : J.-B.-L. Ménard. Le drapeau portait la devise *Try Us*.

Sur les rapports qui lui furent faits en 1797, le duc de Kent, commandant en chef, écrivit d'Halifax au major de Salaberry pour le féliciter des progrès de son bataillon, lequel était alors à Montréal où il passa deux ans ; puis ce corps fit deux autres années à Sorel. En 1799, il fut question de fondre le *Royal Canadien* ou les *Volontaires* comme on les appelait, dans les *Fencibles*, afin de les rendre aptes, en leur donnant des officiers supérieurs pris dans la ligne, de servir dans toutes les colonies. L'année suivante, un détachement se trouvait en garnison à Québec, le reste à Saint-Jean d'Iberville ; le major de Salaberry se retira à Beauport, quelque peu découragé de la tournure que prenaient les choses. Dès le commencement de 1801, le nouveau ministère écrivit au gouverneur-général touchant la nécessité de désar-

([1]) A la fin l'année 1796, il y avait en Canada les 4e, 5e, 24e, 25e et 60e régiments. Au 60e les officiers Canadiens-Français étaient : Fleury de Chambault premier capitaine, et H. des Rivières second lieutenant. Dans le deuxième bataillon des *Royaux Canadiens* étaient les lieutenant Taschereau et Pierre-Ignace Mayot (Malhiot), et les enseignes Pierre Boncherville et Charles Launière.

mer les volontaires, vu, disait-il qu'il n'était pas prudent de les discipliner, le Canada étant un pays de conquête. Le général Bonaparte préparait alors sa campagne de Marengo et l'horison s'assombrissait en Europe. Comme toujours, on redoutait en Canada le contrecoup des affaires de France. Le *Royal Canadien* fut licencié. M. de Longueuil qui avait dépensé de fortes sommes pour soutenir ce corps, [1] reçut, en guise de remercîments, les reproches les moins mérités de la part du ministre des colonies. Juchereau, le jeune Louis de Salaberry, Maurice-Roch de Salaberry entrèrent dans des régiments anglais et gagnèrent leurs grades avec honneur.

La carrière de quelques uns des officiers du *Royal Canadien* nous est connue :—

J.-B.-Philippe d'Estimauville, né le 12 mars 1714 à Trouville en Normandie, avait été attaché, en 1729, en qualité de page, au service de la duchesse de Bourbon, et était entré, l'année suivante, dans la compagnie des cadets gentilshommes à Metz. De là, passant au régiment du Lyonnais (1733) il avait été successivement lieutenant, capitaine de brulot et capitaine d'une campagnie franche (détachement dit de la marine) pour servir à l'île Royale (cap Breton). Le 15 avril 1755, il reçut la croix de Saint-Louis ; en 1761, il était encore à l'île Royale et ne prit sa retraite qu'en 1766. Marié (1749) avec Marie-Charlotte d'Aillebout, deux de ses fils furent militaires : Jean-Baptiste né en 1758, marié en 1783 à M.-Josephte Couraud de la Côte, officier au bataillon canadien du 60e régiment (1796) ; et le chevalier Robert d'Estimauville, né en 1752, qui servit dans les armées prussiennes et revint s'établir en Canada vers l'époque du traité d'Amiens (1801).

Jacques Testard sieur de la Forêt, natif de Rouen, avait eu deux fils, Jacques de la Forêt et Charles de Folleville, qui s'établirent dans la Nouvelle-France avant 1660. Jacques Testard sieur de Montigny, fils de Jacques ci-dessus, naquit à Montréal en 1663 ; nous l'avons vu figurer dans nos récits sous le nom du sieur de la Forêt ; militaire distingué, il reçut la croix de Saint-Louis après une dizaine de campagnes ; son nom était célèbre, de 1690 à 1730 dans toute l'Amérique du Nord. Il mourut en 1737, couvert de blessures. Son fils Jean-Baptiste, né en 1724, suivit la carrière des armes, de 1736 à 1760 avec beaucoup d'éclat ; retiré en France après la cession du Canada, il y mourut en 1786. L'un de ses fils prit du service en France, puis, à la révolution, passa en Allemagne ; les autres revinrent en Canada et soutinrent avec honneur le nom de Montigny ; leurs descendants n'ont pas dégénéré de leurs ancêtres.

La famille Rocbert de la Morandière remonte au dix-septième siècle parmi nous dans la personne d'Etienne, qui était conseiller au conseil souverain du temps de M. de Frontenac, et dont les fils ont été employés au nord-ouest et dans les garnisons du Canada, car plusieurs officiers de ce nom figurent dans nos archives. [2] Louis-Joseph, fils d'Etienne ci-dessus,

[1] A part cela il fit parmi ses officiers et ses soldats une souscription qui rapporta la somme de cinq cents louis sterling au fonds de guerre de la Grande-Bretagne, 1799.

[2] Une branche de la famille d'Amours des Chauffours était aussi représentée par des militaires du nom de la Morandière dont l'un commandait aux Miamis en 1740.

garde-magasin à Québec en 1737, obtint, cette année une seigneurie au lac Champlain et fut envoyé, en 1742, pour rétablir le fort Niagara. Son frère Etienne, entra au service militaire à l'âge de vingt ans à peu près, devint lieutenant en 1745, prit part à la bataille de Monongahéla, servit dans le corps des ingénieurs et mourut le 25 novembre 1760. Le fils de celui-ci était enseigne en 1761 ; il revint de France en 1763 ; plus tard s'enrôla pour repousser l'invasion américaine et fut amené prisonnier de guerre à Albany (1776). De son mariage avec Louise-Charlotte Bailly de Messein il eut un fils, Etienne que nous trouvons dans les troupes du Canada en 1797.

Jacrau de Piedmont, enseigne aux canonniers-bombardiers de l'île Royale (1748) puis enseigne au Canada (1750) avait été fait lieutenant de la même compagnie en 1753, capitaine en 1759 ; il se trouva à la bataille des plaines d'Abraham ; ce fut lui qui, avec le major de Joannès, insista auprès de M. de Ramesay pour que l'armée française abandonnât la basse-ville de Québec après la défaite de Montcalm, au lieu de capituler précipitamment. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1760. François, son petit-fils, épousa Thérèse de Montizambert, et prit du service dans les *Royaux Canadiens.*

Louis Fromenteau de la Boucherie, fils, aide-major de milice de la ville de Québec en 1797, était descendant d'un officier d'artillerie employé en 1757 aux fortifications de Québec et plus tard (1761) à l'île Royale.

Jean-Baptiste Bouchette, surnommé la Tourte, à cause de la célérité de ses voyages, commandait un brigantin sur le fleuve, l'automne de 1775, lorsque le géneral Carleton, obligé de fuir Montréal tombé au pouvoir des Américains, s'offrit pour conduire ce gouverneur à Québec en passant à travers les patrouilles de l'ennemi. Parvenu dans la capitale, après avoir couru plusieurs fois le danger d'être capturé, Carleton amena sen sauveur au château Saint-Louis, le remercia en présence de ses conseillers et des citoyens réunis—et de ce jour la fortune de l'humble capitaine de goëlette fut assurée. Le gouvernement ayant établi un dépôt de marine sur les lacs, M. Bouchette fut nommé, vers 1784, à l'un des principaux commandements et fixa sa résidence à Kingston. Il accompagna le duc de Kent aax chûtes de Niagara en 1793. La Rochefoucauld écrivait, en 1795 : " Le capitaine Bouchette, commodore de la marine du lac Ontario est à la tête de tout l'établissement naval du lac, mais sans rien ordonner pour les dépenses. C'est un homme en qui lord Dorchester et le gouverneur Simcoe ont une grande confiance. Canadien d'extraction, resté au service de l'Angleterre quand le Canada a passé sous sa domination, c'est lui qui, dans le moment où Arnold et Montgomery assiégeaient Québec, (1775) y a fit entrer, sur son bateau, lord Dorchester déguisé en Canadien ; il a, dans cette occasion, donné une grande preuve d'activité, d'audace et de courage; on ne peut s'étonner que lord Dorchester n'ait pas oublié ce service signalé. Ses manières sont celles d'un homme incorruptible et d'un officier facile pour ses subalternes... Le commodore Bouchette est un des plus grands détracteurs du projet de faire de Yorck (Toronto) le centre de la marine du lac, mais il a sa famille et ses terres à Kingston ; de pareilles raisons sont assez communément influentes pour déterminer les opinions publiques." Il mourut dans ce poste en 1802. Son fils Joseph, né le 14 mai 1774, instruit en

Angleterre, ardent travailleur et savant géographe, a fait grand honneur au Canada par ses ouvrages dont le fini et l'exactitude sont justement admirés. On lui doit une superbe carte du Canada et trois volumes de descriptions topographiques, etc., que tous les hommes d'études de notre pays consultent encore à présent avec avantage. Nommé colonel de milice, arpenteur-général, estimé de tous les partis, M. Bouchette s'est éteint au mois d'avril 1841, laissant deux fils, l'un, Joseph arpenteur-général de la province de Québec actuellement, et l'autre Robert Shore Milnes, patriote de 1837-38, et député ministre des douanes à partir de 1867.

François Boucher, né à l'île aux Coudres le 8 août 1778, descendait de Marin Boucher établi à Beauport en 1634. A dix ans il naviguait, à la Nouvelle-Ecosse avec son père; à douze ans, il entrait dans une maison de commerce de Québec, mais en 1796, il se sentit entraîner vers la vie militaire et aida son beau-frère, le capitaine Dambourgès, à recruter le régiment canadien qui se formait alors. En 1802, après avoir servi cinq ans, il se fixa à Maskinongé et y ouvrit un commerce qui prospéra au delà de ses espérances, même pendant la guerre de 1812, bien que le vaillant officier eut repris du service — en qualité de quartier-maître au quatrième bataillon de milice. Son père, François Boucher, marin de profession, avait été nommé capitaine du port de Québec (1803), en récompense des services qu'il avait rendus au duc de Kent en portant des dépêches à Halifax. Le lieut.-colonel Boucher a été pour la paroisse de Maskinongé un bienfaiteur intelligent. A mesure que sa fortune grandissait il faisait drainer les terrains plats qui avoisinent le lac Saint-Pierre et encourageait la grande culture et l'industrie locale. Il est mort en 1861, après avoir mené une vie très active et sur les derniers temps une existence patriarcale. C'était le dernier survivant des officiers des *Royaux Canadiens*.

CHAPITRE IV

1800

Type physique des Canadiens.—Leur costume.—Caractère. — Mœurs et coutumes. — Instruction publique.—Le gout des voyages lointains.—Les Canadiens aiment la France.—Culture des terres. Les seigneuries.— Maisons de campagne. — Québec, Trois-Rivières, Sorel, Montréal. — Climat de la province. — Commerce du pays.



ANBURY, officier du 24e régiment, qui visita notre pays en 1776, observe que, à la baie Saint-Paul, les habitants paraissaient très pauvres, mais qu'ils avaient en abondance toutes les choses nécessaires à la vie et cependant vivaient bien modestement, gardant pour le marché la plupart des produits de leurs fermes. " Chaque habitant à l'aise possède ordinairement, dit-il, de dix à vingt moutons, dix ou douze vaches, et cinq ou six bœufs de labour. Le bétail est petit mais excellent. En général, depuis la conquête, ces fermiers vivent dans une aisance inconnue de leurs semblables en Angleterre. On les voit améliorer leurs propriétés... Il y a peu de seigneurie qui ne donne de l'orge, du maïs, du seigle, du chanvre, du lin, du tabac et le reste, et le tout en abondance. On pourrait en tirer des articles de commerce pour les Indes Occidentales et où, depuis la conquête, nous avons exporté des quantités de planches, de bois, de farine... Au commencement de l'année, les Canadiens ont une singulière coutume : les hommes vont de porte en porte saluer les femmes, lesquelles réservent trois jours à ces réceptions. On s'embrasse, on cause, on se quitte. Les Anglaises se conforment à cette mode, plutôt que de paraître revêches... En général, les Canadiens sont de belle taille et de forte stature. Leur habillement consiste en un simple surtout qu'ils couvrent dans les temps froids d'un capot de couverte retenu à la moitié du corps par une ceinture de laine ; la tuque est chez eux en usage, mais au milieu de l'hiver ils mettent un casque de pelleterie. Ils sont très fiers de leur longue queue. Tous fument c'est une habitude acquise dès l'enfance ; ils fument dès l'âge de trois ans. Comme leur reli-

gion leur impose nombre de jeûnes, ils sont maigres et élancés... Pour ce qui est de la danse, les Canadiens sont de parfaits Français. Ils se rassemblent dans ce but presque tous les soirs... Les Canadiens des hautes classes sont très polis envers les étrangers. J'ai été invité chez M. Roberdeau et le repas était tout à la française. Malgré l'excellence des plats, mon estomac anglais ne put s'y faire, mais la dame de la maison me dit : "Vous ne faites que d'arriver : quand vous aurez été avec nous un certain temps, vous aimerez beaucoup notre cuisine... Si vous revenez, j'aurai du roast beef et du plumb pudding." Et pour finir le dîner le maître de la maison lui dit "versez, et vive le roi d'Angleterre"... Les femmes sont vives et très obligeantes, mais les hommes n'entendent pas badinage ! Pour un rien ils vous répondent "je vais le dire au général Carleton", et, comme le gouverneur est ouvert à tous leurs caprices, il est continuellement interbolisé de leurs plaintes. Les seigneurs surtout l'obsèdent. Ceux-ci ne cessent de le tracasser... Aussi les Canadiens de la basse classe, sont-ils insolents envers les officiers qu'ils attaquent en toute rencontre. C'est à ce point que le général Carleton est accusé partout de les trop endurer. L'autre jour, un habitant ne s'est pas gêné le moins du monde de passer devant la carriole du frère du gouverneur, en traversant le fleuve, et l'a bel et bien accrochée en la brisant. Le colonel Carleton sortit son fouet et en donna une raclée à l'habitant, qui se contenta de dire "je m'en plaindrai au général Carleton"— Fort bien, je suis le frère du général, riposta l'officier "Ah si j'eusse su cela, c'eût été différent" et voilà ce que le colonel obtint pour consolation... D'après les précautions que prennent les Canadiens pour se garantir du froid, les Européens doivent penser que le climat de ce pays est insoutenable, On colle du papier sur les fentes des fenêtres et sur toutes les crevasses par où le moindre filet d'air peut pénétrer. Au lieu de feu dans la cheminée, on se sert de poëles de fer, ce que je regarde comme très malsain... C'est pourquoi le teint des Canadiens est si pâle... Mais l'habitude, qui est une seconde nature, fera que je m'y accoutumerai. Les Canadiens sont très sujets à la consomption. Le docteur Kennedy, attribue cette affection à l'usage des poëles que l'on chauffe à outrance... Bien que le climat soit très rigoureux, les habillements que l'on porte ici et ces fameux poëles, nous préservent de ces atteintes. On ne connait pas les temps humides ni ces crudités de l'atmosphère si incommodes dans notre pays... Les maisons des habitants de la baie Saint-Paul sont presque toutes construites de bois et se composent pour la plupart de deux ou trois chambres dans l'une desquelles il y a un poële de fonte chauffé au point qu'il communique sa chaleur au reste de l'appartement. Le toît est en planche. Les crevasses des murs extérieurs sont remplis de glaise et les bâtiments du dehors sont bardés de paille... La plupart des maisons d'habitant près de Montréal sont de pierre et ne renferment que trois ou quatre chambres. On y voit annexés des vergers... A Montréal (ville) les maisons sont en pierre, avec portes et contrevents de fer ou de tôle, ce qui leur donne un aspect assez triste... La fertilité du sol et le climat du Canada vous feraient croire que c'est une contrée des plus prospères, néanmoins les moyens de communications sont tellement limités, par suite de la difficulté des glaces, durant six mois de l'année, que tout ceci arrête le mouvement. Il en résulte que l'on ne saurait lutter avec les pays où de semblables obstacles n'existent pas. Ces misères sont à présent

supprimées. Le Saint-Laurent se trouve balisé, la vapeur a démodé les bâtiments à voile, les chemins de fer remplacent le vieux système de roulage et vont plus loin que les traîneaux et surtout plus vite ; l'obstacle matériel a disparu.

Anbury demandant des pommes de terre à un habitant de la baie Saint-Paul, reçut cette réponse " Je suis bien fâché mon cher monsieur, de ne pouvoir comprendre ce que vous souhaitez ". Lorsqu'on eut expliqué à ce brave homme qu'il s'agissait de " patates " il mit son champ à la disposition de ses hôtes.

" Depuis la fondation du Canada, continue le même voyageur, on s'est plaint que cette colonie n'enrichissait pas la France ni aucun de ses habitants, mais seulement les commerçants de fourrures. Ce n'était pas la faute du pays, qui abonde en ressources et des choses de première nécessité. On peut attribuer la pénurie en question à l'état de guerre continuelle entre le Canada et la Nouvelle-Angleterre ; à l'oppression du gouvernement et à la rapacité du clergé, toutes causes qui tenaient les colons en arrière et les empêchaient d'élever leur ambition au-dessus du niveau ordinaire, c'est à dire payer les dîmes aux curés et amasser quelque chose pour la saison d'hiver. A présent la situation est changée. Ou rencontre partout des moulins à scie, des moulins à farine ; les Canadiens exportent du bois et des grains aux Antilles et aux provinces maritimes... Je me demande pourquoi les Français tenaient le Canada dans cet état d'infériorité... Avant 1755, les habitants exportaient de grandes quantités de blé et autres grains dans les provinces anglaises et aux Antilles."

La construction des navires commença à Québec sur un grand pied vers 1790. Les guerres qui suivirent, durant un quart de siècle firent prospérer cette industrie. La Rochefoucauld écrivait en 1795 : " Le commerce du Canada emploie environ trente bâtiments pour ses importations et ses exportations. C'est seulement avec l'Angleterre, et par elle qu'il a lieu. Un état de la douane pour 1786, qu'a obtenu M. Guillemard, porte les exportations à 325,116 livres monnaie d'Halifax, et les importations dans la même année à 248,262 ; il y avait dès lors une très grande quanti é de grains exportés. Elle est sûrement accrue aujourd'hui, et par l'augmentation quelconque de la culture même du Bas-Canada, et par la plus grande augmentation de celle du Haut-Canada. On estime aujourd'hui à 400,000 boisseaux la récolte générale du blé dans le Bas-Canada, qui en consomme les trois quarts. Le commerce des fourrures a son principal entrepôt à Montréal. Tous les vaisseaux qui font le commerce du Canada sont anglais ; aucun n'appartient aux négociants du pays, au moins ils n'en ont qu'un très petit nombre qui se construisent à Québec, encore sont-ils employés au commerce d'Europe. Il ne se bâtit d'ailleurs dans toutes les possessions anglaises en Amérique d'autres vaisseaux qui naviguent sur les lacs ; à Halifax même on radoube, on répare, mais on ne construit pas. La navigation européenne est interdite en Canada à tout autres vaisseaux qu'aux vaisseaux anglais, d'où il arrive que quand la navigation dans ce pays est interrompue ou retardée, on y est dans la disette entière des denrées européennes. Cette année 1795, par exemple, où les vaisseaux qui communément arrivent vers le 15 mai ne sont arrivés que le 20 juillet, les magasins étaient vides dans tout le Canada ; il n'y avait pas dès le 1er juillet, une seule bouteille de vin à vendre à Québec ni à Montréal, pas une aune de drap...Les

terres de l'île de Montréal sont réputées les meilleures du Bas-Canada ; près des habitations, elles se vendent au plus cinq dollars l'acre ; dans l'île de Montréal vingt à vingt-quatre. Quelques fermes auprès de Québec, cultivées avec un peu plus de soin, ou ornées d'une belle maison et de bons bâtiments, sont payées beaucoup plus encore : en tout, il se vend peu de terre et par la pauvreté des habitants et par la difficulté des ventes... La culture est, dans le Bas-Canada, aussi mauvaise qu'elle puisse l'être. On n'emploie de fumier que dans les environs de Québec et de Montréal, encore n'est-ce que le fumier d'écurie, qu'il n'y a pas longtemps on jettait dans la rivière pour s'en débarrasser ; on n'y connaît pas d'autres engrais. Ce qu'on appelle les terres en culture, même sur le bord de la rivière, sont des champs défrichés d'une étendue de quarante à cinquante acres, plus ou moins, entourés de clôtures grossières, au milieu desquels sont différentes cultures par petites portions, blé, maïs, seigle, pois, prairie, mais remplissant rarement la totalité du champ enclos. Le fermier est frugal, mais ignorant et paresseux. Le gouvernement anglais ne fait rien pour encourager l'extension et l'amélioration de la culture, et il faudrait qu'il fit beaucoup, avec une grande prévoyance et une longue patience pour obtenir des succès en ce genre, car, aux inconvénients des préjugés communs aux fermiers de tous les pays, les Canadiens ajoutent une grande défiance pour tout ce qui vient des Anglais ; elle tient à leur idée constante que les Anglais sont leurs conquérants, et les Français leurs frères... Sur la route de Québec, les habitations sont quelques fois de pierrailles ou de bois, blanchies extérieurement avec de la chaux, dont le pays abonde ; mais intérieurement ces habitations sont sales, vilaines — je parle de celles du peuple canadien. Dans presque toute celles qui sont sur le bord du chemin, et où la mort du roi de France n'est plus ignorée, on voit son portrait, la gravure de ses adieux à sa famille, et son supplice avec son testament en entier. Ces images sont l'objet d'une espèce de dévotion, qui ne change rien, d'ailleurs, à l'attachement des Canadiens, pour les Français... Les mœurs anglaises pour les ameublements, les repas, etc., prévalent dans les maisons anglaises ; quelques familles canadiennes, plus riches, et tenant à l'administration, les ont aussi acceptées. Les autres familles canadiennes aisées ont conservé les mœurs françaises... La classe des Canadiens gentlemen habitant les villes est plus pauvre que celle des Anglais, que de bons émoluments ou de grandes affaires y ont amenés. Les Canadiens vivent généralement entre eux, et comme ils dépensent moins que les Anglais, ceux-ci leur prêtent le caractère d'avarice et de vanité — que les autres leur rendent d'une autre manière sans doute. Les négociants anglais sont riches et sont ce qu'ils appellent hospitaliers... Il est peu de nations ou le crime soit plus rare que parmi les Canadiens ; jamais de meurtres ; très rarement de vols. Le peuple est d'ailleurs ignorant, mais cette faute appartient plus au gouvernement qu'au peuple lui-même. Elle est même volontaire dans le gouvernement qui s'en fait un principe. Peu ou point d'écoles ; point de collèges en Canada ; d'où il arrive aussi que le Canadien, même le plus riche, est mal élevé ; peu savent l'orthographe ; un moindre nombre encore ont de l'instruction, quoique quelques uns d'eux soient employés dans la législature de la province. Mais ce sont les Anglais de qui je tiens cette information, et ils ne sont pas tout-à-fait croyables sur ce qu'ils rapportent des Canadiens, parce que le trait le plus remar-

quable du caractère de ce peuple est, comme je l'ai dit, l'attachement à la France qui se manifeste, plus ou moins, dans toute occasion, selon la classe de la société à laquelle appartiennent les individus, et selon que, par conséquent, ils désirent et attendent plus ou moins du gouvernement anglais... J'ai dit que les manières françaises étaient conservées dans toutes les familles canadiennes, que peu, c'est à dire à peine un Canadien sur cent, savent l'anglais ; qu'ils ne veulent pas l'apprendre ; que, parmi ceux qui le savent, presqu'aucun ne veut le parler, excepté ceux à qui leurs places imposent des rapports continuels avec le militaire... Le gouvernement anglais a, depuis la conquête de ce pays changé, avec affectation, les noms des iles, das villes, des rivières, des plus petites criques, mais les Canadiens ne se prêtent point à cette nouvelle nomenclature, et mettent, de leur côté, autant d'affectation que d'habitude à les appeler constamment par leurs anciens noms français... A Québec, il paraît que la présence du gouverneur général et la grande quantité d'officiers et de personnes employées pour l'armée donnent dans la société la prééminence au militaire ; elle est à Montréal pour le négociant... Tout ce que nous voyons des Canadiens, habitants ou matelots (voyageurs) — et nous n'avons pas laissé que d'en voir un assez grand nombre — exprime une extrême satisfaction de retrouver des Français de la vieille France, et nous montrent un respect et une prévenance auxquels, depuis longtemps, nous n'étions plus accoutumés. Je ne puis rien dire du caractère de ce peuple chez qui nous ne sommes pas encore, mais tous ceux que nous rencontrons sont vifs, actifs, ardents, gais, chantants. La dixième partie d'entre eux ne sait pas un seul mot d'anglais et se refuse à l'apprendre ; leur figure est expressive, ouverte, bonne et je les vois avec plus de plaisir que je n'ai vu aucun peuple depuis trois ans... Le peuple canadien a conservé le caractère français ; actif, brave, ardent, il entreprend et soutient avec courage les travaux les plus pénibles, se console et se délasse en fumant, en riant et en chantant ; rien ne le dégoûte, rien ne l'arrête, ni la longueur des voyages, ni l'excès de la fatigue, ni la mauvaise qualité de la nourriture, pourvu qu'il soit soutenu par de bons propos et par quelques plaisanteries. Ce sont eux qui sont chargés de toutes les navigations. Au commencement du printemps, ils sont demandés des deux différents points des deux provinces, soit pour le service du roi, soit pour celui du commerce. L'espèce de peuple ainsi employé habite depuis Montréal, et quelques lieues en deça (du côté du Haut-Canada, où l'auteur écrivait) jusqu'à Québec. Beaucoup demeurent à Montréal, y ont même un métier auxquels ils s'occupent l'hiver ; l'été fournit moins à ce genre de travail (les métiers) ou, bien plus réellement ils sont portés par leurs goûts à cette vie active et errante. Quelques-uns sont fermiers ; alors ils laissent leurs récoltes à faire à leurs femmes et à leurs voisins ; s'ils sont ouvriers, ils ferment leurs boutiques et partent. Nous en avons rencontrés qui étaient tanneurs, selliers, bouchers, menuisiers et, nous disait-on, de bons ouvriers. Selon la nature de l'ouvrage auquel ils sont appelés, ils quittent leur pays pour l'été, ou pour une année, ou pour plusieurs ; quelques fois seulement pour la courte durée de la navigation momentanée à laquelle ils sont employés... Ils commencent à présent à servir comme matelots dans les vaisseaux du lac ; le commodore Bouchette en est très-content... M. Mackenzie,

dans son voyage vers la mer du sud (le Pacifique) s'est fait accompagner par plusieurs d'entre eux ; ils vient de ramener les mêmes dans un voyage qu'on croyait qu'il pousserait aussi loin que le précédent, mais qu'il bornera au dernier comptoir. Ce sont, au dire même des Anglais, qui ne les aiment pas, les meilleurs rameurs, les plus industrieux pour sortir d'embarras, les plus endurcis à la peine, les plus durs à la fatigue, les plus sobres, quoique buvant quelques fois un peu trop de rhum ; alors leur gaîté les porte au tapage, comme elle porte souvent les Anglais au morne silence... Nous avons été ramenés par des Canadiens qui, selon leur coutume, n'ont pas cessé une minute de chanter. L'un d'eux entonne une chanson que les autres répètent, et la mesure de ces airs règle le coup de rame, toujours donné en cadence. Les chansons sont gaies ; souvent un peu plus que gaies ; elles ne sont interrompues que par les ris qu'elles occasionnent et, dans toutes les navigations dont sont chargés les Canadiens, les chants commencent dès qu'ils prennent la rame et ne finissent que lorsqu'ils la quittent : on se croit dans les provinces de France, et cette illusion fait plaisir."

M. Guillemard qui parcourut le Bas-Canada en 1795, a fourni au duc de la Rochefoucauld les notes suivantes : "La première classe parmi les Canadiens, composée des seigneurs et des hommes attachés au gouvernement anglais, haïssent la révolution fançaise dans tous ses principes, et paraissent plus exagérés sur ce point que le ministère anglais lui-même. La seconde classe, opposée aux seigneurs et aux seigneuries, aiment la révolution française, et quant à ses crimes, ils les détestent sans cesser d'aimer la France et les Français, sans penser à la révolution et sans en rien savoir."

Isaac Weld, visitant la province en 1799, s'exprime ainsi : "Les cinq-sixièmes des résidents du Bas-Canada sont d'origine française, la plupart cultivateurs vivant dans les seigneuries. Il y a peu d'Anglais occupés de culture qui soient établis sous des seigneurs, bien que plusieurs seigneuries appartiennent maintenant à des Anglais. Le plus grand nombre de nos compatriotes tiennent les terres qu'ils ont en vertu de certificats du gouverneur et presque tous résident dans les cantons de l'Est qui bordent le haut Saint-Laurent. Les seigneurs Canadiens ou Anglais, vivent modestement ; les seigneuries rapportent peu de revenus, quoique très grandes en général... Sauf les certificats ci-dessus mentionnés personne ne peut encore montrer un titre clair pour la terre qu'il a défrichée. Cela ne concerne naturellement que les colons Anglais, mais ils sont empêchés par là même de vendre toute ou partie des propriétés qu'ils ont défrichées et par conséquent de se refaire de leurs dépenses et de leurs travaux. On dit que le gouvernement a adopté ce moyen pour prévenir les spéculations sur les terrains... La culture est faite avec nonchalance. On ne se sert presque pas d'engrais. La charrue enlève à peine une croûte du sol et là-dedans on sème. La moitié des champs n'ont pas de clôture ; les bestiaux y paissent. Les marchands anglais demandent à présent plus de grain que l'on n'est dans l'habitude d'en récolter et il s'en suit un peu plus d'activité parmi les cultivateurs... Il n'y a guère de défrichements éloignés de plus de douze milles du fleuve. Cela vient de ce que les Canadiens n'aiment pas à s'isoler les uns des autres, et ils vont mêmes jusqu'à morceler à l'infini la terre paternelle avant que de concéder un lot en bois debout. Ceci est tout différent de la coutume suivie dans la Nouvelle-Angleterre... Les Canadiens commencent à peine à se servir d'engrais pour leurs terres ; le plus souvent

ils continuent à semer les même champs des mêmes grains, sans égard pour ce qui devra en résulter. Néanmoins le sol n'est pas encore épuisé comme aux Etats-Unis... Le tabac vient parfaitement, mais on ne le cultive pas sur un grand pied ; la moitié de ce qui s'en consomme dans le pays est importé. Le tabac canadien est beaucoup plus doux que celui du Maryland et de la Virginie ; il donne une poudre à priser très bien reçue... L'air du Bas-Canada, est extrêmement pur, et le climat est considéré comme des plus salubres. De Montréal en descendant, il ressemble beaucoup à celui de la Nouvelle-Angleterre. Les habitants vivent vieux... Les gens qui ont passé un hiver ici ne redoutent nullement la sévérité de la température, et quant aux Canadiens, ils préfèrent cette saison à toutes les autres. En réalité, je n'ai entendu qu'une voix dans la province sur ce sujet ; on n'en saurait être surpris lorsque l'on songe comment les habitants passent l'hiver. Si les Canadiens voyaient nos hivers d'Angleterre, ils soupireraient comme nous après le printemps. Chez eux, c'est la saison du plaisir. Dès que le froid sec commence, l'air devient très pur et les affaires sont abandonnées. On se donne à la joie. Ce n'est plus que réunions d'amis, allant d'une maison à l'autre ; des fêtes où la musique, la danse, le jeu de cartes et tous les amusements sont employés... La première habitation que nous rencontrâmes à Batiscan était une ferme d'habitant où l'on nous donna de suite un logement pour la nuit. Les gens de l'endroit étaient extrêmement polis et se mettaient à nos ordres de tout cœur. On dressa prestement une petite table, couverte d'une belle nappe blanche, de beurre, de lait, d'œufs, de pain et de tout ce qu'il y avait de meilleur dans la maison. Toutes les femmes du Bas-Canada ont de ces victuailles en abondance, mais on y trouve rarement de la viande, si bien que les voyageurs ont la coutume d'en apporter avec eux. Les maisons possèdent d'excellents lits, genre français, très large, hauts de quatre à cinq pieds du plancher, avec paillasse, matelat et couche de plume. La plupart de ces demeures sont bâties de bois, pièce sur pièce, mais beaucoup mieux faites que celles des Etats-Unis. Les pièces de bois sont plus adroitement jointes et la face extérieure en est applanie et blanchie à la chaux. En dedans les murs sont doublés de planches, tandis que, aux Etats-Unis on les laisse dans leur forme brute, aussi bien qu'en dehors. Par exemple, les Canadiens ont le défaut de ne pas assez ouvrir les fenêtres et l'air se rarefie par trop dans leurs maisons. Si vous demandez aux habitants pourquoi ils font cela, iis répondent : " Ce n'est pas notre manière." Weld voyageait au mois d'août, et chacun sait que, à cette époque de l'année, il vaut mieux fermer portes et fenêtres... " Sur la route de Laprairie, en arrivant du lac Champlain, une foule de choses vous démontrent que vous êtes dans un autre pays. Le drapeau anglais, les soldats, les habitants français allant de çi de là avec leurs tuques rouges, les enfants sortant des maisons pour vous saluer au passage, coutume inconnue aux Etats-Unis, la belle apparence des maisons ; les calèches, les calvaires, les grandes églises catholiques, les chapelles, les couvents, les prêtres avec leurs soutanes, les religieuses, les frères ; tout vous explique que vous avez changé de pays. Le langage aussi est différent : c'est le français qui domine... Presque tous les établissements du Bas-Canada sont situés le long des rivières, ce qui rend le paysage bien différent de celui des Etats-Unis. Les bords de l'Hudson, plus cultivés que ceux du Saint-Laurent, sont sauvages et désolés

en comparaison de ceux-ci. En descendant de Montréal, et sur plusieurs lieues, les maisons sont tellement rapprochées les unes des autres qu'elles font penser à un village s'étendant sur tout ce parcours. Ces maisons ont une apparence remarquable de properté, et même dans le plus petit village il y a une église, que l'on entretient avec un soin jaloux... Vous rencontrez un village et une église à peu près toute les lieues... Il n'y a pas de province dans l'Amérique du Nord où un voyageur se trouve traité plus commodément que sur la route de Québec à Montréal. Une série régulière de maisons de postes existe tout le long de la route ; on s'y procure des calèches ou des carrioles, selon la saison. Chaque maître de poste tient quatre de ces voitures, sans compter qu'il tire de l'aide de ses voisins qui sont entendus avec lui pour cela. Il est obligé, durant les heures du jour de se tenir prêt à quinze minutes d'avis et la nuit sous une demi-heure. La traite est de deux lieues à l'heure, à raison d'un chelin par lieue... Bien que le froid soit intense, les Canadiens le supportent parfaitement, parce qu'ils savent comment s'en garantir. Ils ont des poëles qui chauffent et tiennent leurs demeures aussi comfortables qu'on peut le désirer. Chaque grande maison compte quatre ou cinq de ces poëles, tant dans le passage d'entrée que dans les chambres du rez-de-chaussée. Ils ont aussi des feux de cheminées et de grille, mais plutôt par luxe qu'autrement. Les doubles portes et les doubles chassis des fenêtres coupent parfaitement le vent. Les panneaux des fenêtres sont suspendus sur des pentures et s'ouvrent par le milieu comme des portes, ce qui vaut mieux que les fenêtres à guillotine. Lorsqu'ils affrontent l'air du dehors, les habitants sont chaudement vêtus. La coiffure couvre les oreilles et le derrière du cou et même la majeure partie de la face, ne laissant exposé que les yeux et le nez. Leurs larges et épais vêtements recouvrent tout le corps, sans compter les mitaines, les manchons et les chaussures appropriées au climat. La masse des citoyens de Montréal est d'origine française, mais tous les marchands de quelque importance sont ou Anglais, ou Ecossais ou Irlandais, ou descendants de ces trois races, lesquels passent tous aux yeux des Canadiens-Français pour des Anglais. Les Canadiens-Français ont conservé les manières et les coutumes de leurs ancêtres, aussi bien que leur langage ; ils ont une aversion insurmontable pour la langue anglaise, et il est très rare de rencontrer l'un d'eux parlant un semblant d'anglais. Toutefois, les citoyens anglais parlent la plupart un bon français... Sorel, qui ne renferme qu'une centaine de maisons, isolées les unes des autres, est la seule ville sur le Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, où la langue anglaise prédomine. Les résidents sont des "loyalistes" des Etats-Unis réfugiés depuis la guerre. On y construit surtout des navires... Le principal commerce de Montréal est celui des pelleteries ; c'est de là que partent la plupart des fourrures expédiées du Canada en Angleterre. Ce genre de trafic est en partie aux mains de la compagnie du Nord-Ouest et en partie exercé par des compagnies particulières... Les canots de traite sont montés par des Canadiens-Français, tous très adonnés à ces courses et qui les préfèrent à la culture des champs... Deux mille hommes, à peu près, sont employés par la compagnie dans les postes des pays d'en haut... Des quantités de pelleteries sont exportées des Trois-Rivières et de Québec où elles arrivent par les rivières qui tombent du nord dans le Saint-Laurent... Les principaux articles d'exportation sont donc les pelleteries,

puis le blé, la farine, le lin, la potasse, le bois, les douves, le poisson séché, les huiles, le ginseng et plusieurs plantes médicinales... La manufacture domestique existe partout dans le Canada. Elle consiste en toiles et en grosses étoffes de laine, mais la plupart des articles d'habillement sont d'importation anglaise... Le peuple a toute la gaîté et la vivacité de celui de France. Il danse et chante et semble ne vouloir s'imposer aucun soucis ; un certain nombre d'entre eux, cependant, paraissent aussi moroses et renfrognés que les gens des Etats-Unis. La vanité pourtant est leur trait caractéristique et en les flattant, vous en faites tout ce que vous voulez. Les femmes sont du petit nombre de ceux qui savent lire et écrire. Un Canadien ne conclut jamais un marché, ni ne fait une démarche de quelque conséquence sans consulter sa femme, dont les avis font lois, généralement... Les Canadiens aiment à se réunir, à causer de leurs longs voyages, à se vanter de leurs prouesses. Ils ne sont pas satisfaits d'avoir défriché une terre et d'en tirer de quoi vivre, il faut qn'ils puissent raconter les périls qu'ils ont bravés et les courses lointaines qu'ils ont faites. Les femmes et filles des habitants sont jolies et la simplicité de leurs habits en été les rend très attrayantes. Comme les sauvagesses, elles perdent promptement leur beauté et cela est dû aux rudes travaux auxquels elles se soumettent."

Voyons à présent ce que John Lambert disait, en 1808, après avoir parcouru le pays : " Le costume de l'habitant est simple et commode. Il consiste en un long-capot d'étoffe gris foncé, avec capuchon, retenu à la taille par une ceinture de laine aux couleurs voyantes. Veste et pantalon de la même fabrique. Aux pieds des mocassins ou des chaussures de cuir de bœuf. Ses cheveux épais et longs, sont attachés en arrière par une lanière de peau d'anguille ; de chaque côté du visage, des mêches droites retombent en queue de rat. Il porte la tuque rouge. L'ensemble se complète par une courte pipe qui ne quitte presque jamais la bouche de l'habitant, car il est fumeur comme un Hollandais. La figure est longue et mince, brunie par le hâle ou le soleil, parfois plus sombre que celle du Sauvage. Les yeux petits, vifs, foncés ; le nez accentué et à peu près aquilin, ou de forme romaine ; les joues lâches et maîgres ; les lèvres minces et petites ; le menton pointu... Les manières des habitants sont aisées et polies. Leur conduite à l'égard des étrangers n'est jamais influencée par l'habit ou la coiffure de ceux-ci. Ils sont civils et respectueux à tout le monde, sans distinction de personne. Ils traitent leur supérieur avec cette déférence qui n'est ni la bassesse de l'un ni l'exaltation de l'autre. Envers leurs subordonnés, ils n'usent point de rudesse et n'affligent aucunement la pauvreté. Leur comportement est libre et sans gêne ; on dirait plutôt qu'ils ont vécu à la ville que dans la campagne. Les uns et les autres s'entretiennent en bons rapports... Les hommes ont un bon sens naturel et une forte dose d'intelligence ; mais faute d'écoles, ils ne peuvent guère s'instruire. Les femmes ont plus d'éducation, et ceci doit provenir du clergé, qui s'arrange pour qu'elles gouvernent leurs maris... Les Canadiens sont vraiment très polis les uns envers les autres ; ils se saluent et se font la révérence en se rencontrant. Lorsque je vois deux habitants le chapeau à la main, le corps penché en avant avec grâce, je ne puis m'empêcher de penser à l'effet qu'une pareille scène produirait dans les rues de Londres ! Les Canadiens sont extrêmement polis et empressés à l'égard des étrangers, et ils

lèvent leurs chapeaux à tous ceux qu'ils rencontrent par les chemins... Je ne sais pas ce qu'a été autrefois le clergé catholique du Canada, mais je puis dire en toute assurance qu'aujourd'hui il se distingue par une conduite et un caractère, partout les mêmes en ce pays, parfaitement conformes à l'idée que l'on se fait de ceux qui ont mission de prêcher l'évangile. Sa vie est exemplaire ; on ne saurait guère lui reprocher de donner des avis qu'il ne suit pas lui-même Si d'un côté le gouvernement anglais mérite des éloges pour sa conduite envers ce clergé, on peut d'autre part affirmer que celui-ci lui rend bien le service de maintenir la paix dans toute la contrée... Le nombre des catholiques comparé à celui des protestants est de dix contre un. On compte à peu près cent quatre-vingts prêtres, et douze ministres protestants... Les catholiques ne se mêlent jamais de ce qui concerne les protestants... En voyant la tranquillité qui règne ici parmi les fidèles de ces deux croyances, je ne puis m'empêcher de songer à l'Angleterre, un pays ou quinze millions de protestants refusent de rendre leurs droits à trois millions de catholiques, leurs propres compatriotes. Si les Canadiens étaient des gens intolérants tels qu'on les représente, il y a longtemps qu'ils auraient fait déguerpir tous les Anglais du Canada... Ces années dernières, les Canadiens ont commencé à manifester du penchant pour la littérature. Sous ce rapport, ils semblent vouloir rattraper le temps perdu... Le *Courrier de Québec* est une petite feuille, dirigée par deux ou trois jeunes écrivains qui y publient des pièces fugitives, et qui ont récemment formé un cercle littéraire [1] digne d'encouragement... La seule bibliothèque ouverte au public est celle de Québec. On y obtient des livres par voie d'abonnement... Les romans sont fort recherchés par les Canadiennes. Les seules librairies du pays se rencontrent dans les bureaux des imprimeurs, elles ne renferment à peu près que des livres d'école... La musique et le dessin sont presque inconnus au Canada."

[1] Le docteur Jacques Labrie et autres. Proportion gardée, on s'occupait plus de littérature et on publiait plus de livres, de 1800 à 1830 qu'à présent.

CHAPITRE V

1763–1840

Les Canadiens de l'Ouest, du Mississipi, du Texas, du Nord-Ouest, de la Colombie Anglaise et de la Californie.

AU cours de plusieurs chapitres précédents, nous avons fait remarquer le mouvement d'émigration des Canadiens qui commença à se produire vers l'année 1678, alors que la France cessait de nous envoyer des colons. Depuis deux siècles, cet exode ne s'est point ralenti ; il a plutôt acquis de l'intensité. Le voyageur qui visite les vastes Etats de l'union américaine est partout étonné d'y voir des établissements canadiens, dont un bon nombre datent de longtemps et non seulement subsistent mais se développent au milieu de l'élément absorbant qui compose la grande république.

Vers la fin du dix-huitième siècle, nos gens étaient déjà répandus dans les Etats-Unis de l'Est. Isaac Weld et le duc de LaRochefoucauld, écrivant tous deux en 1795, parlent des Canadiens engagés dans les familles américaines. On en recontrait jusqu'en Virginie. Encore actuellement, il y a dans le Maryland toute une colonie de nos compatriotes qui remontent à trois générations dans ces endroits. Plusieurs de ces familles vivent dans l'aisance.

" Pendant notre séjour dans le Haut-Canada, dit La Rochefoucauld, nous avons eu occasion de voir la caravane d'une famille de Canadiens émigrant pour la rivière des Illinois. Le mari avait été reconnaître, l'été d'avant, l'établissement. Il allait alors y fixer toute sa famille. Cet homme, sa femme et quatre enfants, étaient embarqués dans un canot d'écorce, long tout au plus de quinze pieds et large de trois. Le père et la mère pagayaient à chacun des bouts de la pirogue ; les quatre enfants étaient assis ou couchés sur les matelats ou autres effets de ces bonnes gens ; le plus âgé pagayait aussi, et tous poursuivaient, en chantant, ce voyage de onze cent milles au moins. C'est à Newarck (Niagara) que nous les avons rencontrés ; ils cotoyaient les bords des lacs et des rivières, s'arrêtant tous les soirs, élèvant une

espèce de tente qu'ils forment avec un de leurs draps de lit et qu'ils assujettissent avec deux perches qu'ils coupent sur place ; ils font leur petite cuisine, soupent, s'enveloppent dans leurs couvertures jusqu'au lendemain, repartent sur les huit heures, s'arrêtent dans le jour une fois pour manger et se remettent en chemin jusqu'au soir. Ils font généralement quinze à vingt milles par jour ; quand ils éprouvent du mauvais temps, quand ils rencontrent des rapides ou des portages, ils en font moins, quelques fois ils se reposent un jour entier. Ils étaient partis de Montréal. Leur route est par les lacs Ontario, Erié ; ils remontent la rivière Miamis, puis, par un portage de sept à huit milles ils gagnent la Theahikiriver qui donne dans celle des Illinois, ou celle de Wabash... Enfin ils se dirigent vers la partie du pays des Illinois où ils veulent s'établir. C'est ordinairement le long de la rivière de ce nom que se font ces établissements ; ils sont presque tous composés de Français-Canadiens. L'établissement des Illinois est un des grands comptoirs pour le commerce des fourrures ; c'est même le dernier comptoir principal dans cette direction, dont le chef-lieu est au fort Michillimakinac. Mais les agents poussent à cent milles plus loin et se mêlent pour leur trafic avec les Indiens de la Louisiane. Ce genre de commerce se fait principalement en rhum, mais aussi en fusils, en poudre, en balles, en couvertures, surtout en petits colliers de porcelaine, en petites boucles d'argent, en bracelets, en pendants d'oreilles, dont se chargent les Indiens, en raison de ce qu'ils sont plus ou moins riches."

Avant 1763, les Canadiens avaient fondé à l'est du Mississipi, Kaskakia, Kaoquia, le fort Chartres, Saint-Philippe, la Prairie du Rocher, sans compter Vincennes, Ouatanon sur la rivière Ouabache et Saint-Joseph, au nord-est du lac Michigan. Au Détroit, les colons canadiens fixés sur les deux bords de la rivière, dans une étendue de trois lieues, formaient une population de deux mille deux cents âmes dont cinq cents personnes ayant porté les armes durant la guerre de sept ans.

En apprenant la cession du Canada à l'Angleterre, les Canadiens établis à l'est du Mississipi passèrent presque tous à l'ouest de ce fleuve, s'imaginant que de ce côté le roi de France avait réservé ses droits, tandis que au contraire le territoire en question venait d'être cédé à l'Espagne. C'est alors que nos compatriotes fondèrent Saint-Louis, Saint-Ferdinand, Carondelet, Saint-Charles, Sainte-Geneviève, Madrid et Gasconnade. L'Illinois, le Missoûri, le Michigan, le Wisconsin, le Minnesota ne renfermaient que des colons de notre race vers la fin du dix-huitième siècle ; le Missouri seul en comptait plus de six mille.

" La petite ville de Kaskakia, écrit M. Tassé, était située sur les confins de la civilisation de l'ouest. Fondée dans les premiers temps du pays par les Français, elle se faisait remarquer par le nombre de ses hommes distingués, de ses femmes accomplies et par les manières policéés de ses habitants."

En 1812 la baie Verte comptait une population canadienne d'environ deux cent cinquante âmes. Douze ans plus tard, on n'y voyait encore que sept ou huit familles américaines. La politesse, la sociabilité et la bonne humeur des Canadiens de ce lieu sont vantées par les voyageurs anglais qui l'ont visité

Quelques uns des types décrits par M. Joseph Tassé, dans son beau livre : *Les Canadiens de l'Ouest*, méritent une mention dans notre travail, mais le lecteur devra toujours recourir, pour plus ample information, à la source où nous puisons nous-même. M. Tassé explore un champ plein d'intérêt et nous fournit une lecture que l'on n'oublie point après l'avoir faite.

Charles-Michel de Langlade était arrière-petit-fils de Pierre Mouet de Moras, officier au régiment de Carignan, établi (1668) aux Trois-Rivières. Il naquit à Michillimakinac (1729) suivit sa famille qui alla se fixer à la baie Verte du lac Michigan, en 1745. Ses aventures parmi les Sauvages rempliraient un volume. A l'époque de la guerre de sept ans, il commanda un parti des "nations" et déploya une intelligence militaire remarquable. On ne peut contester que si Montcalm eut écouté ses conseils, le combat de Montmorency devenait un désastre complet pour l'armée de Wolfe et que, peu après, aux plaines d'Abraham, il indiqua nettement ce qu'il y avait à faire pour repousser les Anglais. On le revoit à chaque phase de la guerre de sept ans, toujours plein d'ardeur et rendant des services signalés. En 1763, lors du siège du Détroit il fut encore utile par ses conseils et ses actions. Lui et son père continuèrent après cela à faire la traite des fourrures à la baie Verte. Lorsque la guerre de la révolution américaine éclata, Langlade repris le mousquet à la tête des Sauvages, pour le compte des Anglais et se montra digne de son passé. Devenu agent des Sauvages, il conserva cette charge jusqu'à sa mort, au mois de janvier 1800. Les Américains le nomment : le père du Wisconsin.

Jean-Baptiste Cadot, chef de poste, ou gouverneur, comme on disait, au sault Sainte-Marie, le dernier des commandants français qui amena son pavillon après le traité de 1763, groupa définitivement un certain nombre de ses compatriotes dans le lieu qu'il habitait, commerça avec les Sauvages, étendit ses operations jusqu'à la Saskachewan et fit voir aux Anglais que, malgré la conquête, il fallait compter avec nos gens partout dans l'ouest.

Un descendant de Nicolas Perrot, nommé Jean-Baptiste Perrault, partit pour l'ouest, en 1783, après avoir fait son éducation au petit séminaire de Québec. Comme son père il était commerçant, et durant une soixantaine d'années il parcourut de vastes régions désertes, gagnant beaucoup d'argent, perdant ce qu'il avait amassé et se remettant à faire fortune sans jamais se décourager. Il a écrit ses souvenirs.

Charles Réaume, pourvu d'une bonne instruction, visita l'ouest, revint à Montréal, servit la cause anglaise durant l'invasion de 1775, alla se fixer à la baie Verte (1790) y fit le commerce des fourrures, se fit nommer capitaine des Sauvages, parcourut de vastes territoires, retourna à la baie, y prit la charge de juge, redevint traiteur, se créa un nom légendaire dans l'ouest et mourut sans amasser de fortune, après avoir gagné et dépensé beaucoup d'argent.

Jacques Porlier, jeune homme de talent, doué d'une instruction solide, était en 1791, lieutenant de milice à Montréal ; il émigra cette année à la baie Verte, s'adonna au com-

merce de fourrures, ouvrit une école élémentaire, parcourut le Mississipi, combattit en 1812 pour la cause anglaise, devint juge en chef du comté de Brown, et se trouva (vers 1820) l'homme le plus considérable du territoire de la baie Verte. Il laissa un nom intact et une mémoire respectée.

Jean-Baptiste Faribault, l'un des amis de jeunesse du héros de Châteauguay, partit pour le nord-ouest en 1796, voyagea beaucoup, s'établit marchand à l'entrée de la rivière Kankaki, fréquenta les Sioux, puis se fixa à la Prairie-du-Chien où il se mit en rapport avec Julien Dubuque. Ruiné par la guerre de 1812, il refit sa fortune, devint agent de la compagnie Astor, ouvrit des cultures, se fit aimer des tribus des prairies, fonda Faribautville et maintint sa réputation et sa popularité jusqu'à sa mort après avoir mené dans l'ouest une vie très agitée durant quarante ans.

Salomon Juneau, établi sur les bords de la rivière Milwaukee (1818) à l'endroit où se trouve de nos jours l'un des plus beaux édifices de la ville superbe de Milwaukee. Il eut la gloire de combattre les bêtes fauves qui lui disputaient le terrain et il mourut après avoir été premier magistrat de la grande ville qu'il avait fondée. Cet homme extraordinaire suffirait seul à attester de la valeur de nos compatriotes dans l'ouest, si nous n'avions à mettre en ligne vingt autres caractères aussi nobles, aussi glorieux que le sien.

Joseph Rolette né à Québec en 1781, fut instruit au séminaire de cette ville et voulut d'abord se faire marin. Vers 1806, il se rendit au Détroit, puis à la Prairie-du-Chien, sur le Mississipi, où il s'occupa de la traite. A la guerre de 1812, il se rangea du côté de l'Angleterre, comme la plupart des Canadiens de l'Ouest, reçut un grade dans la milice, servit à Michillimakinac, retourna vivre dans ce lieu après 1815 mais y fut persécuté par les Américains, fit la lutte politique avec courage, reprit sa position, devint agent général de la compagnie Astor, commanda en quelque sorte la contrée dans laquelle il opérait, encouragea l'agriculture, vendit du blé jusqu'à la rivière Rouge du nord, et ne voulant pas être le second dans Rome, dit M. Tassé, se fit le premier personnage de son district.

Jean-Baptiste Mallet, né à Michillimakinac, se fit coureur de bois dès sa première jeunesse, puis résolut de se fixer sur les bords du Mississipi où il fonda Péoria, en 1778, en compagnie d'une cinquantaine de Canadiens. A peine établi, il leva un corps de volontaires et, à la tête de ceux-ci, s'empara du fort Saint-Joseph, à l'est du lac Michigan, pour se venger de certains actes d'hostilité de la part des Anglais. Ducharme et Mallet étaient des chefs de bandes qu'il ne faisait pas bon de mécontenter. Peoria, ou la *ville à Mallet* eut des commencements difficiles, on y faisait la guerre, sans s'occuper de ce qu'en pensaient les rois de l'Europe. En 1812, la colonie fut dispersée par les Américains, mais déjà Mallet avait péri dans un combat laissant à ses fils le soin de continuer sa tradition, ce à quoi ils ne manquèrent pas.

Julien Dubuque, fixé à la Prairie-du-Chien en 1780, exerçait un prestige étonnant sur les Sauvages de ces contrées et se fit accorder d'immenses concessions de terres où il exploita des mines de cuivre sur un grand pied. Son souvenir est encore vivant sur les bords du Mississipi, et de nombreuses familles se disputent sa riche succession.

Pierre Ménard, né à Québec en 1767 et pourvu d'une bonne instruction, se dirigea vers les Illinois (1785) et s'arrêta au poste de Vincennes fondé (1772) par Bissot de Vincennes un autre enfant de Québec. Employé d'abord à la traite, il prit un ascendant énorme sur les Sauvages, ouvrit un magasin à son compte, se lança dans de grandes affaires, conclut au nom du gouvernement américain, des traités avec les Sacs et les Renards, et donna naissance à la ville de Keokuk, sur les rives du Mississipi. Choisi (1800) l'un des trois membres de la législature de l'Indiana, il devint président du conseil législatif, se conduisit dans ces fonctions avec valeur et dignité, fut lieutenant-gouverneur, reçut Lafayette avec éclat (1824) et laissa son nom à l'un des comtés de l'Indiana.

François Ménard, frère de Pierre, partit de Québec en 1796, s'établit à Kaskakia, se familiarisa avec la navigation du Mississipi, commanda des bateaux sur ce fleuve, y gagna une célébrité de courage et d'adresse, et laissa un nom que l'on répète encore aujourd'hu avec éloge.

Hyppolite Ménard, frère de Pierre, s'adonna à la culture, aux environs de Kaskakia, y acquit de l'aisance, devint représentant du peuple et vécut honoré de ses concitoyens.

Jean-Baptiste-Louis Roy se signala par son courage et son dévouemen filial, à l'attaque de la Côte-sans-Dessein par les Sauvages, en 1814. Ce lieu est sur le Missouri. L'héroïque défense de ce poste est devenue légendaire dans l'Ouest. Roy fut récompensé de sa belle conduite par un fusil d'honneur que lui présentèrent les jeunes gens de Saint-Louis.

Antoine Leclerc, habitant de Peoria en 1809, se fit nommer interprète de langues sauvages par le gouvernement des Etats-Unis, prit part à des traités importants, se distingua dans la guerre, acquit de vastes terrains, fonda la ville de Davenport, et, comme plusieurs Canadiens qui ont donné naissance à des cités florissantes de l'ouest, vécut respecté et influent au milieu des luttes de parti et des crises commerciales.

Jean-Baptiste Beaubien, dont la famille était au nombre des fondateurs du Détroit, prit part à la guerre de 1812, fit la traite, s'enrichit, fut, avec ses frères, des premiers colons de Chicago, acquit dans cette ville des terrains qui feraient la fortune d'un nabab, puis ayant tout perdu, s'en alla mourir dans le Bas-Canada, laissant une nombreuse famille, active, respectée et fière de ses traditions.

Michel Branamour Ménard, né à Laprairie en 1805, neveu du colonel Pierre Ménard, lieutenant-gouverneur de l'Illinois (1824) fit la traite à Kaskakia, devint chef des Chânis, fut sur le point de former une confédération de cent mille Sauvages des plaines qui reconnaissaient sa valeur et son adresse et vers 1833, il émigra au Texas, se jetta dans un mouvement insurrectionnel contre le gouvernement mexicain, dissuada les Sauvages de se prononcer en faveur du Mexique, combattit comme un lion aux frontières et après la déclaration d'indépendance, forma partie de la convention nationale (1836). Il acheta alors des terrains sur lesquels s'élevèrent bientôt les premières maison de Galveston, capitale de l'Etat. Comme Juneau, Guérin et plusieurs autres de nos compatriotes, Ménard avait le coup d'œil des fondateurs de grandes villes. En 1838, il représenta le comté de Galveston et se signala par la passation de lois sur les finances qui eurent les plus heureux résultats. Son esprit, sa

parole souple, ses connaissances, son caractère énergique, tout se réunissait pour lui assurer une place honorable dans les affaires publiques. Au moment de sa mort (1856) les Chânis le suppliaient de redevenir leur grand chef.

Vital Guérin, fondateur de la grande ville de Saint-Paul au Minnesota, était né à Saint-Rémi, en 1812. Fils d'un voyageur de l'ouest, il était en 1832 au service du fameux Gabriel Franchères. En 1839 il se fixa sur le site actuel de Saint-Paul et fut obligé de s'entourer d'une véritable garde de voyageurs canadiens pour se maintenir dans ce lieu, déjà convoité par d'autres traiteurs. M. Tassé a recueilli les noms de ces pionniers aventureux ; c'étaient Pierre Parent, Michel Leclerc, Abraham Perret, (Suisse) Edward Phelan, Joseph Rondeau, William Evans, Benjamin Gervais, Pierre Gervais, Joseph Rainville, Denis Cherrier, Edouard Brissette, Joseph Laboissière, François Désiré, Alexis Cloutier, François Maret, Antoine Pepin, Joseph Desmarais, Louis Larivière, Xavier Delonais, Joseph Gobin, Guillaume Dugas, Charles Basile, Léonard-H. Laroche, François Chenevert, David Benoit, David Lambert, François Robert, Antoine Robert, Charles Cavelier, David Faribault, Charles Rouleau, Louis Desnoyers, Joseph Montour, Frédéric Olivier, G.-A. Fournier, André Godefroy, Pierre Bottineau, David Hébert, Olivier Rousseau, Marsile, Couturier, Archabault, Pilon, Charles Mousseau et Guillaume Beaumette, la plupart anciens chasseurs de la rivière Rouge du nord. Guérin se livra à l'agriculture. Les Sauvages et les coureurs de bois le pillaient constamment, mais il se défendait avec courage, leur menait la guerre et ne s'en laissait pas imposer. Après avoir acquis de la fortune, il perdit tout par suite de son imprévoyante générosité. Un monument lui a été élevé par la ville qu'il a fondée.

Noël Levasseur, né à Yamaska en 1799, est un autre type des Canadiens fondateurs de l'ouest. Il commença par trafiquer dans le Wisconsin, chez les Illinois et les Sioux, prit du service dans la compagnie Astor, courut des dangers nombreux, enfin s'établit à Bourbonnais, dans le Kankakee, endroit nommé d'après François Bourbonnais, natif de Beauharnois. C'est Levasseur qui fonda la ville de Bourbonnais, car possédant les terres de ce lieu, il employa l'influence qu'il exerçait sur les Canadiens à ouvrir des cultures et à faire prendre racine à ses compatriotes dans ce sol privilégié. C'est l'une des villes les plus complétement canadiennes des Etats-Unis.

Jean-Baptiste Lefebvre, premier habitant de Superior-City, en 1853, eut pour compagnons dans ce lieu alors désert Basile Saint-Jean, François Roy et Jean-Baptiste Saint-Jean. C'était un voyageur, un marcheur émérite, un "canadien errant" dans toute la force du terme. Les touristes lui ont fait une renommée de guide fidèle et intrépide.

Jean-Marie Ducharme etait d'une famille notable de Lachine. Après avoir refusé de servir les Anglais durant l'invasion de 1775, il fut obligé d'endosser l'uniforme rouge et malgré cela vendit des vivres aux Américains, ce pourquoi on le mit temporairement en prison. Une fois libéré il partit pour l'ouest, trafiqua à Michillimakinac, parcourut le Missouri, se dirigea du côté des possessions espagnoles, eut des démêlés avec un gouverneur, fut emprisonné, condamné à mort, perdit ses marchandises, s'échappa, organisa une expédition de guerre contre la ville de Saint-Louis, enleva le fort de ce lieu (1780) fit un massacre des

Espagnols et traça dans l'histoire une date mémorable : " l'année du grand coup." Laissant son frère Dominique et son cousin Laurent Ducharme, dans les postes de l'ouest, il retourna à Lachine en 1800 et y passa le reste de ses jours jouissant de ses revenus. Ses fils, Joseph, Dominique et Paul, trafiquèrent aussi dans l'ouest. Paul se fixa au Wisconsin ; Dominique, agent des sauvages du lac des Deux-Montagnes, se distingua durant la guerre de 1813, près de Niagara.

Louis-Vital Baugy, fils d'un Canadien né aux Cèdres, près de Montréal, continua la tradition de son père, homme intègre et de forte intelligence, colon de la Nouvelle-Orléans. Instruit à une école de campagne, il s'éleva ensuite par de bonnes études, et prit un rang distingué au barreau, après avoir passé par le commerce. Lors de la guerre de Black-Hawk (1832) il servit comme volontaire avec Abraham Lincoln. Reçu avocat, il s'établit à Saint-Louis. Elu (1840) à la législature du Missouri, quoiqu'à peine âgé de vingt-sept ans, il se forma à la politique, puis se transporta dans son comté natal à Sainte-Geneviève de la Nouvelle-Orléans et devint l'un des chefs du parti démocrate. Son éloquence, la facilité de sa plume, l'urbanité de ses manières le rendirent très populaire en peu de temps. En 1854, il rentra dans la législature du Missouri et y joua, durant de longues années, l'un des premiers rôles. Menant l'exploitation de l'industrie de front avec les matières de loi, il acquit de la fortune et, en 1866, on lui confia l'agence des affaires des Sauvages, position équivalent à un portefeuille de ministre. Son parti le choisit comme candidat au poste de lieutenant-gouverneur (1868) mais il refusa et se fit élire président du conseil municipal de Saint-Louis. En 1873, l'Etat du Missouri le nomma sénateur au congrès de Washington ; il mourut dans cette charge en 1878, après avoir fait honneur à ses compatriotes et s'être montré constamment fier de son origine canadienne.

François-Xavier Aubry a laissé dans l'ouest une renommée tellement extraordinaire que nous pourrions lui consacrer un chapitre entier sans parvenir à en épuiser le sujet. Né à Maskinongé (1824) il apprit à lire, écrire et calculer, puis entra dans le commerce. En 1843 il partit pour l'ouest, avec le louable dessein de gagner de l'argent pour racheter la terre paternelle qui venait d'être vendue. Après une station à Saint-Louis, on le retrouve au Nouveau-Mexique, ensuite sur le haut Mississipi, une seconde fois au Nouveau-Mexique. Il était lancé dans cette carrière de voyages à travers le continent où il a brillé plus que tous ses contemporains. Les caravanes qu'il conduisit, au milieu des dangers de tous genres, sur des espaces qui effrayent l'imagination, ses coups de fortune, ses désastres financiers, ses relèvements au lendemain d'une chûte commerciale, ses explorations de routes nouvelles, ses combats avec les Sauvages, ses marches incroyables, ses traits d'audace, son dévouement à ses compagnons, tout cela est de l'histoire vraie et populaire dans les territoires du sud-ouest. Il venait de réédifier sa fortune et s'était rendu célèbre par la découverte de plusieurs passes de montagnes et ailleurs, pour la construction des chemins de fer, lorsqu'il fut assassiné à Santa-Fé en 1854. Nous avons de lui un précieux journal de voyage.

M. Tassé dit. "Le premier gouverneur de l'Illinois fut un Canadien, le colonel Pierre Ménard ; le dernier sénateur du Missouri au congrès de Washington, Louis-Vital

Baugy n'avait que du sang français dans les veines. M. Crépeau, qui fut gouverneur du Michigan, il y a quelques annécs, était aussi de descendance franco-canadienne... M. E. Malhiot a été sénateur de la Louisiane. Dans le territoire du Wisconsin, au commencement du siècle, plusieurs Canadiens furent nommés juges, ainsi Michel Brisebois, Jacques Porlier, Joseph Rolette, François Bouthillier, Nicolas Boivin."

Mais donnons un coup d'œil au nord-ouest.

Joseph Rainville, né chez les Sioux, instruit dans le Bas-Canada, grand voyageur, interprète officiel, commanda les Sioux pour le compte des Anglais dans la guerre de 1812, avec le grade et la solde de capitaine de l'armée régulière, et en 1816 se retira à demi-paie ; puis il entra au service de la compagnie de la baie d'Hudson dans le territoire de la rivière Rouge du Nord. (1) En 1822 il fut l'un des fondateurs d'une grande maison de commerce et alla finir ses jours au Lac-qui-Parle, jouissant d'un empire suprême sur les tribus des Sioux.

Louis Provençal, trafiquant chez les Sioux, fut l'un de ces hardis pionniers du nord-ouest qui contribuèrent si puissamment, après la cession du Canada, à maintenir nos rapports avec les nations éloignées et à obliger les hommes blancs étrangers à notre race de se conformer à notre volonté dans un pays devenu le leur mais qu'ils ne savaient pas comprendre.

Benjamin Gervais, natif de la Rivière-du-Loup (en haut) s'était rendu à la rivière Rouge en 1803. Emigré plus tard à Saint-Paul du Minnesota, il y vendit ses propriétés et fonda le Petit Canada, à huit milles de cette ville. Elu en 1849, avec son compatriote Louis Robert, à la charge de commissaire il joua un rôle important dans le comté de Ramsay et mourut en 1876 dans une extrême vieillesse.

Joseph Robidou, chasseur du Missouri, fonda Saint-Joseph (1803) se fit l'ami des touristes, devint l'homme marquant de la région qu'il habitait, laissa son nom à une rivière et de plus une excellente réputation. Deux de ses frères, Jules et Antoine, ont été aussi fort connus et estimés dans tout l'ouest. Antoine étendit son trafic jusqu'aux Montagnes-Rocheuses ; il conduisit, comme guide et interprète, le général Kearney, dans une campagne (1846) contre le Nouveau-Mexique, et y reçut de graves blessures. Se dirigeant ensuite vers la Californie, il y demeura qulques années, puis s'établit au Nouveau-Mexique, et finalement retourna finir sa carrière à Saint-Joseph, où il mourut en 1860.

Antoine Leroux, véritable type du trappeur canadien du sud-ouest. La carabine sur l'épaule, il a parcouru des régions immenses, connu tous les Sauvages, tous les blancs, du Mississipi au Pacifique, et dirigé des expéditions d'ingénieurs à travers des contrées nouvelles qu'il paraissait connaître comme ses propres domaines. Le désert, la forêt, la montagne n'avaient pas de secret pour lui, Le gouvernement américain a su apprécier ses services. Il a laissé un bon journal de voyage.

(1) La rivière Rouge du Sud tombe dans le Missisipi non loin de la Nouvelle-Orléans. La rivière Rouge du Nord se décharge au lac Manitoba.

" Après la conquête, écrit M. Tassé, l'émigration franco canadienne continua de se porter dans le nord-ouest. Non seulement elle alla grossir les anciens postes de traite exploités par les Français mais, mais poussant toujours en avant, elle fournit les premiers groupes de colons de la plupart des Etats de l'ouest, ainsi que de la rivière Rouge du Nord. Elle ne s'arrêta que sur les bords de l'océan Pacifique, où elle jetta le germe des importants établissements de Vancouver et de l'Orégon... En 1838 il y avait sept ou huit cents Canadiens dans ce dernier territoire, et vingt ans plus tard l'élément français y constituait encore la majorité de la population."

Joseph Rolette, fils de Joseph Rolette que nous avons vu figurer à la Prairie-du-Chien, avait reçu de l'instruction. En 1852, lorsque le Minnesota fut constitué en territoire, Rolette devint membre de la législature, avec Antoine Gingras et Norman W. Kitson. En 1856, il représenta Pembina dans le conseil législatif ; c'était l'un des hommes les plus remuants des deux chambres. Sa gaîté, sa générosité, sa bonhomie le rendaient populaire partout. Sa maison de Pembina est devenue historique par les réceptions qu'il y tint. Rolette prit une part active à l'insurrection de la rivière Rouge (1869) et mourut l'année suivante, laissant un souvenir inaltérable chez nos compatriotes du nord-ouest.

Louis Riel était natif du nord-ouest, mais il avait reçu de l'instruction dans le Bas-Canada. En 1838 il entra au service de la compagnie de la baie d'Hudson, voyagea beaucoup, épousa une Canadienne, s'établit cultivateur, construisit un moulin à farine et gagna l'estime de ses compatriotes par ses conseils et l'affection qu'il leur témoigna au milieu de leurs difficultés avec la compagnie de la baie d'Hudson. La question du monopole du commerce des fourrures dégénéra en une prise d'armes (1849) et Riel sc plaça à la tête du mouvement. Capable à la fois d'organiser la résistance et de porter la parole, il obtint un véritable triomphe en plaidant, devant la cour de justice la cause de quelques insurgés. Le succès dont il s'agit fut dû autant à l'éloquence de l'avocat improvisé qu'à la détermination qu'il montra de vider le procès en enfonçant la prison. Non content de cela, il proclama le commerce libre de sa propre autorité — et la Compagnie se le tint pour dit. Riel mourut vers 1865, entouré du respect général, laissant un fils qui devait prendre sa place dans l'histoire du Canada.

Pierre Falcon est le poëte du nord-ouest. Depuis 1816 ses chants ne cessent de résonner dans les solitudes de son pays natal—car c'est un enfant des plaines. Les touristes ne manquent jamais de le mentionner dans leurs récits avec force éloges. Il a d'abord été traiteur dans la compagnie du nord-ouest puis s'est fixé à la prairie du Cheval-Blanc où il coule aujourd'hui une paisible vieillesse. En 1869, lors de l'insurrection, il voulut reprendre le fusil comme en 1816, mais ses enfants l'en empêchèrent à cause de son âge avancé. Poëte et patriote il mérite un bon souvenir.

A l'arrivée des premiers employés et traiteurs anglais au grand lac des Esclaves (1778) ils trouvèrent des Canadiens dans cette région. En 1793, Alexander Mackenzie fit son célèbre voyage accompagné de François Beaubien, Joseph Landry, Charles Doucet, Baptiste

Bisson, François Courtois, Alexandre Mackay et Jacques Beauchemin. Déjà, sur tout le parcours du fleuve Mackenzie les localités avaient reçu des noms français qu'ils portent encore aujourd'hui. Les territoires du nord-ouest sont, de notre temps, habités par une population presque toute française, sortie du Canada, et qui sous la forme de trappeurs blancs, de métis, ou *bois-brûlés*, y maintient nos traditions comme avant la conquête.

Allons plus loin, cependant, suivons les Canadiens jusqu'aux rivages du Pacifique, et cherchons un pays lointain, un endroit écarté où ces courageux pionniers n'ont pas introduit notre civilisation, notre langue, nos coutumes, et où ils n'ont pas conquis sur les Sauvages cette influence surprenante qui frappe les étrangers voyageant aux confins de l'Amérique septentrionale. " Où les Canadiens n'ont-ils pas pénétré !" s'écriait le Père DeSmet au milieu des Montagnes-Rocheuses. " Tous les Canadiens, disait en 1848, M. Guillaume Levesque, veulent voyager pour voir du pays et comme ils s'expriment, parcourir les pays haut pour rouler parmi les Sauvages, sous l'étoile du nord, ou traverser les montagnes de Roches et peupler la Colombière."

La Colombière c'est la Colombie anglaise, le terminus de notre gigantesque chemin de fer. Avant tous les autres, nos compatriotes ont connu cette contrée. Avec Lewis et Clarke, en 1805, il y avait des Canadiens qui se sont arrêtés dans la vallée de la Ouallamette et y ont formé des établissements prospères. Citons François Quesnel, François Rivet, Philippe Dargy, Etienne Lussier, François Duprat, Louis Labonté, Joseph Gervais, André Longtin, Michel Laframboise, tous de Sorel ou de Saint-Hyacinthe. Leurs familles sont encore là, heureuses, fières de leur sang français et attendant que l'ancien Canada aille les rejoindre sur le ruban d'acier qui se pose en ce moment à travers les territoires du nord-ouest. On ferait un livre des aventures de ces explorateurs et de ces pionniers incomparables. Deux ou trois noms parmi les plus célèbres doivent prendre place dans ce chapitre.

Gabriel Franchère naquit à Montréal, le 3 novembre 1786. Muni d'une bonne instruction il voulut faire son chemin dans le commerce et s'engagea teneur de livres dans la compagnie Astor. Il partit pour New-York, en 1810, avec une quinzaine de Canadiens et tous ensemble s'embarquèrent sur un bâtiment qui les transporta à la Colombie anglaise, en passant par le cap Horn. Un fort de traite, Astoria, fut fondé dans ce pays sauvage, et alors commencèrent les explorations et les courses périlleuses dans l'intérieur des terres, Les Canadiens étaient en majorité parmi les hommes de la compagnie Astor. On combattait les tribus hostiles, on luttait contre le climat et les mille privations de la vie du trappeur. Nos compatriotes dépassent en constance, en force et en adresse, dans ces rudes entreprises, les voyageurs de toutes les nations civilisées. Les récits de Franchère nous les montrent sous un jour tout à fait romantique. En 1814, l'intrépide explorateur revint au Canada par la voie de terre, coupant le continent presque en ligne droite, et visitant les postes de la compagnie du nord-ouest, où il rencontra partout nombre de Canadiens. A Montréal, il se maria, devint agent dc la compagnie dite du Sud, qui trafiquait dans l'Amérique du Sud, puis en 1834, il alla s'établir au saut Sainte-Marie et s'adonna au commerce des fourrures. Vers 1840, il fonda, à New-York la maison Gabriel Franchère et compagnie et se fixa dans

cette ville. Esprit éclairé, très patriote, il a mêlé son nom à plusieurs œuvres qui doivent à sa munificence une partie de leur prospérité.

Pierre-Chrysologue Pambrun, né à l'Islet, le 17 décembre 1792, partit avec son père qui allait s'établir à Vaudreuil. En 1812, il s'enrôla dans les Voltigeurs, compagnie Jacques Viger, combattit à Châteauguay, et, après la guerre, prit la route du nord-ouest, pour le compte de la Baie d'Hudson. En 1821, on le retrouve à Cumberland House sur le 53e degré de latitude. Il avait acquis de l'importance et exerçait un commandement en rapport avec ses capacités reconnues. Plus tard, étendant toujours les opérations qu'on lui confiait, il se rendit à la baie d'Hudson, mais il voulait pénétrer jusqu'au Pacifique et vers 1830 il arrivait à Vancouver. Deux ans après, il commandait au fort Oualla-Oualla et y attirait la traite des Sauvages mieux que n'avaient su faire ses prédécesseurs. Les missionnaires de cette région trouvaient en lui un protecteur influent. On raconte qu'il avait promulgué un code de loi auquel toutes les tribus et même les blancs se soumettaient avec plaisir. La considération dont il jouissait le rendit précieux à la compagnie de la baie d'Hudson qui le traita constamment avec de grands égards.

Joseph Larocque fut un de ceux qui contribuèrent le plus au succès de la compagnie du Nord-Ouest. Dès 1807 il avait appris les langues sauvages et s'était fait remarquer par ses patrons. Son frère aîné, François-Antoine, remplissait des charges de confiance dans les postes les plus avancés. En 1815, Joseph se rendit à Oualla-Oualla comme traiteur en chef. Après trente années de cette vie aventureuse, il se retira, possédant de gros revenus. Il est mort à Ottawa le 1er décembre 1866.

Le 11 septembre 1881 se terminait l'existence de Simon Plamondon âgé d'un siècle moins huit mois, l'un des premiers Canadiens établis en Orégon. Durant sa longue carrière de colon, d'interprête, de guide, il avait reçu les éloges d'une foule de voyageurs et de fonctionnaires publics, trop heureux d'avoir recours à son expérience et à son extrême bonne volonté. Ce fut dans sa maison, écrit le major Edmond Mallet, que le saint sacrifice de la messe fut célébré par M. le grand-vicaire Blanchet en 1838, lors de sa première mission au milieu de ces contrées.

Dans les territoires du nord-ouest et jusqu'à l'océan Pacifique, les premiers évêques catholiques ont été des Canadiens. Monseigneur Joseph-Norbert Provencher, natif de Nicolet, prit la direction du diocèse de Saint-Boniface en 1820 ; Mgr. Alexandre-Antoine Taché lui succéda en 1853. Mgr. François-Norbert Blanchet, de Saint-François de la rivière du Sud, était en Orégon dès 1838 ; son frère Mgr. Augustin-Magloire Blanchet, dans la vallée de Walla-Walla sept ans plus tard. Mgr. Modeste Demers, de Saint-Nicholas, près Québec, devenait évêque de Vancouver en 1844. Nos religieuses, répandues dans l'ouest et le nord-ouest dès le commencement du siècle, ne tardèrent pas à franchir les Montagnes-Rocheuses ; on les retrouve dans toutes les directions — et jusqu'au Texas, au Nouveau-Mexique, à la Californie.

Et que dire de la Californie! En 1849, à l'annonce de la découverte des mines d'or, un flot de Canadiens se dirigea vers la côte du Pacifique. Plusieurs sont revenus. D'autres ont fondé des familles et se sont multipliés dans ce paradis de l'Amérique. Le touriste y rencontre des villages canadiens, des exploitations agricoles ou industrielles qui font honneur à notre race. Les Beaudry et les Giroux sont les principaux hommes parmi ces intrépides fondateurs de vllles.

Prudent Beaudry, de la famille de ce nom si bien connue à Montréal, alla s'établir à Los Angeles, Californie, en 1852 et y fit du commerce avec succès. Il revint en 1855, organisa uue compagnie de volontaires, à Montréal, et se livra au commerce comme de coutume. Au bout de six ans, il était de nouveau à Los Angeles, et se mettait à exploiter des mines d'or et d'argent ; puis il acheta des terrains, les revendit, accumula une belle fortune, se vit à la tête de plusieurs entreprises publiques, devint maire de Los Angeles — et à l'heure où nous écrivons il jouit encore de tout son prestige dans cette ville. Son frère Victor, arrivé en Californie à l'époque de la fièvre des mines (1849) se dirigea ensuite vers l'isthme de Panama où il s'occupa d'entreprises de navigation, rejoignit Prudent à Los Angeles et y surveilla les mines de son frère, fut nommé fournisseur de vivres de l'armée américaine en 1861, retourna à Los Angeles en 1865 et se voua à l'exploitation des mines depuis ce moment jusqu'aujourd'hui.

Ainsi, de l'est à l'ouest des Etats-Unis, nous avons non seulement découvert l'intérieur de ce continent, mais nos gens y ont pris racine partout et s'y sont perpétués. Ils composaient un avant-garde magnifique, qui attendit longtemps le gros de l'immigration française — laquelle ne vint pas. Les Canadiens tentèrent l'impossible pour suppléer à ce manque de patriotisme de notre ancienne mère-patrie. Jusque vers 1840, tout espoir n'était pas perdu. Mais alors, les nations de l'Europe envahirent l'Amérique et ce flot montant couvrit les vastes espaces réservées, au prix des plus lourds sacrifices, à l'élément français. L'ouest devint irlandais et allemand. Toutefois, les Canadiens conservèrent leurs villes, leurs établissements et presque tout leur prestige. Au nord-ouest, nous nous maintenons encore parce que les étrangers y sont arrivés plus tardivement. Vers l'est, la création des manufactures, à partir de 1830, a attiré une foule de nos compatriotes — si bien que leur présence y est à présent un sujet de considération importante dans les calculs des hommes politiques.

Enfin, nous sommes plus de trois cents mille aux Etats-Unis, formant un corps de nation qui n'a pas dit son dernier mot.

CHAPITRE VI

1800–1807

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — INSTRUCTION PUBLIQUE. — LE CLERGÉ. — LE "MERCURY," LA "GAZETTE DE MONTRÉAL," LE "CANADIEN." — NAPOLÉON I. — MENACES DE GUERRE. — COMMERCE DU CANADA.



E général Prescott s'embarqua pour l'Angleterre le 31 juillet 1799 et fut remplacé par M. Robert Shore Milnes, lequel bientôt après, reçut le titre de baronnet. Voici la liste des principaux fonctionnaires publics avec les émoluments qu'ils touchaient à cette époque. Il faut se rappeler que la valeur de l'argent était alors d'au moins trois fois plus grande que de nos jours ; en d'autres termes, la somme d'une piastre en 1800, nous procurait ce qui s'achète à présent au prix de trois piastres.

Le gouverneur général, deux mille cinq cents louis sterling ; William Osgoode, juge en chef de la province, douze cents louis sterling ; James Monk, juge en chef à Montréal, neuf cents ; Thomas Dunn, James Walker, Isaac Ogden, Pierre-Louis Panet, Jenkin Williams et P.-A. de Bonne, juges, cinq cents chacun ; Pierre-Louis Deschenaux, juge aux Trois-Rivières, trois cents ; Félix O'Hara, juge à Gaspé, deux cents ; James Kerr, juge de la vice-amirauté, deux cents ; sir George Pownall, registrateur et secrétaire provincial, quatre cents ; Jonathan Sewell, procureur-général, trois cents outre les honoraires ; Louis-Charles Foucher, solliciteur général, deux cents, plus les honoraires ; Henry Caldwell, receveur général, quatre cents ; Thomas Aston Coffin, inspecteur des comptes publics, trois cents soixante-cinq ; Samuel Holland, arpenteur général, trois cents ; John Coffin, surintendant des forêts (sinécure) deux cents ; H. de Lanaudière, traducteur français, deux cents ; Charles de Lanaudière, grand-voyer (sinécure) cinq cents.

Les membres du conseil législatif recevaient chacun cent louis sterling par année, savoir : Le juge en chef William Osgoode ; Jacob Mountain, évêque anglican ; Paul-Roch de Saint-Ours ; Hugh Finlay ; François Baby ; Thomas Dunn ; Jos.-Emm.-Dom. de Longueil ; Pierre Panet ; Adam Lymburner ; James McGill ; le juge en chef James Monk ; Pierre-Amable de Bonne ; John Lees ; A. Juchereau ; John Young ; et Herman Witsius Ryland, greffier, lequel touchait comme tel quatre cents louis, plus deux cents à titre de secrétaire du gouverneur, et d'autres honoraires pour un montant considérable.

La chambre, réunie le 5 mars 1800, ferma ses séances le 29 mai, après avoir délibéré sur les matières suivantes : La guerre avec la France : la loi électorale ; réforme de la magistrature ; les juges et autres fonctionnaires siégeant comme députés ; l'instruction publique ; les biens des jésuites. Les élections eurent lieu l'été de 1800, pour le troisième parlement.

En 1796, le duc de la Rochefoucauld écrivait une appréciation du clergé canadien qui, pour être sévère, ne doit pas néanmoins rester secrète. Nous avons observé que nos historiens n'osent pas toujours mettre sous les yeux de leurs lecteurs certains passages des auteurs qui parlent librement, tels que le père Le Clercq, le capitaine La Hontan, le professeur Kalm, le duc de la Rochefoucauld, sans compter la correspondance des gouverneurs et des intendants de la Nouvelle-France que l'on voudrait en partie reléguer aux limbes. La-Rochefoucauld disait donc : " Les prêtres catholiques sont, en Canada, de l'espèce de nos curés de campagne, sachant tout juste lire et écrire, par conséquent très sots et très bigots. La révolution française en a envoyé d'une espèce un peu plus relevée et probablement aussi d'une disposition plus active et plus intolérante. Je ne les connais pas mais les officiers anglais sont si étonnés de voir des prêtres français avec un peu de sens qu'ils disent que ceux-là sont très éclairés (*very clever*)... Les prêtres sont en Canada ce qu'ils sont presque partout : intrigants, bas, adulateurs et soutiens du pouvoir arbitraire, parce qu'il peut donner au clergé et étendre son influence, et que, comme l'Eglise, il ne permet ni réflexion ni raisonnement... Deux seuls moines récollets (¹) et un seul jésuite (²) restent des maisons nombreuses de ces ordres qui existaient lors de la conquête du Canada ; encore assure-t-on qu'un de ces récollets a été reçu à faire ses vœux (³) depuis cette époque, contre la clause du traité ; et que le jésuite seul (⁴) existant est plutôt un prêtre qui se dit jésuite qu'un religieux de cet ordre. Les biens appartenant aux jésuites doivent revenir après leur extinction à lord Amherst, en vertu d'une donation du roi d'Angleterre lors de la conquête, et on assure que l'in-

(¹) Il y avait cinq ou six récollets : les pères Félix Berey, Claude Carpentier, Jean Demers, et le frère Alexis Demers, tous Canadiens ; plus les pères Théophile Dugast et J.-B. Pétrimoulx, originaires de France.

(²) Le père Jean-Joseph Cazot, né en France. Il avait été ordonné en 1766, et ne pouvait par conséquent être compris dans la capitulation de Montréal (1760) ni dans le traité de Paris (1763). Il vivait à Québec.

(³) Le père Théophile Dugast était arrivé de France en 1773.

(⁴) Le père J.-B. Well décédé à Montréal en 1791 avait été le dernier de son ordre.

timité de lord Dorchester pour lord Amherst est la véritable cause de la jouissance laissé au faux moine usurpateur. Le revenu des jésuites est estimé à quinze cent louis sterling."

La page que nous allons lire est empruntée aux *Mémoires* de M. de Gaspé et se rapporte aux dernières années du dix-huitième siècle : "Les récollets étaient chéris et aimés de toute la population canadienne-française. Les abondantes aumônes qu'ils recueillaient surtout dans les campagnes, en font foi. Les habitants du nord du Saint-Laurent ne se contentaient pas de leur donner à pleines mains, mais transportaient aussi d'une paroisse à l'autre, en se relayant, les produits de leurs quêtes jusqu'à leur couvent même ; et ceux de la rive sud en faisaient autant. Ils les déposaient à la Pointe-Lévis, d'où les canotiers les traversaient gratis jusqu'à la basse-ville de Québec. Les récollets distribuaient des aumônes abondantes aux pauvres du produit des quêtes qu'ils recevaient des riches. Combien d'opulentes personnes, peuvent la main sur la conscience, en dire autant du fruit de leurs richesses souvent amassées en pressurant de pauvres débiteurs ? Les récollets rendaient hospitalité pour hospitalité, non seulement à ceux des riches habitants de la campagne où ils étaient le mieux accueillis, mais aussi à ceux pour lesquels il aurait été onéreux de payer leur gîte dans une auberge. Ils hébergeaient même les chevaux. Combien de citadins riches, après avoir reçu une généreuse hospitalité des campagnards, les évitent ou leur tournent le dos, quand ils les rencontrent dans les villes ! Les récollets veillaient les malades, non seulement chez les riches, où ils étaient certains d'un bon réveillon, mais aussi chez les pauvres auxquels ils apportaient eux-mêmes à souper. Les récollets ensevelissaient les morts, veillaient et priaient auprès de leurs corps et jetaient la dernière poignée de terre sur leur cercueil. Les récollets faisaient le catéchisme aux petits enfants, et l'école aux enfants des pauvres. J'ai toujours aimé les récollets. J'avais dix ans, le 6 septembre de l'année 1796, lorsque leur communauté fut dissoute après l'incendie de leur couvent et de leur église. Le gouvernement prit aussitôt possession de l'emplacement et des masures ; et quelques jours après le désastre, des cabanes, dans lesquelles on vendait toute espèce de liqueurs, étaient érigées, dans leur beau verger. Les récollets étant universellement aimés, on ne manqua pas, d'attribuer l'incendie de leurs propriétés à la malveillance du gouvernement britannique. Cette calomnie s'est propagée pendant longtemps, vu la distance de l'incendie à leur couvent. On ne pouvait expliquer pourquoi l'église des récollets qui s'élevait près du palais de justice actuel, brûla presque en même temps que la maison du juge Monk, située dans la rue Saint-Louis, où se trouve maintenant le quartier des officiers de la garnison. C'est là que le feu était né. La conflagration du faubourg Saint-Roch (1845) m'a expliqué ce phénomène... Pendant quelques jours à la suite de ce désastre, on vit errer les pauvres moines, près des ruines du monastère dans lequel ils avaient trouvé un asile contre la tourmente de la vie. Ils se promenaient tristes et pensifs, près des voûtes où ils avaient espéré que leurs cendres seraient mêlées avec celles de leurs dévanciers qui avaient rendu tant de services à la Nouvelle-France. Un mois après ce sinistre on voyait à peine trois capuchons dans toute la ville de Québe... Les fils de Saint-François dispersés dans toute la colonie, gagnaient paisiblement leur vie comme

les autres citoyens. Ceux des moines qui avait fait des étuds, comme le frère Lyonnais, prirent la soutane et furent ordonnés prêtres ; ceux qui avaient une instruction suffisante, dirigèrent des écoles, et les autres s'occupèrent de travaux mécaniques ou d'agriculture. Chose assez extraordinaire ! la langue empoisonnée de la calomnie ne chercha jamais à ternir la réputation de ces hommes vertueux."

Parlant du Père Berey, dernier supérieur des récollets en Canada, le même auteur dit : " On lui reprochait d'être par trop courtisan. On oubliait que, issu d'une famille noble de France, il se trouvait à sa place dans la société qu'il avait fréquentée depuis son enfance et que, si dans les salons anglais, son habit de moine et son capuchon lui faisaient prêter le flanc à la raillerie, d'un autre côté, ses manières, ses connaissances étendues, son esprit fin, délié et sarcastique en faisaient un jouteur que personne n'attaquait impunément. Il dînait même au *mess* des officiers de l'armée anglaise, où ses saillies, ses bons mots, ses reparties vives étaient très appréciées." Il n'est pas certain que M. de Gaspé soit dans le vrai au sujet de la famille de ce religieux. Benjamin Anceau sieur de Berry, habitant des Trois-Rivières en 1658, paraît avoir été le père de François de Berry ou Berey sieur des Essarts que nous trouvons officier dans les troupes aux Trois-Rivières en 1703. M. l'abbé Tanguay dit que ce dernier fut le père de Félix Berey, baptisé à Montréal le 10 juin 1720, sous le nom de Claude-Charles, et que cet enfant prit le nom de Félix à l'époque de son ordination en 1743 : c'est le père supérieur des récollets. Le rôle politique de ce personnage, il a été assez peu " canadien " et l'esprit qu'on lui reconnait ne l'excuse pas de sa lâcheté nationale. Il recevait du gouvernement anglais une pension de cinq cents louis et menait grand train. M. de Gaspé raconte que le père Berey disait parfois : " lorsque j'étais colonel de dragons " ; cela nous surprend, puisque, de sa naissance à Montréal en 1720 jusqu'à son entrée dans les ordres en 1743, il n'avait pas dû avoir le temps de gagner ses éperons. Il mourut le 18 mai 1800, deux mois après le père Cazot, ouvrant ainsi la succession des récollets en même temps que s'ouvrait celle des jésuites.

L'almanac de Québec, année 1797, ne nous fournit que deux noms pour la maison des jésuites à Québec : le père Cazot et monsieur Malavergne. Il indique quatre récollets : à Québec le père Félix Berrey, commissaire provincial ; le père Louis Demers, supérieur à Montréal ; le père D. Pétrimoulx, vicaire à Saint-Pierre du Portage, et le père Chrysostôme Dugast, missionnaire à Saint-Michel d'Yamaska. Un frère récollet, du nom de Marc, décédé vers 1850 à Saint-Thomas de Montmagny, paraît avoir été le dernier survivant de son ordre en Canada.

Lorsque la chambre d'assemblée s'occupa des biens des jésuites, dans la session de 1800, le Père Cazot venait de mourir (16 mars). On le regardait comme le dernier représentant légal des jésuites en ce pays, mais c'était par tolérance parceque, ordonné prêtre plus de six ans après la capitulation de Montréal, on pouvait lui refuser le privilège concédé à son ordre par le document en question, surtout après que le pape eut aboli (1773) la société à laquelle il appartenait. Le dernier prêtre jésuite du Canada de date antérieure à la cession du pays avait été le père J.-B. Well, décédé à Montréal le 18 juillet 1791. Lorsque le père

Cazot disparut à son tour, l'opinion publique s'occupa des biens de cette confrérie et la chambre, voyant le gouverneur disposé à mettre la main sur ces propriétés pour le compte de la couronne, exprima des doutes sur les droits de l'Angleterre à cet égard. Comme les rois de France avaient donné ces terrains pour l'instruction publique, il était de justice et de convenance de ne pas en distraire les revenus pour les appliquer à d'autres fins. Deux partis s'opposaient à cette mesure : les Anglais qui voulaient restreindre les écoles de langue française ; et le clergé catholique qui prétendait mettre la main sur tout ce qui avait appartenu à l'Eglise. Il y eut des débats solennels, et par la suite ceux-ci se sont répétés chaque fois que les mots " biens des jésuites " ont été prononcés. Le principe qui gouverne à présent l'administration de ces terres est juste : les rois de France les avaient affectées à l'instruction publique et c'est à l'instruction publique que nous employons les revenus qui en proviennent. L'ordre des jésuites n'a pas rempli toutes ses obligations à cet égard sous le régime français, et l'eût-il fait, sa suppression par le pape, la cession du pays à l'Angleterre, le manque de popularité de ces pères dans le Canada français et catholique, sont des motifs plus que suffisants pour rendre libre la gestion de leurs seigneuries. Les Canadiens-Français sont chez eux et personne au monde n'a le droit de leur imposer un état de choses qui les gêne, encore moins de les priver des ressources de leur pays lorsqu'ils veulent les appliquer à des entreprises honnêtes. Les jésuites sont dans le cas de ces héritiers de seigneuries dont les réclamations obsèdent tous les jours le gouvernement et qui, après avoir été supprimés par la force des circonstances osent redemander des biens que d'autres ont su mettre en valeur. Il n'est pas d'argument ecclésiastique qui vaille ce fait de toute importance pour les Canadiens : nous sommes chez nous et nous nous administrons comme il nous convient.

Voici la liste des conseillers législatifs en 1801 : Le juge William Osgoode, l'évêque anglican (Jacob Mountain), Hugh Finlay, Thomas Dunn, sir George Pownall, Henry Caldwell, le juge John Monk, sir John Johnston, Paul-Roch de Saint-Ours, François Baby, Jos.-Dom.-Emm. de Longueuil, Charles de Lanaudière, R.-A. de Boucherville, Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière, ancien président de la chambre basse, appelé au conseil en 1797, et G.-E. Taschereau.

La session de 1801, ouverte le 2 janvier, et close le 8 avril, roula sur la guerre avec la France, les hospices, les travaux publics, les arrérages des lods et ventes, les terrains occupés par les fortifications de Montréal, le droit de tester, l'Institution Royale des écoles de la province.

L'*Institution Royale*, établie en 1801, devait, dans la pensée de ses auteurs, couvrir le pays d'écoles de langue anglaise. Les Canadiens non seulement refusèrent de tomber dans ce piège, mais opposèrent à une mesure aussi dangereuse, des écoles paroissiales où l'on enseigna les éléments de l'instruction, tels que la lecture, l'écriture et le calcul. Les historiens anglais se plaisent à dire que nous ne voulions pas d'écoles, puisque nous refusions les leurs, mais ils se gardent bien d'ajouter que ces classes avaient été perfidement établies pour nous angliciser, et ils omettent pareillement de mentionner deux faits de première im-

portance, savoir : 1. Les écoles et les collèges d'où étaient sortis nos prêtres et nos hommes politiques depuis trente ans au moins ; 2. les écoles nouvelles créées pour instruire nos enfants en français et dans la foi catholique, alors que l'*Institution Royale* voulait les instruire en anglais et d'après la religion protestante. Il est inutile de dire ici que les écoles "canadiennes" n'étaient pas subventionnées par l'Etat ! En 1822 la chambre passa une loi favorable aux écoles catholiques et Mgr Plessis travailla avec succès à la faire sanctionner par le cabinet de Londres : c'était la première fois que nous échappions à l'obligation de payer des impôts pour soutenir des écoles organisées contre nous ! Aux yeux d'une certaine presse, nous avons montré dans tout cela beaucoup d'étroitesse d'esprit ! Répondons avec Molière : " Vous êtes orfèvre, M. Josse."

La session de 1802, ouverte le 11 janvier, close le 5 avril, roula sur la paix en Europe ; la culture du chanvre ; les maisons de correction ; l'impression des règlements de la chambre ; l'entretien des voies publiques ; un projet d'indemnité parlementaire aux députés ; la police des villes ; l'acte de milice ; les cas de convocation extraordinaire de l'assemblée législative.

Celle de 1803, ouverte le 8 février, close le 18 avril s'occupa des sujets suivants : Indépendance des censitaires vis-à-vis des seigneurs ; le gouvernement et le clergé catholique ; l'absence des députés durant la session ; inhumation dans les églises et les cimetières ; guerre avec la France ; loi des suspects ; enrôlement des volontaires.

Il y eut une courte session du 2 au 11 août 1803. La session du mois de mai 1804 fut sans importance. Les députés manquaient presque régulièrement à l'appel. Les élections eurent lieu au mois de juillet 1804 et donnèrent comme résultat dix-sept Anglais et trois Canadiens. Le quatrième parlement s'ouvrit le 9 janvier 1805. La session roula sur les sujets qui suivent : Prisons de Montréal et Québec ; élections contestées ; nouvelles taxes ; droits féodaux ; loi sur le commerce du dimanche ; les fonctionnaires qui sont en même temps députés ; salaire du traducteur français ; navigation entre Montréal et Lachine.

Il y eut, durant cette session, un épisode significatif. Le parti anglais, qui maintenait ses forces dans seize ou dix-sept comtés, croyait le moment venu de frapper un coup. La guerre, rallumée en Europe contre Napoléon donnait lieu à bien des propos, défavorables à l'élément français du Canada : la même chose s'est répétée jusqu'à 1870, chaque fois que la France a tiré l'épée ; les Anglais se montrent toujours antipathiques aux mouvements de la race française. Le calme et la modération de la *Gazette de Québec* mécontentaient les ultras : ils fondèrent (janvier 1805) le *Mercury*, une bonne feuille de combat tout à fait hostile aux Canadiens, et destinée à être expédiée par ballots à la chambre des communes, à Londres. Nos députés perdirent patience devant ses attaques. Vers la fin de la session, ils décrétèrent d'arrestation M. Thomas Cary, éditeur propriétaire de ce journal et censurèrent la *Gazette de Montréal* qui avait parlé avec irrévérence de certaines mesures adoptées par la chambre. M. Cary présenta des excuses à l'assemblée, moyennant quoi on lui rendit sa liberté, mais devenu adroit par suite de sa mésaventure, il construisit un cabinet secret dans sa maison, publia de nouveaux articles plus violents que les premiers, fut

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par la Societe de Publication Historique du Canada 93 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

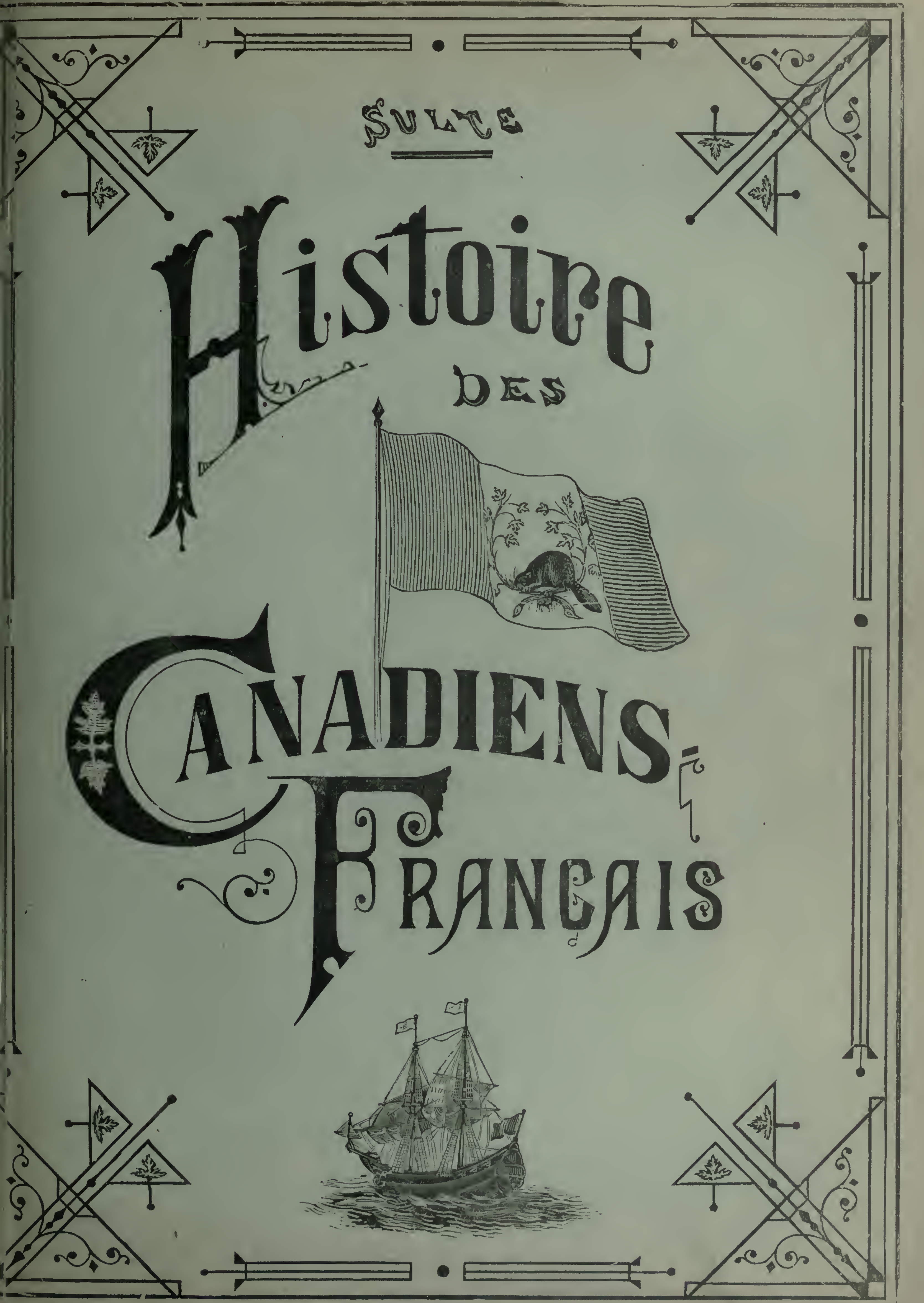
Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

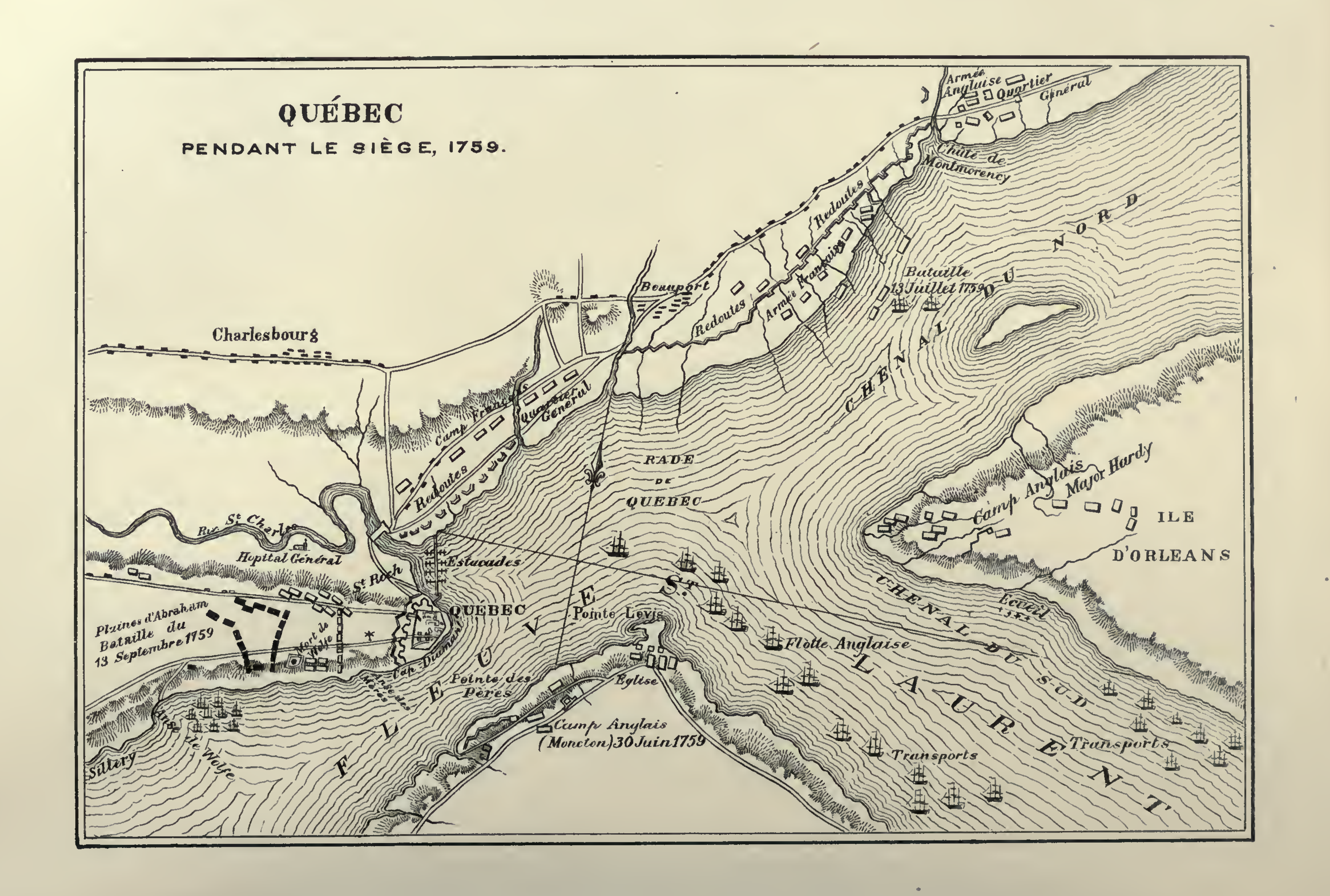
Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc. Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

Societe de Publication Historique du Canada.,


Sulte
Histoire des Canadiens-Français


QUÉBEC
PENDANT LE SIÈGE, 1759.
Charlesbourg
Beauport
Redoutes
Armée Françoise
Camp François
Quartier Général
Armée Angloise
Quartier Général
Chûte de Montmorency
Bataille 13 Juillet 1759
CHENAL DU NORD
RADE DE QUEBEC
Camp Anglais
Major Hardy
ILE D'ORLEANS
Rre. St Charles
Hopital Général
St Roch
Estacades
QUÉBEC
Plaines d'Abraham
Bataille du 13 Septembre 1759
Mort de Wolfe
Cap Diamant
Pointe des Pères
Pointe Levis
Eglise
Camp Anglais (Moncton) 30 Juin 1759
Flotte Anglaise
CHENAL DU SUD
Transports
Transports
Sillery
Anse de Wolfe
FLEUVE ST LAURENT



L'Abbé H. R. CASGRAIN,

Littérateur.



Lieut.-Col. J. ALDERIC. OUIMET, M. P.

recherché par le sergent d'armes, se cacha, continua de fulminer à pleines colonnes de son journal, épuisa la patience de la police, mit de cette façon les rieurs de son côté et gagna d'être laissé libre de circuler et d'écrire. Les Anglais nous rendirent le change de cette pièce en 1832 par l'emprisonnement de M. Tracy et Duvernay. Le *Mercury* disait, en 1806, que le devoir des bons sujets était de travailler à amoindrir l'influence des Canadiens, car après un demi siècle d'occupation, ajoutait-il, il est juste que l'Angleterre ait ici une province parfaitement anglaise. (1)

Zèle outré, de la part des " amis du château ", comme on disait alors, et déploiement de courage de la part des Canadiens qui tenaient à ne pas se laisser dominer ou absorber, telle fut, pendant de longues années, la situation qui embarrassa les gouverneurs et les ministres des colonies. C'est l'histoire de nos parlements depuis 1792 jusqu'à 1840 et au delà. La même question revenait sous mille formes. Constamment, les " patriotes " se remettaient à argumenter, la minorité anglaise à protester, le conseil à chercher des faux-fuyants et le gouverneur à tâcher d'effrayer les esprits par la crainte de l'Angleterre.

Sir Robert Shore Milnes partit pour l'Europe le 5 août 1805. M. Thomas Dunn, plus ancien conseiller exécutif, le remplaça et ouvrit la session du parlement le 20 février 1806. Les débats sur la construction des prisons, la taxe des terres et du commercé, occupèrent une partie du temps des législateurs. On parla beaucoup de la bataille de Trafalgar — mais la censure contre la *Gazette de Montréal* et le *Mercury* passionna davantage les députés. Quatre ans plus tard, le gouverneur Craig, mettant en pratique ces idées de répression, supprima le *Canadien.*

Il est vrai que les abus de langage de la *Gazette* et du *Mercury* avaient de quoi irriter des hommes d'honneur. Les attaques pleuvaient comme grêle. Les esprits des Canadiens se montaient à la lecture des articles hostiles et surtout injustes de cette presse dont la conduite était confiée aux ennemis les plus déclarés de leur race. Il n'y avait pas de lutte — l'un des partis imprimait ; l'autre s'exaspérait. De là cette censure contre des journaux qu'il eut fallu non pas écraser mais rencontrer sur leur propre terrain. On finit par le comprendre : le *Canadien* fut fondé. Il parut le 22 novembre 1806 et se composa principalement d'articles refusés par le *Mercury*, et, sans retard, il se mit à publier des documents historiques concernant la cession du pays à l'Angleterre, sur les premiers temps du régime britannique en ce pays, sur l'acte de Québec et la constitution de 1791. Ce dossier si clair et si honorable pour nous renversait les accusations de nos adversaires. La souscription s'étendit rapidement dans les campagnes, preuve que si les Canadiens n'avaient voulu recevoir ni la *Gazette de Québec* ni le *Mercury* ce n'était pas pour cause d'ignorance, mais parcequ'ils n'aimaient pas à encourager des feuilles mal disposées envers eux. La liberté de la presse, disait le nouvel organe, est intimement liée au bonheur des peuples ; elle doit s'étendre à toutes les classes ; on flétrit nos compatriotes, et on nous refuse le droit de répondre aux attaques — mais tout cela ne

(1) La population du Bas-Canada était de 250,000 âmes.

pourrait effrayer que des coupables. Le *Canadien* entra donc armé et redoutable dans l'arène de la publicité. On cria à la révolte, à la trahison et le reste, mais il poursuivit son chemin avec courage, jusqu'au jour où la main d'un pouvoir ombrageux s'abattit sur lui et l'écrasa. Parlant de ces luttes dont nous sommes fiers à juste titre, M. de Gaspé écrivait, cinquante ans plus tard : "Je regarde de tous côtés, j'écoute de ma bonne oreille, je lis les journaex de mes deux bons yeux ; tout me frappe d'étonnement, et je dis à part moi : Que les temps sont changés depuis ma jeunesse ! Chacun donne aujourd'hui son opinion ouvertement, discute, sans crainte, les questions politiques les plus delicates, blâme l'Angleterre, loue la France, et tout cela impunément. Celui qui eut osé prendre cette licence autrefois, aurait été considéré comme un *French et bad subject*, c'est-à-dire Français et sujet déloyal. On ne se parlait alors que dans le tuyau de l'oreille. Les journaux d'à présent discutent dans leurs polémiques l'avantage ou le désavantage d'une annexion du Canada à la République des Etats-Unis et leurs éditeurs sont des British and loyal subjects ! (Anglais et sujets loyaux), on doit au moins le penser, car notre bon gouvernement semble admirer ces gentillesses. Les autorités d'autrefois auraient pris la chose plus au sérieux : éditeurs, rédacteurs, collaborateurs, auraient gambillé au bout d'un cordeau ; et afin de s'assurer s'ils étaient bien et dument morts, on aurait brûlé leur cœur sur un réchaud, et séparé leur tête de leurs épaules. O le bon vieux temps !"

Le journalisme était muselé en Europe et en Amérique. Nous avons eu le courage, les premiers en Canada, de penser tout haut dans l'intérêt du peuple. Ceux qui combattaient contre nous le faisaient dans l'intérêt d'une certaine classe. Le danger existait pour nous, non pour eux. Aujourd'hui, nos compatriotes anglais se félicitent d'avoir des journaux qui ne craignent rien. Autrefois, dans les moments de danger, c'était nous qui bravions un pouvoir aveuglé.

Les fondateurs du *Canadien* étaient Pierre Bédard, J.-L. Borgia, François Blanchet, J.-T. Taschereau, Louis Bourdages et Joseph Planté, tous membres de la chambre. Le premier rédacteur mentionné (31 janvier 1807) est Antoine Bouthillier, mais les articles n'étaient pas signés. Charles Roi en était l'imprimeur, rue Saint-François. Le grave et le léger se mariaient dans les pages du journal. Il mordait en riant. Le *Mercury* entrait dans des rages terribles devant ce ton badin et il répondait par des bourrasques de gros mots qui lui attiraient de nouveaux quolibets.

L'inspirateur du *Mercury* était l'honorable Jonathan Sewell, procureur-général et avocat-général, U. E. Loyalist émigré du Massachusetts au Nouveau-Brunswick en 1785 puis au Canada en 1789 ; en 1808 il devint juge en chef de la province et président du conseil législatif ; jusqu'à 1838, il n'a cessé de combattre les Canadiens dans les affaires publiques.

Les Chouaguens, avec le juge de Bonne à leur tête, ne pouvaient plus décemment rester au *Mercury* après l'apparition du *Canadien*, néanmoins ils ne voulaient pas paraître battus. Au mois de janvier 1807, ils lancèrent le *Courrier de Québec*, sous la rédaction de M. Jacques Labrie, médecin, homme d'étude et déjà possesseur de nombreux documents sur l'histoire du Canada, dûs à ses recherches, et qu'il commença à utiliser dans ce journal mais

celui-ci disparut le 2 juin 1807, "faute d'encouragement." Les Chouaguens firent semblant de se rallier un moment au *Canadien*.

Du 21 janvier au 16 avril 1807, l'assemblée législative siégea. Son attention était toute entière aux questions suivantes :—la guerre en Europe ; loi des suspects ; actes de milice ; police des villes ; frais de route des députés ; sociétés de bienfaisance ; élections contestées ; juges de paix ; messages du conseil à l'assemblée ; affaire du *Chesapeake*.

Un navire américain, le *Chesapeake*, avait été abordé par le vaisseau anglais le *Léopard* à le recherche de matelots déserteurs. Il en résulta une échange de notes diplomatiques aigres touchant le droit des neutres. La guerre contre Napoléon, (qui venait de lancer le décret de Berlin mettant en interdit les îles britanniques) menaçait d'entraîner les Américains contre l'Angleterre. M. Thomas Dunn, administrateur du Bas-Canada, en l'absence du gouverneur, crut devoir appeler un cinquième de la milice sous les armes (août 1807). Mgr. Plessis se déclara en faveur de la mesure ; le tirage au sort eut lieu avec entrain. L'affaire n'alla pas plus loin.

Les hommes de la génération actuelle se figurent peut-être que les Canadiens-Français contemporains de Napoléon I parlaient et agissaient en partisan de ce fameux chef de la nation française. C'était tout le contraire. Ils n'aimaient pas sa politique ; les guerres continuelles qui marquent cette époque, les ennuyaient, non par amour de l'Angleterre mais parce que l'ambition du conquérant leur déplaisait. Et puis, les anciens rois de France étaient en exil : on s'appitoyait sur leur infortune. Ajoutons que les rapports publics étaient tous défavorables au caractère de Napoléon. Ses victoires mêmes nous étaient à peine connues tant les journaux anglais les transformaient habilement et les expliquaient à son désavantage. Le *Mercury* renchérissait sur les légendes qui couraient le monde à ce sujet. Parfois le *Canadien* se moquait de lui et trouvait passablement incompréhensible ce Napoléon toujours battu qui tenait l'Europe sous son pied. Les épigrammes étaient fort à la mode parmi nous. Le *Mercury* sautait de colère à chaque trait décoché d'une main légère et adroite. Soit par raison ou autrement, le *Canadien* se piquait de plaider la cause anglaise contre Napoléon, et la chambre, (côté canadien) agissait de même — mais la gaité s'emparait parfois du journal et des députés — car enfin la situation de cet éternel vaincu, toujours solide et redoutable, était assez étrange — deux députés ne pouvaient se régarder sans rire.

Sir James Henry Craig, nommé gouverneur général, arriva à Québec le 18 octobre 1807, apportant des nouvelles d'Europe qui n'étaient pas rassurantes pour l'Angleterre. La victoire d'Iéna venait d'augmenter le prestige de "Bonaparte" ; il était constant que le cabinet de Washington s'entendait avec les Tuileries ; les trônes de l'Europe passaient les uns après les autres à la famille de l'empereur des Français, enfin il y avait mille points noirs à l'horison.

La guerre empêchait la Grande-Bretagne de tirer des subsistances de plusieurs pays étrangers. Les Etats-Unis mirent embargo sur les navires anglais, ce qui aggrava la situation. Le commerce anglais se retourna du côté du Saint-Laurent. Les Canadiens s'en réjouirent. L'été de 1808, il sortit du port de Québec trois cent trente-quatre navires, chargés de

bois, potasse, goudron, térébenthine, blé, lin, douves, chanvre, perlasse, farine et provisions de toutes sortes. En réalité les Canadiens exportèrent à cette époque plus de marchandises qu'ils n'en produisaient : c'était la contrebande américaine qui fournissait la balance de certains articles. Il se fit des fortunes rapides dont le souvenir s'est conservé sous le nom de *bonnes années*. Le prix des objets de première nécessité était alors le triple de ce qu'il avait été au lendemain de la conquête, mais l'argent abondait et les gages s'élevaient en proportion, Craig était venu avec beaucoup d'argent qu'il employa aux tavaux publics, surtout aux fortifications. Peu ou point des sommes acquises par les habitants, à la faveur de cette situation avantageuse, n'entrèrent dans le commerce de banque. Les Canadiens de 1808 ne prêtaient pas encore d'argent à intérêt. Si l'un d'eux avait besoin d'aide, son parent ou son ami lui passait, de la main à la main, sans contrat et sans témoin, la somme demandée et tout était dit ; le remboursement se faisait de même ; la femme était généralement dans le secret de la transaction. Le clergé réprouvait toute tentative d'usure, ce qui était bien d'accord avec les mœurs patriarcales de ces heureuses gens. Guinées, louis d'or, pistoles, doublons, jaunes de Portugal, piastres espagnoles, aigles américains, couronnes anglaises, pistarines, entraient journellement dans le traditionnel bas de laine, pour en sortir tous ensemble et payer l'achat d'une nouvelle terre. C'est de 1793 à 1810 que les habitants ont le plus agrandi le domaine de leurs cultures. Il n'était pas rare de voir un père de famille déposer devant le notaire un amas de pièces métalliques portant la frappe de dix nations différentes et disparues de la circulation depuis de longues années. Les banques n'existaient pas encore dans le pays. On voyait des marchands anglais emprunter sur hypothèque de fortes sommes pour activer leur commerce et les garder longtemps sans payer d'intérêt ; un petit présent à la fin, contentait tout le monde. Le commerce était presque uniquement entre les mains des Anglais, ayant peu de capitaux mais un grand crédit. Les banqueroutes survenaient assez souvent parmi eux. Lambert affirme que, 1760 à 1808, à peine cinq par cent de ces trafiquants ont payé leurs dettes — le reste était dû à Pierre et à Jacques. Le commerce de détail se faisait surtout à l'encan, les jours de marché. Tout cultivateur pouvait à son gré se charger de marchandises et ouvrir un compte chez l'encanteur. On devine le résultat de cette coutume. Les crédits étaient à de très longs termes ; il n'existait pas de loi de banqueroute. L'arrestation pour dette dont on tant parlé, n'avait lieu que si l'on soupçonnait le débiteur de vouloir laisser la province ou de se désaisir de ses propriétés.

M. Anderson, qui publia vers 1814, un volume intitulé : *Views of Canada*, fait à nos compatriotes une part agréable de ses souvenirs : " Les Canadiens-Français, dit-il, sont honnêtes et droits à un degré rare chez un peuple privé d'instruction ; cela ne se voit peut-être pas ailleurs dans la même mesure. Ils sont sociables et polis, et pour ce qui est de leur comportement ils agissent selon la raison et le bon sens ; je puis dire aussi qu'ils sont ingénieux et industrieux."

C'est vers cette époque que le bois de l'Ottawa commença à descendre à Québec et que se forma la classe intéressante de nos " hommes de chantier " — bucherons, forestiers, flotteurs et " mangeurs de lard " incomparables. Les forêts de la Baltique étaient fermées à la

marine anglaise, par suite du blocus continental ; la flotte employée à ce commerce se retourna du côté du Saint-Laurent et, chose assez curieuse, Napoléon ne semble pas s'en être aperçu puisqu'il ne plaça aucun navire de guerre aux bouches de notre fleuve, tout en prêtant l'oreille, néanmoins, aux propositions des Américains qui lui demandaient de les aider à prendre le Canada afin de ruiner la puissance de l'Angleterre de ce côté-ci de l'Atlantique. L'état florissant de notre commerce avait commencé en 1796, alors que la Grande-Bretagne armait, de concert avec l'Autriche, contre la France, et il alla grandissant, jusqu'en 1808, comme l'indique le tableau qui suit. Durant cette période, la balance du commerce fut constamment en faveur du Canada.

Exportations	1796	1799	1802	1807	1808
Blé, minots	3106	128870	1010033	234543	186708
Farine, barils	4352	14475	28301	20424	42462
Biscuits, quintaux	3882	20535	22051	28047	32587

Une jolie page des chroniques de la vie seigneuriale en Canada, vers la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre, a été écrite par M. L.-O. Letourneux en 1845 ; elle est parfaitement à sa place ici : "A mesure que le commerce anglais pénétrait au pays, le luxe et l'opulence de ces négociants s'introduisaient dans nos villes. Les cercles nouveaux qu'ils formaient affectaient un ton de prétentieuses richesses. Puis l'armée du pays, augmentée de plusieurs régiments depuis la révolution américaine, remplissait Québec et Montréal de fortes garnisons. Les jeunes officiers qui, pour la plupart, appartenaient, comme aujourd'hui, à de puissantes et opulentes familles d'Angleterre donnaient l'exemple des dépenses folles et excessives, de la dissipation et d'un luxe effréné ; et ces exemples ne furent que trop suivis. Nos seigneurs se lancèrent, tête baissée, dans cette voie d'imprévoyance et de folie. Ils voulurent rivaliser avec l'or anglais ; les vieux manoirs dans lesquels s'écoulait jadis une vie active et de travail, frugale et calme ; où pénétrait sans gêne aucune la simple et modeste population d'alentour, pour s'entretenir des affaires publiques et des travaux de la saison prochaine ; les vieux manoirs où la petite société du village passait de si agréables soirées d'hiver au coin du feu, à rappeler les souvenirs des guerres avec les Sauvages, à entendre raconter par un vieil habitant ou un ancien colon les mille incidents et épisodes de la vie militaire et des milices actives, si animée, si pittoresque, si accidentée dans ces temps-là, épisodes et aventures auxquels un grand nombre d'entre eux avaient pris une part importante et honorable ; les vieux manoirs où chacun des habitants de la seigneurie, venait au besoin chercher aide et secours et prendre conseil, où ils trouvaient toujours la bienveillance prompte, active, ouverte, et plutôt un devoir qu'une protection ; les vieux manoirs d'autrefois ! où vous trouviez toujours, si vous étiez Canadien et honnête homme, une hospitalité simple mais cordiale, changèrent bientôt d'apparence, et résonnèrent des éclats de fêtes brillantes et de plaisirs de toutes espèces. Les ameublements, de simples qu'ils étaient, devin-

rent somptueux et élégants ; il en fut de même des voitures et des équipages. La vie de nos seigneurs ne fut plus qu'une fastueuse existence de dissipation et de plaisir ; on singeait la vie de château d'outre-mer. L'or et les vieux écus, amassés par les pères dans des temps où l'argent coutait aussi cher à ceux qui le gagnaient qu'ils mettaient de soin à le conserver, furent dépensés joyeusement par les enfants. Ils voulurent trancher du grand seigneur, comme quelques jeunes militaires, et étaler autant d'opulence réelle que celle des marchands anglais était factice. Ils cessèrent d'occuper leurs seigneuries, en abandonnèrent l'exploitation à des mains étrangères souvent incapables, souvent infidèles, quelquefois l'un et l'autre, pour revenir dans les villes se livrer à leurs imprudentes folies ; on occupait bien le vieux manoir, mais c'était dans la belle saison seulement, et en nombreuse et bonne compagnie. Alors on se livrait à tous les amusements et sports possibles. On partait le matin chacun de son côté. Aux uns, c'était une chasse à la bécassine, une course, une promenade à cheval au loin ; aux autres, le plaisir moins bruyant de la pêche, une promenade au jardin ou sous les arbres des avenues et du domaine, et toute cette société se réunissait sur la fin du jour, pour dépenser gaiement encore les heures qui en restaient. Ces petites sociétés eurent bientôt leurs prétentions aristocratiques. Elles furent guindées, hautaines, dédaignant la bourgeoisie canadienne pour la prétendue aristocratie portant des noms étrangers et des habits militaires et excluant presque entièrement la modeste et honnête population qui les environnait. Les enfants furent élevés au milieu de toutes ces extravagances ; on leur apprit tous les exercices du corps, à monter à cheval, à faire des armes, à chasser, mais l'esprit demeura inculte, leur instruction fut entièrement négligée. Pères et fils vécurent joyeusement, mais cette joyeuse vie ne fut pas longue, et il ne resta bientôt plus rien du patrimoine de la famille ; singulier exemple d'abnégation de tout ce qui est grand et noble, ils oublièrent les hauts faits, les belles qualités et les nobles vertus de leurs races. Ils abdiquèrent leurs anciens titres de gloire, et perdirent si bien et si vite leur argent, leur considération et leur importance, qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, à peine un siècle s'est écoulé, et pourtant toutes ces familles dont nous parlons sont ou éteintes, ou ruinées, ou disparues du pays. *Ceci est historique.* Nous n'exagérons rien. Il en est même qui ont changé et défiguré leurs noms."

CHAPITRE VII

1808–1810

DÉBATS DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. — PREMIERS BATEAUX À VAPEUR. — LES CHOUAGUENS. — OFFICIERS DE DE MILICE DÉMIS. — LE GOUVERNEUR CRAIG ET LE "CANADIEN". — QUELQUES FIGURES PARLEMENTAIRES. — LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE. — DE QUELLE NATURE ÉTAIT L'OPPOSITION CANADIENNE. — SAISIE DU "CANADIEN" — NOS MILITAIRES EN EUROPE.



UN sommaire des débats du parlement à cette époque suffit pour indiquer aux lecteurs quelles étaient les préocupations de l'opinion publique. Nos historiens ont raconté ces faits en détail.

Chambre ouverte le 28 février 1808 : — La guerre en Europe ; difficultés avec les Etats-Unis ; les juifs députés ; contestation d'élections ; le cours monétaire ; inspecteurs et mesureurs de bois ; les juges députés ; importation des boissons ; travaux publics ; taxes sur les actes des notaires, des arpenteurs et sur les copies tirées de archives ; les pilotes ; l'hôpital des Trois-Rivières.

Chambre ouverte le 10 avril 1809 ; close le 13 mai : — Menaces de guerre avec les Etats-Unis ; le malaise répandu dans le pays au sujet de la conduite du gouverneur ; antagonisme entre le conseil et l'assemblée ; le gouvernement responsable ; les juges députés ; les actes de milice.

Les élections générales eurent lieu au mois d'octobre 1809, au milieu de l'effervescence créée par la conduite de sir James Craig. Il y eut trente-six Canadiens d'élus et quatorze Anglais.

Le 11 novembre arriva à Québec, venant de Montréal, le premier bateau à vapeur qui eut flotté sur le Saint-Laurent. Il se nommait l'*Accommodation.* Son propriétaire, M. John Molson, natif d'Ecosse, s'était établi à Montréal, en 1782, à l'âge de dix-huit ans. En 1786, il avait ouvert dans cette dernière ville une brasserie qui devint la source de l'imposante for-

tune de ses enfants. Fulton ayant fait naviguer un vapeur sur la rivière Hudson, en 1807, Molson partit pour l'Angleterre, cette même année, y acheta des machines et engagea des ouvriers pour construire à Montréal un navire de ce modèle. L'arrivée à Québec de cette merveille de l'art nautique enthousiasma la population. M. Molson lança, en 1811, le *Swiftture*, puis en 1812 le *Malsham* et mit sur chantier, vers 1817, le *Lady Sherbrooke*. Son fils, nommé aussi John, né à Montréal, le 14 octobre 1787, était un intrépide et heureux pilote; le premier, il navigua de nuit entre Québec et Montréal, alors qu'il n'existait ni bouées, ni balises, ni phares sur ce parcours. Plus tard il fit concurrence à son père, mais celui-ci le lia à sa société et de cette manière ils eurent quelques temps le monopole du fleuve entre leurs mains.

Sir James Craig, mal entouré, ne tarda pas à entrer en lutte avec le parti du *Canadien*. Les Chouaguens se portèrent de son côté, ce qui lui fit croire que le journal en question représentait les vues d'un petit nombre de mécontents et non pas de la masse de notre population. Le 14 juin 1808, M. Jean-Antoine Panet, président de la chambre, fut destitué comme lieutenant-colonel de milice. Cet acte de rigueur tendit tout à fait la situation. Alors commencèrent de la part du gouverneur une suite de tracasseries et de mesures violentes qu'il porta jusqu'à réprimander l'assemblée législative et à la dissoudre coup sur coup, espérant que les élections lui amèneraient des députés plus soumis; mais toujours les mêmes hommes revenaient et demandaient davantage. Dans ces débats fameux, M. Pierre Bédard, reprenant les idées de Ducalvet, alla jusqu'à demander le ministère responsable. M. Papineau, père, reparut à la tribune et fit entendre cette grande voix qui déjà avait remué le pays. M. Louis Bourdages révéla un talent d'orateur de première force. M. P.-Dominique Debartzch surprit les Anglais par sa parole indépendante et mesurée. M. Denis-Benjamin Viger posa aux Chouaguens des questions savantes autant qu'habiles. M. J.-T. Taschereau s'éleva comme un patriote et un homme d'honneur contre les abus du pouvoir. Enfin le *Canadien* tonnait, sous la plume de ses rédacteurs — tant et si bien que l'on défendit de le recevoir dans certaines localités.

De tous les hommes qui brillaient alors dans l'enceinte parlementaire ou sur les hustings, le plus nouveau, le plus admiré, le plus étonnant était le jeune Louis-Joseph Papineau. Né à Montréal, le 7 octobre 1786, il avait étudié au séminaire de Québec. Elu par le comté de Chambly, en 1809, il se fit admettre au barreau deux années plus tard. Il arrivait en chambre précédé d'une réputation d'orateur et d'homme d'étude. On raconte que son premier discours fut pour combattre une motion soutenue par son propre père et qu'il enleva le sentiment des députés. Son père, qui était en même temps son meilleur ami, ne tarda pas à se retirer devant lui, sachant bien que la cause nationale avait trouvé un défenseur digne de devenir son champion en titre. De haute taille, d'un port majestueux, toute la personne de M. Papineau commandait l'attention et le respect. Ses manières affables, son geste engageant, sa conversation polie et admirablement soutenue, presque toujours enjouée, en faisaient l'idole de son entourage. Habile comédien, à la façon de tous les orateurs de talent, il s'animait devant le peuple et faisait passer sur son visage, dans sa voix, dans ses moin

dres mouvement les émotions qu'il voulait faire ressentir à ses auditeurs. Tout vibrait en lui et à sa vue l'enthousiasme gagnait les têtes. Tel était l'homme qui, au moment où les anciens orateurs atteignaient l'âge de la vieillesse, apparaissait pour leur succéder, en compagnie de cinq ou six autres jouteurs des plus vaillants.

Louis Bourdages était aide-major de la milice de Chambly en 1797. Huit ans plus tard il fut reçu notaire et entra au parlement. Au mois de mars 1806 appuyant une proposition de M. Bédard contre la *Gazette de Montréal*, il se révéla orateur ; plein de force et de ténacité, il combattit l'administration de Craig avec un courage qui effraya Ryland et qui porta celui-ci à soulever l'accusation de révolte contre les Canadiens. En 1808 il demanda la démission des juges qui siégeaient dans l'assemblée législative ou leur retraite de ce corps. Ses discours étaient véhéments et nourris. Sir George Prevost le fit colonel de milice ; il servit avec zèle durant la guerre, tant et si bien que ses électeurs lui refusèrent leurs suffrages par la suite. Vers 1822, il reprit en chambre sa position avancée. C'était un homme à coups de mains parlementaires, mais non un chef de parti. Il mourut en 1833 laissant une réputation de harangueur émérite.

François Blanchet, d'une famille établie en Canada durant la seconde moitié du dix-septième siècle et qui a fourni un évêque et un archévêque à l'église catholique, était né en 1776 à Saint-Pierre de la rivière du Sud. Après avoir fait son cours au séminaire de Québec, il alla étudier la médecine à New-York et y publia, en 1800, ses recherches sur l'application de la chimie à la médecine. De retour au pays il devint membre du parlement et fut l'un des fondateurs du *Canadien*. Le 14 juin 1808, le secrétaire Ryland lui adressa, au nom du gouverneur, une lettre le démettant de son grade de chirurgien de la milice de Québec, vu qu'il était "l'un des propriétaires d'une publication libelleuse et séditieuse, répandue par de grands efforts, dans la province, et qui est expressément destinée à vilipender le gouvernement de Sa Majesté, et de créer un esprit de mécontentement parmi ses sujets, aussi bien que la désunion et l'animosité entre les deux partis qui composent la population." La même lettre fut adressée au lieutenant-colonel J.-A. Panet, au capitaine Pierre Bédard, au capitaine et aide-major J.-T. Taschereau, et au lieutenant J.-L. Borgia. On a dit de François Blanchet comme de Pierre Bédard, qu'il avait accepté une charge de ses persécuteurs ; la vérité est que, au jour du triomphe de ses idées, Blanchet fut nommé surintendant des hôpitaux de la milice, par Sir George Prevost qui, selon la curieuse expression de Michel Bibaud "opérait sur d'autres principes que Craig." Il le fallait bien, car les principes de Craig menaient à la ruine ! M. Blanchet publia, en 1824, un appel au gouvernement britannique contre les conseils exécutif et législatif, qui servaient encore d'"instruments aux gouverneurs et à l'oligarchie contre l'assemblée populaire. Il mourut en 1830, entouré du respect de tous.

Joseph Levasseur-Borgia, d'une famille italienne, avocat, réélu plusieurs fois député, avait la réputation d'être un homme de conseil. Bon patriote, il prit part aux débats qui intéressaient notre avenir national et sut se faire aimer de tous les partis.

Denis-Benjamin Viger, orateur, avocat, publiciste, homme politique, né à Montréal le 19 août 1774, a fourni une carrière active et utile, faisant honneur au nom canadien dont il était fier. Il étudia au collège Saint-Raphaël de Montréal et dès 1792 commença à répandre des essais de sa plume qui le firent remarquer. Elu par la ville de Montréal, en 1808, il arriva en Chambre avec son cousin, Louis-Joseph Papineau, tous deux armés contre les mesures arbitraires du gouverneur Craig. En 1809 il publia une brochure invoquant la conservation des mœurs, institutions, etc., des Canadiens-Français, dans l'intérêt de la Grande-Bretagne. On le menaça de la prison. Sa science et son patriotisme se révèlent par la lecture des journaux du temps, c'est-à-dire de 1800 à peu près jusqu'à 1836, époque où il collabora aux publications les plus en vogue et toujours dans nos intérêts nationaux. Délégué deux fois en Angleterre pour y conférer avec les ministres et obtenir des adoucissements au régime que l'on nous imposait, il remplit ces missions avec courage et dignité sans s'attirer le moindre reproche. Le 4 novembre 1838 il fut emprisonné et resta dix-neuf mois sous les verrous. Son rôle politique, en 1844, alors qu'étant premier ministre, il consentit à ce que le gouverneur nommât aux emplois, lui valut la perte de presque toute sa popularité, aussi eut-il la prudence de s'effacer, à un âge où il lui était bien permis de prendre du repos. Il n'en reste pas moins l'une des grandes figures de nos luttes politiques et l'un des hommes les plus respectés de nos compatriotes.

Les Debartzch sont originaires de Hambourg ; ils possédaient de grands biens, vers le mileu du dix-huitième siècle, mais les perdirent dans la révolution. Un fils de cette famille émigra en Canada et de son mariage avec une demoiselle Raimbault-Lussaudière laissa un enfant, Pierre-Dominique, qui hérita des seigneuries Delorme, Rougemont et Debartzch. En 1809 le comté de Chambly (Kent) l'élut, avec M. Louis-Joseph Papineau. Il servit comme capitaine en 1812-15, et se trouva à la bataille de Châteaugay. Nommé au conseil législatif (1815) il soutint la cause des Canadiens, combattit le projet d'union (1823) et prit une part active à tous les mouvements politiques de son temps. Il mourut en 1848.

La cause du clergé se trouva unie dans la politique de ce temps encore plus étroitement que de nos jours à tout ce qui intéressait notre nationalité. Disons un mot de Mgr. Plessis et des grands-vicaires Noiseux et de Calonne.

Joseph-Octave Plessis était né à Montréal (3 mars 1763), d'une famille d'ouvriers. Après avoir commencé son instruction dans les classes de M. l'abbé Curateau, on l'envoya au petit séminaire de Québec (1778) ; il fut ordonné prêtre en 1786. Devenu curé de Québe, en 1792, ses talents attiraient sur lui l'attention publique, aussi ne fut-on pas surpris de le voir à trente-six ans (1797) devenir coadjuteur de Mgr Denaut. Celui-ci étant décédé, M. Plessis monta sur le trône épiscopal, le 27 janvier 1806, juste au moment où la lutte des patriotes contre l'oligarchie prenait un caractère alarmant Tout d'abord il fit un acte politique adroit prêtant serment de fidélité au roi, devant le conseil exécutif, au grand déplaisir du parti anglais qui voulait au moins l'obliger à attendre l'arrivée du gouverneur, afin de gagner du temps ou de profiter de circonstances nouvelles pour susciter un obstacle sérieux entre l'évêque et le pouvoir civil. Sa nomination déconcertait les plans de Ryland. Dès 1793, le duc

de Kent avait tenté de faire donner la mitre à M. Pierre-Simon Renault, curé de Beauport, protégé de la fameuse comtesse de Saint-Laurent, mais le droit et le sentiment national l'avaient emporté. Un homme de tête, instruit, bon Canadien et habile diplomate, prenant la direction du clergé catholique du Canada, au moment où sir James Craig allait tâcher de réduire nos chefs dans l'assemblée législative, c'était une nouvelle réponse aux accusations d'incapacité formulées contre nous. La ferme contenance de Mgr. Plessis, les paroles et les votes des Canadiens en Chambre, les articles irréfutables du *Canadien* déterminèrent M. Ryland à passer en Angleterre (fin de juin 1810) mais soit que les ministres eussent compris la situation, soit que le danger d'une guerre avec nos voisins eut modifié la politique impériale, Mgr. Plessis garda le titre d'évêque de Québec qu'il avait pris récemment et s'en servit lorsque la guerre de 1812 éclata pour adresser à ses diocésains un mandement en faveur de la résistance contre l'invasion. Il reçut bientôt des lettres officielles qui le reconnaissaient comme évêque catholique de Québec et lui accordaient un traitement de mille louis par année avec un siège au conseil législatif. Sa juridiction épiscopale s'étendait depuis les îles du golfe Saint-Laurent aux Montagnes-Rocheuses. En 1818, il fut nommé archévêque de ce vaste territoire et il n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur les travaux commencés pour y asseoir l'Eglise sur une base ferme. Il encouragea de tout son pouvoir l'instruction collégiale, dans l'espérance de procurer des prêtres canadiens à son diocèse. C'est encore à présent le seul but de nos collèges ; il serait temps que l'on songeât à cette partie de la population qui n'est pas destinée aux ordres sacrés — mais on ne veut pas en entendre parler. La carrière laborieuse de ce prélat, sa constance dans les luttes qu'il lui fallut soutenir, le respect qui s'attache à son caractère d'homme privé et de prêtre éclairé, ont rendu son nom justement populaire. Il mourut eu 1825.

François Noiseux était né Québec, en 1748, et avait été ordonné prêtre en 1774. On le regarde comme le fondateur de la ville de Saint-Hyacinthe. Nommé curé aux Trois-Rivières (1796) où il devait demeurer jusqu'à sa mort (1834 il a déployé, durant cette dernière partie de sa carrière, les qualités dont la nature l'avait si richement doué. Au plus fort de ses luttes contre le parti canadien, le gouverneur Craig se préoccupait des opinions que pouvait exprimer M. Noiseux, conseiller ordinaire de Mgr. Plessis. Comme il ne signait pas ses communications à la presse il nous a été impossible de les reconnaître au milieu des écrits du temps. Sa *Liste des Prêtres* de 1611 à 1823, est une œuvre de patience qui a été fort consultée. Il était arpenteur, levait des plans, et prenait part à l'administration de la ville comme un bourgeois actif et éclairé.

Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, né à Toulouse en 1743, ordonné prêtre en 1776, se lia intimement avec le parti de Beaumarchais et prêta son aide à cet auteur pour faire jouer ses piéces que Louis XVI voulait interdire. Son frère qui était ministre du roi, avait sur la presse des idées assez singulières : "l'artillerie, disait-il, est née avant l'imprimerie, pour mettre cette dernière à la raison." Lorsqu'il fallut émigrer, l'abbé Calonne se réfugia à Londres et rétablit le *Courrier de l'Europe*. En 1799 il arriva missionnaire à l'île Saint-Jean ou du Prince-Edouard et jusqu'à 1806, visita en cette qualité le Nouveau-Brunswick et l'Aca-

die. L'automne de 1807, nous le retrouvons chapelain des ursulines aux Trois-Rivières où il mourut en 1822. Très écouté de Mgr. Plessis, ses opinions inquiétaient beaucoup sir James Craig et H. W. Ryland son secrétaire. Il a laissé une grande réputation de sainteté.

La chambre ouvrit de nouveaux ses séances le 29 janvier 1810. Voici le sommaire des matières de cette session :— Les juges députés ; menaces de guerre ; dépenses et revenus de la province ; cinquantenaire du règne de George iii ; agent du Canada en Angleterre ; offre de la chambre de payer toutes les dépenses civiles. Cette dernière question effraya les conseillers du gouverneur qui, plus que personne, en comprenaient l'importance, car c'était leur enlever le maniement des deniers publics et par là le patronage. Sur cet article, les députés, même anglais, étaient certains de ne rencontrer qu'une voix approbative dans le pays. M. H. W. Ryland, secrétaire du gouverneur, et l'âme de toutes les machinations tramées contre les Canadiens, crut pouvoir parer le coup en partant pour l'Angleterre, où il espérait faire approuver sa politique.

Jean-Antoine Panet, renvoyé en chambre par ses électeurs et élu pour la sixième fois président, le 29 janvier 1810, se maintenait, comme une protestation vivante, contre l'arbitraire du gouverneur. Le 17 mars 1810, une escouade de soldats saisit les presses du *Canadien*. On arrêta en même temps MM. Bédard, Taschereau, Blanchet et Borgia, tous membres de la chambre. Des mandats furent lancés contre MM. Viger et Laforce, mais sans succès.

Si nous ouvrons les livres publiés encore récemment en langue anglaise et qui traitent de ces malheureux abus d'un pouvoir entêté et injuste, nous sommes surpris et peiné d'y voir des passages d'une allure sarcastique et tout en l'honneur de sir James Craig ou de ses aviseurs. De qui et de quoi s'agit-il au fond ? De principes de liberté chers à tous les gens de cœur ; d'hommes qui combattaient, au parlement et dans la presse, une oligarchie ; d'hommes qui avaient non seulement des idées élevées et généreuses, mais aussi le courage de les mettre au jour à leurs risques et périls. C'étaient des rebelles, dit-on. Quoi ! parcequ'ils ont dévancé les Anglais en demandant la pleine jouissance des libertés anglaises ! Songe-t-on que leurs idées sont devenues celles des loyaux sujets anglais de ce pays ? Il n'y pas ici de nuances ; il y a couleur tranchée. Ce qui est bon pour les autres races est bon pour nous, s'il nous plait de l'avoir et si nous savons le prendre. Lorsque les Anglais veulent bien finir par épouser nos opinions, elles deviennent des vertus. Le plus étrange, c'est que leurs écrivains persistent de nos jours à blâmer les Canadiens d'avoir énoncé et — ce qui est mieux — soutenu ces mêmes opinions. Voyez 1837 ! on veut que ce soit un acte de rebelles Canadiens — et l'on se montre très fier des conquêtes accomplies par le sacrifice du sang et de la fortune de nos gens. Voyez l'insurrection de la Rivière-Rouge ! il n'y a pas un habitant de Manitoba qui ne se félicite du bien qu'elle a faite à cette province — mais on ne cesse de conspuer les courageux patriotes dont le programme "révolutionnaire" a formé la base de l'acte constitutif de Manitoba. Il est donc si pénible de devoir quelque chose à l'esprit français !

Citons ici une page de M. de Gaspé : "De toutes les victimes du gouvernement de cette époque, dit-il, monsieur le juge Bédard, avocat alors, fut celui qui endura sa captivité

avec le plus de patience. Ce disciple de Zénon, toujours occupé d'études profondes pouvait se livrer à ses gouts favoris sans être exposé aux distractions dans la chambre solitaire qu'il habitait. Homme pratique, connaissant à fond la constitution anglaise, il ne communiquait avec les autorités que pour leur demander de quel crime on l'accusait ; et pour les prier de le mettre en jugement s'il y avait lieu à *indictement* au criminel. On se donnait bien garde d'instruire son procès ; il était à peu près aussi coupable de trahison ou de pratique séditieuse, que je le suis de vouloir m'emparer de la tiare de Notre Saint Père le Pape. On lui signifia après une année de détention, je crois, qu'il était libre. Je ne sortirai d'ici, répliqua Bédard, que lorsqu'un corps de jurés aura bien et dûment déclaré mon innocence. On le laissa tranquille pendant une dizaine de jours espérant lasser sa constance, mais à l'expiration de ce terme le géôlier lui intima que s'il ne sortait pas le lendemain de bon gré, il avait reçu ordre de le mettre à la porte. M. Bédard haussa les épaules et continua ses calculs algébriques. Comme plusieurs membres de sa famille, M. Bédard était un profond mathématicien. Le géôlier patienta le lendemain jusqu'à une heure de relevée, mais voyant alors que son prisonnier ne faisait aucun préparatif de départ, il lui déclara que s'il n'évacuait pas les lieux de bonne volonté, il allait avec l'aide de ses porte clefs, le mettre à la porte ; M. Bédard, voyant que l'on prenait les choses au sérieux, et que contre la force il n'y a pas de résistance, dit au gardien : au moins, monsieur, laissez-moi terminer mon problême. Cette demande parut si juste au sieur Reid, le géôlier, qu'elle fut accordée d'assez bonne grâce. M. Bédard satisfait, à l'expiration d'une heure, de la solution de son problême géométrique; s'achemina à pas lents vers sa demeure.

" Lorsque le chevalier Prevost prit en mains les rênes du gouvernement de cette colonie avant la guerre de 1812, son premier soin fut de rendre justice aux victimes de la tyrannie de son prédécesseur. MM. Panet, Blanchette, Borgia, Bédard, Taschereau, La Force et d'autres officiers de la milice canadienne, destitués par le gouverneur Craig furent réintégrés dans leurs grades et le nouveau gouverneur se fit un devoir de réparer autant que possible, les injustices de la précédente administration. Le chevalier Prevost, plein de confiance dans la loyauté des Canadiens, confia, pendant cette guerre, la garde de la cité de Québec, dans laquelle il ne restait que peu de troupes régulières, aux miliciens de la ville. Le capitaine Bédard était un des plus zélés d'entre nous, et s'acquittait avec une précision géométrique des devoirs militaires si nouveaux pour un homme de son âge et de ses habitudes."

Il vient de paraître un livre traitant de l'origine et du développement intellectuel en Canada, écrit en langue anglaise. Nous y lisons ces lignes : " M. Bédard, qui avait été emprisonné à cause des violences de langage de son journal, ne fut pas plutôt libéré qu'il accepta une charge de juge de ce gouvernement qu'il avait tant combattu." Voilà comment on écrit l'histoire ! Les violences de langage du *Canadien* étaient tout bonnement des pièces historiques exhumées à propos, et des articles solides, en réponse aux noirceurs que le *Mercury* débitait sur notre compte, avec une impudence incroyable même aujourd'hui où la presse est libre jusqu'au dévergondage. Les documents historiques et les explications pu-

bliées par le *Canadien* avaient fini par rejoindre en Angleterre les articles du ***Mercury***; certains hommes politiques s'en servaient dans les débats des communes ; ceci exaspéra le gouverneur Craig : de là son coup de tête — et c'est ce que l'on admire à présent ! L'auteur que nous citons fait entendre perfidemment que M. Bédard accepta les faveurs de l'autocrate qui l'avait mis en prison. Pour se convaincre de cette absurdité, il faudrait croire que Ryland et Craig bâtonnaient d'une main et récompensaient de l'autre. Or, nous savons comment les choses se sont passées. Le ministère de Londres venait de changer (décembre 1809) ; Craig qui avait tout gâté en Canada, fut rappelé ; la guerre menaçait, il ne fallait pas mécontenter plus longtemps les Canadiens. En 1810, M. Bédard sortit donc de prison, partant de force, comme il y était entré ; Craig s'en retourna cuver sa haîne et mourir de chagrin quelques mois plus tard ; le ***Mercury*** resta avec la responsabilité de sa conduite ; Ryland fut éconduit des bureaux de Londres et nous revint humilié ; nos officiers de milice dégradés se virent remis en place, recherchés, respectés — enfin loin d'avoir le dessous, M. Bédard et ses amis étaient victorieux sur toute la ligne. Ajoutons que ce succès eut un double caractère. M. Bédard fut nommé juge aux Trois-Rivières, un lieu où l'oligarchie avait toujours casé ses créatures ; comme juges on y avait vu M. de Bonne, Deschenaux, Foucher, sans compter le juge Williams qui ne savait pas un mot de notre langue et qui présidait une population dont les dix-neuf vingtièmes étaient français ! Ainsi marchait le " développement intellectuel " de l'oligarchie. Lorsque le " vieux lion " (Bédard) parut dans ce milieu, il s'y manifesta des effarouchements.

Citons encore M. de Gaspé, dont les souvenirs sont si intéressants à consulter : " Ce serait une étude curieuse à faire aujourd'hui que de rechercher les causes qui ont induit le gouvernement d'alors à persécuter ces citoyens si respectables à tous égards. Personne n'ignore que les griefs, qui motivèrent les actes de rigueur de l'oligarchie, prenaient leur source dans le journal le *Canadien* que les patriotes du temps publièrent pour se défendre des attaques envenimées et grossières que débitaient contre eux les gazettes anglaises. La presse, les caractères, etc., qui servaient à l'impression de ce journal furent saisis par un piquet de soldats commandé par un juge de paix ; ma foi il faut l'avouer, par mon beau-père, le capitaine Thomas Allison du 5e régiment d'infanterie, mais retiré alors du service, et furent déposés dans les voutes du palais de justice... Ce serait certainement aujourd'hui une lecture pleine d'intérêt et des plus curieuses que celle de l'ancien journal le *Canadien*, depuis le premier numéro jusqu'au 17 mars 1810, qu'il fut saisi par le gouvernement. On prétendait alors que plusieurs articles de ce journal tendaient à soulever le peuple, ce qui fut cause que les éditeurs propriétaires et les correspondants accusés de pratiques séditieuses furent incarcérés. Les moins coupables aux yeux des autorités, soit officiers dans la milice, ou exerçant quelques fonctions sous le gouvernement, furent congédiés. Oh ! oui ce serait une étude très curieuse que de chercher à découvrir les crimes qu'avaient commis tant de loyaux et respectables citoyens d'origine française, qui leur valurent une persécution si cruelle de la part du gouvernement britannique. Je jette aujourd'hui le gant au tory le plus farouche, pourvu qu'il ait quelque teinture de la constitution anglaise, et je veux passer pour le plus

sot individu du Canada, s'il peut me montrer une phrase, une seule phrase dans ce journal qui put motiver les rigueurs de l'oligarchie sous l'administration Craig... Au physique, le chevalier Craig était d'une petite taille mais corpulent, quoique malade dès son arrivée en Canada. Il y avait beaucoup d'expression dans ses traits qui devaient avoir été beaux pendant sa jeunesse. Son regard était perçant comme celui du faucon et semblait chercher jusqu'au fond de l'âme les pensées les plus secrètes de ceux auxquels il parlait d'une voix aigre. On l'appelait en Angleterre, *Little King Craig* (le petit roi Craig) parce qu'il aimait la pompe et le faste. Il passait pour un homme vain. Fier, orgueilleux, oui ; mais il avait trop d'esprit pour être vain : c'est toujours l'apanage d'un sot que la vanité. Je vais porter un jugement bien extraordinaire sur un homme dont la mémoire est encore odieuse aux Canadiens-Français après un laps de cinquante-quatre ans. Quoique bien jeune alors, ma position dans la société me mettait en rapport avec ses amis et ses ennemis : j'entendais constamment le pour et le contre, et j'en conclus que loin d'être un méchant homme, un tyran, sir James avait un excellent cœur, et je vais en donner des preuves. Je tiens d'une autorité non suspecte, de mon oncle Charles de Lanaudière, membre du conseil législatif, haut tory s'il en fut, et qui approuvait même presque tous les actes arbitraires de l'oligarchie, je tiens dis-je de cette source non suspecte que sir James Craig voyait fréquemment, (il l'avait connu en Angleterre et même au Canada, pendant la guerre de 1775,) [1] lui avait dit peu de temps avant son départ pour l'Europe : "qu'il avait été indignement trompé et que s'il lui était donné de recommencer l'administration de cette colonie, il agirait différemment." Cet aveu n'est pas celui d'un homme méchant. Comment se fait-il alors qu'un homme si pénétrant [2] se soit laissé abuser ! c'est ce qu'il m'est difficile de résoudre. Ses amis prétendaient, pour l'excuser, qu'élevé dans les camps, il avait péché par ignorance de la constitution anglaise. Halte là ! Sir James Craig était un littérateur distingué, une des meilleures plumes disait-on de l'armée britannique ; et il avait tout jeune homme occupé la situation de juge avocat dans l'armée, ce qui exige une étude plus que superficielle des lois anglaises. Il a souvent, à ma connaissance, présidé [3] la cour d'appel à Québec, et ses remarques étaient celles d'un homme qui possède des connaissances légales que l'on rencontre rarement en dehors de la profession du barreau. Quelqu'un lui fit observer un jour que M. Borgia, qui avait plaidé devant lui, le matin, n'était pas naturellement éloquent : c'est vrai, dit-il, mais je crois qu'il y a peu d'avocats dans cette colonie qui aient une connaissance aussi profonde du droit romain. Et sir James ne se trompait pas. Il était de bonne foi lorsqu'il sanctionna les mesures tyranniques de son conseil ; sa conduite comme commandant de la garnison le prouve. Il croyait à une rebellion imminente des Canadiens-Français lorsque les Bédard, les Blanchette, et autres furent écroués."

[1] Durant cette guerre, Craig avait fait amitié avec la famille Hart ; de là en partie cette persistance qu'il mit à protéger Ezéchiel Hart lorsque, en 1808, la question des juifs députés vint devant la chambre.

[2] Pénétrant, c'est possible, mais après coup.

[3] Nous serions fort surpris de voir à présent un gouverneur général présidant une cour de justice.

Les ancêtres du major Hypolite Laforce sont dans le pays du temps de Champlain et plusieurs membres de cette famille, notamment le père et le grand'père du major, avaient servi dans l'armée, avant la cession du Canada. M. de Gaspé en dit un mot, dans ses *Mémoires:* " Le sang des braves coulait dans les veines du major; son oncle paternel s'était distingué par de nombreux faits d'armes avant la conquête; les annales du Canada en font foi. Son père fut un des plus braves défenseurs de la ville de Québec pendant les sièges de 1759 et 1775; sa mère même avait des sentiments de patriotisme exaltés. Si son mari accablé de fatigue, succombait au sommeil, pendant ces deux sièges, et qu'elle entendait sonner l'alarme, elle l'éveillait aussitôt, lui apportait ses armes en lui criant: dépêche-toi, Laforce! Quelle honte pour nous si tu n'étais pas rendu le premier sur les remparts! Je tiens cette anecdote de deux de mes oncles, enfermés aussi dans l'enceinte de Québec, pendant ces deux sièges. On reprochait au major Laforce d'avoir la tête près du bonnet, par suite de quelques rencontres dans lesquelles il avait assez malmené ses adversaires; je crois, pour ma part, qu'il devait avoir été poussé au bout, car je n'ai jamais connu homme d'un commerce plus facile." D'après la tradition, Laforce était le type du galant homme et du joyeux compagnon. Le général Haldimand l'aimait beaucoup; le 15 novembre 1780, il lui écrivait: " Pour vous montrer la haute opinion que j'ai de vos mérites, je viens de vous nommer au commandement des navires du lac Ontario, et je vous assure que je serai heureux de vous conserver dans cette charge importante. En même temps, mon amitié pour vous me porte à vous dire qu'il pourrait arriver le printemps prochain, des officiers de la marine royale dont le rang, dans le service de Sa Majesté, les placerait au-dessus de vous, mais à moins de cela, j'entends vous maintenir entièrement dans le poste de chef que je vous confie." Il y a apparence que, en 1784, lorsque le général Carleton revint comme gouverneur, il donna le commandement du lac Ontario à M. Bouchette son sauveur dans la retraite de 1775. Le major Laforce s'était jeté avec tout son cœur dans l'agitation qui se faisait à Montréal contre sir James Craig, en 1808 et 1809. Ecoutons encore M. de Gaspé: " Cet homme si gai, si spirituel, cet homme aussi loyal envers la couronne d'Angleterre qu'il était patriote sincère et attaché à son pays, pensa cependant succomber sous la tyrannie du gouvernement pendant l'administration du chevalier Craig. Incarcéré à Montréal pour ses opinions politiques, comme le furent à Québec le 17 mars 1810, les Bédard, les Blanchet, les Taschereau et autres sujets aussi loyaux que patriotes éminents; il faillit mourir dans un cachot des mauvais traitements qu'on lui fit subir. Il n'en fut pas moins un des premiers à voler à la frontière au secours de la patrie en danger lorsqu'éclata la guerre de 1812 contre les Américains. Son caractère ferme et indomptable lui fit éprouver plus de mauvais traitements pendant sa détention (1810) qu'aucun autre patriote exposé aux persécutions de l'oligarchie; je dois, cependant en excepter Corbeil qui mourut victime de la cruauté de ses bourreaux. Quant au major Laforce, il était aux portes de la mort et ne dut la vie qu'à son tempérament de fer et à la trempe de son âme. Tant que je ne fus pas malade, nous disait-il, je conservai toute ma gaîté naturelle dans l'affreux cachot dans lequel on m'avait plongé. N'ayant ni livres, ni encre, ni plumes, ni papier, je m'amusais à tracer avec du charbon tout ce qui me passait

par la tête sur les murs de mon cachot, d'où je ne recevais le jour que par une petite fenêtre grillée. Je charbonnai un jour deux pièces d'artillerie opposées l'une à l'autre avec deux boulets, sortant de leur bouche prêts à se heurter ; et j'écrivis au dessous la devise : La force contre la force. Le géolier en informa aussitôt les autorités, ce qui me procura le lendemain la visite de deux magistrats. Ces messieurs saisis d'horreur à la vue de ces insignes belliqueux se regardèrent en secouant la tête en silence, et finirent par me demander ce que signifiait cette menace. Quelle menace? leur dis-je, il me semble pourtant qu'il ne faut pas être doué d'une profonde sagacité pour pénétrer le sens de ma devise? Rien ne peut mieux peindre la force contre la force que deux canons et deux boulets se menaçant réciproquement. Mon barbouillage et ma devise ingénieuse, ajoutait M. Laforce, en riant, me valurent un surcroit de rigueur de la part de mes bourreaux ; on craignait sans doute que mon parc d'artillerie ne fit sauter la prison."

En parcourant les récits qui vont de 1760 à 1820 nous sommes frappé du grand nombre de Canadiens-Français passés en Europe et qui servaient dans les armées de la France ou de l'Angleterre. Il y aurait un volume à écrire sur ce sujet. Citons pour mémoire les personnages suivants dont nous avons déjà parlé : Juchereau, Chaussegros de Léry, Saint-Ours, Fleury d'Eschambault, Vassal de Montviel, Salaberry, Duchesnay, Baby, Des Rivières, De Bonne, Vaudreuil, Martin, LeMoyne, Denys, Peloquin.

Melchior Hertel de Rouville, né en 1749, était entré dans l'armée anglaise et servait en Corse contre Paoli, vers 1770. Revenu en Canada, il devint juge, occupa pendant longtemps l'opinion publique, et mourut en 1817. L'un des fils du seigneur de Beaujeu, et frère du vainqueur de la Monongahéla, suivit La Pérouse dans la conquête des postes de la baie d'Hudson en 1782. Le marquis de Villeray, capitaine dans les gardes de corps du roi de France, était Canadien. De même aussi Juchereau-Duchesnay, lieut.-colonel d'artillerie, commandant de Charleville, tué dans le soulèvement populaire de 1792. La Corne, compagnon d'armes et ami de Suffen, se vit à la tête de navires de guerre français et porta avec éclat le nom de cette vieille famille canadienne. Les Vaudreuil furent gouverneurs des Antilles françaises. Alexandre Le Gardeur, comte de Tilly, commanda des vaisseaux de guerre sous le pavillon français. André de l'Echelle, né à Montréal le 2 décembre 1759, et dont le père périt, deux ans plus tard, dans le naufrage de l'*Auguste*, servit sous la république française et sous Napoléon I ; il était capitaine de vaisseaux lorsqu'il mourut en 1818. La même année et dans le même grade, mourut, à Brest, Michel Pélegrin, né à Québec en 1753. Philippe Martin, né parmi nous, en 1752, commanda à Toulon, lutta contre Nelson, contribua au retour de Napoléon après sa campagne d'Egypte, devint vice-amiral sous l'empire et mourut en 1810 au plus fort de ses succès.

Jean-Antoine Bedout, (1) conseiller au conseil supérieur de Québec, établi en cette ville avant 1747, major de milice en 1750, concessionnaire d'une seigneurie au lac Champlain en

(1) Marié à Françoise, fille de Claude-René Barolet, notaire, lequel avait épousé, à Québec, le 3 novembre 1716, Françoise, née le 17 octobre 1688, fille de François Dumontier, secrétaire du marquis de Vaudreuil en 1705.

1752 eut pour fils Jacques Bedout, né à Québec le 14 janvier 1751, lequel passa en France (1763) et devint célèbre dans la marine militaire. Il se distingua d'abord dans la guerre de l'indépendance américaine (1776-82) et obtint le commandement d'une frégate. Sous la république française on le nomma capitaine de haut bord. Après avoir combattu les Anglais à l'île de Groix en Bretagne (1796), ayant le *Tigre* sous ses ordres, il fut l'objet d'un éloge de la part de Fox dans la chambre des Communes : " Le capitaine du *Tigre* a rivalisé en mépris de la mort avec les héros de la Grèce et de Rome ; il a été pris, mais couvert de blessures et de gloire." Dans ce combat le *Tigre* avait affaire au *Sans-Pareil*, au *London* et au *Queen*. Rendu à la France à la paix d'Amiens (1802) Bedout continua sa carrière, s'attira l'estime de ses chefs et mourut contre-amiral, en 1816.

Louis Le Gardeur de Repentigny, d'une famille qui a longtemps honoré par ses services la colonie française du Canada, s'était d'abord fait remarquer dans la guerre de sept ans. Après l'abandon du pays, il passa en France, devint brigadier-général des armées, fut créé marquis, nommé gouverneur du Sénégal puis gouverneur de Mahé aux Indes, où il mourut en 1771, après avoir maintenu dans ces possessions lointaines le prestige et la gloire du nom français, au milieu des événements les plus défavorables et de difficultés sans nombre.

Au moment où il va être question de la guerre de 1812, nous avons cru devoir rappeler au souvenir du lecteur cette page militaire écrite par des Canadiens-Français dans vingt pays divers.

CHAPITRE VIII

1811-1815

ARRIVÉE DE SIR GEORGE PREVOST. — DÉCLARATION DE GUERRE PAR LES ÉTATS-UNIS. — LA CAMPAGNE DE 1812 EST FAVORABLE AUX ANGLAIS. — L'INVASION DE 1813 EST SUR LE POINT DE RÉUSSIR. — NOMBREUX ESCARMOUCHES EN 1814. — ARRIVÉE DES TROUPES ANGLAISES. — LA CAMPAGNE DE 1815 EST INSIGNIFIANTE.

SIR James Craig ouvrit le septième parlement le 10 décembre 1810, et fut très bon enfant cette fois parce que la guerre paraissaitimminente. Coup sur coup, la chambre basse lui enleva l'exercice de la loi des suspects et décida que les fonctionnaires ne siègeraient plus parmi les représentants du peuple. Avant de clore ses séances (12 mars 1811) l'assemblée législative vota la continuation de certaines taxes destinées à payer une partie des dépenses du gouvernement civil. Le conseil n'accepta cette mesure qu'après une lutte assez vive : payer les dépenses, c'était l'acheminement au patronage — et le conseil redoutait de se voir enlever ce moyen d'influence.

Sir James Craig, rappelé [1] en Angleterre, partit de Québec, le 19 juin 1811, laissant M. Thomas Dunn administrateur de la province. Le 14 septembre, sir George Prevost vint le remplacer. Ce nouveau gouverneur avait une renommée militaire conquise aux Antilles. Son premier soin fut de visiter les places fortes du Bas-Canada. Il eut bientôt compris ce qui en était. La province est coupée, dans le sens de sa longueur, par un fleuve puissant et large qui oppose aux opérations militaires son courant impétueux, ses cascades, sa vaste nappe d'eau et des villages placés de manière à gêner les embarquements d'une armée envahissante. La guerre devait donc se concentrer d'abord aux frontières, aux abords du lac Champlain et tendre à se faire jour dans le pays plat qui s'arrête à Laprairie, car sans nul doute, l'ennemi aurait Montréal pour objectif. Le général Prevost saisit cette situation. Ses

[1] Au mois de février 1811 le ministère anglais avait été changé.

soins se tournèrent ensuite du côté du Haut-Canada, province ouverte, d'un niveau désespérant pour la défense et tout à fait dépourvue de moyens artificiels pour résister à une invasion. Il nomma le général Brock au commandement de cette partie du pays, et lui conféra les pouvoirs administratifs en outre que le gouverneur Gore venait d'abandonner. On savait alors que la population du Bas-Canada se lèverait, jusqu'au dernier homme, contre les Américains, mais ceux-ci se flattaient d'entraîner dans leur mouvement un fort parti, mécontent de l'administration de Craig. Ils avaient même représenté la chose à Napoléon, leur allié, et tous ensemble ils se persuadaient que la population française de la province de Québec s'unirait de corps et d'esprit aux adversaires des Anglais. La même erreur s'est répétée depuis : les étrangers ne veulent pas comprendre que nous agissons dans nos intérêts propres et que nous combattons les Anglais comme les Américains, avec la seule ambition de nous maintenir chez nous sans jamais reconnaître le droit des uns ou des autres de nous rendre dépendants d'eux. Il y a plus de fierté et de sentiment de liberté chez les Canadiens-Français que dans toute autre nation. Parce que nous sommes le petit nombre, il ne s'en suit pas que nous acceptions tout ce que l'on nous propose. Les plus belles pages de notre histoire sont celles où nous avons résisté à plus fort que nous. Sir George Prevost savait que les Américains se jetteraient d'abord sur le Haut-Canada, peu peuplé et facile à conquérir par sa forme physique, et ensuite qu'ils s'imaginaient que, sur un simple appel, le Bas-Canada suivrait leur dictée. Or, il en était tout autrement. Le Haut-Canada pouvait être défendu par les troupes anglaises, et le Bas-Canada, plus fort stratégiquement, enverrait sa population toute entière contre l'envahisseur. Brock, officier intrépide, initié à la situation du pays en général, méritait d'être mis à la tête du Haut-Canada ; il le fut. Prevost habile officier et diplomate, se réservait le Bas-Canada, comptant que, si la province supérieure succombait, les Canadiens-Français ne laisseraient pas passer l'ennemi. Ses prévisions se sont réalisées.

Ayant donc vu la couleur des choses, le gouverneur convoqua les députés, à Québec, le 21 février 1812. On discuta, dans cette assemblée, avec le calme des anciens Romains, comme si la guerre ne menaçait pas le pays. Les accointances du cabinet de Washington avec Napoléon n'étaient plus un mystère. Si l'empereur des Françait tirait de nouveau le glaive, les Américains tenteraient de prendre le Canada. A tout évènement, nos hommes politiques étaient en faveur de la résistance. La paix du monde semblait symbolisée par l'attitude de l'Angleterre. Nous penchions de ce côté. L'esprit de conquête, si mal vu par les Canadiens lorsqu'il s'était agi de Napoléon, ne pouvait leur plaire du moment où un voisin ambitieux les menaçait, d'accord avec ce même potentat. Les milices, allant droit au but, voulaient régler la question les armes à la main.

Durant cette même session, on modifia la loi des suspects, afin de ne plus laisser au gouverneur et à son entourage, un privilège dont l'abus s'était fait sentirr principalement dans l'affaire du *Canadien*. Une loi d'enrôlement de la milice volontaire fut votée. On s'occupa de la navigation à vapeur sur le fleuve, tant pour le commerce que pour des fins militaires. Les communications par voie de terre reçurent une large part de l'attention de la Chambre.

Enfin, on détailla les avantages que la colonie retirerait d'une agence à Londres où se reporteraient les questions concernant le commerce et l'administration du Canada en général. La session se ferma le 19 mai.

Il a été remarqué, dans la guerre de l'indépendance américaine, que les principaux combats avaient eu lieu sur mer, entre les flottes anglaise et française. Pareille observation s'applique à la guerre de 1812-15. La première nouvelle certaine que nous eûmes d'un commencement d'hostilités, au printemps de 1812, fut la capture de la *Guerrière*, frégate anglaise par la *Constitution* portant le pavillon des Etats-Unis. Aussitôt le gouverneur fit appel à la loi. Le 28 mai il ordonna la levée de quatre bataillons volontaires, composés d'hommes non mariés, de dix-huit à vingt-cinq ans, sur les deux mille qu'il avait droit de ranger sous les drapeaux durant une année, d'après le vote de la dernière session. Dans les mouvements de ce genre, il faut un militaire autour duquel l'opinion publique puisse se rallier. Cet homme existait. Il reçut instruction de mettre sur pied un corps de Voltigeurs, troupes d'élite, et de le former aux usages de l'armée régulière. Deux jours après, Salaberry avait ses hommes dans la main.

Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry naquit au manoir de Beauport, le 19 novembre 1778. Il s'enrôla à titre de volontaire (1792) dans le 44e régiment et le quitta lorsque ce corps reçut ordre de retourner en Angleterre. A l'âge de seize ans, le duc de Kent lui fit obtenir une commission d'enseigne dans le 60e régiment; le jeune homme partit aussitôt pour la Dominique. Il n'attendit pas longtemps pour voir le feu. Envoyé à la Guadeloupe où commandait le général Prescott, il se trouva, le 6 décembre 1794, sur les remparts au bombardement du fort Mathilda, vit passer autour de lui cinquante bombes et entendit le ronflement de cinq cents boulets. Comme Nelson, il ignorait ce que c'était que la peur; son œil tranquille, sa contenance assurée, au milieu de cet ouragan de flamme enthousiasmèrent ses supérieurs. Le "marquis de la poudre à canon" ne tremblait devant rien. Presque tous les hommes de son détachement furent tués ou blessés durant le siège; ils sortirent trois de cette boucherie. "Nos uniformes, écrivait-il à son père coûtent très cher, mais j'ai reçu quarante louis et avec cela je vais me donner de quoi faire bonne figure; il était temps ma bourse ne renfermait plus que deux guinées." Ce beau grand garçon de seize ans, fort comme un hercule, souple et dispos, au visage riant, qui se servait de la langue anglaise avec toute la grâce d'un Anglais de vieille souche, possédait de plus l'éducation domestique si attirante et si caractéristique des anciens Canadiens. Il faisait fureur dans les cercles. Sir Charles Grey le nomma lieutenant (23 août 1794). "Beaucoup de promotions, écrit-il, parce que les officiers périssent par la débauche." Comme il n'était jamais malade, on l'employait partout. Les fièvres décimaient son bataillon qui se trouva réduit à deux cents hommes au printemps de 1795. Le duc de Kent, qui commandait à Halifax, le fit entrer dans son régiment, le 4e, et aussitôt arrivé dans les eaux canadiennes, il lui donna congé pour aller voir sa famille à Beauport. Dans le trajet de retour il naufragea sur l'île Saint-Jean (1796) mais rejoignit son corps à Halifax, et comme la guerre faisait rage contre la république française, il se fit accorder la permission de monter à bord de l'*Asia* en qualité de lieutenant de marine.

pour sa part de prise. Retourné à Halifax (1797) il passa à la Martinique, puis de là à la Jamaïque. Reprenant son service au 60e, il fut nommé capitaine en 1799. "J'ai souvent entendu dire, raconte M. de Gaspé, que sa compagnie et celle du capitaine Chandler ([1]) étaient les mieux disciplinées du régiment." La plupart des officiers du 60e étaient des Anglais, mais il y avait aussi des Prussiens, des Hanovriens, des Suisses et des Canadiens. Les Allemands n'entendaient pas badinage. Salaberry étant un jour à déjeûner, l'un de ces derniers lui dit : "J'ai expédié un Canadien-Français dans l'autre monde." Des Rivières venait de succomber en duel sous les coups de cet officier. "Fort bien, riposta Salaberry, tout à l'heure vous en aurez un autre devant vous." Après le repas, on croisa le fer ; Salaberry avait écrit à son père qu'il chercherait partout un maître d'armes et qu'il lui déroberait sa science. Le duelliste qui venait de tuer Des Rivières trouva le poignet du jeune capitaine assez délié pour soigner son jeu. Ce fut un beau spectacle. On se battait au sabre, dans un jardin. Les attaques et les parades étaient jugées par des hommes du métier ; un coup de pointe atteignit le Canadien au front et le sang qui coulait de sa blessure l'aveugla un instant, mais posant un mouchoir autour de sa tête, il se remit en garde, tomba comme la foudre sur l'officier allemand et le fendit en deux — ni plus ni moins qu'une pomme. La force prodigieuse dont il était doué avait fait de lui un être exceptionnel aux yeux des soldats. On rapporte que l'un de ceux-ci, très indiscipliné, provoquait tous les militaires et causait mille désordres dans la garnison. Salaberry lui donna une raclée si parfaitement conforme aux règles du pugilat que le pauvre diable rentra dans la "vie privée," disant pour expliquer sa défaite : "Ce n'est pas un rossignol qui m'a étrillé de cette façon !" En 1803, Salaberry obtint un congé et passa plus d'un an à Québec. On avait la paix avec la France. A la rupture du traité d'Amiens, les officiers furent rappelés. Le 15 juin 1805, il y eut un dîner public à Québec en l'honneur de Maurice-Roch et de Louis de Salaberry, lieutenants au Royal Canadien, qui partaient pour l'Angleterre avec leur frère Charles-Michel. Ce dernier fut proposé par le duc de Kent en qualité d'aide-de-camp de quelque général employé aux colonies, puis on le destina à servir en Sicile (1806) mais le besoin de recruter pour combler les vides de certains régiments fit jeter les yeux sur lui ; il s'acquitta de la tâche avec le plus grand succès. En 1807, il fut sur le point de partir pour Malte à la suite de sir Charles Green, mais à l'automne on le nomma major de brigade, il alla en Irlande où il fut sur le point d'épouser Mlle Fortescue, sa parente ; en 1809, retournant en Angleterre, il prit du service dans l'expédition de Welcheren (Hollande) s'y distingua et pour récompense fut envoyé à Québec (1810) aide-de-camp du géneral de Rottenburg. Coup sur coup, il apprit, au milieu des siens, la mort de ses trois frères (1809-1812) officiers des troupes anglaises servant aux Indes et en Espagne. C'est alors qu'il épousa sa cousine Melle Hertel de Rouville.

Le 18 juin 1812, le congrès de Washington déclara la guerre à la Grande-Bretagne ; la nouvelle fut connue à Québec le 24. Les citoyens américains qui se trouvaient au Canada

([1]) Il était du Canada et mourut seigneur à Nicolet.

reçurent injonction de partir. La législature se réunit le 16 juillet. Déjà les hostilités étaient commencées.

Les troupes anglaises ne dépassaient pas six mille hommes. Les américains avaient cent soixante et quinze mille hommes sous les armes. Ils attendaient, pour envahir le Canada, que Napoléon eut franchi le Niémen et signalé sa présence en Russie par quelque grande victoire propre à effrayer l'Angleterre et à l'empêcher de tourner ses regards vers l'Amérique. De plan de campagne, ils n'en avaient pas. Tout consistait à nous écraser par des masses de troupes si les affaires d'Europe devenaient assez graves pour retenir là-bas l'armée anglaise. Quant à nous, c'était bien différent : nous nous défendions. L'attaque était subordonnée aux succès ou aux revers de Napoléon en Russie. Cette entente remontait au décret de Berlin (1807) alors que le vainqueur d'Iéna avait ordonné la fermeture des ports de l'Europe au commerce anglais. Le prétexte dont se servirent les Américains pour entrer en difficulté avec l'Angleterre fut le droit de visite des Anglais à bord des navires des Etats-Unis pour y rechercher les matelots déserteurs.

Le général Brock écrivit, le 26 juin, au capitaine Roberts, qui tenait un poste au nord-ouest de Michillimakinac, lui donnant connaissance de la déclaration de guerre. Le 8 juillet Roberts et M. Toussaint Pothier appelèrent à eux les voyageurs de la compagnie du Nord-Ouest. Le 17 juillet Michillimakinac capitulait. Le 3 juillet, sur la rivière Détroit, le lieutenant Rolette avait enlevé le *Cayaga*, et le 7 du même mois un convoi de bâteaux.

Charles-Frédéric Rolette, frère de Joseph, cité ailleurs, avait servi d'abord sur un navire de guerre anglais et reçu cinq blessures à Aboukir et à Trafalgar. De retour en Canada (1807) il fut nommé lieutenant dans la marine provinciale et promu premier lieutenant et au commandement du brick *Hunter* sur le lac Erié, en 1812. Le 3 juillet, il s'empara, avec six hommes, de la goëlette américaine *Cayaga Packet;* au combat de la rivière Raisin, le 22 janvier 1813, il servit comme officier d'artillerie et reçut une blessure à la tête. Mêlé à plusieurs escarmouches et engagements, il se conduisit en brave, notamment le 10 septembre 1813 sur le lac Erié, où il fut blessé de nouveau à la tête des forces navales de cette région. Ses prises, durant cette guerre, sont au nombre de dix-huit. On le cite pour sa belle conduite au Détroit. La paix arrivée, les citoyens de Québec lui présentèrent un sabre d'honneur ; il mourut dans cette ville le 17 mars 1833, des suites de ses blessures.

Dans le Bas-Canada, on plaça un cordon de troupes régulières et de milice, depuis Yamaska jusqu'à Saint-Régis ; les 8e, 41e, 100e régiments, et le corps de Fencibles en formèrent partie. Au milieu de l'été arrivèrent à Québec le 103e et un bataillon du 1er ou Royal Scots. Le 5 juillet, les troupes anglaises partirent de Québec, laissant la ville à la garde des miliciens. Bientôt après, même chose eut lieu à Montréal. Le 18, la chambre d'assemblée terminait ses travaux, après avoir voté les billets d'armée, ou crédit de guerre, avec un élan et une générosité remarquables.

Le bras droit de sir George Prevost dans l'organisation des milices fut le lieutenant-colonel Vassal de Montviel. Nous avons de lui un mémoire daté de 1810, écrit à tête reposée, et qui est loin d'être aussi pratique que l'on pourrait se le figurer de la part d'un mili-

taire qui avait vu du service durant de longues année. Il ne conseille qu'un moyen de rendre la milice effective : c'est de lui imposer des chefs et de faire respecter ceux-ci ; en d'autres termes un milicien doit "se taire sans murmurer" comme dans les pièces de théâtre. Sous le gouverneur Craig, ces principes pouvaient être en faveur, mais avec le général Prevost, homme de popularité et d'un abord facile, M. Vassal eut le bon esprit de les oublier.

La famille Vassal est originaire de Bordeaux. Elle remonte au dixième siècle et dès lors comptait dans ces rangs des militaires, des barons, des comtes, des marquis et des seigneurs ; l'un de ses membres suivit Guillaume le Conquérant en Angleterre et y laissa une descendance qui a eu sa place à la cour, dans le haut commerce, l'armée, etc. Au commencement du dix-septième siècle, l'un des Vassal de Londres, s'établit au Massachusetts où sa famille, nombreuse et très bien notée, existe encore aujourd'hui. La souche principale, en France s'était tellement développée que, en 1735, le maréchal de Mouchy disait : "il y a dans l'armée française servant en Italie quatre-vingts gentilshommes tous parents, du nom de Vassal, depuis le grade de cadet jusqu'à celui de lieutenant-général." François-Germain-Bonaventure de Vassal sieur de la Tourette, né à Villeneuve d'Agen, généralité de Bordeaux, le 4 fevrier 1723, reçut la charge de lieutenant de milice à onze ans, commença à servir en 1739 fut enseigne au régiment de Bassigny (1744) et, en 1746, devint capitaine au régiment de Béarn ; il avait pris à cette époque le nom de Montviel qui est celui d'un fief appartenant à sa famille depuis 1577. Il suivit son régiment au Canada (1756) et se maria, à Boucherville (30 novembre 1758) avec Charlotte, fille de François-Clément Boucher de Laperrière. Son brevet de chevalier de Saint-Louis est du 17 février 1759. Blessé mortellement à la bataille de Sainte-Foye (28 avril 1760) il expira le 15 mai, laissant un fils, François-Xavier, né le 4 novembre 1759, filleul du fameux Bougainville, et qui, après avoir étudié au collège Saint-Raphaël de Montréal, entra dans la carrière militaire. Il se joignit aux volontaires de 1775, puis l'année suivante fut nommé enseigne dans l'une des trois compagnies formées par le général Carleton. Lorsque l'on réduisit ces compagnies en 1783 il fut mis à demi-solde. En 1795 il reçut une commission de lieutenant dans les *Royaux Canadiens* et en 1796 passa capitaine et servit avec ce grade jusqu'à 1802 date du licenciement des *Royaux*. Sa commission de député adjudant-général des milices du Bas-Canada est du 26 décembre 1807, avec rang de lieutenant-colonel ; celle d'adjudant général (à la retraite de M. Baby) est du 20 mars 1812. Il abandonna cette charge vers 1841 et mourut à Québec le 25 octobre 1843. C'était un aimable causeur, un homme de salon, sachant tourner un couplet comme un académicien et vivant très entouré par ceux qui aimaient la compagnie et la bonne humeur.

Un officier capable de se charger des approvisionnements devenait nécessaire. Sir George Prevost confia cette fonction à M. d'Eschambault, un homme d'expérience et bien vu des miliciens.

Jacques-Alexis de Fleury d'Eschambault, natif de Montaigu en Poitou, marié à Québec (1671) avec Marguerite de Chavigny, reçut d'elle une partie de la seigneurie à laquelle s'est attaché le nom de Deschambault. En 1696 il était procureur du roi à Montréal et commandait les milices de cette ville dans la guerre contre les Iroquois ; il fut aussi conseiller du

roi. En secondes noces (1708) il épousa Marguerite-Renée Denys, veuve de Thomas de Lanaudière. Il mourut en 1715. L'un de ses fils, Joseph, né en 1676, portait le surnom de Lagorgendière ; en 1696 il était sous-enseigne dans les troupes. C'était un caractère décidé et un homme d'entreprises. Il fit de grandes opérations commerciales, devint le principal agent de la compagnie des Indes, seigneur de la rivière Chaudière, etc. A sa mort (1749) il avait eu de sa femme, Claire, fille de Louis Jolliet le découvreur, trente-deux enfants. L'un de ceux-ci, Joseph, né le 1er mai 1709, fut aussi agent de la compagnie des Indes et dirigea un immense commerce. On parle de ses maisons princières et de la générosité avec laquelle il dépensait ses revenus. Vers la fin de la guerre de sept ans, il sacrifia tout ce qu'il possédait pour soutenir l'armée de Montcalm ; on lui doit ainsi une large part de la gloire qui a rejailli sur le Canada dans cette défense prolongée. A sa mort en 1789, il n'avait pu recouvrer sa fortune. De sa femme, Marie-Catherine Véron de Grandmesnil, il avait eu plusieurs enfants dont le plus remarquable fut Louis-Joseph, né en 1756, qui étudia à La Flèche, en France, devint page du roi ; servit en 1775 au fort Saint-Jean d'Iberville ; fut nommé (1777) inspecteur de milice, et capitaine (1788) au 60e régiment ou *Royal Américain.* Major de brigade en 1793, grand ami du duc de Kent, il était à cette époque l'officier canadien-français le plus en évidence. Sir Robert Prescott lui confia (1796) la charge de député surintendant des Sauvages et en 1799 il devint aide-de-camp provincial ; il cumulait avec cela le rang de major au 60e. Devenu lieut.-colonel et quartier-maître de la milice du Bas-Canada durant la guerre de 1812-15, il rendit des services intelligents. En 1792, il avait épousé Gillette Boucher de Montarville qui lui donna Louis-François, avocat à Saint-Denis ; Guillaume, médecin à Montréal ; George, riche habitant du nord-ouest ; et Charles-Henri, avocat à Chambly.

Brock, officier intelligent et d'une activité supérieure, conçut le projet d'aller surprendre les Américains chez eux. Ce n'était pas dans un but de conquête mais pour montrer que ses troupes, si peu nombreuses qu'elles fussent, pouvaient faire respecter le territoire confié à leur garde ; après avoir assemblé la législature (28 juillet 1812) à York (Toronto) et expédié les affaires du moment, il se porta vers la frontière du Détroit, campa le 13 août à Amherstburg, prit la ville du Détroit, le 16, amena prisonnier le commandant de cette place, retourna sur ses pas et attendit l'ennemi sur la frontière du Niagara, entre les lacs Erié et Ontario. Une suspension d'armes s'en suivit.

Au mois de septembre, la milice de Montréal forma un autre bataillon appelé les *Chasseurs Canadiens.* On leva aussi un corps de voyageurs, principalement parmi les employés de la compagnie du Nord-Ouest. Vers le même temps, les Américains opérèrent une descente à Gananoque, établissement sans défense, et le mirent au pillage. Ce fut le commencement de ces coups de main de peu d'importance répétés si souvent durant les trente mois qui suivirent. En réponse, le 4 octobre, les Anglais tentèrent d'enlever Ogdensburg, mais sans succès. Le 9, près du Détroit, les Amérlcans perdirent deux vaisseaux.

Sur la frontière du Niagara, le général Brock attendait l'armée étrangère. Ayant à dé-

fendre une ligne d'eau, il se conformait aux règles du métier et suivait l'adversaire comme une ombre en deça de la rivière, lui présentant ses têtes de colonnes chaques fois qu'il tentait la traversée. Ces allées et venues fatiguaient tellement les Américains qu'ils furent sur le point de suspendre les opérations. Ce n'est que, en apprenant la marche victorieuse de Napoléon sur Moscou que des ordres pressants, arrivés de Washington, les déterminèrent à agir. On était en automne ; il n'y avait pas une journée à perdre. Le 13 octobre, à Queenston, un combat sanglant eut lieu ; Brock y perdit la vie, mais son remplaçant, le général Sheaffe remporta une victoire complète.

L'armée américaine de l'ouest avait été battue et dispersée au Détroit. Celle du centre, culbutée, prit ses quartiers d'hiver. La troisième, à l'est, poussa une pointe vers Saint-Régis, pilla le village mais se retira devant les Voyageurs (23 oct.). Le 9 novembre, la flotte américaine canonna un navire devant Kingston et maltraita assez vivement quelques vaisseaux anglais.

Le 30 novembre, la frontière du Bas-Canada, non loin de Lacolle, fut franchie. Salaberry accourut avec ses voltigeurs et tint l'ennemi en échec. Le 22, toute la milice de la province était sous les armes. Les bataillons de la Pointe-Claire. de la rivière Duchène, de Vaudreuil et de la Longue-Pointe traversaient le Saint-Laurent, de Lachine à Caughnawaga, sous les ordres du colonel Etienne Deschambault, et d'autres bataillons partaient de Montréal pour Longueuil et Laprairie. Le lendemain, les troupes régulières anglaises enlevaient le poste de Salmon River près Saint-Régis. Le danger paraissant disparu, la milice rentra dans ses foyers, le 27 novembre, et pour clore la campagne, les Américains firent une descente heureuse mais sans conséquence entre les forts Erié et Chippawa, au-dessus des chûtes du Niagara.

Plus que jamais, la conduite de la guerre du Canada dépendait des nouvelles d'Europe. Après l'incendie de Moscou (septembre) Napoléon avait abandonné la Russie pour rentrer dans son empire et créer ne autre armée. Les rois se levaient contre lui. Ses alliés de Washington se tenaient sur l'expectative.

La chambre d'assemblée se réunit à Quebec le 29 décembre 1812, et jusqu'au 15 de février procéda aux affaires comme si de rien n'était. Elle demanda la réduction des salaires des employés ; l'instruction de la milice devait, disait-elle, se faire en langue française ; les voies de communication n'étaient pas ce qu'elles pouvaient être ; un vote généreux renouvela et augmenta le nombre des "billets d'armée" ; la situation financière du pays était rassurante, même très bonne.

On a calculé que, en 1811, le Haut-Canada renfermait soixante et dix-sept mille âmes, et en 1814 quatre-vingt quinze mille. Cette dernière année le Bas-Canada en comptait trois cent trente-cinq mille.

Après la session, sir George Prevost partit pour le Haut-Canada. Le 21 janvier 1813, les Américains avaient été repoussés par le général Proctor à Frenchtown, sur la rivière Raisin, frontière du Détroit. Le 22 février, les Anglais traversant le fleuve devant Prescott, prenaient Ogdensburg après une vaillante résistance. Au mois de mars un sixième bataillon

de milice fut levé dans le Bas-Canada, et le 104e régiment, ou New-Brunswick Fencibles, arriva à pied de Fredericton pour se joindre aux autres troupes du Canada.

Voici la liste des corps de milice qui firent le service, de 1812 à 1815, à part des voltigeurs et des voyageurs enrôlés :—

1er bataillon de milice incorporée.—Lieut.-colonel J.-P.-T. Taschereau ; majors Pierre Laforce et J. W. Woolsey ; capitaines B.-A. Panet, Philippe Panet, John McKay, O. de la Gorgendière, Geo. de Tonnancour, Samuel McKay, George Finlay, J.-B. d'Estimauville ; lieutenants Louis Gariépy, Pierre Garneau, Louis-Etienne Faribault, Olivier Boudreau, Laurent Rolette, Thomas Fortier, Edouard Larue, Séraphin Primeau ; enseignes Louis Méthot, Olivier Faribault, Eustache McKay, Charles Galarneau, Francis Mount, John Stephen Holt, John Jones, François Laurent. Quartier-maître John Coats ; chirurgien Joseph Pinchaud.

2e bataillon.—Lieut.-colonel P.-J. Malhiot ; major Louis-Joseph de Beaujeu ; capitaines René de la Bruère, Pierre Weilbrenner, Pierre Grisé, Stephen McKay, Philip Byrne, H. Hatsall, François-V. Malhiot, W. Lamotte ; lieutenants Alphonse Dumont, Gamelin Gaucher, Pierre Levesque, Louis Barbeau, W. Porteous, Pierre Marassé, François-Bouthillier, Ed.-M. Leprohon ; enseignes Etienne Laviolette, Edouard Kimber, Philippe Vigneau, Richard Grant, James Pérégreur, Jean Barbeau, Daniel Hertel, Philippe Globensky. Paie-maître François Rolland ; adjudant Michel Curotte ; quartier-maître Louis-E. Hubert ; chirurgien Jacques Labrie.

3e bataillon.—Lieut.-colonel James Cuthbert ; majors C.-S. de Bleury et François Boucher ; capitaines J.-B. Poulin de Courval, St. Vallier Mailloux, Charles Lemaître Auger, Antoine Saint-Louis, Pierre Vesina, N.-B. Doucet ; lieutenants Antoine Bazin, Etienne Reenvoyzé, François Dame, François Dezery, J.-Loiseau Chalou, Joseph Cochran Antrobus ; enseignes W. Hairds, Petrus Noiseux, Benjamin Chiller, Eustache-Antoine Bellefeuille, Joseph Leblanc, Hercule Olivier. Adjudant Charles Daly ; quartier-maître Isaac Phineas ; chirurgien Samuel Doty.

4e bataillon.—Lieut.-colonel Jacques Voyer ; major Louis Dunière ; capitaines J.-B. Larue, Charles Huot, Louis Boucher, Charles Taché, Pierre de Boucherville, Gaspard Boisseau ; lieutenants Henry Cowen, Edouard Pratte, Joseph Blanchet, Robert Tanswell, Antoine Joliette, Charles Fournier ; enseignes Pierre de Tonnancour, François Paré, Louis-B. Pinquet, Peter Sheppard, Pierre Bouchard, Robert Moorehead. Quartier-maître John McLean ; chirurgien René Kimber.

5e bataillon.—Lieut.-colonel Patrick Murray ; major Louis Guy ; capitaines Louis Dulongpré, John Gray, J.-D. Lacroix, Louis Levesque, Dominique Debartzch, François-Auguste Quesnel, Joseph Papineau jeune, J.-N. Rolland ; lieutenants Louis M. Viger, François-H. Larocque, John Molson, Louis-B. Leprohon, W. Berkzy, Charles Levasseur, Walter Davidson, A.-M. Panet ; enseignes Thomas Turner, J.-L. Noreau, James Prendergast, Jacques Cartier, John Henry Power, Charles Bradford, Patrick Adhémar. Adjudant Augustin Cuvillier ; quartier-maître W. Mechtler ; chirurgien George Selby, jeune.

Compagnie des guides.—Capitaine Joseph-Ignace Hébert ; lieutenant Constant Cartier.

Cavalerie volontaire de Québec.—Capitaine Mathew Bell ; lieutenant Edward Hale ; cornette W. Sheppard.

Cavalerie volontaire de Montréal.—Capitaine George Platt ; lieutenant Robert Gillespie ; cornette John Molson.

Volontaires de Montréal.—Major James Caldwell ; capitaines James Dunlop, John Richardson, John Forsyth, John Ogilvy ; lieutenants David Ross, Thomas Blackwood, George Gillespie, Hart Logan, Alexander Allison, George Garden, W. Hallowell, Thomas Thain ; e seigne John Leslie. Adjudant Thomas B. Ahern.

Cinq compagnies de chasseurs.—L'Acadie : capitaines Pierre Girardin, Louis de Couagne ; lieutenants Richard McGinnis, Joseph Piedeloup.—Saint-Philippe : capitaine Théophile Pinsonnault ; lieutenant Frédéric Hatt.—Saint-Constant : capitaine Pierre Matte ; lieutenant Théophile Beffre.—Châteauguay : capitaine J.-Bte Bruyère ; lieutenant W. Dalton ; enseigne Amable Foucher.

Voyageurs Canadiens.—Lieut.-colonel W. McGillivray majors Angus Shaw et Archibald N. McLeod ; capitaines Alex. McKenzie, W. McKay, John McDonnell, Pierre de Rocheblave, James Hughes, Kenneth McKenzie ; lieutenants James Goddard, Joseph McGillivray, Joseph McKenzie, W. Hall, Peter Grant ; enseignes Pierre Perras, James Maxwell, John McGillivray, André Baron, Louis-Joseph Gauthier, Pierre Rototte, fils. Paiemaître Arneas Cameron ; anjudant Cartwright ; quartier-maitre James Campbell ; chirurgien Henry Monro.

Le 25 avril 1813, la flotte américaine parut devant York (Toronto) qui capitula le 27. Le général Sheaffe, tombé en discrédit pour ce malheur, fut remplacé par le général de Rottenburg dans le commandement du Haut-Canada.

L'arrivée de sir James L. Yeo à Québec, le 5 mai, avec des marins destinés à la flotte des lacs imprima une nouvelle physionomie à la guerre, qui devint maritime. Les Anglais attaquèrent les ports des lacs américains, sans beaucoup de succès mais avec persistance et résolution. Le fort George près Niagara fut enlevé, le 27 mai, par les troupes du Congrès. Deux jours plus tard Yeo et Prevost bombardaient Sacket's Harbor et opéraient une retraite précipitée au moment où l'on croyait qu'ils tenaient la place. Ce fut le commencement des accusations portées contre le gouverneur. Le 3 juin, les Américains étaient repoussés à l'île aux Noix qu'ils avaient tenté de surprendre. Puis vinrent le combat de Burlington, au lac Ontario, où les deux armées retraitèrent (5 juin) ; la bataille navale de la baie de Burlington (7 juin) même résultat ; la victoire de Beaver Dam, en arrière de Queenston (28 juin) qui releva les espérances des Anglais ; l'attaque mal conduite contre Plattsburg (31 juin) défavorable aux Américains.

Le 1er juillet, une ligne anglaise est établie, de la baie de Burlington au fort George, reliant les communications entre les lacs Ontario et Erié ; le 4 juillet, les Anglais traversent du fort Chippawa et attaquent avec succès le fort Schlosser. Nouvelle tentative de sir James

Yeo pour s'emparer de Sacketts Harbor. Le 11, les Anglais brûlent Black Rock, vis-à-vis le fort Erié. Le 20, les Américains prennent un convoi de bateaux devant Gananoque. Le dépôt principal des approvisionnements des deux provinces est transporté à Lachine. Fin de juillet, nouvelle attaque sur Burlington. Le 31, Toronto est pris et brûlé. Le 24 août sir George Prevost tente de s'emparer du fort George mais se retire sans risquer le combat ; sa réputation militaire diminue considérablement.

Les navires de guerre se multipliaient sur le lac Ontario, et tous les efforts des belligérents se concentraient de ce côté. Au mois de septembre, les Américains parurent adopter enfin un plan d'opération par toute la frontière. La chute prédite de Napoléon n'arrivait pas, au contraire, il se battait au cœur même de l'Allemagne. L'Angleterre, trop occupée en Europe, ne secourait point sa colonie. Le moment parut favorable aux Américains pour frapper un coup, s'établir dans le Canada et y passer l'hiver. Les trois frontières du Détroit, de Niagara et des cantons de l'Est redevinrent les objectifs des armées américaines.

Le 9 septembre, à Put-in-Bay, sur le lac Erié, il y eut un engagement naval qui se termina par la défaite des Anglais. En même temps le général Harrison se préparait à entrer dans le Haut-Canada par la frontière du Détroit ; le général Wilkinson armait des bateaux pour descendre le fleuve, depuis le lac Ontario jusqu'aux Cèdres, et de là se diriger sur Montréal ; le général Hampton s'approchait du lac Champlain.

Le 20 septembre, Hampton traversa la frontière du Bas-Canada avec cinq mille hommes. Toutes les milices de la province reçurent ordre de marcher. Le 23, Harrison occupait Amherstburg ; le 26 Proctor sortait du Détroit et se mettait en retraite le long de la rivière Thames pour se replier sur la frontière du Niagara ou sur le côté canadien du lac Ontario. Le 28, les navires anglais disputèrent vainement la victoire à la flotte américaine devant Toronto. Le premier octobre, capture de vaisseaux anglais dans les mêmes parages. Ce jour-là, Salaberry, avec ses Voltigeurs, repoussa Hampton à la Fourche. Au centre de notre immense frontière, le général Wilkinson attendait que la navigation du lac Ontario et du Saint-Laurent fut libre afin d'opérer sa descente sans encombre et de tomber sur Montréal par le sud tandis que Hampton y arrivait par l'est.

Harrison, repoussant toujours Proctor le long de la Thames, le serra de si près, le 5 octobre, qu'il lui fallut se retourner, à Moravian Town et présenter la bataille. C'est là que Tecumseh fut tué à la tête des Sauvages qui secondaient Proctor. Celui-ci, battu et incapable de se maintenir dans la contrée, laissa dégarni tout le Haut-Canada au-dessus du lac Ontario. L'armée anglaise se retira à la baie de Burlington. L'invasion devenait formidable sur tous les points. Les troupes américaines, par leurs masses et l'ensemble de leurs mouvements, exécutaient alors la seule campagne un peu digne de ce nom qui marque les quatre années de 1812 à 1815. On venait de recevoir la nouvelle que l'empereur des Français avec deux cent cinquante mille hommes, chassait les alliés jusqu'au fond de l'Allemagne et rétablissait son ancien prestige en Europe. L'Angleterre ne devait pas, dans ces circonstances, s'occuper du Canada ; le champs était donc comme ouvert aux armées du Congrès puisque les forces britanniques dans nos deux provinces ne dépassaient pas quelques milliers d'hom-

mes et que la milice, en la levant jusqu'au dernier individu, ne pouvait donner que de soixante et quinze à quatre-vingts mille hommes, sans expérience militaire et la plupart sans armes.

Le 21 octobre, Hampton retraversa la frontière du Bas-Canada et dès le lendemain il délogeait un poste de miliciens à la jonction des rivières Outarde et Châteauguay. Les Voltigeurs et les Voyageurs, reculant devant lui, embarrassaient la route de branches d'arbres sur un parcours de huit lieues, qu'il mit deux jours à franchir. Le major de Salaberry, posté entre la rivière Châteauguay et un terrain marécageux, plaça un abatti sur son front et éparpilla les tirailleurs sur ses flancs, en petit nombre, bons tireurs et tous munis de trompettes pour faire croire à l'ennemi que des corps de troupes étaient au guet dans différentes positions. La ruse et l'adresse allaient se mesurer contre la force. Salaberry avait trois compagnies de Voltigeurs, une de milice, la compagnie légère des Fencibles et quelques Sauvages ; en tout trois cents hommes. Son adversaire avait près de sept mille hommes et dix pièces de canon. Durant la nuit du 25 au 26, un détachement sous les ordres du colonel Purdy essaya de tourner le flanc gauche des Canadiens afin de les prendre par derrière, mais s'étant perdu dans les bois, il arriva trop tard pour créer une diversion. A dix heures du matin, le 26, Hampton attaqua l'abatti avec trois mille cinq cents hommes. Salaberry, debout sur une souche, dirigea ses miliciens de la voix et du geste pendant plus de quatre heures. Le colonel Purdy, marchant au bruit de la fusillade, se montra enfin vis-à-vis du gué de la rivière, mais on l'y attendait et il fut contraint de se retirer. A deux heures et demie de l'après-midi, Hampton recula, laissant plus de quarante morts sur le terrain. Cinq Canadiens étaient tués ; vingt blessés. Comme la bataille se terminait, sir George Prevost et le général de Watteville survinrent et comblèrent d'éloges la courageuse petite bande qui n'avait pas voulu se laisser battre par des forces vingt-trois fois supérieures. Le soir de cette journée, Salaberry écrivait à son père : " J'ai remporté une victoire monté sur un cheval de bois," par allusion à la souche dont nous avons parlé.

Hampton se cantonna à Four Corners, attendant les événements, mais, bientôt harrassé par les tirailleurs de Salaberry, il complèta sa retraite, en rentrant à Plattsburg, sans avoir cherché à rejoindre Wilkinson.

Celui-ci, avec près de dix mille hommes, s'était mis en marche le 3 novembre et avait pris terre du côté canadien du fleuve, suivi de près par le général anglais Rottenburg. Rendu à la ferme d'un colon nommé Chrysler, à mi-chemin entre Kingston et Montréal, les deux corps se heurtèrent. C'était le 11 novembre. Le lieut.-colonel Morrison, du 89e régiment dirigea la lutte. Il y eut, de part et d'autre, de quatre à cinq cents tués ou blessés. Bien que fort maltraitées, les troupes de Wilkinson se trouvèrent le lendemain à Cornwall et à Saint-Régis, continuant leur route sur Montréal, mais la défaite de Hampton à Châteauguay, qu'elles apprirent en ces lieux, les détermina à repasser la frontière. L'invasion était finie. Le 17 novembre la milice fut congédiée avec force remerciments.

En même temps qu'il apprenait la déconfiture de ses géneraux, M. Madison, président des Etats-Unis, recevait d'Europe la nouvelle des revers éprouvés par les Français à la fin de la brillante campagne de Saxe. Il résolut d'attendre.

La chambre d'assemblée siégea du 13 janvier au 17 mars 1814. Le crédit de guerre, voté antérieurement (cinq cent mille louis) fut porté à quinze cent mille louis. Il y eut des débats sans arriver à aucune décision sur la loi de milice. Un bill pour empêcher les juges de devenir membres du conseil législatif passa à la chambre basse mais fut rejeté par le conseil ; il s'en suivit une échange d'arguments accrimonieux. Même chose au sujet d'un bill concernant la taxe sur les salaires et les pensions, applicable au fonds de guerre. Il y eut un vote de remercîment au major de Salaberry et à ses volontaires pour la victoire de Châteauguay ; aussi au colonel Morrison, le héros de Chrysler Farm. A propos des règles de pratique des cours de justice commença la dispute soulevée contre le juge Jonathan Sewell et autres que l'on accusait de partialité dans l'exercice de leurs fonctions ; c'était en partie l'affaire du *Canadien* qui revenait devant le public sous cette forme. La chambre se prononça pour l'envoi d'un agent en Angleterre dans les intérêts de la province, mais le bill préparé à cet effet demeura sur le bureau du conseil législatif.

La campagne de 1814 eut surtout pour théâtre les lacs Ontario et Erié. Ce fut une suite d'escarmouches et de combats qui, de la part des Américains, étaient destinés à agûerrir leurs troupes sans rien accomplir de décisif, tant que la situation de l'Europe n'aurait pas été définie. Si Napoléon eut été vainqueur en février et mars, durant la fameuse campagne dite de France, c'en était fait de nous, car toute l'armée américaine nous tombait sur les bras, et laissés seuls avec nos faibles ressources militaires, la résistance eut été impossible. Au début de l'été, on apprit l'abdication de Napoléon ; les régiments anglais commencèrent à débarquer à Québec ; les Américains se remirent sur l'expectative. Il y eut encore des engagements, sur des points isolés, mais de sérieux combats ou d'opérations indiquant un projet soutenu de nous envahir, il n'en fut pas question. Le Haut-Canada, constamment sur le qui-vive, passait d'une alerte à l'autre. Le Bas-Canada aussi peu agité qu'en pleine paix, se contentait d'être gardé par ses quatre mille miliciens. Salaberry tenait aisément tête à Wilkinson qui, à cheval sur la frontière du lac Champlain, se permettait de temps à autre une pointe dans nos terres. Encouragé par les renforts qu'il avait reçus, le gouverneur tenta de prendre l'offensive, vers l'automne (1814) mais il subit un échec devant Plattsburg.

La situation, en Amérique, était étrange. Après avoir fait la guerre (si toutefois on peut l'appeler ainsi) pour tâcher de suivre la fortune de Napoléon, nos voisins n'osaient pas désarmer avant que d'avoir connu le mot d'ordre du congrès de Vienne, où se distribuaient les territoires et les royaumes des deux mondes. Nous n'étions que l'une des cartes du grand jeu tenu par les souverains de l'Europe en ce moment.

Pour les Canadiens-Français, la guerre s'était terminée le 26 octobre 1813 : à Châteauguay. Pendant les quinze ou seize mois où quatre mille Canadiens-Français ont véritablement fait le métier de soldat, c'est à dire de juillet 1812 à novembre 1813, leur part dans la défense du pays a été belle, vu leur petit nombre. L'antique bravoure de la race ne leur a pas fait défaut. Si la lutte, au lieu de se concentrer presque sans cesse dans le Haut-Canada, eut pris place dans le Bas, nos gens se seraient portés en masse, avec le zèle des anciens

jours, contre l'envahisseur, mais le gouvernement ne fut pas à la peine de recourir à tous les bras des colons, vu l'immobilité presque continuelle des armées américaines.

La chambre d'assemblée ouvrit ses séances le 21 janvier 1815 et les ferma le 25 mars. M. L.-J. Papineau fut élu président, à la place de M. J.-A. Panet appelé au conseil. Les débats roulèrent sur le droit civil anglais, qui ne fut pas accepté; la corruption électorale; le canal Lachine; le retour des Bourbons en France. Toujours, depuis plus de quinze ans, notre chambre de Québec accordait une large part de ses séances à la situation de l'Europe. Il s'est fait plus d'un discours parmi nous, de 1792 à 1815, qui eut mérité une place dans le répertoire des hommes politiques de la France et de la Grande-Bretagne. Forcés par les circonstances de se tenir au courant des affaires d'Europe, nos hommes publics envisageaient les grandes questions sans parti pris et s'exprimaient "rondement." C'est ici le lieu de faire remarquer le changement de langage qui s'opéra parmi les Canadiens-Français à l'égard de Napoléon après 1815. La presse anglaise accentuait l'expression de ses ressentiments, mais l'*homme* était tombé! Alors, nous cessâmes de parler contre lui. Le sentiment de générosité voulait qu'un adversaire vaincu ne trouvât point en nous un ennemi.

Sir George Prevost, harcelé par les accusations de ses envieux, partit pour l'Angleterre, le 3 avril 1815. Il parvint à se disculper et mourut avant d'avoir été réhabilité publiquement. Le 20 mars (1815) Napoléon rentra à Paris. Les souverains alliés coururent aux armes. En Amérique, la surprise fut grande à ce coup de théâtre, mais personne ne bougea. Enfin, avec la nouvelle de la bataille de Waterloo arrivèrent à Québec plusieurs régiments anglais. La guerre était bien finie, toutefois l'attente sous les armes dura encore plus de six mois. Le 24 décembre, le traité de Gand fixa la situation.

Les "sorties torrentielles" dont les Américains nous avaient menacés depuis le mois de juin 1812 ne s'étaient pas produites. On sait pourquoi.

En d'autres temps, sous les Français, les milices canadiennes eussent agi avec vigueur en présence d'un adversaire flottant, indécis, non préparé. Les autorités anglaises ne voulurent pas lâcher la bride aux Canadiens — et cela pour deux raisons : parce que tout dépendait des affaires d'Europe; parce que les Canadiens ne possédaient plus l'ancienne expérience militaire — mais à qui la faute ?

En somme, la guerre de 1812-15 a été si peu une guerre que personne n'ose l'étudier ou en parler chiffres en main.

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE

Publiée par la Societe de Publication Historique du Canada 93 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Aprés nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si nardiment pour repandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verroht dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

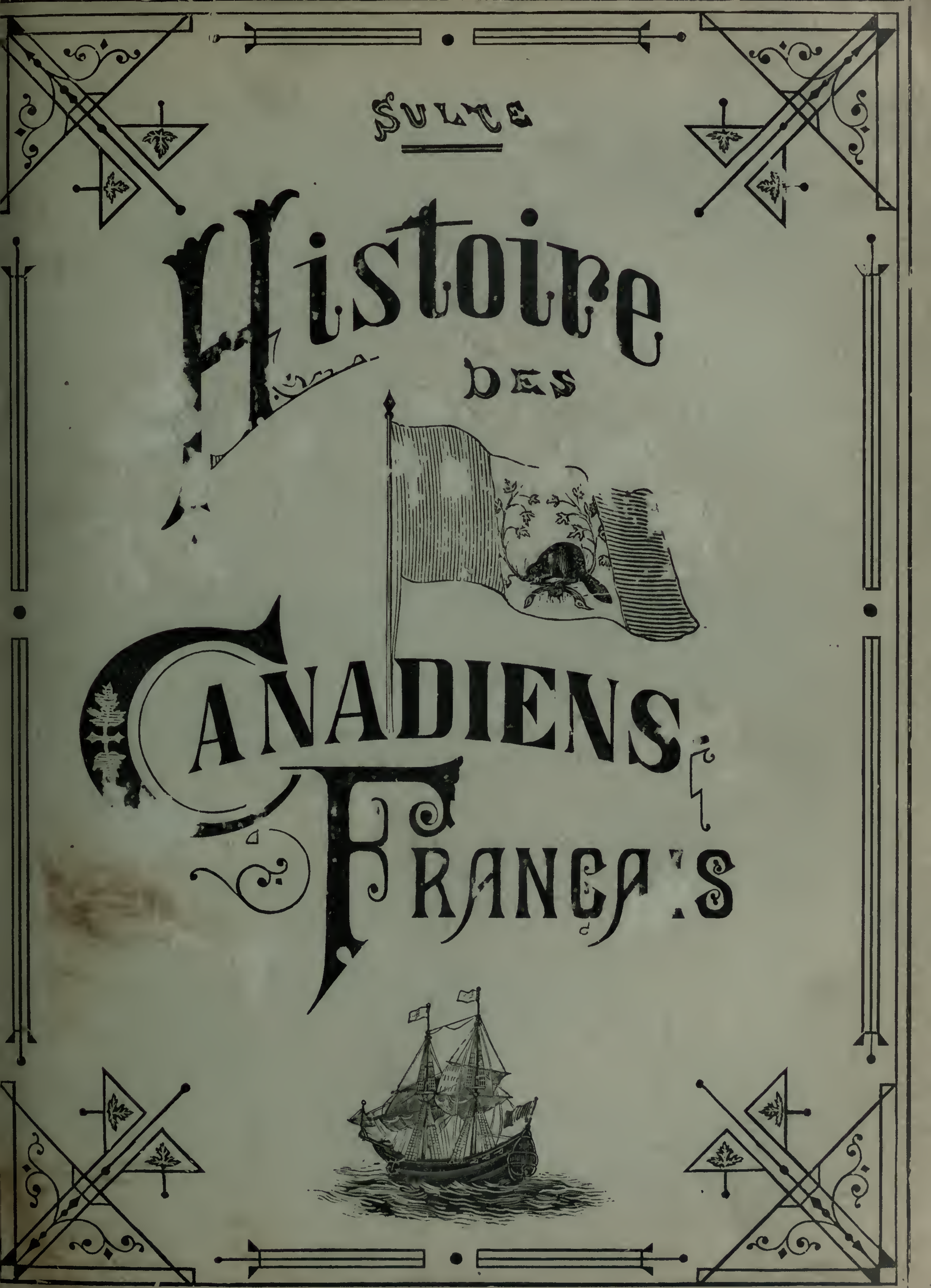
Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

Societe de Publication Historique du Canada.,


Sulte
Histoire
des
Canadiens
Français

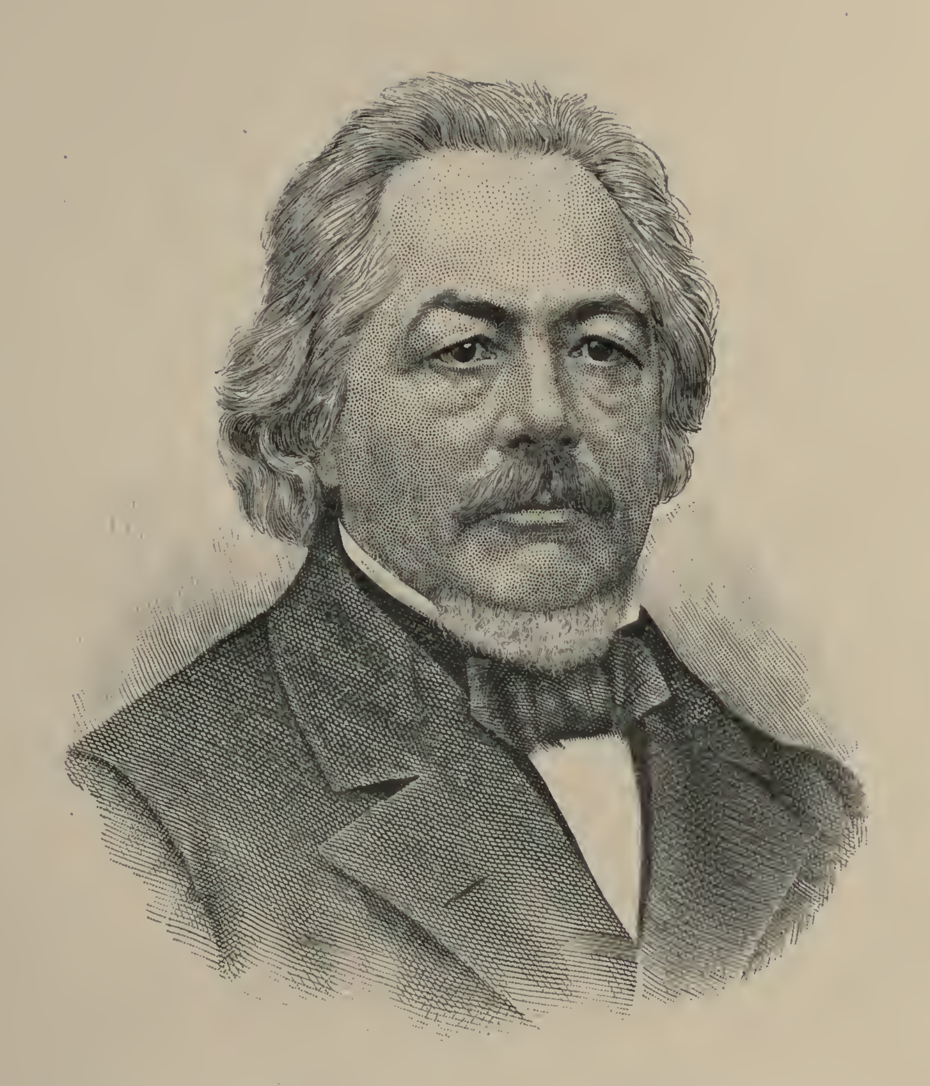


François Coulon de Villiers.



EDME RAMEAU,

Historien.



ETIENNE PARENT,

Journaliste.

CHAPITRE IX

1795–1830

Les cercles littéraires. — Le théatre. — L'instruction publique. — Les journaux et revues. — Livres canadiens.

La littérature française du Canada compte au moins un siècle d'existence. Son histoire se divise en trois époques bien distinctes : 1780-1830, 1830-1860, 1860-1880. Antérieurement à ces dates, il a existé des cercles littéraires et des livres, des brochures, des feuilles publiques ont été publiées ; nous en avons dit un mot en passant ; les chercheurs n'ont pas encore dirigé leur attention de ce côté, et nous n'oserions nous aventurer plus loin " que l'état actuel de la science."

De tout temps, depuis l'origine de la colonie, le théâtre a été l'un des amusements favoris de notre bonne société. Nous en avons parlé plus d'une fois. M. de Gaspé raconte que M. de Salaberry, revenant de France, vers 1786, fut invité à la représentation du *Barbier de Séville*, joué par des amateurs de Québec. " Qu'irais-je faire, dit-il, à votre théâtre ; voir massacrer une pièce que j'ai vu jouer à Paris par les meilleurs acteurs français ?" Il se laissa néanmoins gagner plutôt par complaisance que par amusement et assista à la représentation de cette charmante comédie. Beaucoup de nos jeunes gens ont eu de tous temps une aptitude remarquable pour le théâtre ; et je puis dire à leur louange, et sans prévention, qu'au dire même des Anglais ils réussissaient beaucoup mieux que les acteurs britanniques à quelques exceptions près. Dès la première scène, entre le comte Almaviva et le Barbier, monsieur de Salaberry, emporté par l'enthousiasme qu'il éprouvait pour les talents de son jeune compatriote, monsieur Ménard, se lève de son siège et s'écrie de sa belle voix sonore et retentissante : " Courage, Figaro ! on ne fait pas mieux à Paris !" Les assistants électrisés par ses paroles se levèrent spontanément de leurs sièges en criant : " Courage,

Figaro! on ne fait pas mieux à Paris!" Et ce fut des hurrahs pour Salaberry à n'en plus finir. Heureux temps où tout le monde se connaissait à Québec. Heureux temps où même au théâtre on était en famille! où un gentilhomme universellement aimé pouvait sans inconvenance interrompre une pièce et être applaudi par le public."

Le témoignage du duc de Larochefoucauld, qui n'est pas toujours très juste parce que cet auteur n'a pas visité le Bas-Canada, mérite néanmoins quelque attention. Il dit : "Outre l'instruction théologique donnée au séminaire de Saint-Sulpice, de Montréal, on y enseigne (1795) aussi le latin, et même à lire. Ces soins sont confiés aux jeunes ecclésiastiques qui étudient pour être prêtres, et qui sont dispensés de certains exercices, de certaines assiduités, sans lesquels ils ne pourraient pas obtenir leurs grades, s'ils n'étaient pas employés à l'instruction de la jeunesse. Cette maison est la seule ressource qu'aient les familles canadiennes pour donner une sorte d'éducation à leurs enfants, qui encore n'a lieu qu'en payant. L'éducation, d'ailleurs, est nulle dans le Bas-Canada. Quelques basses écoles sont tenues par des religieuses, à Sorel et aux Trois-Rivières ; quelques autres le sont ailleurs par des hommes, et encore plus par des femmes qui se font payer, mais elles sont en si petit nombre qu'un Canadien qui sait lire est une espèce de phénomène ; et comme la plupart de ces écoles sont entre les mains de religieuses ou d'autres femmes, il en résulte, contre l'usage commun de tous les pays, que le nombre des femmes qui savent lire est en Canada beaucoup plus grand que celui des hommes. On attribue au gouvernement anglais la volonté de tenir le peuple canadien dans l'ignorance, mais sur ce point, comme pour celui de l'amélioration de l'agriculture, il aurait de grands obstacles à vaincre, s'il voulait même de bonne foi provoquer un changement en mieux." Observons, à l'encontre d'une partie de ce témoignage, que nous possédions un nombre suffisant d'hommes instruits pour les besoins du temps. L'auteur continue : "Il n'existe dans tout le Canada aucune société savante ; on n'y connait pas trois hommes qui s'occupent des sciences pour leur propre compte. A l'almanach de Québec près, il ne s'imprime pas un seul volume dans tout le pays." Nous pourrions répondre que, de 1764 à 1795, pas moins de trente ouvrages étaient sortis des presses de la province et que huit ou dix autres, écrits par des Canadiens, avaient été imprimés à Londres. Ce n'était pas beaucoup à la vérité, mais, proportion gardée, nous ne faisons pas mieux aujourd'hui. Les sciences, proprement dites, étaient fort négligées ; nous n'avons pas fait de progrès notable sous ce rapport. La Rochefoucauld ajoute : "Il n'y a de bibliothèque publique, dans tout le Canada, qu'à Québec. Elle est petite et généralement composée de livres français. On est étonné d'y voir les ouvrages des assemblées nationales de France, quand on connait les dispositions politiques des directeurs de cette bibliothèque. Elle est entretenue par souscription." William Smith, contemporain de cette époque, dit que la bibliothèque publique de Québec avait été formée en 1785 et les livres achetés en Angleterre. En 1824, M. Vassal de Montviel, député, écrivant de Paris au colonel Vassal de Montviel, adjudant général des milices, mentionne les renseignements recueillis par ce dernier, dans la bibliothèque de Québec, concernant les anciennes familles de la noblesse française, preuve que l'on avait maintenu sur un assez bon pied la fondation de 1785.

Il fallait des livres pour nourrir et développer l'intelligence de nos hommes publics et des gens de profession. On en achetait, on en produisait, non pas en grand nombre, mais plus qu'on ne l'imagine généralement. Et pour répondre au gouvernement anglais qui redoutait de voir se répandre l'instruction, le clergé aidé des laïques, ouvrait des écoles élémentaires, même des collèges. Nicolet date des premiers jours de notre siècle, alors que d'autres institutions du même genre existaient et prospéraient à Québec et à Montreal. Cette tentative de tenir des classes supérieures à la campagne, à mi-chemin entre les deux grandes villes du pays, a été couronnée d'un plein succès.

Arrêtons-nous devant un auteur dont les livres et l'initiative personnelle ont contribué pour une large part au mouvement des esprits parmi nous, durant près d'un demi siècle. Joseph-François Perreault, né le 1er juin 1753 descendait d'une famille établie en Canada vers l'année 1700. Son père était marchand et comme il avait des intérêts à la Nouvelle-Orléans, il y fit venir sa femme et ses enfants (1772) mais le jeune François alla jusqu'aux Illinois, en remontant le Mississipi, visiter leur poste de traite ; il y resta sept ans. Il descendit le fleuve trois fois, mettant chaque fois trois semaines à ce trajet et trois mois pour remonter aux Illinois. En 1779, s'étant aventuré sur l'Ohio, il fut pris par les Sauvages, subit une dure captivité et parvint à se rendre au Détroit, d'où on l'expédia à Québec (1780) mais il se remit en route aussitôt et passa l'hiver au Détroit, où n'étant pas occupé, il étudia beaucoup dans la bibliothèque de son oncle M. Dupéron Baby. En 1781, il était établi marchand à Montréal. Dans l'espérance de recouvrer l'argent qui lui avait été enlevé par les Sauvages, il passa en Virginie (1784) mais sans succès et de retour à Montréal il se livra à l'étude de la loi. Il traduisit et publia quelques ouvrages des jurisconsultes anglais, touchant les devoirs des magistrats et se fit un nom dans le barreau de Montréal. En 1795, on le nomma greffier de la paix et de la cour du banc du roi au district de Québec en remplacement de M. Pierre Panet promu juge à Montréal ; il conserva cette charge durant de longues années. Il représenta le comté de Huntingdon, de 1801 à 1804, et soumit un projet de loi pour la fondation des écoles de paroisse et un autre pour l'établissement d'une maison d'industrie. A cette époque, il était devenu le champion des écoles élémentaires. En 1803 il publia un traité des règles et coutumes parlementaires ; en 1805, un dictionnaire des lois et usages du parlement ; en 1813 le manuel des huissiers ; en 1822 un cours d'instruction élémentaire ; en 1824, des extraits des registres de la prévoté de Québec, de 1727 à 1759 ; en 1830 un traité de la grande et petite culture ; en 1831 un plan raisonné d'éducation générale et permanente, et "moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois." Enfin, son esprit infatigable le porta vers l'ensemble de notre histoire et il donna, de 1832 à 1836, un abrégé des événements qui vont de la découverte du pays jusqu'à 1835. Comme, malgré son âge, il ne pouvait se décider au repos, il écrivit encore un traité de médecine pour les vétérinaires, un code rural à l'usage des habitants et, en 1839, un traité d'agriculture adapté au climat du Bas-Canada. Décédé le 5 avril 1844, il nous a laissé, par sa vie et ses œuvres, un double exemple de la persévérance au travail et du dévouement patriotique.

Le *Canadien*, de 1806 à 1810, publie autant de couplets que d'articles de fond ; la plu-

part des écrits sont calculés pour instruire le peuple — le tout est pénétré d'un sentiment national qui ne se dément jamais. Dans le *Courrier de Québec* (1807) le docteur Jacques Labrie se forme sur ce modèle et donne des leçons d'histoire du Canada fort remarquables pour le temps, bien que assez pauvrement écrites. Nous ne savons ce que valaient les matériaux amassés, durant trente ans, par cet érudit et dont on a tant parlé ; ils ont été brulés dans le sac de Saint-Benoit, en 1837. Le docteur a pris une part active aux affaires publiques, jusqu'à sa mort, en 1831. Sa réputation d'historien est basée sur la participation qu'il a eue si longtemps à nos cercles littéraires et les avis qu'il prodiguait aux jeunes gens attirés vers l'étude de notre passé.

Justin McCarthy, savant et spirituel avocat canadien, sous un nom anglais, publia, en 1809, un excellent dictionnaire de l'ancien Droit du Canada ; c'est une compilation des édits, déclarations, etc., dont les gens de loi tirèrent immédiatement un bon profit et qui est restée longtemps en faveur. Trois années auparavant, William Vondenvelden, arpenteur, avait publié, de concert avec Louis Charland, des extraits des titres seigneuriaux, complétant ainsi les ouvrages si utiles de Cugnet. En 1809, Jean-Antoine Bouthillier, rédacteur ostensible du *Canadien*, mit au jour un traité d'arithmétique à l'usage des écoles, parce que les livres de cette classe étaient rares depuis quelques années, à cause de la guerre qui nous empêchait de les importer de France.

La *Société Littéraire* de Québec, qui florissait en 1809, avait pour secrétaire Louis Plamondon, avocat de talent, orateur et écrivain, le même qui fut plus tard président de la société d'encouragement aux arts et aux sciences, fondée dans cette ville.

D'après ce que nous voyons, il est tout à fait contraire à la vérité de dire que les Canadiens se montraient alors indifférents pour la culture des lettres. Nous ne faisons guère mieux aujourd'hui et cependant nous sommes fiers de nos travaux. Alors comme à présent, les bonnes plumes de la chambre d'assemblée et les orateurs les plus écoutés en politique, se faisaient un honneur et un devoir de figurer dans notre petit monde littéraire. Ils activaient l'enthousiasme national, semaient des idées neuves, armaient l'esprit des Canadiens pour les combats de l'avenir. Ceux qui les attaquent de nos jours savent cela. Pourquoi cherchent-ils à faire passer pour des barbares, ces hommes qui marchaient à la tête des choses de l'intelligence ? Que ne blâment-ils plutôt cette clique enragée de journalistes anglais dont les articles, réunis en volumes, feraient honte à leur race. Avec des instincts d'esclaves, ces derniers n'ont servi que les caprices de leurs maîtres.

Les Canadiens de Montréal ne le cédaient pas beaucoup en ce genre à ceux de Québec. Après la suppression violente du *Canadien* (1810) le *Spectateur* parut à Montréal (1813-1817) moins occupé de politique, mais bourrée de vers du cru et d'articles instructifs, presque toujours bien écrits. Les poètes de cette époque en voulaient à Napoléon, sans savoir pourquoi, comme les jeunes muses de nos jours gémissent uniformément sur les rigueurs du sort, sans avoir connu la vie. A chaque temps sa colère ou sa plainte. Entre deux morceaux dirigés contre le vainqueur d'Austerlitz, on voit paraître une tendre déclaration d'amour ou une idylle champêtre, écho lointain des bergeries du siècle de Louis

xv. De mois en mois, une note sonore, un chant de guerre détonne au milieu de la sérénade : c'est un Canadien qui enfonce la grande armée ou l'adjudant Mermet qui célèbre les exploits de nos milices — car nous étions dans le vif de la guerre de 1812-15. M. J. J.-D. Mermet, lieutenant-capitaine et adjudant au régiment de Watteville, était venu en Canada en 1813 avec ce régiment. Il a laissé un bon nombre de pièces de vers, écrites et publiées en Canada. En voici un échantillon :

Oui ! généreux soldats, votre valeur enchante :
La patrie envers vous sera reconnaissante.
Q'une main libérale, unie au sentiment
En gravant ce qui suit, vous offre un monument :
" Ici les Canadiens se couvrirent de gloire ;
" Oui ! trois cents sur huit mille obtinrent la victore.
" Leur constante union fut un rempart d'airain
" Qui repoussa les traits du fier Américain.
" Passant, admire-les... Ces rivages tranquilles
" Ont été défendus comme les Thermopyles ;
" Ici Léonidas et ses trois cents guerriers,
" Revinrent parmi nous cueillir d'autres lauriers."

M. Mermet est regardé comme un écrivain canadien. Son goût plus cultivé, sa versification facile, n'ont pas peu contribué à développer le sentiment de la poésie parmi nous. Toutefois son influence n'a pas été immédiate. Le *Spectateur* n'a de pièces passables que dans le genre de l'épigramme, mais elles sont nombreuses ! Quant aux Américains, ils ont accueillis par un feu roulant de gros plomb, comme à Châteauguay.

Du côté de la prose, la partie est plus sérieuse et tout-à-fait intéressante. MM. Bibaud et Viger, moins remplis d'imagination, plus graves et mieux instruits que leur entourage, publiaient, au jour le jour, de solides dissertations, couchées dans un langage clair et souvent heureux. En attendant l'heure de lancer des livres, ils prodiguaient de bons avis et savaient faire lire les articles tombés de leurs plumes.

Jacques Viger, né à Montréal, le 7 mars 1787, cousin de Denis-Benjamin Viger, étudia au collège Saint-Raphaël avec Michel Bibaud, Michel O'Sullivan et quelques autres élèves qui ont brillé dans notre histoire par leurs talents et des travaux honorables. Capitaine dans les *Voltigeurs* il fit les campagnes de 1812-15, tant dans le Bas que dans le Haut-Canada. On le chargea ensuite de diverses fonctions publiques dont il s'acquitta avec honneur et distinction. Il fut nommé lieutenant-colonel de milice en 1829. Elu maire de Montréal en 1833, c'est lui qui présida au premier banquet de la société Saint-Jean-Baptiste (1834). M. Viger est un Bénédictin, dit une notice publiée en 1848 ; il est connu au-delà de nos frontières pour ses travaux d'histoire et d'archéologie. Par un reste de goût des choses militaires, il a intitulé *Ma Sabretache* sa magnifique collection des documents sur l'histoire du Canada. Il avait la passion de l'exactitude des faits et des dates. Ses recherches sont encore précieuses aux historiens ; il est seulement à regretter qu'on tarde tant à les mettre au jour — ce qu

nous oblige à reconstituer souvent des notes et des démonstrations qui se trouvent toutes faites dans ses cahiers.

La guerre venait de se terminer par le traité de Gand (24 décembre 1814) lorsque le colonel Joseph Bouchette, qui était arpenteur général du Bas-Canada et avait été chargé de plusieurs missions de confiance depuis deux ans, se rendit en Angleterre où il publia sa *Description Topographique* du Bas-Canada, accompagnée d'une carte savante et lucide qui est un modèle du genre. Cette œuvre de maître, comparables aux meilleurs ouvrages dont la vieille Europe puisse s'honorer, est encore consultée chaque jour.

La même année, M. Michel Bibaud, fondait à Montréal, l'*Aurore des Canadas*, une revue instructive et supérieure, sous bien des rapports, aux publications que nous possédons aujourd'hui. M. Bibaud descendait d'un colon établi dans la province antérieurement à 1680. Pendant une quinzaine d'années il resta sur la brêche, recevant des écrits de toutes part et les publiant dans ses journaux et ses revues, rédigeant lui-même de très bons articles, conseillant la jeunesse, en un mot imprimant le branle à notre littérature et tâchant de faire rivaliser Montréal avec Québec dans le domaine des lettres et des études scientifiques.

Michel Bibaud a passé sa vie dans l'étude, sans jamais s'occuper de politique et sans manifester aucune ambition personnelle. Il se contenta de travailler, penser, écrire pour ses compatriotes, ne songeant qu'à se rendre utile et à laisser un nom respecté. Son caractère réunissait plusieurs mérites, précieux en tout temps : l'amour des recherches, la droiture, le patriotisme. On reproche à son travail sur l'histoire du Canada d'être un peu trop du genre maître d'école, mais l'ensemble en est bon ; la plupart des colonies n'ont rien de mieux que Bibaud et elles se montrent fières de leurs auteurs. Si Garneau n'était pas venu, Bibaud serait encore notre guide le plus sûr. Attaché par conviction au parti bureaucrate, il est cependant resté Canadien de cœur. La crainte d'être pris pour un libéral ou sujet déloyal, comme on disait de son temps, a beaucoup amoindri la valeur de sa plume. Très précautionneux, il nous laisse l'impression d'un auteur qui eut brillé vivement sous un régime de liberté. C'est à lui que nous devons aussi le premier volume de vers canadiens.

En 1819, le *Canadien* reparut à Québec et dura jusqu'à 1822. Ce recueil, moitié politique, moitié littéraire, était placé sous le patronage (non avoué) de Mgr Plessis. Il disparut pour avoir publié un article qui ne plaisait point au prélat.

M. Le Plée, parcourant la province, en 1821, parle du mouvement littéraire et loue les Canadiens des efforts qu'ils font pour soutenir quelques revues dignes d'encouragement. La France elle-même était alors assez indifférente aux travaux de ses écrivains. Les préoccupations politiques absorbaient toute l'attention. Nous n'étions pas mieux situés sous ce rapport. Les Anglais avaient préparé un projet d'union des deux Canadas qui menaçait nos plus chères espérances. M. Bibaud, tout bureaucrate qu'il était, combattait ce projet. Le jeune Etienne Parent le repoussait aussi dans le *Canadien*. Il y eut un moment où les poètes cessèrent de se faire entendre, pour prêter l'oreille aux échos qui nous arrivaient de Londres. Auguste-Norbert Morin, dans des vers faciles et patriotiques, s'exerçait alors aux combats de la plume qui ont rendu son nom célèbre parmi nous.

Riches cités, gardez votre opulence
Mon pays seul a des charmes pour moi :
Dernier asile où règne l'innocence,
Quel pays peut se comparer à toi ?
Dans ma douce patrie,
Je veux finir ma vie ;
Si je quittais ces lieux chers à mon coeur,
Je m'écrierais : J'ai perdu le bonheur !

Si les hivers couvrent nos champs de glaces
L'été les change en limpides courants,
Et nos bosquets fréquentés par les grâces
Servent encore de retraite aux amants.
Dans ma douce patrie,
Je veux finir ma vie ;
Si je quittais ces lieux chers à mon coeur
Je m'écrierais : J'ai perdu le bonheur !

Le docteur Etienne-Pascal Taché publiait des études sur l'hygiène et sur le développement de la force physique. Le grand-vicaire Louis-Marie Cadieux et le révérend Auguste Chaboillez écrivaient des articles très remarqués dans les journaux que M. Ludger Duvernay imprimait aux Trois-Rivières, de 1817 à 1823. Amable Berthelot s'occupait d'archéologie et d'histoire, recueillant des matériaux pour notre bibliothèque nationale. Isidore Bédard, fils de Pierre, chantait dans des strophes émues, les souvenirs de notre passé, dévançant d'un quart de siècle les poèmes inspirés de Crémazie :

Sol Canadien, terre chérie !
Par des braves tu fus peuplé ;
Ils cherchaient loin de leur patrie,
Une terre de liberté.
Nos pères sortis de la France
Etaient l'élite des guerriers,
Et les enfants de leur vaillance
Ne flétriront pas les lauriers.

Si Québec ne possédait plus de journaux français, on y rencontrait cependant une foule de personnes qui faisaient leurs délices de l'étude, et c'est dans ce cercle d'élite que la Société Littéraire et Historique vit le jour, en 1827. Celui qui fut l'âme de la nouvelle organisation était un savant modeste dont toute la carrière fait honneur au nom canadien : George-Barthélemi Faribault.

Barthélemi Faribault, né à Paris, en 1713, émigra dans la Nouvelle-France, en 1751, avec un détachement des troupes, dans lequel il remplissait un emploi. Il fut secrétaire de

l'armée sous le marquis Duquesne. A la paix de 1763 il s'établit à Berthier (en bas) et y devint notaire. L'un de ses fils, Jean-Baptiste, fonda Faribaultville, dans l'ouest. Un autre, George-Barthélemi, fut le bibliophile qui va nous occuper. Celui-ci entra au barreau et exerça la profession d'avocat pendant cinquante-cinq ans. Né à Québec, le 3 décembre 1789, il y mourut le 21 décembre 1866, ayant consacré à l'étude de l'histoire du Canada tous les loisirs de sa vie. La longue liste des ouvrages qu'il a recueillis ou fait connaître pour servir à notre histoire est consultée tous les jours. Reçu avocat en 1812, il s'enrôla lorsque la guerre eut été déclarée. De 1822 à 1855 il occupa diverses fonctions à la chambre d'assemblée, poursuivant toujours ses études et prenant part à tous les mouvements littéraires qui se manifestaient parmi nous. En 1837 il publia un catalogue dont le titre modeste ne dit pas tout ce qu'il couvre. Sa première collection de documents fut détruite dans l'incendie du parlement (1849) mais en 1851, on l'envoya à Paris en préparer une seconde, ce à quoi il réussit à son honneur. Après avoir largement contribué à la fondation de la Société Littéraire et Historique de Québec (1827) il ne cessa de travailler à la prospérité de ce corps qu'il enrichit de ses trouvailles et qui doit le regarder comme son membre le plus méritant.

Les historiens ont raconté en détail la longue crise parlementaire qui va de 1817 à 1834, prélude des troubles de 1837. Vers 1825, toutes les anciennes questions revenaient sur le tapis. C'est alors que M. Auguste-Norbert Morin, à peine âgé de vingt-deux ans, publia sa lettre au juge Ed. Bowen sur l'usage légal de la langue française et se signala du coup comme un penseur et un patriote. Bientôt après (1826) il fonda la *Minerve* dont M. Ludger Duvernay devint le propriétaire. Ce nouvel organe fit entendre dans toute la province des accents auxquels on n'était pas encore habitué, bien que, dans la chambre d'assemblée, le parti de M. Papineau fut devenu, depuis dix ans, l'écho des plaintes qui s'élevaient contre l'absolutisme de l'oligarchie, des bureaucrates et des adversaires du nom canadien. La fondation de la *Minerve* marque une phase nouvelle dans nos affaires publiques. Il faut reconnaître que de plus petits journaux, puis des revues, ensuite des livres, lui avaient graduellement préparé le chemin, depuis au delà d'un quart de siècle. Cette marche en avant n'est pas l'indice d'un peuple inerte ou ignorant. Une littérature existait parmi nous : elle s'occupait de matières légales et politiques ; elle traitait de l'histoire du Canada ; elle était parfois légère — enfin son influence contribuait à relever le niveau intellectuel de la colonie.

M. Duvernay, qui avait vu périr entre ses mains cinq journaux qu'il avait commencés, eut cette fois le bonheur d'en créer un qui devait vivre. Dans les années qui suivirent, la *Minerve* devint comme l'évangile du parti canadien. Des polémistes vigoureux entrèrent en scène. L'esprit public se débrouilla enfin au milieu des questions qui, jusqu'alors, avaient occupé le parlement sans être bien comprises au dehors, On demandait à la plume un nouveau moyen de s'éclairer et de combattre. Quelques livres, des brochures paraissaient çà et là. Le district de Québec voulut aussi avoir sa tribune populaire, le *Canadien* (1831) rentra dans l'arêne sous la direction de M. Etienne Parent, avec la devise : " Nos institutions, notre langue et nos lois." La période des tâtonnements était passée ; nos cadres politiques étaient complets. Puisque nos écrivains déployaient tant d'activité, c'était donc que la presse an-

glaise continuait sa croisade contre l'élément canadien? Certainement! Elle reprenait un à un les arguments employés du temps de sir James Craig et c'est pourquoi nous sentions le besoin de lui répondre. La lecture de ces feuilles, après cinquante ans, est des plus curieuses. D'une part, les Anglais résistent et condamnent les libertés dont nous jouissons actuellement; d'un autre côté, les Canadiens, tout en passant pour révolutionnaires, ne demandent pas tout ce que nous avons obtenu par la suite. Mais où il n'y a pas moyen de se tromper sur la tendance des partis, c'est lorsqu'il est question de la langue française et des écoles. Les journaux anglais ne veulent pas de langue française. Ce point de leur programme est pour eux de première importance : ils comprennent que la langue est devenue la principale force de notre nationalité. En parlant des écoles, ils font coup double, nous reprochant de refuser de nous instruire ou de ne vouloir nous instruire qu'en français. L'Angleterre, depuis quelques années, encourageait l'instruction publique, mais elle ne prodiguait son argent que pour des écoles anglaises. Or, comme nous n'avions point le privilège d'administrer nos finances, il en résultait que, pour avoir des écoles françaises, il fallait les payer nous-mêmes. En Angleterre, où l'on ne lisait pas nos journaux, les attaques des feuilles anglaises de Montréal et de Québec, avaient du retentissement. Des citoyens dévoués se sacrifiaient à la cause des écoles françaises, sans parvenir à faire cesser les clameurs du parti hostile à notre élément. Encore aujourd'hui, il s'imprime dans la province d'Ontario, et jusque dans celle Québec, des livres qui racontent notre longue résistance contre l'instruction publique, sans jamais expliquer la position dans laquelle l'Angleterre nous avait mis, ni par quels moyens énergiques et honorables nous savions racheter les défauts d'une politique dont il faudrait rougir puisqu'elle était injuste et abusive.

Nous mentionnerons un passage des mémoires de M. Joseph-François Perreault, qui a travaillé, de concert avec plusieurs Canadiens de 1830, à l'instruction de nos compatriotes : " L'éducation étant venu à l'ordre du jour, je m'en occupai spécialement, comme plusieurs autres; je portai le zèle jusqu'à bâtir à mes propres dépens, deux écoles, dans le faubourg Saint-Louis de Québec, une pour les garçons en 1830 et l'autre pour les filles, un an après, où je fais montrer à lire, écrire et compter le matin, et l'après-midi à travailler : les garçons au jardinage l'éte, et l'hiver à faire des instruments aratoires; les filles à échiffer, carder, filer et tricotter, à faire de la toile et des étoffes, enfin à tailler et à coudre ces effets. J'ai pourvu l'une d'outils de menuiserie et de carrosserie et l'autre de différents métiers pour tisser la toile et les étoffes, aussi de quenouilles, fuseaux et cordes. J'ai déboursé pour ces objets plus de deux mille louis, et j'ai rédigé et imprimé des ouvrages pour l'enseignement de la jeunesse de mon pays; et j'entrepris de former une ferme modèle que je confiai à M. Girod élève de Hofroyt, en Suisse, et qui est tombée faute d'encouragement."

L'éclosion de talents littéraires que les Anglais reconnaissent maintenant parmi les Canadiens-Français et que ceux-ci font remonter à 1860, n'est pas aussi récente que cela! Proportion gardée, nous avions, avant 1830, un monde de gens d'études, et des écrivains, et des

orateurs instruits, et des polémistes adroits, et des défenseurs savants qui feraient bonne figure à côté des auteurs de 1884.

Plus le temps marche, plus le pays se peuple, plus nous croyons avoir tout créé. Bien des choses existaient avant nous ! Ceux qui ont connu les hommes de 1830 se rappellent les récits qu'ils faisaient de leurs travaux et du mouvement littéraire de leur génération. Il sera difficile aux écrivains de 1884 de se prévaloir plus tard d'aussi recommandables souvenirs. Au premier moment d'examen, nous sommes disposés à croire que les vieillards surfont leurs mérites, mais dans le cas qui nous occupe, il suffit de lire les anciennes publications — livres, revues, brochures, journaux — pour reconnaître la valeur des faits mentionnés par ces excellents grands pères. Nous avons vu sourire MM. L.-J. Papineau, Etienne Parent, et plusieurs autres en entendant parler les "jeunes" qui se targuaient d'être les premiers par rang de date dans la littérature canadienne. En 1830, il y avait plus de feu et plus de travail dans l'âme de la jeunesse qu'il n'y en a même aujourd'hui.

Le style léger n'avait pas encore envahi la France. Nous qui sommes des Français d'autrefois, nous n'avions pas songé à faire sautiller la phrase, excepté en vers. La prose d'alors, entrait dans l'esprit et s'y logeait commodément, avec calme, sans luxe de forme. Si vous mettez sous les yeux du lecteur d'à présent les revues de M. Bibaud, la critique y découvre de suite des raideurs, des allures qui sont étranges, c'est vrai — mais que de bon sens et que de science dans ces travaux comparés à nos pénibles efforts ! En France même, on ne faisait pas mieux. Libre à quiconque est " né artiste, " de croire que rien ne vaut dans notre passé littéraire ; autre chose est de juger pièces en main et par comparaison. C'est la marche que nous avons suivie — nous, l'un des jeunes présomptueux de 1860—et cette page est le résultat de nos observations.

N'oublions pas ce qui s'est fait avant nous. Soyons des continuateurs intelligents—cela suffit — c'est autant que nos ressources ne permettent.

CHAPITRE X

1816–1835

Reprise des luttes politiques. — Division des partis. — Projet d'union des deux provinces. — Les Canadiens s'y opposent. — Papineau devient l'homme de la situation. — La commission royale. — Lettres de M. Elliott et de lord Gosford.



U lendemain du rétablissement de la paix universelle, le parti appelé "anglais" dans la chambre d'assemblée du Bas-Canada crut le moment opportun pour frapper un coup sur les Canadiens. Ce fut le recommencement des luttes d'autrefois, qui aboutirent à une prise d'armes en 1837. Il s'écoula donc vingt ans entre la fin de la guerre de 1812 et l'heure solennelle où les passions soulevées dans le peuple arrivèrent à ce point d'intensité qui fait qu'une partie de la masse ne raisonne plus mais s'insurge décidemment. Nos historiens ont analysé, avec une patience admirable, chacune des phases de ce long débat. C'est toujours la même question qui revient. Les partis se disputaient le pouvoir, tournant dans un cercle et revenant au point de départ à la fin des sessions du parlement.

Le commerce anglais était de beaucoup le plus redoutable et le plus écouté en haut lieu. Avec lui marchaient les bureaucrates, successeurs des chouaguens, gens peu valeureux mais très incommodes, vu les positions officielles qu'ils occupaient. Les Canadiens, qui formaient dans la chambre basse la majorité, ne représentaient ni la banque, ni la navigation, ni le commerce, ni l'administration — mais ils se disaient chez eux et voulaient se gouverner à leur guise, tout en acceptant le système anglais, que personne parmi nous n'a jamais décrié. Ceux qui tendaient à la république suivaient le mouvement de ce dernier groupe, sans avouer leur arrière-pensée. Un fort courant existait aussi dans la classe commerciale anglaise en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis, toutefois on se gardait de le dire.

Vers 1820, ceux qui correspondaient avec l'Angleterre et qui y étaient écoutés, préparèrent les esprits à un projet d'union du Haut et du Bas-Canada. Nombre de vétérans des

armées anglaises avaient pris des terres dans les cantons de l'Est et dans le Haut-Canada. Cette dernière province promettait de se peupler ; un jour devait venir, pensait-on, où elle aurait son mot à dire dans le concert canadien — il fallait arranger les choses pour qu'elle put balancer l'influence des anciens colons — ceux de race française. Nos représentants répondirent à cette tentative par l'envoi de délégués à Londres, qui réussirent à faire manquer le projet. C'est une chose remarquable que, en plusieurs circonstances, nous avons su éviter des mesures conçues contre nous ou du moins retarder leur mise en force, en faisant des représentations directes aux ministres de Londres. Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Le cabinet impérial recevait des plaintes des marchands anglais du Canada et devait, jusqu'à un certain point, les croire justifiables — mais du moment où nos délégués se présentaient au bureau colonial la contre-partie de ces rapports créait une autre impression. Ce n'est pas que l'on nous reçut à bras ouverts, oh ! non. Les abords du ministère étaient difficiles à franchir. Plusieurs fois il s'est écoulé des semaines avant que nous eussions gagné la faveur d'une entrevue. Le charme opérait sous la parole franche de Neilson, de Viger, et d'autres qui bravaient, durant des mois, le dédain des commis et les rebuffades des chefs, afin de parvenir à soumettre les réponses dont ils étaient porteurs.

Lorsque les Canadiens reprirent l'idée de Bédard de contrôler les finances du pays, Papineau s'empara de ce cheval de bataille et ne le lâcha plus. Tel était bien là, en effet, le point tournant de la situation. Disposer des deniers publics, c'est l'alpha et l'omega du rouage administratif. Les gouverneurs trouvèrent ce projet scandaleux. Petits à petits, ils en vinrent à certaines concessions, néanmoins. De ce moment, les Canadiens demandèrent le ministère responsable, c'est à dire des ministres nommés, ou par les chambres ou par le gouverneur, mais obligés de plier devant la volonté de la chambre basse en tout ce qui concerne les dépenses d'argent. Le ministère, tel que nous l'avons aujourd'hui, ne parait pas avoir été compris — il ne l'était pas même en Angleterre. Les progrès des derniers trente ans en ce sens sont immenses, comparés à la lenteur de ceux des temps jadis.

Ce qui contribuait, plus que tout le reste, à tenir le pays en fermentation, était la manière brutale employée pour obtenir ou contenir le vote populaire. Les élections se faisaient par la violence. Un élément nouveau, introduit en Canada à la suite de la misère qui régnait en Irlande, vint, à point nommé, renforcer la main des Anglais et des bureaucrates. Les Irlandais combattirent partout les Canadiens — sans doute pour reconnaître l'extrême charité dont ceux-ci avaient fait preuve envers eux lors de leur arrivée parmi nous. Vers 1833, nous avions sur les bras ces antagonistes d'un nouveau genre — et nous les avons encore, bien que le baton soit aboli à présent.

M. Papineau, devenu le pivot sur lequel tournait la situation, demanda la formation d'une chambre haute élue par le peuple. Son but était d'enlever au parti anglais le moyen de balancer la chambre basse. Un ministère, responsable à l'assemblée, eut été plus avantageux, sous tous les rapports. Sans mettre d'obstacle à ce dernier projet, qui occupait également les esprits, M. Papineau le traita froidement — et ce fut assez pour en gêner la marche, car le tribun populaire avait conquis une telle puissance sur les imaginations que les députés

ne voyaient que par ses yeux. A la distance où nous sommes de ces événements, il est difficile de les apprécier en détail. Dans la politique, la valeur des circonstances, toujours peu connnes du vulgaire, explique souvent bien des choses qui ensuite nous étonnent au premier aspect. Les hommes du temps de Papineau n'ont pas laissé de mémoires écrits. Tout ce que nous pouvons savoir de leurs agissements est compris dans quelques motions déposées à la chambre et dans les journaux du parti, c'est à dire que nous sommes réduits souvent à lire entre les lignes. Veut-on savoir ce que pensaient alors les Canadiens ? On se trouve en présence de cette opinion : " M. Papineau sait ce qu'il a à faire." M. Papineau le savait-il toujours ? Les grands meneurs du peuple n'ont pas ordinairement des vues d'avenir bien définies. Ils s'appliquent plutôt à renverser qu'à édifier. Le lendemain échappe à leur calcul. Déchaîner le lion populaire semble être l'unique but de leurs efforts. Il vint un moment où M. Papineau se vit interroger sur ce point par les députés de Québec. Le parti canadien se scindait. Les années 1833, 1834 étaient pleines de menaces. Il fallait savoir se contraindre, ou tout risquer, mais en risquant la sagesse voulait que l'on se réservât des chances de salut. M. Papineau n'en avait pas, sauf l'annexion aux Etats-Unis, et encore ici se posaient deux questions : Nos voisins nous soutiendraient-ils ? nous soutenant serions-nous mieux que sous le régime anglais ? Lord Aylmer était gouverneur ; assez mal conseillé, il aggrava la situation. M. Papineau crut le moment favorable ; réunissant dans un factum connu sous le titre des 92 *Résolutions*, tous les griefs que la colonie et les Canadiens avaient déjà formulés contre l'Angleterre, il enleva la chambre par de nouveaux discours — mais le " parti de Québec " se sépara de lui, pensant qu'il allait trop loin dans la voie non des réclamations mais de l'agitation.

La *Minerve* à Montréal, le *Canadien* à Québec, défendaient la cause des Canadiens avec vigueur. En 1832, M. Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve* et M. Tracy, rédacteur du *Vindicator* avaient été emprisonnés par suite d'attaques dirigés contre le conseil législatif. On n'osa pas instituer leur procès et tous deux devinrent l'objet d'ovations populaires inquiétantes pour le gouvernement. Le 92 Résolutions arrivant sur ces entrefaites, ou à peu près, n'étaient pas de nature à calmer les esprits. Duvernay profita de l'occasion pour organiser une société nationale sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, lui donna pour devise " nos institutions, notre langue et nos lois ", motto du journal le *Canadien*, et adopta la feuille d'érable avec le castor (1) comme emblêmes. Un banquet d'inauguration eut lieu, à Montréal,

(1) A la page 132 du tôme iii du présent ouvrage, nous avons cité le fait que, en 1673, le comte de Frontenac proposa de placer un castor sur l'écusson de la ville de Québec. Un journal de Montréal, "The Star", dans son numéro du 20 janvier 1883, nous signala que, sur les armes de sir William Alexander, qui datent de plus de deux siècles et demi, on voit un castor avec cette devise : "per mare, per terras", et il en concluait que c'était le plus ancien emploi de la figure de cet amphibie comme emblême canadien. Nous n'avions pas considéré le projet de Frontenac comme le plus ancien. La curiosité nous porta toutefois à aller aux renseignements. Un nommé Alexander Humphreys, se prétendant descendant de sir William Alexander, revendiqua les titres de celui-ci, en 1836, et publia dans ce but un livre dans lequel il décrit les armes de son ancêtre, portant un ours : "*on a wreath a bear sejant, erect, proper.*" Du mot *bear*, il nous parut que l'on avait fait *beaver*, en commettant une faute purement typograpnique, et c'est pourquoi, à la page 128 du tôme iv nous avons dit qu'il s'agissait d'un ours. M. Douglas Brymner, dont les connaissances sont toujours précieuses, eut la bonté de nous dire qu'il entretenait des doutes sur ce sujet et qu'il allait s'en occuper. Après avoir écrit en Ecosse, il nous montra un article de sa plume qui règle la question et qu'il publia dans le *Canadian Illustrated News* (28 avril 1883). Il appert que l'ours en question figurait sur les armes de l'une des branches de la famille Alexander. Nous n'avions tort qu'à demi. Jusqu'à 1632, l'ours des Alexander surmonta l'écusson de cette famille ;

le 24 juin 1834, présidé par M. Viger, premier maire de cette ville. Nous venons de célébrer le cinquantenaire de cette fondation, avec un éclat digne des pays les plus prospères et des nationalités les plus vivaces.

En même temps que cette crise politique sévissait en Canada, la chambre des communes de Londres se préoccupait de nos mouvements et préparait une enquête dans le dessein de savoir à quoi s'en tenir sur tout cela. Daniel O'Connell plaidait notre cause ; des journalistes écrivaient, les uns pour, les autres contre nous. Une commission fut nommée pour se rendre ici et examiner la situation ; elle se composait de sir Charles-Edward Grey, de sir George Gipps et de M. T. Fred. Elliott comme secrétaire. Le comte de Gosford, gouverneur-général, arriva avec elle (2 août 1835), et à l'ouverture des chambres, le 27 octobre, il lut un discours qui produisit un bon effet. Le feu des passions se ralluma lorsque le gouverneur voulut engager la chambre à rembourser vingt-deux mille louis empruntés à la caisse militaire pour solder les comptes publics restés en souffrance depuis que les députés refusaient de voter les subsides. Par une division de trente-sept contre trente-quatre, la demande passa enfin.

Il est intéressant de lire deux lettres écrites de Québec par M. T. Fred. Elliott, l'automne de 1835 et adressées à M. Henry Taylor, à Londres. Détachons-en quelques passages : " Voici le résultat consciencieux de nos recherches, très générales et très soignées :— En Angleterre, on s'est accoutumé à ne voir que deux partis au Canada : les Anglais et les Français ; mais le fait est qu'il y en a trois, savoir : le parti officiel, le parti anglais, et le parti français, outre d'importantes classes françaises tout à fait distinctes du parti connu sous ce dernier nom.

" Le parti officiel — ou, comme les Français l'appellent, le parti bureaucratique — se compose d'un petit nombre d'hommes âgés qui occupent les plus hauts emplois. Ces hommes semblent avides de privilèges, jaloux de leur autorité, et prêts à s'offenser de tout examen des plaintes du peuple. La plupart d'entre eux sont des lourdauds, et ceux qui sont l'opposé passent pour être intéressés. Ce qu'ils sont importe très peu. Quelque influence qu'ils puissent avoir autrefois exercée avec le concours de gouverneurs faibles, ils sont aujourd'hui dénués de tous les éléments réels du pouvoir, puisqu'ils n'ont ni relations en Angleterre ni poids dans la province.

" Je me plais à le dire ouvertement, parce qu'un jour, à bord du navire, j'ai été choqué

le 15 mars de la même année, le roi d'Angleterre et d'Ecosse accorda à sir William le droit de lui substituer un castor, avec la devise : *par mer et par terre*, telle que le *Star* la donne, mais en nous faisant croire que la date est du 10 septembre 1621, tandis que cette date correspond à celle des lettres patentes inféodant les terres de l'Acadie au même Alexander. Ce débat a fourni l'occasion à M. Taché de nous noircir. M. Brymner était au courant de toute l'affaire et n'a jamais songé à nous blâmer, parce que nous lui avions promis de rectifier la vérité historique en parlant de la Saint-Jean-Baptiste de 1834. On remarquera que nous nous sommes abstenu de réclamer pour les Canadiens l'invention du castor comme emblême national avant 1834. Sir William Alexander ne nous l'a pas plus suggéré que Frontenac, puisque les souvenirs de 1632 et celui de 1673 étaient effacés de la mémoire du peuple et des historiens jusqu'à ces dernières années. Aux notes que nous avons consignées, pages 132, 133 du tôme iii, ajoutons celles-ci : Franklin avait placé un castor sur la monnaie de papier des Etats-Unis ; cette tentative n'a pas eu de suite. En 1778, il y avait un castor sur l'entête de la *Gazette de Montréal.* D'après l'écrivain du *Star*, une médaille française, frappée en 1754, et qui a rapport à Québec, montre un castor. Dans aucun de ces cas on ne peut dire qu'il s'agissait d'un emblême national. Le castor d'Alexander n'a pas ce sens non plus — mais c'est le plus ancien qui ait été mis sur des armes.

d'entendre parler de *danger* de la part de ces hommes, par des gens trop prodigues d'objections futiles :—" Ils écriront à leurs amis, en Angleterre," disait-on ; " ils raconteront les choses à leur manière et soulèveront une clameur contre la commission, si on les inquiète." Eh bien ! auraient-ils des légions d'amis, je crois qu'une commission de la nature de la nôtre ne saurait s'abstenir de censurer les abus qui se peuvent découvrir parmi eux ; mais le fait est que s'il est au monde un corps que l'on puisse traiter sans crainte selon ses mérites (qui est-ce qui demanderait mieux ?) c'est bien l'orgueilleux parti officiel du Canada. Dans la province même, il est très difficile de dire laquelle des grandes divisions de la population a le plus d'aversion pour ce parti.

" Très différent de ce faible corps est le vrai " parti anglais." Ce dernier se compose de presque tous les marchands, auxquels se joignent de grands propriétaires fonciers, et d'une partie des fontionnaires civils les plus jeunes et les plus intelligents. Il possède beaucoup d'intelligence, de grands moyens et un crédit plus grand encore ; en outre, il a cette confiance mutuelle, et cette précision cette unité de but, que nos compatriotes—il faut leur rendre cette justice — savent mieux qu'aucun autre peuple donner aux associations politiques. De plus, ce corps imposant jouit d'un grand avantage, en ce moment-ci, par le ton modéré qu'il peut prendre en contraste avec la violence de ses adversaires, ce qui lui vaut la bienveillance sinon l'appui manifeste de cette nombreuse partie de la société qui préfère la sécurité et une vie tranquille à toute autre chose. Et cependant, je n'aime pas le parti anglais. Il a tout autant l'ambition de dominer que le parti français ; et, selon moi, il est prêt à employer pour y arriver des moyens moins scrupuleux. Chaque fois que l'un des deux, actuellement, parle de sécession, je regarde la chose comme pur pathos ou artifice pour faire plier le gouvernement ; mais comptez que si jamais ces effervescences, dans le Bas-Canada, allaient jusqu'à riquer de rompre le lien qui unit la province à la mère-patrie, les Anglais seraient les premiers à le trancher. Des deux partis c'est de beaucoup le plus disposé à sympathiser avec les principes américains, et je dois ajouter le plus capable de manier des institutions républicaines. C'est le plus rancunier, car il n'a pas oublié le pouvoir qu'il a perdu, et il hait son rival comme si celui-ci était en quelque sorte un usurpateur. Enfin, si jamais on lui offre l'occasion de s'unir, dans quelque cause commune, avec les colons anglais de la province supérieure, il verra que se liguer avec ces derniers pour renoncer au contrôle du gouvernement anglais en Europe, est son plus sûr moyen d'écraser l'influence de la race française en Amérique. Si jamais l'union des Canadas est remise sur le tapis, nous nous en trouverons bien pourvu que la part de l'Angleterre ne soit pas oubliée dans le projet.

" Le " parti français," si l'on borne cette appellation à ceux qui ont des idées, des projets et des sentiments à eux, semble à peu près synonime de la majorité dans la chambre d'assemblée, ou plutôt de la petite portion de cette majorité qui a quelque idée de la politique. A l'exemple de ce qui a toujours été, l'assemblée se compose principalement d'avocats, de médecins et de cultivateurs. Ces derniers sont très ignorants en politique et la politique leur est indifférente. Les députés n'ambitionnent leurs mandats, comme on dit, que pour le profit qu'ils en retirent. Pendant une longue session, la rétribution de deux piastres par jour leur

permet de faire des économies qui ne sont pas à dédaigner, surtout vu que leurs épouses sont ordinairement compétentes à diriger les travaux de la ferme en leur absence. Ainsi que vous l'avez entendu dire, il est vrai que deux ou trois députés ne savent pas signer leurs noms, et l'on dit que d'autres, qui ont eu l'esprit d'apprendre à tracer les caractères dont se compose leur signature, ne sauraient pénétrer plus avant dans les mystères de la lecture ou de l'écriture. Sans trop entrer dans les détails, je puis vous dire, une fois pour toutes, que la masse de l'assemblée est inerte, et que les quelques députés doués d'activité et d'intelligence agissent avec une entière soumission à Papineau qui leur impose un profond respect.

" C'est là peut-être le point le plus saillant de l'aspect des affaires ici, que des hommes, qui, grâce à la confiance et à la sanction sans borne de leurs commettants, ont un pouvoir si grand, s'en disputent si peu le partage et en remettent au contraire volontairement le tout entre les mains d'un seul individu. Le Bas-Canada est divisé en quatre districts, dont celui de Québec renferme près d'un tiers de toute la population, et élit plus d'un quart de tous les représentants. Il est notoire que *trois hommes* sont sans contredit les arbitres de la conduite publique de ce grand district, ayant à leurs ordres le nom de chacun de ses habitants pour toute pétition qu'il leur plaît de présenter, et tous les votes pour n'importe quel candidat qu'ils jugent à propos d'appuyer. D'autres régions ont pareillement leur centurion et capitaines de Dix Mille. N'est-il pas presque incroyable que ceux qui possèdent une pareille influence, non-seulement ne fassent pas d'opposition à M. Papineau, mais n'osent pas même songer à la possibilité de le combattre ? En confidence, ils exprimeront des craintes au sujet de son choix de mesures, tout comme s'il constituait à lui seul l'assemblée entière.

" J'ai cherché avec ardeur l'explication de ce phénomène. Les chefs québecquois, à ce que j'ai appris, se flattent d'agir par prudence, parce que, disent-ils, en même temps qu'ils sont surpassés en nombre par les députés montréalais sur lesquels s'exerce l'influence plus immédiate de Papineau, ce serait troubler sans raison l'assemblée que d'insister sur des différences d'opinion non fondamentales. D'autres, encore, se bercent de l'idée que Papineau est dans leurs mains un instrument. Pauvres gens ! Selon ceux-là, Papineau étant celui d'entre eux qui a le plus d'audace, ils le placent à leur tête, mais de leur plein gré et avec pouvoir de le mettre de côté, suivant leur bon plaisir. Ces idées peuvent être un beaume agréable pour l'amour-propre des gens, mais je crains que la véritable explication de la chose ne soit dans le fait que les Canadiens manquent d'énergie et d'initiative en affaires publiques, et que de même que deux ou trois Anglais ont su leur faire emboîter le pas, dans le passé, l'impétuosité et les talents oratoires de Papineau obtiennent d'eux aujourd'hui une entière soumission. C'est vraiment leur maître. Ils ont naturellement besoin d'un appui qu'ils cherchent toujours chez des natures plus vigoureuses que les leurs. Je n'ai jamais vu personne qui parût plus versé que cet orateur canadien dans les artifices et la contenance au moyen desquels un seul homme domine l'esprit d'un grand nombre, et il s'affermit davantage tous les jours dans son autorité, comme eux dans leur obéissance. Tel est l'homme qu'un petit nombre de ses partisans ont la présomption de croire pouvoir mettre de côté lorsqu'il ne leur sera plus utile.

" Le fait est que Papineau, avec toutes ses fautes, est un charmant garçon. J'ose dire que nous le trouverons méchant et suspect, et que s'il a jamais maille à partir avec nous, il nous blessera rudement. Néanmoins on ne saurait nier ce qu'il y a de bon en lui. Il paraît être irréprochable dans sa vie privée ; dans les relations sociales il fait preuve d'affabilité et de bon ton. Si, en politique, il est trop brouillant et sans mesure dans ses procédés, je ne sache pas que les hommes raisonnables l'accusent d'être malhonnête. Ses principaux défauts sont la violence, un manque de plus grande franchise, et, je crains, un préjugé acharné contreles Anglais. Quel qu'il soit d'ailleurs, il est impossible de reposer ses yeux sur lui sans voir que par la nature, autant que par la position à laquelle il s'est élevé, c'est le premier de la race canadienne-française.

" Toutefois, indépendamment de causes temporaires et de l'influence d'hommes ambitieux, il me paraît y avoir un plus grand motif propre à lier étroitement le parti français et à donner une direction à sa politique.

" Les Canadiens-Français ne sauraient guère manquer de s'apercevoir que les Anglais se sont emparés de toutes les richesses ainsi que du pouvoir dans chaque pays où ils ont pu prendre pied. Dans toutes les parties du monde, civilisé ou sauvage, il s'est révélé chez les Anglais, soit comme sujets britanniques en Orient, soit comme colons en révolte sur ce continent, la même impossibilité de fusion avec d'autres, le même besoin de prendre eux-mêmes le dessus. Il faut avouer que cela ne saurait être un agréable sujet de réflexion pour la race douce et d'humeur non contentieuse qui se trouve ici fixée au milieu d'établissements grandissants et de nations d'origine anglaise. Quelque force politique qu'elle ait pour le moment dans les limites de sa propre province, même là ses rivaux, plus actifs, tiennent dans leurs mains tout le commerce du pays ; et au delà des bornes artificielles qui la séparent des régions voisines, elle se trouve entourée de tout côté par des millions d'individus dont la langue et les coutumes sont celles dont elle a tant raison de redouter l'influence. Vu les circonstances, je ne puis croire qu'il serait déraisonnable de la part des Canadiens-Français de redouter quelque future extinction de leur langue et de leurs usages particuliers ; et qu'il y en ait ou non parmi eux qui portent leurs vues jusque-là, il s'en trouve indubitablement qui craignent de voir tomber leur nation dans l'insignifiance.

" De fait, la question réelle entre les partis en ce pays, est une question de temps. Les Français ne peuvent ignorer au fond de leurs cœurs qu'ils jouissent en ce moment de la plénitude du pouvoir ; (1) mais ils s'aperçoivent que ce pouvoir tend continuellement à passer en d'autres mains, et c'est ce qui les rend inquiets et jaloux. D'un autre côté, les Anglais doivent avoir l'assurance que la domination du pays finira par se concentrer dans leur race ; mais ils sont impatients et veulent se saisir du privilège avant qu'ils ne l'aient légitimement acquis. Les deux partis sont aujourd'hui à leur place. Cependant, chacun des deux s'efforce, l'un de précipiter, l'autre de détourner—ou, à tout événement, retarder—une transition qui

(1) Non, puisque l'Angleterre nous refusait le droit de prendre part à l'administration.

sera définitivement l'effet particulier des institutions de la province. Dans l'intervalle, il surgira des questions incidentes au cours de la lutte, et les partis rivaux en apprécieront les résultats non seulement en ce que ces résultats pourront servir leur propre cause, mais en ce qu'ils pourront nuire à leurs adversaires ou les humilier. On n'estimera pas le gouvernement suivant ses mérites indépendants ou sa courageuse impartialité ; on le jugera d'après le degré auquel ses vues pourront s'accorder avec les fins de l'une ou l'autre des factions. Dès son début, l'administration de lord Aylmer fut en butte au ridicule et au mépris de la part des constitutionnels (ainsi qu'on les nomme, à tort aujourd'hui) cependant, lorsque l'humeur querelleuse des Français eut fait sortir lord Aylmer de cette classe, les Anglais l'accueillirent à bras ouverts, et je les vis moi-même l'accompagner à la grève avec des acclamations, des éloges et presque des larmes.

" Après avoir ainsi passé en revue la composition et les mobiles des partis qui divisent ce pays, il semblerait naturel que je tirasse du tout une conclusion pratique. J'ai déjà dit que si la sécession était la chose à craindre, je m'attendrais à ce que le parti qui fait continuellement grand bruit des lois anglaises et du lien britannique, fût de beaucoup le plus disposé à se révolter. Mais laissant de côté la question de sécession (ainsi que vous le pouvez faire sans risque, je crois,) et n'envisageant nos difficultés que comme embarras d'administration du jour au lendemain, le parti français, aux mains duquel sont les institutions représentatives du pays, est évidemment le plus formidable et celui dont la faveur est le plus nécessaire pour la conduite des affaires publiques.

" Si nous abandonnons ces considérations toutes d'actualité pour des vues d'une portée plus élevée et d'un caractère plus permanent je ne nierai pas que tout en m'écartant des conclusions tirées par les Anglais, je reconnais beaucoup de poids aux faits sur lesquels ils basent leurs raisonnements. Bien qu'ils puissent rarement prouver que les Français agissent inconstitutionnellement, ils démontrent souvent que ces derniers usent de la constitution d'une manière peu sage. Par exemple, il n'est pas inconstitutionnel qu'une branche du parlement, à laquelle est spécialement confiée la garde du trésor public expose ouvertement le montant de ses dépenses imprévues et ne permette pas que les autres portions de la législature en scrutent les détails ; mais en même temps il est déplorable que, de l'aveu presque général, ce privilège devienne vraisemblablement le moyen d'accorder des appointements exagérés aux partisans de la majorité de l'assemblée, et peut-être de couvrir les déboursés de comités de correspondances non autorisés, et d'assemblées volontaires de députés en dehors de la session. Le remède à ce mal consisterait dans l'indignation et le ressentiment du peuple, et l'on doit indubitablement regretter avec le parti anglais, que pour les besoins politiques, il n'y ait guère de peuple en Bas-Canada. Ce que je viens de vous dire à l'égard des dépenses contingentes peut également s'appliquer à l'immense influence d'individus qui peuvent trouver à discrétion (si je puis m'exprimer ainsi) des milliers de votes et de signatures. Je diffère d'avec les Anglais quant à dire que la chose est inconstitutionnelle, mais je tombe d'accord avec eux en ce qui est de penser qu'il faut de la sollicitude pour essayer le fonctionnement de la constitution anglaise dans un pays où il n'y a pas d'opinion publique, et où

les dépositaires du pouvoir représentatif ont à peine assez de caractère pour s'opposer les uns aux autres et ainsi se modérer mutuellement.

" Maintenant que j'ai exposé le plus haut point auquel je puisse partager les idées du parti anglais, j'ajouterai, sans hésiter un instant, que je ne vois pas de raison suffisante pour suivre ces idées jusqu'à leur seule conclusion légitime (et elles ne sauraient en avoir d'autre), qui est de priver les Canadiens-Français du libre exercice de leur constitution. 1. Il y a l'objection évidente de l'odieux et du danger possible qu'offrirait cette tentative. 2. Passant de ce modeste ordre d'objection à une question de principe et de sentiment, j'aurais horreur, à moins que ce ne fût dans la dernière nécessité, d'infliger à un peuple la perte d'institutions destinées à développer son énergie et son intelligence. Il s'en faut que l'on en soit à cette nécessité dans le Bas-Canada. Au contraire, je ne vois aucune raison quelconque de désespérer que les Canadiens Français apprennent à exercer discrètement leurs privilèges. Ce n'est que récemment qu'ils sont arrivés à connaître et sentir leurs pouvoirs, et déjà les hommes les plus expérimentés du pays admettent qu'il y a progrès. J'ai arraché cet aveu de plus d'un membre de l'association nommée à tort constitutionnelle. Les événements des deux dernières années auront beaucoup contribué à faire l'éducation des Canadiens-Français dans la politique...

" Voici donc quel est le résumé de mon crédo :—Se concilier les Canadiens-Français et les former dans l'art de gouverner, est la politique la plus sûre et la plus convenable pour le présent, et aussi celle qui conduira le plus à des avantages solides et durables dans l'avenir ; mais il est probable que l'essai sera entravé par la perversité et l'égoïsme de différents côtés, et que, dans la mêlée, il en est parmi nous — actuellement employés en Canada — qui pourront perdre leur réputation. Soit ! Je puis dire en toute vérité que du moment où je me suis vu réellement entré dans ce vaste champ j'ai fait bon marché de toute opinion personnelle, et jusqu'ici plus la tempête a menacé à l'approche de la session, et plus grandes ont été les rumeurs d'alarme, plus mon courage a grandi. C'est pour cela que nous sommes venus dans le pays, et il faudra vraiment que les choses aillent bien mal pour que je perde ma quiétude d'esprit...

" Il est étonnant de voir combien ce pays a été mal gouverné. Après être arrivé à connaître les hommes (les Canadiens-Français) que les gouverneurs militaires d'ici ont eu l'habitude de regarder comme guère mieux que des traîtres et guère plus sages que des enfants, je suis surpris de voir, 1°, sur quelles bases amicales leurs idées reposent généralement, et, 2°, combien leurs perceptions en science politique sont supérieures à celles des hommes par qui ils ont été si arrogamment méprisés. L'autre jour, j'étais présent à une conversation entre le maire de Québec et quelques autres gentlemen canadiens, sur les meilleurs moyens d'augmenter le revenu nécessaire aux besoins de la ville, et je vous assure qu'on ne pouvait pas désirer d'entendre émettre des principes plus exacts que ceux d'après lesquels ils procédaient dans leur discussion. Ils ont également fait preuve de sollicitude et d'habileté dans leurs mesures pour réprimer les vols de nuit qui commençaient à faire un tort grave à Québec. Le fait est que, grâce à l'effet naturel d'institutions libres, les Canadiens-Français, soit la

masse de la société, gouvernent le pays et sont à apprendre la leçon qu'enseigne cette pratique. En attendant, les marchands anglais gonflés d'indignation à la vue de leur propre manque de pouvoir, ne s'exercent à aucune autre école que celle de l'agitation et des remontrances. Ici, ainsi que je vous l'ai fait remarquer dans une précédente lettre, ils sont très entendus, mais bientôt ils seront plus propres à troubler un gouvernement qu'à le diriger, tandis que leurs rivaux, il faut l'espérer, pourront constamment faire des progrès. Dans ce but désirable toutefois, les institutions municipales du Canada devraient être beaucoup plus étendues ; les Canadiens devraient occuper des postes officiels plus importants, et l'on devrait n'épargner aucun effort pour les accoutumer au sage emploi de ce pouvoir qu'ils sont inévitablement appelés à exercer comme grande majorité de la société, à moins qu'on ne les prive des institutions anglaises. Je ne doute pas que les habitants anglais finissent par acquérir une importance suffisante pour s'assurer d'une part plus qu'égale d'influence publique, et je ne souf frirais pas non plus qu'ils fussent opprimés dans l'intervalle. Tout ce que je maintiens est ceci : puisque les Canadiens-Français doivent dominer maintenant, il vaut beaucoup mieux s'efforcer de leur donner les qualités voulues pour le pouvoir que de chercher vainement à les exclure.

" L'administration de lord Aylmer ([1]) fut, j'ai le chagrin de le dire, peu sage sous ce rapport pendant la dernière période de son gouvernement. Les nominations et recommandations des derniers douze mois furent impardonnables, et il est de ses dépêches sur ces points que je puis à peine lire avec patience, maintenant que je comprends les caractères réels des individus. La vérité est que bien qu'aimable et voulant le bien, il se laissa aveugler par le préjugé vers la fin de son administration, et il n'y eut jamais de mesure plus indispensable que celle de son remplacement. Vous savez qu'il y a environ un an je pensais différemment, et c'est pour cela même que je fais maintenant cet aveu avec plus de force. Vous ne devez pas supposer que je comprends tous les Canadiens-Français dans ce que j'ai dit des dispositions amicales et du jugement de certains d'entre eux. On connaît le préjugé de Papineau contre l'Angleterre et les Anglais, et je continue encore à craindre que quelle que soit l'intelligence des autres, ils ne trouvent parmi eux assez d'éloquence et de vigueur pour contrôler les excès de cet homme énergique. Cependant les hommes modérés ont certainement remporté quelques avantages à cette session-ci. Le simple fait d'avoir procédé aux affaires est en lui-même une victoire, car Papineau voulait ouvertement refuser d'avoir une session jusqu'à ce que la demande faite par le peuple d'un conseil électif eût été accordée. Le ton soumis et tolérant de la réponse au discours du gouverneur est encore une marque de respect pour les idées de la partie modérée de l'assemblée. Tous les jours on s'aperçoit d'une plus sensible opposition d'idées entre les députés du district de Québec et ceux du district de Montréal ; je fais des vœux seulement pour que la séparation ne soit pas précipitée, car les représentants de Québec ont beaucoup plus de pouvoir — tant que leurs collègues espèrent garder l'apparence de leur appui—qu'ils n'en pourraient avoir comme minorité déclarée agissant

([1]) Il venait d'être rappelé en Angleterre.

ouvertement en opposition au reste de la Chambre. Tout ce qui me déplaisait dans leur premier plan d'action était leur complète et silencieuse soumission à la majorité ; garder une juste mesure avec elle n'est que politique...

" Le projet d'avoir trois ou quatre conseillers choisis parmi les principaux hommes de la colonie, avec voix dans la législature et tenus d'obtenir le budget des dépenses ou de laisser leur postes vacants [1] paraît gagner rapidement du terrain. Papineau ne l'aime pas, sachant qu'il est de nature à lui mettre un frein dans la bouche, mais il m'avoua l'autre jour, qu'en face du sentiment qui existait en faveur de ce projet dans l'assemblée, et vu l'approbation du même objet parmi le parti populaire en Haut-Canada—avec lequel il désire vivement coopérer—il se sentirait disposé à ne pas insister sur l'opposition qu'il lui fait personnellement. Si les commissaires pouvaient imaginer quelque manière sûre et acceptable de réaliser ce projet, je suis persuadé qu'en cela ils contribueraient plus à faire durer les bonnes relations avec le Canada que par d'interminables investigations de détails ; mais je ne sais pas s'ils accueilleront la chose. La dernière fois que je le vis en Angleterre, lord Howick était fortement préoccupé d'une pareille mesure, et, de fait, c'est la première personne par qui j'en ai jamais entendu parler."

Ajoutons à ces lignes si instructives les passages suivants d'une lettre que lord Gosford, retourné dans la Grande-Bretagne écrivait d'Irlande, en 1845, à M. Dominique Daly secrétaire provincial : " J'ai toujours regardé l'union des deux provinces comme une expérience dangereuse. Disons un instant que cette union était désirable, pouvait-on en ce cas choisir un plus mauvais moment et s'y prendre d'une manière plus injuste et plus arbitraire ? car, à mon avis rien n'est plus propre à perpétuer l'antagonisme et l'animosité, au lieu d'appaiser les esprits et d'éteindre les divisions, sans quoi un peuple ne saurait être heureux. Il va sans dire qu'une faction (l'oligarchie) déterminée à tout contrôler n'est satisfaite que du jour où elle absorbe le pouvoir, mais il fallait lui résister et la faire disparaître par une ferme (*steady*) et uniforme application des choses réglée sur les intérêts de la grande majorité du peuple. Telles sont les intentions qui m'ont toujours animé, et je n'ai rien vu qui doive en aucune façon les modifier. Je suis content d'apprendre que M. Papineau est retourné en Canada et qu'il jouit d'une bonne santé. Entre lui et moi, je ne crois pas qu'il ait eu grande différence — si toutefois il en existait — sur l'ensemble de nos vues touchant le Canada. Nous différions sur certains points, mais je n'avais pas le pouvoir de lui faire des concessions là-dessus, quoique, dans quelques cas, j'eusse été heureux de me rendre à ses désirs. Je regrette qu'il ne soit pas demeuré à Québec (au commencement des troubles). Son départ pour Montréal m'a toujours paru une démarche malheureuse, parce que l'esprit de parti et la violence y faisaient rage ; en restant à Québec quels chagrins et quelles peines n'eut-il pas évités ! Je me rappelle avec beaucoup de satisfaction la causerie que j'ai eue avec M. Papineau, dans laquelle il manifesta des sentiments et des opinions si hautement honorables pour son cœur et son intelligence. Si vous le voyez, veuillez lui présenter mes meilleurs

[1] C'est le ministère responsable de ses actions à la chambre basse, tel que nous l'avons à présent.

compliments et mes bons souvenirs, au cas où il voudrait bien les accepter. C'est seulement après son départ d'Irlande que j'ai appris le passage de M. Papineau, sans cela j'aurais fait un effort pour avoir le plaisir de le revoir."

Nous pourrions écrire des volumes sur les commencements des troubles de 1837, mais il est impossible d'en dire plus long que lord Gosford et M. Elliott, dans les lettres qui viennent d'être citées. Les mouvements des partis y sont décrits avec précision. Dès 1835 le groupe Canadien du district de Montréal était lancé dans la voie de la résistance coûte que coûte ; ses adveraires, les "constitutionnels," devenaient féroces ; les québecquois se refroidissaient sensiblement, et c'était bien heureux pour nous puisque, à la suite des troubles, l'Angleterre se rapprocha des Canadiens par l'entremise de ce parti.

Un Français qui écrivait alors dans les journaux de Québec, M. Narcisse Aubin, disait, en 1838 : "Le plus dangereux ennemi qu'aient les Canadiens est sans contredit Andrew Stuart. Je dis le plus dangereux parce qu'il est le plus recommandable par sa position, le plus respecté à cause de ses talents, de son esprit ordinairement droit, et à cause du poids que doivent avoir des conseils donnés par un homme habile, profond et honnête. Andrew Stuart formait autrefois, avec messieurs J. Neilson, Duval, Cuvillier et autres, la brillante phalange du parti populaire; soit qu'il ait abandonné ce parti ou que celui-ci l'ait abandonné, toujours est-il vrai que ce fut une perte d'autant plus vive que ses efforts sont aussi constants aujourd'hui qu'ils l'étaient alors, dans la marche contraire. Si quelque chose peut excuser ou expliquer sa déviation en lui laissant son caractère, c'est son ralliement au parti de sa propre origine."

CHAPITRE XI

1836–1841

L'INSURRECTION. — SON PEU D'IMPORTANCE. — LES REPRÉSAILLES. — CONSEIL SPÉCIAL. — UNION DES DEUX PROVINCES.

NOUS entrons dans la période politique qui a le plus passionné notre génération. Les troubles de 1837-38 sont encore à l'ordre du jour dans les gazettes. Tout Canadien est nécessairement fils d'un "patriote" ou d'un "modéré." Les liens de famille déterminent presque toujours les opinions. Ceux dont les parents ont souffert persécution ne consentent pas à passer l'éponge sur les griefs du passé et sur les actes du parti parlementaire. Les uns ne veulent pas tout dire; les autres vont trop loin. Nous savons d'avance que la critique dans les deux camps, trouvera à s'exercer contre ce chapitre. Mais il nous faut parler sans gêne.

Juger après coup n'est pas difficile. Telle est notre situation. Disons cent fois que la prise d'armes de 1837 avait le tort de n'être pas préparée pour réussir; personne ne contestera. A la guerre toute est excusable, pourvu que le succès soit le dernier mot du mouvement. Or, dans le cas qui nous occupe, une levée de boucliers ne pouvait conduire qu'à des catastrophes. Les martyrs en ont subi la conséquence. Logique brutale des faits : vous avez le droit de vous révolter mais faites-le de manière à ne pas être battus. Sinon, tant pis. Les patriotes de 1837 pouvaient-ils espérer la victoire contre les troupes anglaises ? Non. Pouvaient-ils compter sur l'appui de soixante comtés du Bas-Canada qui restaient calmes en présence de leurs démonstrations ? Pas davantage. Alors ils tentaient l'impossible ? A peu près, quitte à réussir contre toute espérance. Que voulaient-ils donc faire ? Un appel à l'annexion. Ils se repliaient sur cette pensée. Et encore, ils savaient que la masse de leurs compatriotes ne voulaient pas des Américains — mais une fois engagés, ils espéraient voir les choses se compliquer et, de phase en phase, entraîner tout le pays. Il n'en a rien été, car tout en sympathisant de cœur avec les patriotes, soixante circonscriptions électorales n'ont pas cru le moment opportun de seconder un mouvement qui nous eut fait passer sous un autre dra-

peau. Se battre pour changer de drapeau ou de maître ce n'est pas l'idéal du patriotisme. Il semble que c'était là le juste raisonnement de presque tout le Bas-Canada.

Les années 1836-37 furent marquées par de nombreuses assemblées populaires sur divers points du pays. On se demandait s'il en résulterait une manifestation armée, et en ce cas où elle pourrait bien se produire. Dans le district de Montréal, sans nul doute ; c'était là que l'agitation prenait le plus de consistance. En effet au mois d'octobre 1837, les *Fils de la Liberté* paradèrent à Montréal, armés de bâtons, pour protester contre le *Doric Club* ou les *Constitutionnels.* Ceux-ci saccagèrent, en réponse, l'atelier du journal le *Vindicator.* Les charivaris devinrent à la mode. Les têtes se montaient de part et d'autre. A Québec même il y eut des arrestations "pour pratiques séditieuses." M. Bibaud, qui parle de ces choses en vrai bureaucrate, est saisi d'étonnement devant l'audace des patriotes qui se montrent en procession et " s'exercent en face des autorités."

Une assemblée des habitants de six comtés, à Saint-Charles, rivière Chambly ; une assemblée à Saint-Athanase ; comité permanent des patriotes du comté des Deux-Montagnes : enrôlement des volontaires pour aider les troupes anglaises ; soulèvement à Longueuil ; départ des régiments dirigés sur les paroisses insurgées ; arrivée des troupes du Haut-Canada ; bataille de Saint-Denis, gagnée par les Canadiens ; défaite de ceux-ci à Saint-Charles ; commencement des incendies ; proclamation de la loi martiale dans le district de Montréal ; les têtes de Papineau et de ses lieutenants mises à prix ; révolte de Mackenzie à Toronto ; combat de Saint-Eustache — tel est à peu près le bilan de la fin de cette année 1837.

En janvier 1838, les autorités s'occupèrent du désarmement des paroisses. Le mois suivant, la constitution fut suspendue. Les troubles du Haut-Canada augmentèrent d'intensité. L'attention publique se porta alors vers cette province.

Le " conseil spécial" entre en fonction. On réveille le projet d'une union politique des deux provinces. Au mois de mars, le docteur Robert Nelson revient des Etats-Unis avec un certain nombre de réfugiés ; ceci aggrave la situation ; le docteur proclame la république canadienne. En mai, procès politiques et exécutions capitales dans le Haut-Canada. Arrivée des troupes d'Angleterre et de lord Durham commissaire royal. On commence les déportations aux Bermudes. Nouvelles tentatives infructueuses des réfugiés. Ou sud du Saint-Laurent plusieurs paroisses se soulèvent les troupes anglaises promènent la terreur partout. Défaite des patriotes à Lacolle et ailleurs. Désarroi de l'insurrection.

C'est en 1839 qu'eurent lieu les exécutions à Montréal. Douze Canadiens périrent sur l'échafaud. Les déportations continuaient. Les chefs de la révolte, dispersés ou refugiés aux Etats-Unis ; la population frappée d'épouvante ; les arrestations devenues quotidiennes ; la marche des volontaires du Haut-Canada à travers nos campagnes ; les villages en cendres— tout indiquait que la vengeance s'exerçait sans merci et que la cause du Bas-Canada était perdue, car le parti anglais ne faisait aucun mystère de son désir d'écraser notre nationalité. Nous passons avec hâte sur ces faits douloureux mis en pleine lumière par les historiens.

En 1775, les colonies américaines étant en insurrection et le Canada n'ayant pas encore reçu d'habitants anglais, le cabinet de Londres s'était empressé de tout faire pour concilier

l'esprit des Canadiens, mais en 1837, l'intervention des Etats-Unis n'était pas à craindre, et d'ailleurs les Canadiens se prononçaient en immense majorité pour la discussion paisible — pourquoi donc avoir agi avec une sévérité si terrible ? Pourquoi l'exil et l'échafaud, l'incendie et le pillage ? C'était beaucoup d'horreurs commises pour arrêter un petit mal, un mal qui ne menaçait pas de se propager : trois régiments en garnison quelque part eussent contenu les tapageurs, sans qu'il en coûtât rien.

Le commerce a contribué plus qu'on ne pense à inspirer le mouvement de 1837. De tous temps, même sous le régime français, la ville de Montréal a eu des attaches avec les commerçants des colonies anglaises. Cette situation s'est continuée après la conquête. En 1775, Montréal entra d'emblée dans l'idée " bostonnaise." Les gens de bourse jouent partout et toujours un rôle plus réel qu'apparent. Ils mettent dans le jeu les cartes bisseautées. Cela ne veut pas dire qu'ils gagnent constamment la partie ; sur l'ensemble ils ne peuvent pas se plaindre, néanmoins. Les marchands de Montréal, connaissant où devait aboutir l'insurrection si elle devenait sérieuse, y voyaient une chance de rapprochement avec les Etats-Unis et, sans se compromettre, ils attisaient habilement l'esprit de résistance. Ce fut tout le contraire à Québec où les navires d'outre mer apportaient chaque année le travail rémunérateur et un contingent de purs sujets britanniques non encore américanisés ; de ce côté le commerce resta froid et ne laissa percer aucun désir de voir s'étendre le mouvement de Montréal. Les Canadiens qui n'aimaient pas le système politique imposé par l'Angleterre, devenaient manifestants à Montréal, écouteurs à Québec. C'est ce que bien des gens persistent à ne pas comprendre.

Le sentiment du district de Québec a toujours été plus canadien que celui du district de Montréal. Cela s'explique. Québec s'ouvre sur le golfe — la mer ; Montréal vise à se rallier aux Etats-Unis — l'intérieur. L'un regarde au nord, l'autre au sud. Les intérêts commerciaux priment toute considération, dans l'un comme dans l'autre cas. Il s'en suit que les Canadiens de Québec ne se pressent jamais de se jeter dans les aventures et qu'ils aiment mieux rester stationnaires que de risquer un pas vers l'inconnu. Les fortunes des québecqois sont placées en lieux surs ; celles de montréalais vont au hasard du marché monétaire. A Québec, en 1837, on ne voulait pas risquer un changement de drapeau ni une transformation dans les comptoirs ; à Montréal tout semblait acceptable.

Dans un livre qu'il vient de publie, M. J.-G. Bourinot raconte que le rédacteur du *Canadien* fut emprisonné (1838) parce qu'il animait le peuple à la révolte. Qui ne sait que M. Parent s'était séparé avec éclat de M. Papineau, trois années auparavant, parce que ce dernier poussait trop loin l'agitation ? En 1838, M. Parent eut le courage d'écrire que les actes de vengeance exercés par les troupes anglaises dans le district de Montréal étaient un autre genre d'excès, aussi réprouvable que la levée de broucliers des patriotes. Là-dessus il fut arrêté. Son procès n'a jamais eu lieu.

Dans la repartition du patronage public les Canadiens ne comptaient pas, à moins que

de faire corps avec le parti anglais. Le mot loyauté signifiait se soumettre à la dictée des gouvernants. C'est ainsi qu'agissaient les bureaucrates, continuateurs des chouayens sous un un autre nom. Plus tard, après 1843, une doctrine étrange tenta de se faire jour. Les Canadiens patriotes commençaient à occuper des places dans les bureaux. Quelques uns s'avisèrent de dire que cette conquête n'en était pas une, puisque des employés ne sont pas des ministres et qu'ils ne représentent qu'eux-mêmes. L'expérience est faite aujourd'hui : elle est d'accord avec un sain raisonnement. Si notre population était privée de l'aide que lui apportent les fonctionnaires de sa race, elle en serait encore à solliciter chapeau bas dans les antichambres des faveurs qu'elle a droit d'obtenir, car ce sont des droits — et ceux qui sont maintenant placés de manière à avoir accès journellement aux papiers de l'Etat se font un devoir de lui être utile, tout comme les protégés anglais, irlandais et écossais surveillent avec ardeur les intérêts de leurs nationaux. Bien entendu que, à l'origine des débats, on disait aussi que les Canadiens-Français étaient incapables, soit par ignorance ou ineptie naturelle, de faire honneur à ces sortes de positions ; l'accusation est toujours nouvelle et toujours démentie par les faits. En 1847, les Canadiens ne formaient pas encore un sixième des employés publics, et la plupart n'occupaient que les grades inférieurs, pourtant ils représentaient la moitié de la population des deux provinces réunies. Leurs salaires s'élevaient à quatre mille louis, celui des Anglais à vingt-trois mille.

Deux moyens se présentaient en 1837 pour résister au régime que l'Angleterre, par ses créatures, persistait à nous imposer :—la révolte, mauvais expédient si l'on ne se sent le plus fort ; la constance politique, qui entraîne avec elle peu de risques et qui réussit presque toujours. Qu'a-t-on fait ? Une prise d'armes — et les hommes et les armes manquaient presque absolument ! Une déclaration de gouvernement libre — et tout indiquait l'impossibilité d'y parvenir !

La Nouvelle-Ecosse se plaignait, comme nous, des abus du système autoritaire, mais elle n'a pas eu recours à la violence, et elle a réussi à faire reconnaître ses droits— peut-être un peu grâce à notre insurrection qui lui renforcissait la main. M. Josepe Howe, le champion de cette province, dit avoir regardé alors l'attitude du Bas-Canada avec anxiété, et en avoir tiré parti pour sa propre cause, tout le temps que dura notre agitation.

Avec une patience admirable, les Canadiens subissaient, depuis de longues années, un état administratif indigne de tout peuple qui a un passé et qui sent sa force. Si quelques uns ont pris les armes c'est qu'ils étaient poussés à bout. Quel exemple, à côté des peuples que l'on a ruinés, rudoyés, baffoués, refoulés, exaspérés — et qui n'ont pas cru devoir se révolter ! On veut à présent nous en faire un reproche. Comment ! pour revendiquer nos droits, il faut être mis au-dessous des esclaves volontaires ! Vous admirez donc les peuples qui cèdent aux oppresseurs et qui se fondent d'eux-mêmes dans le grand tout d'un empire quelconque ! Pas nous !

Les "patriotes" ont eu le courage de revendiquer par la force des libertés que tous les habitants de la colonie invoquaient ; ils l'ont fait avec cet élan particulier à leur race et dont l'histoire du Canada offre tant d'exemples. Sous le régime français, les Canadiens avaient

manifesté leur mécontentement plus d'une fois, au risque de se voir mépriser. Sous les Anglais ils ont continué à se conduire à leur guise, voulant être maîtres chez eux. "S'il vous faut des martyrs, prenez-en parmi nous, disaient-ils, mais en fin de compte vous n'aurez pas le dessus." Les événements des deux derniers siècles l'ont bien prouvé ; et d'ailleurs la France et l'Angleterre ont toujours eu plus besoin de nous que nous n'avons eu besoin d'elles. Un acte héroïque — celui de 1837-38 par exemple — tout inconsidéré qu'il puisse être, — nous fait plus d'honneur et nous est plus utile que toutes les soumissions à la volonté d'un pouvoir européen. Si pour rendre justice à la colonie, il faut du sang, nous en avons à répandre et du meilleur. La honte en ce cas n'est pas pour les victimes.

Nous étions à cette époque déshabitués du service des armes. Petits-fils des combattants de la Monongahéla, de Carillon et de Sainte-Foye, les Canadiens ne connaissaient plus leurs cadres de milice ni les principes de la guerre. Les dissentiments politiques les affaiblissaient encore. Sur soixante et cinq comtés, il y en avait soixante qui voulaient rester dans la situation légale et ne faire que de l'agitation parlementaire.

L'exploit de Saint-Denis fut la seule épisode grandiose de l'insurrection. Quelques centaines de Canadiens, armés de fourches, de faulx. de bâtons, et presque sans fusils, résistèrent, six heures durant, à un corps de troupes royales fort de cinq cents hommes, et supporté par de l'artillerie. Abandonnant canons et équipages, le colonel Gore termina la journée par une retraite humiliante. Plus tard, l'armée anglaise reparut à Saint-Denis et brula le village : personne n'était là pour lui résister.

La discussion n'est pas finie sur les événements et sur les hommes de 1837-38. De part et d'autre on se lance force tirades. La colère et le dépit se donnent beau jeu dans ces joutes de la plume, où nous aimerions à voir plus de sang-froid plus de renseignements historiques, moins de phrases empoulées, moins d'exagération de toutes sortes. Hélas ! nos journaux ne connaissent pas d'autre genre de discussion. Des gros mots, des railleries déplacées, puis des insolence ; l'article ainsi épicé est lu avec empressement. Dis-moi ce que tu lis...

Un cercle littéraire, une revue, un journal s'occupent-ils des hommes de 1837-38, c'est pour savoir si Chénier était brave, si de Lorimier a évité le combat, si Papineau tremblait, si Cartier avait un fusil ! Qu'est-ce que l'on prouverait si les témoignages attestaient que ces chefs du mouvement n'étaient pas des Murat, des sabreurs, des enfonceurs de bataillons ? Rien du tout. Leur mission était celle des orateurs populaires, sous tous les régimes. Vouloir en faire des soldats ou des capitaines tout à coup habitués au ronflement du canon et aux crépitations de la fusillade, c'est déplacer le sujet. Pourquoi ne pas traiter en hommes politiques les hommes politiques ?

La politique divise les hommes en partisans. Elle ne devrait pas en faire des ennemis. Ceux d'entre nous qui pensaient, en 1837, que les "patriotes" allaient trop loin, eussent dû les laisser se tirer d'affaire avec les troupes anglaises. Mais prendre le fusil dans ces conditions et verser le sang des siens c'est dépasser la limite d'un protêt. Quoique l'on dise pour blanchir les "volontaires" on n'en fera rien d'aussi bon que les "patriotes". Ceux-ci défendaient une noble cause ; ils le faisaient maladroitement, mais avec héroïsme — mieux valait

rester spectateur au parterre et siffler si on le voulait, mais pourquoi monter sur la scène ?

Il sera toujours facile de fermer la bouche aux "volontaires" de 1837-38. Qu'on leur dise : "Vous combattiez pour le maintient d'un régime impossible, mais que vous trouviez bon ; vous êtes les premiers aujourd'hui à vous prévaloir des bienfaits de celui qui l'a remplacé — précisément celui que demandaient les "patriotes". Tout est là. Les volontaires sont dans la situation, si souvent répétée en plusieurs pays, de partisans politiques vivant avec bonheur sous un ordre de choses qu'ils ont repoussé au début. Leurs carabines sont de trop dans le paysage.

Répétons-le pour être bien compris : l'insurrection de 1837 ne pouvait rien entraîner autour d'elle. Ses forces étaient nulles. Son programme indéfini : il n'y perçait que le mécontentement. Mais les districts de Québec, des Trois-Rivières et une grande partie de celui de Montréal aussi étaient mécontents, sans aller toutefois au point de se casser la tête contre le mur ! Dans le district de Montréal, les comtés de Richelieu et des Deux-Montagnes, l'un au sud, l'autre au nord, furent seuls à prendre les armes — et encore pas tous les habitants de ces deux circonscriptions, il s'en faut. Un soulèvement disloqué, partant de deux points éloignés qui ne s'entendaient même pas ensemble, voilà toute l'affaire. La répression a été trop brutale, trop hors de proportion avec le mouvement lui-même ; c'est ce qui donne à ces événements un caractère agrandi et dont la légende veut s'emparer à présent. Le second combat de quelque importance eut lieu à Saint-Eustache. Les Canadiens agissaient là sans ordre, sans prévoyance. Au premier choc, ils se réfugièrent dans l'église et attendirent les effets du canon dirigé contre eux. On discute sur leur bravoure — que personne n'a contestée dans les rangs anglais — mais les Canadiens sont braves de naissance — seulement ils n'ont jamais été aussi mal commandés qu'à Saint-Eustache, où Chénier, leur chef, un mangeur de feu, n'avait pris aucune mesure pour s'assurer la victoire. Honneur à ceux qui payent de leur sang des convictions politiques. Reste à savoir s'ils devaient aller si loin.

Dans le comté de Chambly, deux ou trois paroisses prirent part à la résistance, avec un insuccès complet.

Tous les patriotes armés du district de Montréal ne dépassaient pas cinq cents. Les troupes anglaises allant de place en place, promenaient la torche incendiaire parmi les populations consternées. Répression barbare, vengeance qui a fait des martyrs d'une foule de personnes mal dirigées et souvent étrangères au soulèvement.

Si comme on le prétend, M. Papineau avait reçu des espérances des Etats-Unis, ses calculs se trouvèrent dérangés en 1837 lorsque surgit la plus forte crise financière dont la république voisine ait éprouvé les atteintes depuis un siècle. Ce contre-temps arrivait on ne peut plus mal à propos pour les insurgés. Les banquiers anglais tenaient à la gorge le commerce américain et celui-ci était plus occupé à se défendre sur ce terrain qu'à fraterniser avec quelques colons de l'Angleterre soulevés dans cinq ou six paroisses du Canada. Tout, dans les affaires de 1837 s'explique par des règles de proportion : prise d'armes, alors que les armes font défaut ; soulèvement national, alors que la nation ne veut pas se soulever ; attente de se-

cours de l'étranger, alors que ce dernier n'aimait pas à en courir les risques et au moment où il se voyait lui-même fort embarrassé de sa propre misère.

La véritable autorité vient du peuple. Les autres ne sont que des singeries. Que le peuple se trompe ou qu'il ne se trompe pas, c'est son affaire, puisque c'est lui qui solde les comptes. Mais il est son propre maître. Ses destinées sont entre ses mains, comme celles de n'importe quel homme sont entre les mains de ce même homme. Il prendra des conseils de qui il lui plaira de les prendre. Personne n'a rien à y voir. Si au lieu de discuter à perte de vue sur le principe d'autorité, nos journaux posaient carrément la question des griefs des insurgés, il y a longtemps que l'on saurait à quoi s'en tenir sur le mouvement 1837-38. Mais non ! il semble que l'on a tout expliqué lorsque les canons de l'église et les édits des rois ont été invoqués. C'est un radotage complet. Un individu ou un peuple, mécontent du régime qu'on lui impose, se révoltera, s'il a du cœur. Qu'on viene ensuite, à l'aide de la théologie ou de toute autre science qui consiste à fendre des cheveux, prétendre que sa résistance est un mal, il faut envoyer promener les argumentateurs. On ne raisonne pas plus avec ces gens-là qu'avec le jésuites : on les chasse, car ils ne veulent la liberté que pour eux-mêmes.

Le droit de se révolter existe par le fait même de la situation de l'humanité. A part la délégation nationale, c'est à dire sortie des rangs du peuple et libre dans ses délibérations, tout ce qui ose s'appeler pouvoir est une mauvaise farce. Nous n'étions pas gouvernés, en 1837, par une autorité acceptable. De là le droit à la révolte. Toute discussion cesse devant ce fait : on nous imposait une volonté qui n'était pas la nôtre. Or, nous, c'est le pays. Personne au monde n'a le privilège de se substituer au peuple. La fraude et les fausses nations d'autorité y parviennent quelques fois — mais c'est de la fraude — et, de notre temps, Dieu soit béni, cela ne dure qu'un instant.

L'insurrection était légitime. Mais où prendre les moyens d'action ? Et au cas où ces ressources fussent devenues accessibles, où allions-nous ? Aux Etats-Unis. Ah ! alors non ! Tout s'arrêtait devant cette perspective peu encourageante. Nous ferons peut-être un 1837, un jour, plus tard, on ne sait quand, mais d'un autre genre — il sera purement politique : cette fois nous serons tous d'accord — et nous ne travaillerons que pour nous-mêmes. Jusque là, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

L'exagération poursuivant son chemin, on crut en Angleterre que nous avions remis en honneur les scènes de la guerre de la Vendée. Comme les Etats-Unis ne nous avaient prêté aucune assistance et que, par la force des baïonnettes, nous étions parfaitement à la merci des ministres, il ne s'agissait plus que de nous poser les bandelettes et de nous réduire à l'état de momies politiques. Plusieurs membres de la chambre des communes de Londres reculèrent devant cette organisation d'une Pologne canadienne. Sans trop savoir ce qu'il y avait à faire, ils demandèrent d'abord une enquête, une commission, un bureau de renseignement. Lord Durham, muni de pouvoirs extraordinaires, nous fut adressé.

Il fallait un cri, un mot d'ordre pour justifier en quelque sorte les représailles cruelles des gouvernants. On en créa un qui ne pouvait manquer d'être pris au sérieux en Angleterre : "la rebellion des Canadiens-Français". Tout fut dit à partir du jour où cette phrase parut imprimée. Il ne pouvait y avoir en révolte contre l'Angleterre que des Canadiens-Français ! Qu'importe que les "rebelles" aient été dans la proportion de un homme sur huit cents âmes — toute la nation était coupable ! Qu'importe que les Anglais du Haut-Canada se soient soulevés en bien plus grand nombre et qu'ils aient attiré à eux les flibustiers des Etats-Unis ! C'est toujours la rebellion des Canadiens-Français !

Quant aux idées politiques qui animaient Mackenzie dans le Haut-Canada, Papineau dans le Bas, on s'en montre fier aujourd'hui—mais on regimbe lorsqu'il faut donner crédit—comme on s'exprime en termes de commerce — aux porte-étendards de ces idées. Bien des gens qui jouissent des bienfaits de la révolution française n'agissent pas autrement en Europe.

Dans son rapport, lord Durham ne dit pas de mal des Canadiens. Il va même jusqu'à faire leur éloge — mais il cherche avec adresse à découvrir le moyen de les faire disparaître comme nationalité distincte. Ceci est de bonne guerre.

Le Haut-Canada devait une très forte somme aux banquiers Baring, de Londres. On bâcla une constitution politique (1840) destinée à unir les deux provinces et par conséquent imposer au Bas-Canada la moitié de la dette du Haut, tout en combinant les rouages administratifs de manière à anéantir l'influence des Canadiens dans le nouvel ordre de choses. M. Poulett Thompson, gendre de Baring, fut nommé gouverneur-général. En apprenant cela, M. P.-J.-O. Chauveau écrivit une pièce de vers qui commence par cet hémistiche :

"C'est le jour des banquiers !"

CHAPITRE XII

1841-1856

Le gouvernement responsable. — Les partis politiques. — La société Saint-Jean-Baptiste. — Développement de nos paroisses. — Émigration aux États-Unis. — Peuplement du Haut-Canada. — Succession de crises politiques. — Le mouvemeent littéraire.

UN gouvernement responsable se compose de ministres désignés au chef de l'Etat par la majorité des membres des communes ou chambre basse, et qui se retirent de l'administration lorsque cette majorité leur fait défaut. Lord Durham avait recommandé à l'Angleterre d'accorder ce genre de gouvernement au Canada. M. Poulett Thompson reçut instruction d'introduire parmi nous ce régime désiré. Il rencontra dans le Haut-Canada, M. Draper qui prit de ses mains un portefeuille, sans s'inquiéter de ce qu'en penserait la représentation populaire, mais du côté du Bas-Canada, il en fut autrement. M. Lafontaine, à qui le gouverneur offrit un poste semblable, voulut savoir jusqu'où s'étendraient les libertés des ministres, surtout si le vœu du pays serait le point d'appui du cabinet ; il apprit, en réponse à ses questions, que le gouverneur ferait et déferait son ministère. L'entente devenait ainsi impossible. Le Bas-Canada reçut pour ministres MM. C.-R. Ogden, D. Daly et C.-D. Day.

Les élections de 1841 furent marquées par la violence contre les Canadiens. M. Thompson (devenu lord Sydenham) alla de sa personne combattre M. Lafontaine qui subit une défaite — une de ces défaites, commencement d'un immense triomphe, assez fréquents dans l'histoire politique de tous les pays.

La chambre, réunie à Kingston, le 14 juin 1841, ne tarda point à demander au ministère en vertu de quelle autorité il espérait se maintenir. Après s'être fait tirer l'oreille celui-ci déclara relever de la représentation nationale, mais au fond il cherchait à gagner du temps et le gouvernement responsable ne fut pas reconnu, dans la pratique, avant 1848.

Les conseillers législatifs canadiens-français étaient : R.-E. Caron, Barthélémi Joliette, Jules Quesnel, Franç.-P. Bruneau, Etienne Mayrand, Olivier Berthelot, J.-B. Taché. Dans les chambres les employés de notre origine étaient Charles de Léry, assistant-greffier ; Olivier Vallerand, sergent-d'armes ; G.-B. Faribault, assistant-greffier ; Henri Voyer, traducteur français ; P.-E. Gagnon, greffier des registres français. Le premier orateur de l'assemblée législative fut M. Augustin Cuvillier.

Durant cette session un bureau de commissaires commença l'étude de la tenure seigneuriale du Bas-Canada, en vue de la réformer ou de l'abolir, tout en ayant égard aux droits des parties intéressées. Il devait s'écouler dix ou douze ans avant que cette question délicate ne fut réglée.

Lord Sydenham, tué par une chute de cheval avant la fin de la session de 1841, eut pour successeur sir Charles Bagot qui se montra bien disposé envers les Canadiens. Ce nouveau gouverneur nomma juge en chef à Montréal M. Vallières et surintendant de l'instruction publique du Bas-Canada M. Meilleur. Il ouvrit des négociations avec M. Lafontaine pour faire entrer celui-ci dans le ministère ; la question du gouvernement responsable faisait du progrès, mais M. Lafontaine ne voulut rien accepter avant que de la voir parfaitement comprise de tous.

M. Lafontaine, battu à Terrebonne, avait été élu dans un comté du Haut-Canada ouvert par les libéraux. Durant la session de 1842, il eut occasion de revendiquer les droits de la langue française, méconnus à dessein par l'acte d'Union, et le sujet s'enchaînant aux griefs que le Bas-Canada ressentait si vivement depuis de nombreuses années, il fit entendre une profession de foi politique dont les hommes de bon sens ne pouvaient que reconnaître l'honnêteté de l'apropos. Le 15 septembre, Lafontaine et Baldwin prêtaient serment comme chefs du ministère et M. A.-N. Morin devenait aussi ministre. C'était un triomphe inattendu.

Les moyens injustes employés pour anéantir l'influence des Canadiens-Français dans la politique du pays avaient tourné contre leurs auteurs. Bien plus, il fallait désormais se soumettre à ce que nous avons appelé la double majorité, c'est à dire que, tout en prétendant ne voir dans les Canadas unis qu'une seule province, il était indispensable de composer le ministère en deux parties distinctes avec chacun un premier ministre avoué. Les administrations se nomment de 1842 à 1867, Lafontaine-Baldwin, Macdonald-Cartier, Brown-Dorion, etc.

L'entrée de MM. Lafontaine et Morin au ministère (1842) renversait les projets de l'oligarchie et donnait aux Canadiens-Français plus qu'ils n'osaient espérer. " C'était la première fois, écrit M. L.-P. Turcotte, que les Canadiens se trouvaient dans une semblable position, leur rôle jusque là ayant toujours été forcément celui de l'opposition au gouvernement établi. C'était la premiète fois qu'ils pouvaient accorder leur approbation la plus complète à la politique du représentant de la reine. Ils n'avaient encore que la seule espérance de voir adoucir leurs maux, comme conséquence de la doctrine fondamentale de la responsabilité, et ils s'empressaient de témoigner publiquement leur plus vive satisfaction à l'égard

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE

Publiée par la Societe de Publication Historique du Canada 93 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le recit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Aprés nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour repandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

Il y a lieu de croire, noüs le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

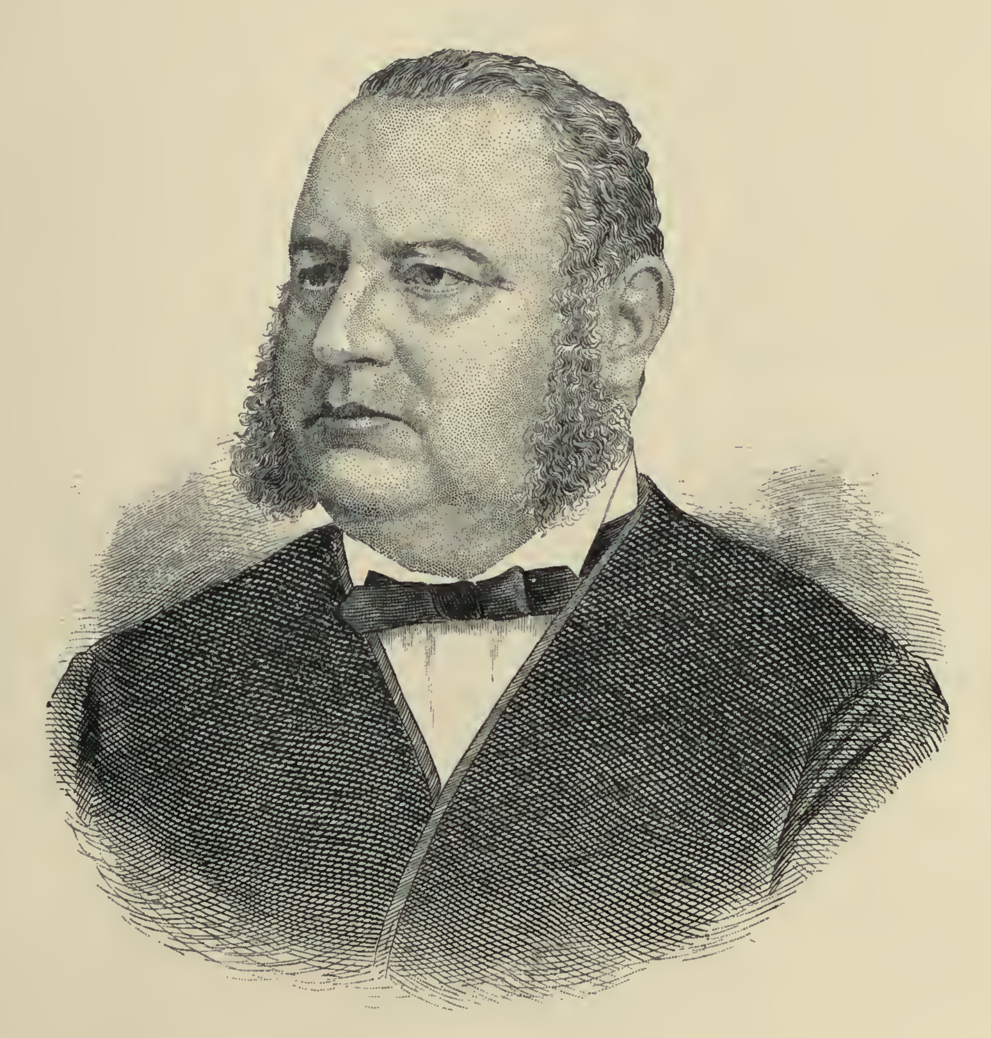
Societe de Publication Historique du Canada.,


Sulte
Histoire des Canadiens-Français



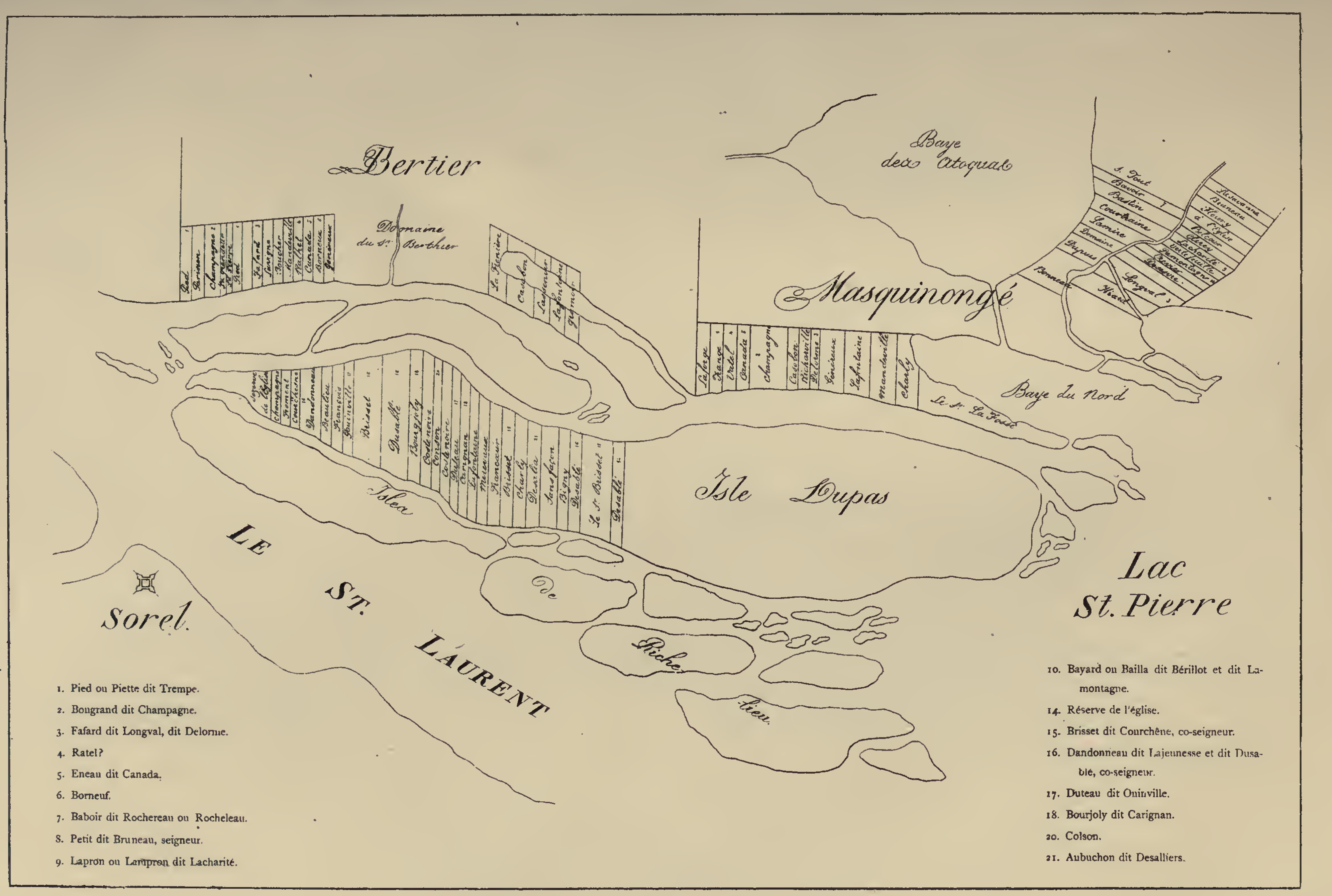
François-Joseph Cugnet,

Jurisconsulte.



JOSEPH DOUTRE,

ADVOCAT.



CARTE CADASTRALE'
1709
Dressée par GÉDÉON CATALOGNE, Ingénieur du Roi.


VILLE DES TROIS RIVIÈRES 1815
Commune
Grève de Sable
FLEUVE St LAURENT.
M. Jourras
L' Honble Juge Foucher & Coffin Esq.
Aux Ursulines
Fief Hertel Cournoyer
appartenant aux Héritiers Bellefeuille
Hertel Lingtôt
Waggner
Cour à bois
Presbytère
Rue Notre Dame
Rue des Forges
Rue Royale
Place
Ursulines
Fief des Forges

des faits nouvellement accomplis... La nouvelle coalition eut l'heureux résultat de rapprocher les deux populations du Canada et de les mettre sur le même pied... Elle démontrait de plus que, la constitution étant mise en pratique dans un esprit de justice, les Canadiens d'origine française devaient avoir une grande influence dans la représentation. Ils ne formaient pas la majorité, mais ils pouvaient la donner à tout parti un peu considérable. De plus, l'acceptation du pouvoir par MM. Lafontaine et Morin réfutait mieux que les meilleurs arguments les fausses imputations si souvent portées contre les Français du Bas-Canada, savoir : que leur lutte était une lutte de race ; qu'ils étaient des hommes intraitables, guidés par leur seule haîne du gouvernement établi ; et qu'il était impossible de former une administration contre laquelle ils ne fussent prêts à se ranger."

En Angleterre et dans le Haut-Canada, la "loyauté" des Canadiens-Français envers la couronne britannique commençait à être comprise. Il était temps ! Nous aimons à citer quelques lignes d'une conférence du rédacteur du *Canadien* sur ce sujet tant de fois mal compris en haut lieu : "S'il y en avait, dit-il, qui vissent dans l'attachement que nous avons pour notre nationalité de la désaffection pour notre mère-patrie, il nous serait facile de les convaincre par les faits du passé, par les symptômes du présent, comme par les présages de l'avenir, que la meilleure et la plus forte garantie de permanence qu'ait la souveraineté britannique sur cette partie du continent américain gît dans la conservation de la nationalité canadienne-française. Au reste, notre nationalité c'est notre propriété : en cherchant à la conserver, nous ne faisons qu'user de notre droit que nous tenons de l'auteur même de toutes choses. Ainsi — Dieu et mon droit, et honni soit qui mal y pense."

Dans un pays constitutionnel, deux partis se combattent. Chacun d'eux renferme un certain nombre de sous-partis, ou sections ou nuances. Le Haut-Canada, en 1842, comptait comme groupe politique principal es libéraux ou réformistes, autrement dit les partisans des droits populaires dont Robert Baldwin était le chef ; dans ses rangs on voyait figurer les hommes qui avaient marché avec Mackenzie durant l'insurrection de 1837-38 et qui étaient les extrémistes, les radicaux du parti, visant au rejet de l'Angleterre, peut-être en vue de l'indépendance, peut-être dans l'espoir d'une annexion aux Etats-Unis — ce qui est plus probable. L'autre groupe important s'était formé parmi les U. E. Loyalists, désignés comme le *Family Compact*, ou les gens qui travaillaient dans leurs intérêts — pour la caste — pour leurs familles — sorte d'aristocratie hargneuse et égoïste avant tout. A eux se joignaient les employés publics et cette classe étrange qui existe partout ne voyant que le roi, ses volontés et celles de ses ministres. Ceux-là se nommaient conservateurs ; on les appelait tories ; par un renversement de mots, ils se disaient constitutionnels, attendu que la constitution de 1840 favorisait leur influence. Sir Allan McNab était leur chef.

Dans le Bas-Canada, les "canadiens" du temps de Haldimand et de la constitution de 1791 étaient devenus les "patriotes" ; après 1837, on le nommait "libéraux." Ils marchaient

avec Lafontaine. Parfois on les désignait aussi sous le nom de "réformistes," à cause de leur entente avec les réformistes de l'autre province. Comme nuances ce parti comptait les amis de Lafontaine, les fidèles de Papineau, puis les indépendants, puis les annexionnistes. L'ensemble formait la phalange la plus nombreuse de cette parti du pays. De l'autre côté étaient les conservateurs, qui comprenaient nombre d'Anglais, quelques seigneurs et les bureaucrates, anciens chouayens. M. Ogden les dirigeait.

Pour les fins de la lutte, les conservateurs du Haut et du Bas-Canada s'entendaient; mais ceux du Haut ne songeaient pas à rendre justice à la population canadienne-française, n'y étant pas forcés par leurs amis du Bas.

Les libéraux ou réformistes de Lafontaine et de Baldwin étaient, en principe, favorables à notre élément. Dans la pratique, les sections annexionnistes ou indépendantes de ce parti voulaient un changement de constitution. Les deux chefs demandaient seulement un peu de patience de la part de leurs partisans, persuadés que, sans rien bouleverser, nous arriverions aux réformes nécessaires.

Québec donna, le 24 juin 1842, un bel exemple. On y célébra la Saint-Jean-Baptiste pour la première fois, d'après le plan que Duvernay avait inauguré à Montréal huit années auparavant. Le docteur P.-M. Bardy eut l'honneur de rappeler à nos compatriotes que la fête nationale devait être l'une de nos préoccupations premières. Réunissant toutes les nuances du parti canadien, il fit appel à l'enthousiame, qui est, après tout et avant tout, le grand ressort des actions patriotiques. L'idée de ne pas laisser s'endormir les esprits et de convoquer, en un jour reconnu, le ban et l'arrière-ban des enfants du sol, de leur parler de nos intérêts, de nos gloires, de nos espérances, est comparable au levier que cherchait Archimède pour soulever le monde. Si peu importantes que soient en apparence un certain nombre des branches de la société Saint-Jean-Baptiste, elles retiennent dans la voie des traditions une foule de personnes trop disposées, par des circonstances fortuites, à s'attiédir, à pactiser avec l'indifférence en matière de patriotisme et que le grand jour du 24 juin réveille de leur assoupissement. Il fait bon d'être Canadien, de s'en souvenir, de le témoigner! Ce pays est à nous, mais il est convoité par bien d'autres! Restons sur la brêche — ravivons à point nommé notre courage et nous n'en serons que plus heureux. S'il existait un peuple au monde qui put compter sur la sympathie des étrangers, ce peuple pourrait se passer d'institutions nationales — mais nous ne verrons jamais se produire un fait aussi extraordinaire!

Pierre-Martial Bardy, descendant d'une famille noble très ancienne à Rome; son grand-père s'était établi à Brest, en France et c'est de là que partit, en 1756, un fils de cette famille qui se maria à Québec avec mademoiselle Louise de Canchy. Pierre-Martial, enfant de ces derniers, fit ses études au séminaire de Québec, se livra ensuite à l'enseignement, puis obtint un diplôme de médecin et, en 1834, fut élu député par le comté de Rouville; il prit en chambre une belle position. En 1842 (19 juin) il fonda la société Saint-Jean-Baptiste de Québec qu'il présida avec succès pendant plusieurs années. On lui doit l'achèvement du monument national de Sainte-Foye. Il mourut le 7 novembre 1869, âgé de soixante et douze ans.

C'est en 1842 qui fut signé le traité Ashburton, en vertu duquel une forte partie des terres du Bas-Canada devint territoire des Etats-Unis. La chose parut insignifiante alors. Jamais les habitants du Haut-Canada n'eussent consenti à voir amoindrir leur province de la sorte. Mais à la moindre réclamation des Canadiens-Français, le cri de "rebelles" se fut élevé de nouveau. Tant pis pour l'Angleterre!

La mort de sir Charles Bagot, survenue le 19 mai 1843 fut une calamité pour le pays, car le successeur de cet excellent homme, sir Charles Metcalfe, imbu d'idées qui ne convenaient pas à la situation politique du pays, disposa des emplois sans consulter ses ministres, et ceux-ci donnèrent en conséquence leur démission, le 27 novembre 1843, après quatorze mois d'une administration qui avait été extrêmement fructueuse et populaire dans les deux provinces.

Ce livre n'est pas écrit pour raconter les événements politiques, mais seulement ce qui concerne les Canadiens-Français ; nous nous arrêtons néanmoins à certains faits qui ont eu sur notre élément national une influence notable. La question des emplois est de ce nombre. Si l'on tient compte que, de 1841 à 1866, la population française a presque toujours été, par son chiffre, la première du pays, il faut reconnaitre que le pouvoir ne lui a jamais accordé sa part de l'administration. Durant ce long intervalle 95 Anglais ont été nommés au conseil exécutif, et 44 Canadiens ; 44 Anglais au conseil législatif, et 24 Canadiens ; 58 Anglais dans les bureaux de la capitale, et 30 Canadiens. Le reste en proportion. Dans les charges sujettes à l'élection, les comtés français du Bas-Canada se sont montrés envers les Anglais d'une générosité qui dépasse toute mesure ; cette condescendance ne nous a rien valu de bon.

M. Denis-Benjamin Viger se sépara de M. Lafontaine et, de concert avec M. Draper, forma un cabinet. Ses vues étaient toutes patriotiques, mais ils se trompait en faisant alliance avec les conservateurs. La brochure qu'il publia en janvier 1844, ne lui rendit point la popularité qu'il venait de perdre. Aux élections générales de l'automne suivant, il fut défait dans deux comtés, mais garda son portefeuille — sans aucun droit, bien entendu. En ce moment les partis politiques ne formaient plus que deux corps : les libéraux et les conservateurs : tous deux ralliés au principe du gouvernement responsable, mais chacun l'appliquant à sa manière. Le Haut-Canada travaillé par le gouverneur général, avait élu une majorité conservatrice ; le Bas-Canada restait fidèle aux libéraux avec Lafontaine pour chef.

Dans le nouveau parlement, ouvert le 28 novembre 1844, M. Lafontaine demanda le rappel des exilés politiques. Ces infortunés commencèrent à revenir en 1845. M. Louis-Joseph Papineau était du nombre.

M. Denis-Benjamin Papineau, membre du cabinet Viger-Draper, demanda à la chambre (1844) le rétablissement de la langue française dans les procédés législatifs ; une grande majorité l'appuya, mais l'Angleterre fit la sourde-oreille et ce ne fut qu'en 1848 qu'elle céda enfin, réparant ainsi son injustice de 1840 avec une mauvaise grâce manifeste, peu propre à entretenir son effection parmi nous. Les réformes, arrachées, une par une, au gouvernement de la Grande-Bretagne, depuis 1842 jusqu'à 1847, ne valaient pas à nos yeux cette grave affaire de la reconnaissance de notre langue—et les ministres de Downing street paraissaient

bien le comprendre. En effet, c'est la langue qui caractérise un peuple. Nous en sommes un exemple frappant entre tous. Nos mœurs et coutumes se sont tranformées par l'effet du climat d'abord, ensuite au contact des populations étrangères ; mais nous sommes restés ce que nous étions à cause de la langue. La religion catholique n'est pas notre première sauvegarde, puisque les Irlandais, qui sont partout nos adversaires, ne nous en tiennent pas compte tout en étant catholiques eux-mêmes — mais nous sommes restés catholiques à cause de la langue. Le commerce canadien n'a pas contribué à nous fortifier sous le rapport purement national, puisqu'il est conduit à l'anglaise, mais nous avons conquis notre place dans les comptoirs à cause de la langue. Partout où nous laisserons amoindrir l'influence de notre langue ; partout où nous négligerons de la faire valoir, nous perdrons du terrain. C'est le camp retranché, la ressource suprême, la vieille-garde de notre nationalité. Autour d'elle se concentrent les meilleures phalanges. Elle disparue, nous n'avons plus de drapeau. Soyons des Anglais parlant français comme disait sir George-Etienne Cartier, mais parlons français !

Favorisés par les banquiers d'outre-mer, les Anglais du Canada ont longtemps tenus dans leurs mains tout le commerce du Canada. Vers 1836, quelques Canadiens, M. Joseph Masson, le premier, commencèrent à s'émanciper de cette suggestion. Comme il fallait utiliser des ressources très minces et créer une classe d'hommes qui n'existait pas dans notre milieu, le travail fut lent, difficile, ingrat même. Graduellement, des maisons canadiennes surgirent de place en place — mais le coffre-fort restait au pouvoir des Anglais. On parla de réunir des capitaux, de former une banque. La chose s'exécuta, avec peine et misère. L'argent n'abondait point, d'ailleurs, les comptoirs anglais luttaient savamment contre cette innovation. Nos compatriotes, inspirés par nos adversaires peut-être, ou par ce besoin de se déchirer qui saute aux yeux de tout le monde, ouvrirent trop de banques. Elles ont été en se multipliant jusqu'aujourd'hui et en se nuisant les unes les autres. Cependant, il y a progrès, si l'on compare la situation présente avec celle de 1840 : nous ne sommes plus autant à la merci des étrangers.

En 1844, dit M. Rameau, la population française du Bas-Canada était de 524,307 âmes, ayant augmentée de 144,000 âmes depuis 1831. Si l'on tient compte de 40,000 âmes parties durant ces treize années, pour les Etats-Unis et le nord-ouest, on arrive au chiffre de 184,000 âmes d'augmentation, soit 3.20 par cent par année. " Cette population était ainsi répartie : 198,000 qui habitaient au nord du Saint-Laurent, y compris le comté de Vaudreuil ; 264,000 dans la région riveraine du Saint-Laurent au sud, y compris Montréal et tous les comtés de la rivière Richelieu ; 19,000 dans la région sud-est-est du Canada, composée des townships organisés par le gouvernement anglais et située entre la région précédente et les frontières du Vermont et du Maine (Etats-Unis) ; 43,500 dans la région située à l'extrémité est du Canada, sur l'embouchure du Saint-Laurent et sur le golfe. Quant à la population anglaise, elle se montait à cette même époque, dans le Bas-Canada, à 157,600 âmes ainsi distribuées :—Au nord du Saint-Laurent 49,920 ; principalement dans la ville même de Québec, il y en avait 22,000, dans le comté des Deux-Montagnes 9,000 ; dans celui d'Ot-

tawa 9,000 également ; le surplus, 9,000 environ, était dispersé dans les divers autres comtés. Au sud, 56,404. dont 23,000 à Montréal, 15,000 dans le comté de Beauharnois ; 6,000 dans le comté d'Huntingdon ; 3,000 dans le comté de Rouville ; 2,500 dans le comté de Lotbinière et 4,000 dans celui de Dorchester ; il y en avait à peine 3,000 dans les huit autres comtés. Dans la région du sud-est, où ils dominaient, on comptait 44,436 Anglais ; partout ils étaient en assez grand nombre, mais surtout dans les comtés de Missisqui, de Stanstead et Sherbrooke, où avaient été établis les loyalistes américains, et où se trouvaient à peine quelques Canadiens. A l'est ils n'étaient que 7,740, et ne figuraient en nombre un peu notable que dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé."

Le mouvement d'émigration vers les Etats-Unis commença à prendre des proportions sérieuses en 1830, alors que les nouvelles lois protégeant les manufactures nationales imprimaient déjà aux industries de nos voisins une activité et un développement qui appelaient les bras de l'étranger. Nos jeunes gens s'y précipitèren en foule ; la plupart revinrent après quelques mois de travail, d'autres après quelques années ; il en resta bon nombre qui firent souche ; de nouvelles émigrations allèrent les rejoindre. On s'effraya, parmi nous, de cette perte de nos ouvriers, mais comment arrêter le torrent ? Nous n'avions ni grandes usines ni petites industries. Quelques journalistes, des orateurs se mirent à prêcher la colonisation. Peine inutile ! Ceux qui partaient n'avaient pas le goût du travail des champs ; ils obéissaient à cet instinct aventurier qui caractérise notre race ; ils cherchaient à s'ouvrir des carrières inconnues pour eux jusque là. En peu d'années, on les vit former des groupes, des villages mêmes et se masser dans certains quartiers des villes, de manière à rester ensemble et à se secourir mutuellement. L'esprit d'association se manifesta bientôt parmi eux. Ils voulurent avoir des prêtres de leur langue, des journaux, des cercles particuliers. A notre profonde surprise, ils avaient emporté avec l'orgueil du nom canadien tous les éléments qui constituent la vie nationale. Les voilà donc organisant leurs forces, se comptant et prenant avec courage une place inattendue dans la patrie nouvelle. Les plus hardis allèrent aux élections : les uns en sortirent juges de paix, juges de comtés, d'autres députés aux législatures. Depuis dix ans, ils se font naturaliser et combattent pour eux-mêmes. Dans les lieux où ils sont forts — et c'est dans beaucoup d'endroits — ils reproduisent une image très touchante du Canada français, mêlée à ce nous ne savons quoi qui s'emprunte aux mœurs des Etats-Unis. Ils regrettent la province de Québec, parlent de ses souvenirs, entonnent ses chants populaires, mais ils ne ressemblent pas à des exilés. Pour les empêcher en quelque sorte de s'oublier, la providence leur a procuré la persécution. Ceci est tout récent. Ce qui est encore plus récent c'est le vote qu'ils viennent de donner au parti démocrate (novembre 1884) et qui, au dire des principaux organes de la presse de New-York, a décidé de la victoire de M. Cleveland comme président des Etats-Unis. Un petit peuple qui paraissait destiné à être arraché du sol par la première secousse de l'adversité et qui au contraire va, toujours en s'étendant, jusqu'à s'implanter chez les voisins, n'est pas tout à fait indifférent aux yeux de l'histoire. Si le mouvement des autres races vers l'ouest se continue encore vingt-cinq ans, les Etats de l'est les plus rapprochés du Bas-Canada, ne sauront plus s'ils sont américains ou

canadiens. La forte barrière de colons anglais placée, il y a cinquante ans, entre notre fleuve et le Vermont, le New-Hampshire, le Maine, est traversée de toute part ; nos gens débordent au delà des frontières. Ils avaient double obstacle à surmonter ; le premier n'existe presque plus ; le second est vivement entamé et les défenseurs de celui-ci vont en diminuant de jour en jour. Oh ! quel serait l'étonnement de nos pères s'ils voyaient ce que nous voyons ! Ces ruines de la colonie canadienne dont on a tant parlé, elles recouvraient des germes de vie ! Le Canada français est sorti du tombeau. Lorsque le vent emporte au loin les cendres de notre passé, elles répandent la semence d'un peuple.

Un projet de loi pour indemniser les habitants du Haut-Canada qui avaient souffert des pertes matérielles durant l'insurrection de 1837-38, passa en 1845 ; aussi une loi qui permettait aux censitaires de racheter certaines charges imposées par la tenure seigneuriale. De cette année date aussi notre première loi municipale. On vota des secours aux incendiés de Québec. ([1])

Au mois de novembre 1845, sir Charles Metcalfe fut remplacée par lord Cathcart, commandant des troupes.

M. Viger, toujours cramponné au pouvoir, se voyait attaqué sans relâche parce que les ministres qui représentaient le Bas-Canada n'étaient appuyés que par une minorité dans cette province. Il remit son portefeuille, au mois de juin 1846 et se retira dans la vie privée. Les démarches tentées après cela pour réunir les libéraux et les conservateurs du Bas-Canada n'aboutirent à rien, et lorsque la session de 1847 s'ouvrit, un seul Canadien était ministre : M. D.-B. Papineau. On vit, durant cette session, le cabinet, soutenu par une majorité de deux voix, persister à ne pas accorder justice à nos compatriotes. M. John Neilson, indigné de cette attitude, défendit les Canadiens comme s'ils eussent été ses propres nationaux. Lord Elgin, qui avait remplacé lord Cathcart (janvier 1847) mit fin à cet état de choses en proclamant la dissolution du parlement avant l'époque fixée par la loi. Les élections qui s'en suivirent donnèrent la majorité aux libéraux réformistes. Tout annonçait un retour complet à la politique de 1842-43. A l'ouverture de la session (25 février 1848) M. A.-N. Morin fut élu président par acclamation. Bientôt les ministres déposèrent leur démissiou. MM. Lafontaine, R.-E. Caron, E.-P. Taché, L.-M. Viger, James Leslie, T.-C. Aylwin reçurent les portefeuilles du Bas-Canada. M. Baldwin devenait le chef de l'autre province.

L'une des mesures les plus importantes pour nous qui occupèrent la nouvelle administration avait trait aux terres des cantons de l'Est. Il y avait de ce côté assez d'espace pour former une province. Les Canadiens s'y portèrent en masses dès que l'ancienne législation qui en gênait l'accès eut disparue. C'était encore une victoire pour notre élément, et l'une des plus durables. Prendre le sol c'est tout avoir. Le ministère Viger, simple instrument

([1]) Le 30 juin 1843, le village de Boucherville avait été dévoré par les flammes. Les 28 mai et 28 juin 1845, la ville de Québec avait été presque entièrement détruites par deux incendies. Au mois de mai 1846, le feu consuma les villages de Chicoutimi et de la baie Ha ! Ha ! Le 12 juin le théâtre Saint-Louis de Québec brûla ; quarante personnes y périrent. Au mois d'août, trois cents maisons furent détruites par le feu à Laprairie. Enfin, le château Saint-Louis de Québec devint à son tour la proie des flammes.

aux mains des conservateurs ou tories, ne votait guère d'argent pour aider la colonisation du Bas-Canada ; il en fut autrement sous Lafontaine. Le clergé catholique seconda les efforts de nos ministres.

Il se produisit en 1849 une circonstance inattendue. M. Louis-Joseph Papineau, rentré en chambre, se prononça pour le rappel de l'union des Canadas, contre le gouvernement responsable et se déclara en faveur de la représentation répartie d'après le chiffre de la population. Une brillante jeunesse, les membres de l'Institut Canadien de Montréal, épousait ses idées : il se forma un parti qui en se détachant des libéraux de M. Lafontaine affaiblit d'autant ce dernier. Les rouges, ou libéraux nuance Papineau, dressèrent un programme très avancé pour le temps et dont ils proclamèrent les articles à la tribune, dans leurs journaux, puis à la chambre d'assemblée à mesure que l'un d'eux y pénétrait nommé par le vote populaire.

Le parlement siégeait à Montréal (1849) lorsque M. Lafontaine proposa d'indemniser les habitants du Bas-Canada qui avaient souffert des pertes matérielles durant les troubles de 1837-38. Les conservateurs ou tories se prononcèrent avec violence contre ce projet. Sir Allan McNab se déchaîna de toute sa puissance contre les " rebelles " ; les galeries applaudirent. Il y eut des assemblées par la ville. Les manifestations devinrent inquiétantes. On brûla M. Lafontaine en effigie. Le cri de guerre était " anéantissement des Canadiens-Français." Les partis en vinrent aux mains jusque dans le Haut-Canada. La mesure passa par un vote de vingt-quatre députés anglais unis à vingt-quatre Canadiens, contre vingt-trois Anglais. Le 25 avril, lord Elgin sanctionna les bills au milieu des cris et des provocations des tories ; ces derniers se formèrent ensuite à la porte de la chambre et jetèrent des œufs et des pierres au gouverneur ; puis se ruant sur l'édifice même, il y mirent le feu, alors que les membres étaient encore en séance. Les archives, les bibliothèques, tout fut consumé. Les demeures de M. Lafontaine et de quelques députés furent saccagées ou brûlées. L'émeute dura plusieurs jours. Le gouverneur ne pouvait plus sortir sans être attaqué. Les trois quarts de la population des deux provinces se prononcèrent contre ces actes indignes, qui ruinèrent à tout jamais le parti conservateur ou tory. Les libéraux rouges ou démocrates, avec M. Papineau pour chef, se joignirent à une faction de tories qui penchait vers l'annexion aux Etats-Unis. Sous cette forme se constitua un parti dit libéral qui lutta contre les libéraux de Lafontaine-Baldwin, et jusqu'à 1867 les deux camps s'arrachèren l'un l'autre le pouvoir. L'habilité avec laquelle le parti Lafontaine (plus tard Cartier) résista aux libéraux démocrates, s'empara petit à petit d'une bonne portion de leur programme et se maintint au pouvoir est un fait connu de tout le monde. Lorsque M. Cartier eut fait alliance avec un certain nombre de conservateurs du Haut-Canada, conduits par M. John A. Macdonald, on donna à son parti le nom de libéral-conservateur qu'il garde encore aujourd'hui. Les disciples de M. Papineau, ensuite de M. A.-A. Dorion, continuèrent de se nommer libéraux tout court, ou encore les rouges, pas opposition aux bleus de Cartier.

Lorsque M. Lafontaine se retira de la politique, en 1851, les défauts de l'acte d'Union de 1840 avaient été réparés. Nous ne suivrons pas la marche des chambres dans des matières

essentiellement politiques ou administratives, jusque vers 1860 où les deux grands partis, étant devenus d'égale force, se balançaient tellement que toute législation était impossible. M. Cartier, et M. Dorion, sont les deux principaux Canadiens-Français qui dirigèrent la lutte, l'un contre l'autre, dans la province de Québec, durant cette période, et jusqu'à la confédération. Cette époque si remarquable de notre histoire politique doit à l'élément français une large part de son importance et l'intérêt qui s'attache aux questions débattues.

De 1852 à 1857, MM. A.-N. Morin et E.-P. Taché, ont gouverné la province-unie, de concert avec MM. Hincks et John A. Macdonald.

Garneau avait lancé en 1845 le premier volume de son Histoire du Canada. Le courage national s'était ranimé à la lecture de ces pages honnêtes et patriotiques. Les deux autres volumes eurent un succès immense. Notre peuple avait enfin son livre. Lorsque le commandant Belvèze, envoyé de Napoléon III, se rendit à Québec, avec la *Capricieuse*, en 1855, sa première visite fut pour M. Garneau qui avait révélé le Canada français à son ancienne mère-patrie. Les Anglais venaient de faire alliance avec l'empereur des Français ; ils arboraient partout le drapeau tricolore ; c'est d'eux que nous l'avons reçu et si nous le gardons dans nos cérémonies c'est parce qu'il représente la France actuelle — qui pour nous est toujours la France. Octave Crémazie, poète vigoureux, salua les trois couleurs par des strophes enflammées que chacun de nous se rappelle. La compagnie du Richelieu, fondée en 1845, par M. Sincennes, plaça le drapeau de la France sur ses bâtiments et tous les villages l'imitèrent. Le premier consulat français du Canada date de cette époque. Le monument des Braves, inauguré à Sainte-Foye, eut pour parrains les officiers de la *Capricieuse*. On dinait chez le gouverneur général au chant de nos airs nationaux. M. Cartier entonnait *Vive la Canadienne*, entre la poire et le fromage, tout comme au temps de Louis XV, et se faisait applaudir par les marins français unis aux militaires anglais. Le *Drapeau de Carillon* se mêlait aux accords du *God save the Queen*. Un esprit nouveau flottait dans l'air. Cette alliance des deux couronnes nous valut un regain de souvenirs historiques. Pour la première fois, nos concitoyens anglais encouragèrent l'affection des Canadiens envers la France. En 1870 ils nous en firent des reproches, d'autant plus étranges que nous pensions le moment venu de nous montrer bons Anglo-Français lorsque la France se battait contre l'Allemagne.

CHAPITRE XIII

1857–1866

ABOLITION DE LA TENURE SEIGNEURIALE. — LE CODE CIVIL. — LA DÉCENTRALISATION JUDICIAIRE. — LES PARTIS POLITIQUES. — HOMMES PUBLICS. — DÉPUTÉS CANADIENS-FRANÇAIS, DE 1841 À 1866. — LES CANADIENS-FRANÇAIS COLONISENT. — LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE. — LA LANGUE DES CANADIENS-FRANÇAIS.

L'ABOLITION de la tenure seigneuriale est une œuvre immense qui s'est accomplie avec un calme parfait, au lieu de provoquer une révolution, comme on le prédisait. Les Canadiens-Français s'y trouvaient presque les seuls intéressés. Le débat a pris ce caractère particulier qu'il a suivi la marche des choses, à mesure que l'application des premières idées adoptées par les chambres a démontré que l'on avait plus ou moins bien saisi la question. Une première loi en 1845, ouvrit la porte à la réforme de quelques vieux abus ; un bill très élaboré, en 1854, créa la cour spéciale qui devait rendre jugement après avoir examiné certains cas à la lumière d'un principe posé par le législateur ; enfin, en 1859, un troisième acte compléta les deux premiers et les travaux de la commission furent poursuivis jusqu'à 1862 avec un plein succès. C'est donc graduellement que s'est opéré le rachat des droits des seigneurs. Trois classes de privilèges existaient. Les uns, tels que ceux des cours d'eau non navigables, furent abolis sans indemnités, comme étant des abus dont souffraient sans raison les habitants. D'autres, les lods et ventes et la banalité par exemple, furent évalués en argent, d'après le rendement annuel et on dit à chaque seigneur : “ voilà la proportion qui vous revient à titre de capital ; consentez à en recevoir la rente du gouvernement, à six pour cent, ou si mieux vous aimez nous vous donnerons la somme totale en paiement définitif.” Ce rachat couta au trésor dix millions de piastres. Alors, les habitants n'eurent plus d'autres obligations à rencontrer vis-à-vis de leurs seigneurs que les cens et rentes, regardés de tout temps comme légitimes puisque le colon avait pris sa terre sans la payer. Un cadastre fut éta-

bli constatant le chiffre que représentait chaque rente capitalisée, et on dit aux habitants : “ payez selon la coutume, la petite somme annuelle, ou si mieux vous aimez, versez au seigneur telle somme qu'il sera obligé d'accepter et qui vous libérera à jamais.” En règle presque générale, les cultivateurs n'ont pas voulu s'acquitter du capital, de sorte qu'ils continuent de payer la rente, d'ailleurs très minime, imposée par les anciennes lois françaises. Au milieu des pourparlers qui ont régnés dans tout le pays, de 1845 à 1863, sur cette question délicate, il ne s'est pas manifesté de désordre, sauf un charivari dirigé contre un seigneur qui se montrait exigeant.

M. Cartier conçut en 1857 l'idés de fondre dans un code unique les lois civiles qui regissaient le Bas-Canada et dont le grand nombre constituait un fouilli dans lequel se perdaient les avocats. Il eut à soutenir une lutte formidable pour arriver à son but. Notre code est l'un des plus parfaits qui existent et le public s'en trouve aussi bien que de la décentralisation judiciaire qui de 1849 à 1858 souleva tempête sur tempête. Un autre bill de M. Cartier introduisit les lois françaises dans les cantons de l'Est, faisant cesser l'anomalie qui résultait de l'existence de deux sortes de lois, car jusque là les tribunaux avaient eu reconrs à volonté aux lois anglaises ou françaises.

Pour répondre aux besoins de la justice M. Cartier fit passer (1857) son bill de décentralisation qui donna lieu à des débats acharnés et savants. A cette époque, l'auteur de tant de mesures importantes était devenu l'homme de la situation. M. John A. Macdonald forma avec lui une administratien dans laquelle M. Cartier, joua le rôle principal ; tous deux se sont maintenus au pouvoir jusqu'à 1873, sauf quelques interruptions de courtes durée, causées par les victoires des libéraux en 1858, 1862-1863. Ce long règne d'un même parti atteste ou de l'habilité de ceux qui la dirigeaient ou d'une conformité d'idées bien complète avec les deux provinces. On prétend que la clef de voûte du parti conservateur (les bleus) durant ces quinze ou seize année a été constammont dans la main des Canadiens-Français, dont la fidélité à leur chef renversait sans cesse les combinaisons du parti anglais jaloux de John.-A. Macdonald, ou des rouges, réformistes, grits, libéraux, démocrates et autres qui luttaient contre ce dernier et contre Cartier. Toute une phalange d'hommes de talent supportait M. Cartier. Son adversaire, M. A.-A. Dorion, était également bien secondé. Pour nous qui ne voyons dans l'histoire que la part réservée à nos compatriotes ce fait est un sujet d'orgueil légitime. A la grande école où se débattaient les intérêts d'un vaste pays, les Canadiens-Français ont su briller autant que les meilleurs Anglais. Point d'infériorité. Même puissance intellectuelle, même abondance de renseignements, même éloquence. Si nous étions perdants à la comparaison, chacun de nous en serait profondément humilié — mais parmi ceux qui nous ont mené la guerre, nulle parole digne d'attention ne s'est élevée pour se plaindre de notre faiblesse sous ce rapport. Il est acquis à la vérité historipue et reconnue pne nous ne sommes inférieurs à nul race et même pue l'adresse si nécessaire eu politique, est un don ajouté à notre tempéramment.

Antoine-Aimé Dorin, né à Sainte-Anne de la Pérade, le 7 janvier 1818, d'une famille établie depuis cent trente ans à cette époque, fut admis au barreau en 1842. Il faisait partie

de cette phalange de jeunes gens qui en 1854 entra dans la politique portant un nouvel étendard et qui a été combattue avec autant de vaillance qu'elle en mettait elle-même à faire adopter ses idées. Doué du talent de la parole, s'exprimant avec éclat et précision, appuyé sur des études légales très fortes, il acquit du premier coup le droit de se faire écouter par la chambre, où il était devenu chef de parti dès son arrivée. En 1858, il prit le portefeuille des terres de la couronne dans le cabinet Brown-Dorion ; en 1862, celui de secrétaire provincial dans l'administration S. Macdonald-Sicotte. En mai 1863 il devint premier ministre du Bas-Canada. " Il était assuré, dit M. L.-O. David, du dévouement et de l'admiration de ses partisans et possédait le respect et l'estime de ses adversaires politiques... Il a eu le malheur d'être chef d'un parti qui n'a pas compris son temps et a montré plus d'ardeur et d'enthousiasme que d'habileté."

George-Etienne Cartier avait été élu la première fois en 1848, à l'âge de trente-trois ans. Ancien partisan de Papineau, homme de lutte, stratégiste consommé, il ne traitait rien en amateur et y allait de tout son esprit, de tout son corps, Moins agréable orateur que M. Dorion, il dépassait celui-ci par la vigueur surprenante de sa parole et de ses agissements. C'était un lion toujours remuant, dévorant, fatiguant et jamais indécis. La confiance qu'il inspirait à ses partisans était illimitée, aussi l'escomptait-il ! Sa bonne humeur corrigeait ses élans les plus fougueux, et c'est pourquoi on ne le craignait pas, et on aimait à le suivre. (1)

Etienne-Pascal Taché était un homme d'une énergie indomptable. Il s'était formé à la fois dans les livres et par la vie pratique. La force de son caractère, ses connaissances, sa droiture, en imposaient aux deux côtés de la chambre. Il parlait avec calme, mais comme en contenant sa fougue naturelle. Il mourut premier ministre, décoré, envié et respecté.

Joseph Cauchon — grand liseur, écrivain brutal, polémiste redoutable, très écouté en chambre, mémoire prodigieuse qui lui vaut une bibliothèque ouverte, sachant se servir des hommes en les prenant par leur côté faible, peu cérémonieux, attaquant sans préambule et ripostant par des coups de maître, jamais à bout d'arguments et logicien serré, on ne peut dire qu'il se soit attiré l'affection de ses collègues, mais il a constamment pesé par sa valeur personnelle dans le monde politique. Formant comme un parti à lui seul, il n'a pris que çà et là le commandement d'un certain nombre de députés.

Charles-Joseph Laberge était par ses études légales, sa facilité de parole, la souplesse de sa plume, la droiture de son caractère, l'un des meilleurs champions du parti libéral. Descendu un jour du banc judiciaire, il rentra dans le journalisme et y termina sa carrière, entouré de la considération générale.

Jean-Baptiste-Eric Dorion, rédacteur de l'*Avenir* et du *Défricheur*, membre du parlement, colonisateur et pionnier de la forêt, fut le cerveau du parti rouge. Chez lui la lame usa le fourreau, car son physique ne répondait pas à l'ardeur de son âme. La plupart des idées " avancées " qu'il sema durant sa carrière sont devenus des choses communes à chacun de

(1) Sa statue, exécutée admirablement, en bronze, par notre compatriote M. L.-P. Hébert, vient d'être placée à la droite du parlement, Ottawa.

nous. Trop attaché à l'école de M. Papineau, il ne voulait connaître que le combat, aussi l'occasion lui a-t-elle manquée pour exercer ses talents dans l'administration.

Joseph-Edouard Turcotte, un Mirabeau, sorti des rangs des patriotes de 1830 et qui tour à tour pencha, selon les élans de son indépendance, vers les conservateurs et du côté des libéraux. Il a présidé la chambre avec une grande dignité. Simple membre, on l'écoutait à l'égal d'un ministre. Le peuple raffolait de ses discours.

Thomas-Jean-Jacques Loranger, avocat éminent, orateur de première volée, homme d'esprit par dessus tout, et bon écrivain, fut durant nombre d'années l'une des lumières de la chambre. Il est aujourd'hui juge en retraite et président général de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Joseph Papin, orateur puissant, libéral convaincu, adoré de la foule, dressa un moment sa haute taille parmi les représentants du peuple et s'acquit un renom qui, après trente ans, ne s'efface pas de la mémoire des Canadiens.

Hector-Louis Langevin, avocat, journaliste, maire de Québec, député, ministre, est un travailleur qui n'oublie rien et qui surveille les affaires du pays d'un œil actif. Après avoir été sous M. Cartier un lieutenant précieux, il devint chef du parti en 1873, à la mort du regretté baronnet. Comme Lafontaine, Belleau, Taché, Dorion, Cartier, M. Langevin a été décoré par la reine en reconnaissance de ses services. Il est du nombre des Canadiens les plus en vue dès que l'on mentionne les plus imminents de ceux-ci.

Narcisse-Fortunat Belleau, avocat, livré de bonne heure à la politique, homme de conseil, très apprécié, a toujours siégé au conseil législatif. Il a été premier ministre et c'est sous son gouvernement que débuta la confédération. Gouverneur de Québec, il a renoué la chaîne des hauts fonctionnaires de sang français brisée depuis 1760.

Luc Letellier de Saint-Just, l'un des champions les plus respectés du parti libéral, a siégé dans la chambre basse, le sénat et a été ministre fédéral avant que d'être gouverneur de Québec. Les luttes auxquelles son nom est mêlé sont des pages d'histoire encore brulantes et que nous n'avons pas mission de commenter. La célébrité de l'homme suffit pour notre travail qui enregistre les Canadiens de marque.

Voici les noms des Canadiens-Français qui ont siégé dans la chambre d'assemblée sous l'Union. Les chiffres indiquent la date de la première élection de chacun d'eux :

1841 : A.-M. de Salaberry, A.-G. Ruel, J.-M. Raymond, H. Des Rivières, Et. Parent, A. Turgeon, A.-C. Taschereau, F.-A. Quesnel, J.-B.-I. Noël, R.-J. Kimber, A.-M. Delisle, A. Cuvillier, J.-G. Barthe, E.-P. Taché, D.-B. Viger, L.-H. Lafontaine, T. Bouthillier, A.-N. Morin, J.-E. Turcotte, A. Berthelot ; 1842 : D.-B. Papineau, L.-M. Viger, P.-M. Bardy ; 1843 : P. Beaubien, T. Franchères, A. Jobin, J. Chabot. L. Lacoste ; 1844 : P.-E. Taschereau, L. Rousseau, A.-P. Méthot, B.-H. Lemoine, J. LeBouthillier, J.-P. Lantier, F. Désaulniers, C.-C. de Bleury, L. Guillet, J. Laurin, P.-J.-O. Chauveau, J. Cauchon ; 1845 : J.-A. Taschereau, M.-P.-D. de Laterrière ; 1847 : F. Lemieux, C.-F. Fournier ; 1848 : T. Sauvageau, F.-X. Méthot, P.-C. Marquis, F.-M. Léveillé, L. Letellier, N. Dumas, A.-J. Duchesnay, P. Davignon, L.-J. Papineau, J.-C. Taché, A. Polette, T. Fortier, J.-B. Mongenais, G.-

E. Cartier ; 1851 : J.-B. Varin. U.-G. Tessier, D. Le Bouthillier, O. Leblanc, A.-N. Gouin, P.-B. Dumoulin, H. Dubord, J.-N. Poulin, M.-F. Valois, T. Marchildon, L.-V. Sicotte, J.-H. Jobin, J.-C. Chapais ; 1854 : J.-B. Daoust, A.-A. Dorion, J. Dufresne, P.-G. Huot, L.-L.-L. Désaulniers, T.-J.-J. Loranger, B. Dionne, O.-C. Fortier, P. Labelle, C.-J. Laberge, J. Laporte, J.-E. Thibeaudeau, N. Casault, W.-H. Chaffers, N. Darche, C. Daoust, J.-B.-E. Dorion, P.-E. Dostaler, J.-B. Guévremont, L.-H. Masson, J. Papin, J. M. Prevost, J.-O. Bureau, T. Brodeur, J. Blanchet ; 1855 : F. Evanturel ; 1856 : G.-H. Simard ; 1857 : M.-G. Baby, L.-S. Morin ; 1858 : L.-H. Gauvreau, R.-U. Harwood, J.-F. Sincennes, E.-U. Piché, D.-E. Papineau, C. Panet, G. Ouimet, D.-A. Coutlée, C. Simon, G. Caron, T.-Z. Tassé, H.-L. Langevin, M. Laframboise, J. Gaudet, L.-B. Caron, F. Bourassa, L. Archambault, J.-O. dreau, Beaubien ; 1861 : J.-L. Martin, J.-B.-J. Prevost, A.-E. Kierskowski, A. Gagnon, J. Beau-M.-W. Baby, A. Archambault, H.-E. Taschereau, G. Sylvain, T. Robitaille, J.-J. Ross, E. Remillard, J. Poupore, L. Labrèche-Viger, H.-G. Joly, M. Fortier, A. Dufresne, P. Denis, C. de Cazes, J.-D. Brousseau, C. de Boucherville, J.-G. Blanchet ; 1862 : P. Benoit ; 1863 ; N. Hébert, Is. Thibaudeau, R. Raymond, J.-B. Pouliot, A. Pinsonneault, J.-F. Perreault, A.-H. Paquet, C. Lajoie, M. Houde, A.-C.-D. Harwood, F. Geoffrion, S. Coupal, H. Corneiller, J.-H. Bellerose ; 1864 : G.-G. Gaucher ; 1865 : P.-A. Tremblay, C. de Niverville.

Aux deux extrémités de la province du Bas-Canada, nos compatriotes avaient commencé, vers 1840, à se diriger du côté du nord. La vallée du lac Saint-Jean, encore inoccupée, attirait les colons du district de Québec. Ceux du district de Montréal remontaient la rivière Ottawa, dont les terres appartenaient aux Anglais, aux Ecossais et aux Irlandais. La marche des Canadiens, dans ce dernier territoire, a donc été une véritable conquête puisqu'il leur fallait refouler ou écarter ou éviter une population étrangère qui se croyait pour toujours maîtresse de la contrée. Le district central, celui des Trois-Rivières, se porta à la même époque, vers les cantons de l'Est. Tels sont les trois mouvements principaux de nos gens, à l'intérieur de la province et qui répondirent à l'arrivée des nombreux émigrants expédiés d'Angleterre dans le Haut-Canada. Il y a eu cependant durant la même période, une quatrième branche canadienne établie sur la rive droite du fleuve, entre Québec et Rimouski, et pour n'avoir pas été autant remarquée que les autres, elle n'en a pas moins son importance de nos jours. Les anciennes seigneuries de cette région prirent tout à coup un développement nouveau et nos colons commencèrent à s'approcher du Nouveau-Brunswick où les Acadiens, nos frères par le sang et par la langue, étaient restés isolés et comme perdus au milieu des établissements anglais. C'était la prélude de l'union de cette province avec le Canada. Lorsque, après la confédération, le chemin de fer Intercolonial eut été complété, on vit avec surprise qu'il traversait un pays partout occupé par l'élément français.

Donc, vers, 1866, dans le nord-est de la province, dans les cantons de l'est, sur la ligne de l'Ottawa. les Canadiens envahissaient partout le terrain. Ce qui avait été anglais, ou qui était resté pays sauvage, devenait canadien. La langue, la religion, les lois, les coutumes marchant avec nous, il s'opérait une transformation visible, rapide, irrésistible au profit des Canadiens, car, en ce temps, on disait encore *Canadien*. Les autres nationalités se faisaient

gloire d'être anglaises. Le mot composé *Canadiens-Français* date de la présente génération, parceque les *Anglais* ont enfin adopté l'idée que ce pays du Canada n'est point l'île de Robinson. Pour nous désigner maintenant et ne pas nous confondre avec ceux qui parlent l'anglais de préférence, on dit Canadiens-Français — *French-Canadians.*

Sous le rapport de l'instruction et des talents littéraires, le progrès était de tous les jours. Après 1850, la tranquillité résultant du réglement des questions politiques fondamentales, avait activé chez nous l'amour des livres. Nos écrivains abordèrent une foule de sujets négligés jusque là. Nous eûmes des articles, des brochures, des volumes dans tous les genres. La Société Historique de Montréal, fondée (1857) par M. Jacques Viger, a ouvert un champs tout nouveau aux études historiques. Sir Louis-Hyppolite Lafontaine y a beaucoup travaillé ; M. l'abbé Hospice Verreau également. Plusieurs journaux très bien rédigés commencèrent à paraître vers 1858-64. L'instruction publique se développait avec ardeur. Les *Soirées Canadienues* virent le jour en 1860 ; le *Foyer Canadien* en 1863 ; la *Revue Canadienne* en 1864, et d'autres publications très remarquables pour un jeune pays. Crémazie publiait ses plus belles pièces. Fréchette et Lemay se montraient ses dignes émules. Gérin-Lajoie écrivait *Jean Rivard.* L'abbé Casgrain lançait coup sur coup d'excellents ouvrages, très bien reçus. Chauveau rédigeait avec bonheur le *Journal de l'Instruction Publique.* Fabre donnait au style du journalisme la forme littéraire de la jeune France qui lui avait manqué jusque-là. J.-C. Taché composait des récits pleins de souvenirs historiques et enlevés avec une verve toute française. Enfin une pléïade de jeunes gens s'exerçaient dans les revues et les journaux, comme pour rassurer les anciens qui avaient quelque peu redouté de voir la politique absorber toutes nos intelligences.

Entre Bibaud qui est assez peu renseigné sur les origines de la colonie ; Faillon qui fait tout remonter à Montréal ; Charlevoix trop sec et arrêté à 1725 et d'ailleurs peu répandu ; Garneau dont l'esprit effarouche certaines personnes, M. l'abbé J.-B.-A. Ferland crut qu'il y avait place pour un ouvrage bien nourri de détails et particulièrement favorable au clergé. Son premier volume, qui se termine à l'année 1663, est bien fait et se lit avec plaisir. La mort a surpris l'auteur (8 janvier 1864) avant qu'il eut eu temps de mettre au net ses notes allant jusqu'à 1760, de sorte que ce second volume est assez peu exact, mais on ne lasse point de le consulter avec profit. Ceux qui dirigent l'instruction publique l'ont partout recommandé à la jeunesse de préférence à Garneau — cependant Garneau est et restera notre historien national. Il est plus large d'idées que M. Ferland, son livre est mieux ordonné, et il nous amène jusqu'à 1840 — quatre-vingts ans plus loin que l'autre.

L'attachement que les Canadiens-Français ont montré jusqu'ici pour leur langue donne lieu d'espérer que nous ne les verrons jamais la mettre en oubli. Un écrivain, qui a beaucoup voyagé, disait : " Savez-vous en quel pays on parle le meilleur français ? Je vais vous le dire : chaque province de France prétend avoir droit à la palme, à cet égard. Paris, qui n'a pas qu'un langage, mais qui en a cent, ne veut pas souffrir de rivalité. Les Suisses sont très fiers de parler le plus pur français du monde. Leur prétention est cependant balancée par les Belges, qui se piquent d'avoir atteint la dernière limite du genre. Dans l'Amérique du Sud, la

colonie importante de la Plata n'entend aucunement qu'on l'accuse de faiblesse sous ce rapport — et voilà le Canada qui entre en lice! Comment démêler la question?" Eh! tant mieux, cela prouve au moins que la famille française est grande! Quant au procès, qu'il aille sans être vidé, jusqu'à la fin des temps : nous tâcherons de nous surpasser les uns les autres — ce qui nous permettra de nous corriger, car nous ne sommes pas encore parfaits.

Il est de mode aujourd'hui, parmi les Anglais surtout, de nous reprocher notre accent. A cela, nos écrivains, répondent par des pages sans réplique; le français s'y trouve, avec son poids, sa rectitude, son allure, son trait inévitable. "Ceci, objecte-t-on, est affaire de plume; écrire n'est point parler; votre accent diffère de celui de Paris." Il n'est pas parisien, parceque, dans le sens que l'on attache à ce mot, nous n'en voulons pas. Qu'est-il donc? il est canadien. On accorde que les provinces de l'ancienne France avaient et ont encore chacune son accent. Nous refuserait-on d'avoir créé un accent nous aussi, dans cette province du Canada qui est un démembrement de la vieille France et qui n'a rien emprunté aux variations du langage français depuis tantôt un siècle et demi?

Le préjugé joue dans ce monde un grand rôle. La plupart des Français qui nous visitent, entendant des sons qui rappellent la Normandie, concluent, sans examen, que nous parlons "un jargon normand qui a gardé tout l'accent du terroir" selon M. Duvergier de Hauranne. Le mot "jargon" dépasse la mesure. Nous n'avons ni Bretons bretonnant, ni Gascons gasseconnant, ni grasseyeurs, ni chanteurs de phrases. Cet accent du terroir normand se réduit à fort peu de chose. Il n'en est pas moins vrai que celui qui règne ici est plus rapproché du normand que de tout autre. Après lui, vient celui du Poitou et du pays de Chartres. Nous n'avons rien qui ressemble au langage des Jerseyais, quoiqu'en dise M. Ampère.

Il faut se rappeler que notre principal groupe de colons fondateurs n'était pas originaire de la Normandie — mais que le premier seulement venait de cette partie de la France. L'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, l'Angoumois, le pays de LaRochelle nous ont envoyé des masses d'habitants. Au nord, la Normandie, la Picardie, le Perche, le Maine, les environs de Laval, Nantes et Chartres, ont commencé le mouvement d'émigration vers le Canada; Paris y a fortement contribué. Depuis deux cents ans que notre principal noyau est fixé au Canada, nous n'avons pas connu les changements et les nouveautés que la France littéraire ou plutôt celle des salons, a introduites dans le langage. La parenté, la filiation directe de notre langage sont établies par mille preuves à la portées de tous. S'en suit-il que nous parlons tont-à-fait comme les Normands? Non. L'accent du nord de la France se reconnait chez nous instantanément, mais nous nous exprimons avec plus de pureté que nos cousins de là-bas.

Les Canadiens-Français prétendent-ils que leur population présente la merveille de l'uniformité du langage et de l'accent? Mais oui! Rien de plus facile que de le constater. De Gaspé au Détroit, et sur les bords du Mississipi et dans le nord-ouest et la Nouvelle-Angleterre, il est partout le même. Comment expliquer un fait si étrange? Tout naturellement. Il remonte aux débuts de la colonie; il suit ses développements et les phases de son histoire.

A Paris, le bon théâtre sert de modèle au langage, ou du moins il est reconnn comme la meilleure école. Y admet-on les accents de province? Jamais. Un acteur qui a "un accent" est obligé de l'abandonner pour apprendre à parler franc. Ni les fantaisies des idiomes parisiens, ni les capricieuses intonations du midi, de l'est ou de l'ouest ne sont tolérées dans la "maison de Molière." Et quand l'acteur a dépouillé le vieil homme, quand enfin la scène s'ouvre pour lui, il est étonnant de voir combien son accent se rapproche du nôtre. Ceci est tellement vrai que les Canadiens se font comprendre sans peine dans tous les pays du monde où l'on parle français et dans toutes les parties de la France où un acteur français peut se faire entendre — ce qui n'arrive pas partout.

Loin de nous l'idée que tous les Canadiens possèdent leur langue à la perfection ! Il y a des nuances à observer. Entre l'homme de l'art et le premier venu, la distance est sensible. Aucune nation ne peut dire avec raison que toutes ses classes parlent également bien. Mais où a-t-on vu un Français qui ait éprouvé la moindre difficulté à nous comprendre ? Que ce même Français passe dans une autre partie du globe, combien de fois sera-t-il mis à *quia* par de soi-disants Français ? Plus souvent qu'il ne se l'imagine.

Ainsi, point de patois parmi nous. Chacun des mots dont se servent les Canadiens-Français, de n'importe quelle classe, se retrouve dans le dictionnaire de l'Académie. Inutile d'expliquer que les finesses du beau langage ne sont pas plus comprises dans nos campagnes que chez les paysans de France — et encore, sur ce point, nous ne craignons nullement la comparaison. Nous avons notre accent. Est-il parfait ? Non, assurément, mais il est clair et net. Reprochons-lui son manque d'expression, une allure molle, presque dolente. Les mots subissent trop une note uniforme dans notre bouche. Pourquoi ne dirions-nous pas : " notre accent ", puisque des étrangers qui ne savent ni le français moderne ni surtout le français de Montaigne et de Rabelais parlent du " patois canadien " ? Lorsque un Anglais a dit que les Canadiens n'ont pas l'accent parisien, il croit avoir fait une découverte et nous donner une leçon ! L'accent parisien ! mais c'est tant mieux si nous ne l'avons pas ! La grande capitale fait à juste titre l'admiration du monde ; il s'en faut toutefois que le peuple y parle bon français : l'argot, le chantonnement, les phrases brisées, les mots de pure convention y pullulent. L'horreur de l'accent a fait naître à Paris un accent impossible. Les Canadiens n'imitent pas ces fantaisies. Un pasteur protestant, M. James Roy, qui a vécu en France, écrivait dernièrement : " Au point de vue philologique, le français du Canada est plus pur que celui de Paris... Tant par les expressions comparées que par la prononciation, il est facile de voir que le français du Canada n'est pas une corruption de celui de Paris... Si l'idiome canadien n'est pas toujours grammatical, c'est plutôt à cause du changement d'opinion survenu parmi les grammairiens de l'ancienne France que par suite d'altérations produites au Canada." Il est de fait que nous avons conservé et non modifié notre langue. Les Anglais qui nous entourent, et qui ont toutes les occasions d'apprendre le français, qui brillent par leur ignorance de cette langue et qui néanmoins nous taxent de jargonnement, sont-ils en état d'exprimer une opinion de quelque valeur sur ce sujet ! Notre orgine française les prédispose à nous dénigrer, voilà tout.

CHAPITRE XIV

1867-1880

FUSION DES PROVINCES ANGLAISES DE L'AMÉRIQUE DU NORD. — L'AVENIR DE LA CONFÉDÉRATION. — LES CANADIENS-FRANÇAIS.

UNE idée n'est jamais neuve en politique. Il y a toujours un homme qui l'a émise cinquante ans ou un siècle avant vous. Ainsi le projet de confédérer les provinces anglaises de l'Amérique du nord existait en 1815 ; on le sent bien en lisant le livre de Bouchette. Lord Durham (1839) en dit un mot. En 1850 la *ligue* ou parti politique composé de conservateurs tories la posait comme fond de son programme. Le moment devait venir où l'étude de cette théorie rencontrerait partout la bonne volonté des hommes d'action. Les trois provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard avaient désigné une commission dans ce but, en 1864, lorsque les délégués des deux Canadas se rendirent chez eux et proposèrent de fondre ensemble les deux projets, de manière à exécuter en grand ce que l'on cherchait à faire en petit sur deux points éloignés l'un de l'autre. De prime abord, le projet souriait à chaque province, mais en même temps les groupes faibles, les minorités, craignaient d'y perdre pour leur compte particulier. L'Europe était pleine de ces théories d'agglomération ; là aussi les petits peuples tremblaient de se voir absorber. Chez nous, comme là-bas, les discussions roulèrent sur des questions d'intérêts secondaires comparés au plan général, que peu de personnes combattirent, tant celui-ci paraissait avantageux à la masse une fois réunie. Pour nous, Canadiens-Français, nous redoutions de voir s'amoindrir et peut-être disparaître notre nationalité. Dejà, avant 1860, plusieurs écrivains avaient fait l'observation que les groupes anglais de nos deux provinces variaient avec une étonnante facilité dans leurs sentiments politiques : tantôt conservateurs, tantôt réformistes, tandis que les habitants du Bas-Canada tenaient au même parti avec une persistance exem-

plaire. C'est que, parmi nous, toute nouveauté comporte un danger. Etant les moins forts numériquement, nous nous tenons sur le qui-vive, la sage réserve, mais nous ne repoussons pas les offres de nos voisins : toute proposition mérite d'être examinée, comme toute question est digne d'une réponse.

La représentation parlementaire calculée d'après le chiffre des électeurs était le rêve de plusieurs de nos députés, en 1842, mais M. Etienne Parent, avec cette justesse de vue qui caractérise ses articles, avait dissuadé nos compatriotes de réclamer ce droit : " Le jour viendra, et tout prochainement, disait-il, où le Haut-Canada, recevant l'immigration des îles britanniques, comptera autant d'habitants que nous et peut-être davantage ; ne créons pas un précédent qui tournerait contre nous." La prévision du journaliste s'est vérifiée : en 1860 la province supérieure renfermait autant d'habitants que le Bas-Canada, et M. George Brown, qui demandait alors la répartition des votes parlementaires d'accord avec le nombre des électeurs, tendait manifestement à l'absorbtion de l'élément canadien-français, parce qu'il entrevoyait le jour où la population de sa province dépasserait en nombre celle du Bas-Canada et cela est arrivé, mais en dépit de ses calculs, les Anglais d'Angleterre ont tout à coup cessé (vers 1868) de s'établir parmi nous : les colonies du sud, qui venaient de s'ouvrir, les tentaient beaucoup plus ! Nous sommes restés avec nos ressources, face à face : c'est assez dire que la force d'expansion des Canadiens-Français doit être victorieuse dans une lutte de ce genre.

L'erreur du Haut-Canada fut de croire qu'il réduirait la députation canadienne-française à l'insignifiance, à l'aide d'une chambre composée principalement de nationalités étrangères à la nôtre. Le contraire arriva. Cette minorité, compacte et bien guidée, possède la balance du pouvoir. Aussitôt après 1867, on s'en aperçut à l'ouest et à l'est. Jusqu'à cette date, nos journaux n'étaient pas cités par la presse de langue anglaise ; leur existence n'était pas même connue des lecteurs. Depuis lors on les consulte, on les commente, et ceci joint aux surprises des votes parlementaires, a fait plus parler de nous en Amérique depuis quinze ans que durant tout le siècle antérieur à la confédération.

Lorsque vint le moment de décider si nous aurions ou non un changement dans la forme de l'administration politique, c'est à dire si la confédération des provinces se ferait ou ne se ferait pas, les habiles firent entendre au clergé catholique de la province de Québec que, sous le régime proposé, son influence à lui, le clergé, redoublerait. Il le crut, parla en faveur de la confédération, l'obtint, et il se trouve satisfait du résultat. Si, demain, on nous demande de voter l'union législative et qu'on persuade au même clergé de l'accepter pour le même motif, il l'acceptera, C'est lui, sans aucun doute, qui a fait pencher la balance, dans notre province, en faveur de la confédération. C'est lui qui parlera le plus haut et avec le plus de chance de succès si l'on nous appelle à modifier la situation actuelle. En ce cas, il se guidera d'abord sur ses propres intérêts, ensuite il s'efforcera de donner à ses démarches un sens national. Depuis les jours de Mgr Plessis, sa politique n'a pas variée. Le clergé tient les fils de l'opinion publique et soigne ses intérêts avant tout.

Ainsi donc, le Haut-Canada a été amené à la confédération par le désir de mettre à quia l'élément français ; le clergé catholique du Bas-Canada a accepté le pacte dans l'espoir d'étendre son influence ; les districts avoisinant la mer ont voulu contracter mariage, croyant qu'il serait avantageux de s'allier à une famille entreprenante et bien vue de l'Angleterre.

Certes ! personne ne conteste le développement du Canada depuis 1867. Nous sommes tous enthousiastes de ses progrès. L'idée était juste et grande. Elle n'a pas répondu exactement aux désirs du Haut-Canada puisque la race française n'y a point trouvé son tombeau, mais dans l'ensemble cette province a lieu de se féliciter de la part que lui fait l'administration fédérale.

La cession des territoires de nord-ouest, faite par la compagnie de la baie d'Hudson au Canada, avec l'assentiment du cabinet de Londres, paraissait devoir s'accomplir sans obstacle. On vit bientôt que la population de la rivière Rouge, le groupe principal des colons de cette contrée, n'avait pas été consultée et qu'elle entendait poser ses conditions dans un arrangement de cette nature. Du coup, on la qualifia de rebelle. Le Canada traitait les habitants du nord-ouest avec le sans-gêne que l'Angleterre avaient jadis manifesté envers nous. Louis Riel, enfant du pays, s'empara de la situation et rédigea une "liste des droits" de ses concitoyens qui entraîna l'adhésion de la plupart de ceux-ci. Il y eut une lutte (1870) entre le Canada et le Manitoba ou rivière Rouge. Riel, allant trop loin, perdit l'occasion d'être le médiateur reconnu des deux puissances en conflit. La prise d'armes dont il fut le chef n'était pas aussi complétement française qu'on le dit. Bien des colons, Ecossais et Anglais, marchaient sous son drapeau qui était canadien. Le parlement d'Ottawa comprit la "liste des droits", l'incorpora dans une loi organique et fonda la province dite de Manitoba. Au moment où ce bill passait par les deux chambres, à Ottawa, Riel n'avait pas encore désarmé. preuve que l'on adoptait ses vues, malgré qu'on parlât de rebellion — et malgré les actes de violence dont ce chef populaire s'était rendu coupable.

Les annexions de la Colombie-Anglaise et de l'île du Prince-Edouard vinrent ensuite. D'un océan à l'autre, le Canada fit reconnaître son empire. Le Dominion [1] construisit des chemins de fer — surtout celui du Pacifique — et prit place parmi les grands pays. Le jour n'est pas loin où la Grande-Bretagne le regardera plutôt comme un auxiliare que comme une colonie dépendant de ses bonnes grâces. Dans cette situation nouvelle, il nous suffit que la nationalité française soit sauvegardée. Un pays jeune ne saurait rien craindre de l'avenir si la balance du pouvoir réside dans la volonté du peuple, d'un peuple comme le nôtre qui sait parfaitement ce qu'il lui faut et qui ne se passionne que pour la justice.

La constitution actuelle du Canada n'est pas parfaite, dit-on. Sans doute ! Nous la corrigerons du jour au lendemain, à mesure que ses défauts nous embarrasseront. Si quelqu'un n'est pas content qu'il le dise — et si la majorité est de son avis, le changement demandé s'opérera. Telle est la sagesse de notre population, qu'elle parle anglais ou français. Nous

[1] C'est le terme employé par Bouchette (1815) lorsqu'il parle des deux Canadas et des provinces maritimes réunies. Le mot, en lui-même, n'était pas neuf, mais appliqué à notre situation, il est assez curieux après soixante et dix ans.

nous administrons sons un compromis — chacun y a mis du sien — personne ne songe à briser l'arrangement. L'imprévu est prévu. En toute circonstance il y a moyen d'en appeler au sens politique de nos représentants—et ceux-ci n'ont pas besoin de révolutionner le pays pour produire des modifications acceptables. Il n'est pas même possible qu'un parti domine en Canada par ses seules idées, il faut qu'il tienne compte du programme de ses adversaires : voyez les conservateurs, ils ont emprunté aux libéraux plusieurs mesures et les ont fait admettre comme leur conception propre. C'est un jeu d'adresse : le pays ne s'en porte pas plus mal.

Quant à savoir si nous deviendrons tout à fait républicains ou absolument monarchistes, c'est une question hors de propos. Ceux qui nous succéderons n'auront pas de compte à nous rendre.

Les auteurs de constitutions politiques puisent leurs renseignements à deux sources qui se nomment l'expérience du passé et du présent. Comme il leur est impossible de prévoir au juste l'avenir, leur dictée est rarement suivie au pied de la lettre. Ce qui se met sur le papier, pour le gouvernement des peuples a beau être à la fois savant et sage, toujours la marche des idées dérange en certaines parties l'ordonnance et l'application du plan. C'est ce qui nous est arrivé après 1791, après 1840, après 1867, dates de nos constitutions. Les hommes d'Etat, les politiques, les écrivains en sont reduits à se poser sans fin cette question de la mère de famille penchée sur le berceau de son fils : " Que pensez-vous que sera cet enfant ? "

On nous demande aujourd'hui : 1° s'il est avantageux pour l'empire britannique que ses différents groupes de colonies se forment en confédérations, à l'instar du Canada ; 2° Si la confédération canadienne se maintiendra et, en ce cas, quel avenir lui est réservé.

Sur le premier point, nous serons bref. Reconnaissons d'abord que le temps n'est plus où les mère-patries pouvaient diriger du doigt leurs " plantations ". Un immense élan intellectuel s'est produit dans ce siècle sur tous les points du globe où flotte le drapeau anglais : des nationalités ont surgi : et elles doivent vivre : il faut les respecter. Si l'Angleterre les gêne, elles briseront tout lien de parenté et renouvelleront l'histoire des Etats-Unis. Il est donc de l'intérêt de l'empire que ces gouvernements coloniaux ne le traitent pas comme un aïeul atrabilaire ou tombé en enfance et que l'on frappe l'interdiction légale, dans l'intérêt de tous. La prudence dicte dans cette affaire une ligne de conduite parfaitement définie, et la plus profitable à la Grande-Bretagne, puisque toute tentative de molestation de sa part amènerait le relâchement des amitiés existantes. Traitées avec mesure, les colonies seront fières de prendre rang dans l'empire ; la reconnaissance les retiendra plus surement que tous les calculs de l'égoïsme métropolitain. Dans ces conditions, le monde assisterait au phénomène de cinq ou six peuples divers dont les sentiments, les actions, les traditions historiques les plus vénérées tendraient constamment au développement et à la gloire du nom anglais Ce serait le plus noble spectacle qui se soit vu sur le globe. Les hommes illustres de l'Angleterre se recruteraient ainsi à la Nouvelle-Zélande, en Afrique, en Australie, en Canada, tout comme dans les Trois-Royaumes.

Le second point nous touche de plus près. Ecartons l'idée d'une conquête par les armes, car de deux choses l'une, ou les Etats-Unis nous feraient diparaître en nous annexant de force et alors notre confédération aura vécue, ou les Etats-Unis se fragmenteront en plusieurs républiques et nous acquerrons par là un poids énorme dans la balance des pouvoirs sur ce continent. Mais si rien de tout cela n'arrive, que deviendrons-nous? Un fort pays anglais, pas de doute : anglais par la forme du gouvernement, la tradition, le respect, et par le besoin de former partie d'une ligue puissante. Il faut aux peuples, comme aux individus, des alliés — notre allié naturel c'est l'empire britannique. Ainsi, Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands, Acadiens et Canadiens-Français nous n'aurons qu'une même tendance : celle que nous faisions entrevoir il y a un instant, dans les autres colonies. En Canada, cette œuvre est déjà très avancée, inutile de le dire.

Le mélange des races ne saurait changer ces prévisions. Le milieu fait tout. La variété des origines rend les groupes moins dolents et n'enlève rien à la compacité du corps en général. Chacun apporte dans la tâche commune ce qui manque à son voisin. C'est folie que de vouloir priver une nation de ses ressources particulières. Les populations uniformes de mœurs et de caractère ont toujours quelque grande faiblesse. Les défauts d'une race sont mitigés par son contact avec les autres races. Les qualités des unes et des autres ressortent pour l'avantage de tous.

En conséquence, nous ne voyons pas que tel ou tel élément soit à craindre parmi nous. Le problême de l'avenir ne roulera point sur cette question. Déjà les Anglais, qui étaient si complètement Anglais il y a trente ans, se qualifient de Canadiens : une génération née sur ce sol a opéré le miracle. Les Irlandais et les Ecossais en font autant. Les gens venus de l'Allemagne sont en voie de se transformer de la même manière. Quant aux Canadiens-Français qui ne sait qu'il est malaisé d'en faire des Français de France?

Notre confédération traverse géographiquement l'Amérique et occupe une zone climatérique semblable à peu près partout. De là identité des intérêts commerciaux, et plus forte cohésion politique. Le péril viendra du cabinet central qui voudra, en toute rencontre dominer les provinces parce qu'il se croira appelé à "faire grand" Les petites provinces se coaliseront au besoin, remettront sous les yeux du peuple les articles du pacte fédéral et feront reculer les ministres d'Ottawa. La base du contrat dont il s'agit a été la délégation de certains pouvoirs appartenant aux provinces et que celles-ci confiaient au gouvernement central pour les fins d'une administration couvrant tout le territoire. Ces pouvoirs n'appartiennent pas en propre au parlement qui siège dans la capitale — encore moins ce parlement peut-il entraver les libertés provinciales puisqu'il est constitué en fidéicommis et rien de plus. Le jour où l'on oubliera cette vérité, la confédération se désagrégera ; les petits vaincront les gros. Voilà, si nous sommes dans le vrai, la clef de l'avenir. La confédération repose sur l'effort provincial. Il n'est pas plus possible à notre cabinet d'Ottawa de s'assurer une longue existence en contrecarrant les désirs légitimes des groupes placés géographiquement à droite et à gauche de lui et en accaparant leurs privilèges, qu'il n'est profitable à la grandeur de l'Angleterre de contraindre ses colonies.

L'Angleterre se demande avec anxiété si ses colonies vont lui rester fidèles. Pourquc non ? Tout est aujourd'hui alliance, moyennant échange d'intérêts. Entre la soi-disant mère-patrie et ses enfants l'entente est facile, vu que ses enfants savent se gouverner et ne sont nullement rebelles à une alliance avec les vieux parents. Les Canadiens-Français ne désirent pas mieux que de voir se continuer le régime actuel, quitte à lui faire subir des changements, d'accord avec les besoins qui surviendront.

La fédération des colonies anglaises sera possible, le jour où l'on trouvera autre choses que l'absorbtion des provinces dans un grand tout appelé le cabinet de Londres. Nous voulons bien donner, à condition de recevoir. Ni les Anglais de l'Australie, ni ceux du Canada ne se laisseront couper l'herbe sous le pied. Les Canadiens-Français non plus.

De l'aveu de tous les hommes qui s'occupent de politique, les Canadiens-Français de la province de Québec sont antipathiques à l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Ceci est chez eux traditionnel. Le grand nombre de nos compatriotes qui, depuis longtemps, mais surtout depuis un demi siècle, a émigré au Massachusetts, au Connecticut, au Rhode-Island, au Maine, ne change absolument rien au sentiment dont nous parlons ici. C'est à peine si les Canadiens fixés aux Etats-Unis comptent dans leurs rangs quelques annexionnistes.

L'avenir n'a jamais été pour nous aussi rassurant qu'aujourd'hui. Une longue paix, qui semble devoir durer, nous fortifiera davantage. Notre nombre, en augmentant, fera de plus en plus sentir son influence. La force d'expansion, voilà notre arme ! Si nous avons le soin de maintenir la langue française au cœur des groupes qui se détachent du corps principal et qui, d'année en année, s'avancent, à travers des territoires nouveaux, rien ne pourra nous affaiblir — au contraire nos ressources augmenteront. Nos croyances religieuses ne sont pas en danger ; elles ont des racines au plus profond de notre être, et le clergé se charge d'y veiller. Mais qui protège la langue ? Elle se protège toute seule dira-t-on. Ce n'est pas assez. Nous devrions l'entourer de respect, la parler avec amour, avec science, avec force, en étudiant ses milles ressources. Si jamais il y a une France américaine, elle sortira de notrs milieu. Nos couvents et nos collèges n'y songent pas suffisamment. Ce n'est pas que nous ayons peur de la langue anglaise, oh non ! Les Canadiens sont trop nombreux à présent pour changer de langage — mais il nous faut parler le français brillamment, en faire un sujet d'orgueil, notre gloire en un mot. Les conquêtes de l'avenir nous seront par là assurées. Nous sommes incontestablement des hommes doubles, car nous avons deux nationalités, mais la première est canadienne, et celle-là parle français ! C'est notre moyen de résistance, c'est notre place forte. En veut-on une preuve ? Voyons ce qui se passe sous nos yeux. Toutes les attaques et les combinaisons dirigées contre notre groupe visent à l'amoindrissement de la langue française. C'est l'adversaire qui nous signale ainsi le point vulnérable de nos retranchements. Doublons les sentinelles en cet endroit et plaçons-y une troupe d'élite.

Quelle sera la destinée de la langue française dans l'Amérique du Nord ? Va-t-elle s'affaibler et disparaître, ou bien sera-t-elle un jour considérée comme le français l'est en Europe ? Dans un cas comme dans l'autre, la responsabilité incombe aux Canadiens — leur·

groupe étant le plus important et leur idiome possédant des conditions de vitalité à un degré qui ne se voit pas ailleurs dans le Nouveau-Monde.

Il ne tient qu'à nous de conserver et d'étendre ici la langue française. Les deux plus grands obstacles que nous ayons rencontrés à cet égard n'existent plus. 1° les traités et la constitution nous en garantissent l'usage. 2° l'élément anglais s'est augmenté au point de dominer partout il est vrai, mais sans réussir à nous entamer. Que devons-nous faire, à présent pour ne rien perdre de ces précieux avantages, et pour leur donner plus de valeur ? Etudier la langue, la parler avec précaution, surtout dresser les enfants à la bien prononcer. C'est assez facile, mais on ne le fait pas, et c'est là qu'est le péril actuel.

Les arguments dont on se sert pour nous prouver que le français va périr chez nous, sont insoutenables. Ce qui est plus étrange, c'est que nous ne voyons pas le seul danger sérieux, immédiat qui nous menace : l'ignorance, la négligence, la paresse d'esprit. Ne nous payons pas de grosses raisons, ne dressons pas d'épouvantails — cette manœuvre n'appartient qu'à ceux qui veulent excuser leurs fautes. Envisageons fermement la situation et réparons par un peu de travail le mal que la négligence nous a causé. Nous sommes de la race des Gaulois qui tenaient les nations enchaînées par leur langue. Un pareil souvenir ne doit pas être oublié.

Il y a une vingtaine d'années, un Français qui visitait le Canada, écrivait : " L'esprit canadien est resté français ; seulement on est frappé de la forme du langage qui semble arriéré d'une centaine d'années. Ceci n'a certes rien de désagréable, car si les gens du peuple ont l'accent de nos provinces, en revanche, les gens du monde parlent un peu comme nos écrivains du XVIIe siècle, et cela m'a fait une telle impression dès le premier jour, qu'en fermant les yeux je m'imaginais être transporté dans le passé et entendre causer les contemporains du marquis de Montcalm."

Nous serions curieux de voir ce que pensent de ce texte, et de quelques autres semblables que nous avons cités, les évêques et les prêtres des Etats-Unis qui ont déclaré la guerre à notre langue dans les paroisses où nos gens forment ou la majorité ou une minorité notable. Ces persécuteurs d'un nouveau genre affirment avec un aplomb superbe que nous parlons un jargon incompréhensible et ils nous refusent des curés de notre langue. Heureusement il y a des "Canadiens" aux Etats-Unis ! Ils agitent plus que jamais la question du clergé national, en réponse aux attaques et aux agissements des curés de langue anglaise. Là comme ici, ceux qui cherchent à nous faire disparaître, à nous absorber dans leur élément, à nous "assimiler," en un mot, dirigent leurs coups sur le langage de nos compatriotes. Même chose dans le Nouveau-Brunswick au sujet des Acadiens. Mais Canadiens et Acadiens résisteront à l'influence de ce clergé désagréable. Pour ne citer que deux hommes — qui ne sont pas les seuls de leur trempe, Dieu merci — MM. Gagnon et Robidoux, l'un au Massachusetts, l'autre au Nouveau-Brunswick, combattent avec force et courage les menées de nos adversaires : ils auront le dessus là-bas, comme nous l'avons ici.

Le clergé canadien-français s'est formé après la conquête, alors que le clergé français nous abandonnait. Son intérêt, la communauté d'origine, de langue et d'idée nationale, en ont fait un corps intimement lié à notre existence comme peuple français en Canada. De-

Depuis un siècle, nous ne faisons rien sans le consulter. Il a traversé avec nous les temps difficiles. Aujourd'hui, sa récompense consiste dans la satisfaction du devoir accompli et dans le bien-être matériel qu'il possède plus que n'importe quel clergé au monde. Cette dernière situation l'a amolli. Des influences néfastes se sont produites et lui, sans défiance, les a laissé agir.. Dès que nos crises politiques avec l'Angleterre ont été terminées, il est venu s'établir au milieu de nous plusieurs branches du clergé qui, toutes, lui sont hostiles. Les jésuites, revenus il y a quarante ans, ont mis une constante application à se faire place au détriment du clergé national. Ils y sont parvenus, grâce à leur adresse hors ligne et à l'absence d'instruction chez les prêtres canadiens. Ceux-ci sont à présent refoulés dans les campagnes. Ils ne gouvernent presque plus rien dans l'église du Canada. En même temps, les anciennes scènes de discordes ecclésiastiques recommencent. Les ordres religieux étrangers soufflent la chicane partout. On se croirait revenu aux tristes époques de 1645 à 1730. Rien n'est moins uni que le clergé catholique de la province de Québec. C'est chaire contre chaire, journaux contre journaux, cabale contre cabale. Les évêques se querellent ; chacun a ses partisans ; c'est à qui en appellera à Rome. Ni de tête ni de queue. Tout frétille et se combat. Celui-ci a des "principes" ; cet autre en a qui sont différents. Pour comble de misère, il nous arrive chaque année des représentants de nouveaux ordres religieux qui s'implantent, prennent parti avec tel ou tel, et ne relèvent que de leur "général" fixé en Europe. Dans tout cela, le clergé national fait mince figure. Les jésuites prospèrent.

L'instruction publique n'est point dans la province de Québec "ce qu'un vain peuple pense"; elle consiste surtout à empêcher l'instruction libre. Il est toujours permis à un élève sortant de ne pas savoir les choses les plus simples — mais il est bourré de phrases et de prétentions, et il sait par les rapports officiels que le peuple canadien est le plus instruit du monde.

La jeunesse canadienne est apte à toute chose. Son intelligence naturelle, sa souplesse, sa dextérité sont reconnues. L'instruction lui manque. Le plus savant de nos collégiens ne sait ni la grammaire ni l'arithmétique et il ignore à peu près tout ce qu'il lui faudrait savoir pour bien gagner sa vie. On élève ainsi les enfants bes pauvre — et nous sommes tous pauvres, c'est notre los actuellenent — comme des fils de grands seigneurs- Il en résulre que nous tâtonnons et que nous trouvons la vie bien amère, jusque vers la trentième année, époque où l'enthousiasme du jeune âge s'émousse et porte les désappointés vers la paresse et l'indifférence.

Si l'instruction publique était calculée pour fournir aux Canadiens le moyen de gagner leur vie, personne ne s'en plaindrait. Nos collèges sont gouvernés par des influences qui travaillent dans un but unique : faire des prêtres ou des hommes de profession. On oublie qu'il reste une masse de jeunes gens dans l'ignorance de ce qu'ils devraient apprendre. Le milieu où nous vivons exige maintenent que chacun puisse se suffire à lui-même. En n'y pourvoyant pas, nous serons distancés par les autres races — nous le sommes déjà !

La presse canadienne-française s'occupe exclusivement de politique. Ici et là, un article de science ou d'histoire apparait, noyé dans les écrits de la rédaction ordinaire. Si l'auteur

ne se fait pas l'écho des idées reçues, il est attaqué. Nous disons attaqué parce que rarement, presque jamais, ceux qui ne pensent pas comme lui cherchent à discuter avec sang-froid et raison. L'écrasement est à l'ordre du jour. La presse politique ayant contracté la mauvaise habitude des brutalités, on se croit tout permis du moment où une réponse doit figurer dans un journal. C'est un triste état de choses. Le plus fort diseur de gros mots est le plus applaudi. Tomber son adversaire est le suprême du genre. Une prose infecte inonde tout, salit tout, dégoutte et fait reculer les hommes raisonnables. Mettre sous les yeux des lecteurs une page neuve, hardie, vraie, c'est être certain de passer pour un pas grand chose : vous avez tué votre père et votre mère, pour le moins—et on vous le fait savoir.

L'école de Louis Veuillot a gâté notre journalisme. On a emprunté au grand polémiste son principal défaut : l'engueulement — mais on a oublié d'apprendre les beautés de la langue française. A force de grossièretés, un écrivain peut aujourd'hui se faire un nom sur les bords du Saint-Laurent. Le travail, l'étude, l'expérience ne sont plus nécessaires. Ayez un répertoire bien fourni d'épithètes de bas lieux, et la faveur publique vous attend. Le ton des gazettes politiques nous a valu cela. Il faudra pourtant qu'un jour on se dise : à noircir son semblable on se noircit soi-même.

Le champ restreint dans lequel s'agite notre journalisme contribue à favoriser le vocabulaire des poissardes. Au lieu de faire de la politique dans le vrai sens du mot, nos feuilles volantes se livrent à la seule guerre de parti et des personnalités. On y rencontre très rarement un article tiré de l'essence même des affaires publiques. Ce que les Canadiens-Français connaissent le moins c'est la situation de leur province. Sous un régime qui permet de tout dire et qui fait à chacun un devoir de tout connaître de la chose publique, on lit à peine un journaliste — J.-A.-N. Provencher — qui parle d'économie politique avec une science rare et qui manie la plume mieux que nous tous. Il est à peu près seul sur ce terrain. Les autres se tourmentent dans la fournaise des partis. Nous ne leur reprochons pas de manquer de talents, certes ! non, mais leurs journaux exécutent trop uniquement un seul genre de musique. Malgré cela la presse canadienne-française donne parfois des avis politiques que la meilleure presse anglaise, dans les deux camps, est forcée de reconnaître. Si, comme on le prétend, la manière actuelle est la bonne, vu notre situation, ayons des revues qui servent à compléter par des articles pensés et muris le cercle de nos connaissances. Les revues fondées jusqu'à présent sont passées aux mains d'une certaine classe d'hommes qui en ont fermé l'accès aux plumes libres. Terreur et soumission — tel est le mot d'ordre partout adopté. C'est ainsi que nos " Instituts Canadiens " disparaissent à mesure qu'ils se forment, ou lorsqu'ils subsistent c'est à condition de n'être rien, pas même des berceaux d'académiciens, pour rappeler un mot célèbre.

Les organes soi-disant religieux étouffent les travailleurs. Si encore ces feuilles prêchaient toute la même doctrine, il serait possible de pencher de leur côté ou de chercher à les combattre — mais elles se déchirent entre elles et ne sont d'accord que pour critiquer avec

perfidie, jalousie et mauvaise foi ceux qui ne disent pas toujours et toujours comme elles. Exploitant les préjugés du bas peuple, elles se dardent à travers les mots de religion et de catholicisme et ainsi escortées ne repectent plus ni citoyen honorable, ni prêtre, ni évêque, ni pape. Dans cette mêlée qui paralyse nos forces nationales, un jeune homme n'ose pas se risquer. Les intimidateurs ont table rase. Qu'ils se dévorent entre eux, c'est à demi mal, mais qu'ils fassent la loi au pays, c'est trop fort ! Peut-être le remède viendra-t-il de la crise elle-même ; espérons-le, car le peuple finit toujours par se lasser.

Depuis 1870, à peu près, la littérature canadienne-française n'a guère produit de nouveaux écrivains. La faute en est à la situation de la presse et au manque de libraires. Nous sommes fatigués d'écrire des livres, de les imprimer à nos frais et de les colporter nous-mêmes. Il y a dans la province de Québec trois mille lecteurs disposés à acheter des livres à tous prix — mais il n'existe pas de maisons de commerce qui les place. Par suite la littérature ne se vend pas — et les auteurs renoncent au métier.

Sous prétexte d'encourager notre littérature, le gouvernement de Québec donne en prix aux élèves des écoles et des collèges certains ouvrages de Parent, Taché, Garneau, Sulte — mais il les achète de trois ou quatre spéculateurs qui remplacent, pour cette fin utile, les auteurs, auxquels on ne demande que du travail, du talent et du patriotisme. L'excès en tout est un abus : on s'en apercevra un jour. Les auteurs volés ne feront pas de tapage — mais il y a du sens moral dans la population ; il suffit de l'éveiller.

La société Royale du Canada, formée en 1882, compte quatre-vingts membres, sur lesquels vingt-six Canadiens-Français. C'est une taxe imposée à nos écrivains, attendu qu'ils font tous les frais de travail et de déplacement. Le gouvernement imprime les articles acceptés — mais la moindre de nos gazettes en ferait autant au même prix : zéro. Tâchons que la section canadienne-française entreprenne un glossaire de notre langage, et alors nous aurons au moins fait quelque chose pour l'honneur sinon pour l'argent. Dans le recueil de la Société on devrait publier des travaux concernant les points disputés ou restés obscurs dans notre histoire écrite. C'est là une mine inépuisable. Aux yeux des Anglais, le passé du Canada jouit d'un prestige extraordinaire : faisons-le connaître de plus en plus. Un légitime orgueil attire notre attention de ce côté. Ceux d'entre nous qui ne se consacrent pas à la politique militante et qui aiment l'étude ne sauraient mieux choisir. Sur les vingt-six Canadiens-Français de la Société Royale, il y a huit ou dix savants — les autres sont des littérateurs — à ceux-ci la tâche de fouiller nos archives.

Le domaine de l'histoire du Canada a été parcouru en tous sens, depuis un demi-siècle. Les grandes lignes sont aujourd'hui tirées. Il serait inutile d'y revenir. La nouvelle génération de nos écrivains n'a d'autre ressource que d'étudier plus profondément nos archives et d'en extraire les nombreux faits de seconde ou troisième importance que les historiens ont dû négliger ou qu'ils n'ont pas connus. L'époque de Haldimand, par exemple, demande une investigation. C'est par le groupement de nombreuses notes égarées dans les manuscrits, c'est par leur comparaison avec le dire de Bibaud, Garneau et autres que la lumière complète se fera sur cette page restée à peu près obscure. Mais les grandes lignes nous le répé-

tons ne sauraient être beaucoup changées. Quant à l'esprit de l'histoire, il est digne de remarque que la période comprise entre 1760 et 1880 n'offre pas beaucoup d'attrait aux écrivains Canadiens-Français. C'est toujours la même lutte entre le sentiment anglo-saxon et la liberté canadienne. L'ancienne colonie française avec ses guerres continuelles, ses voyages de découvertes, ses habitants satisfaits de peu, semble avoir disparue après la conquête. A partir de ce moment, les scènes "américaines" sont relégués dans l'oubli. Tout un passé s'éloigne du lecteur. L'intérêt se concentre sur les bords du Saint-Laurent, entre Montréal et Québec. Si nous sommes tentés parfois de suivre de l'œil les Canadiens émigrant aux Etats-Unis ou au nord-ouest, c'est pour constater avec douleur l'abandon du sol natal. Jadis, sous les Français, celui d'entre nous qui partait de sa paroisse pour courir le monde allait retrouver sur les rives des grands lacs, du Mississipi ou de la rivière Rouge d'autres contrées canadiennes, et c'est ce qui imprime aux récits anciens ce charme particulier à l'histoire du Canada. Dans les vastes territoires découverts par nos pères régne à présent une autre race. Pour nous l'intérêt immédiat n'existe plus que dans la province de Québec, soit dans la politique locale. Cela dure depuis cinq quarts de siècle.

Bibaud et Perreault avaient à peine effleuré l'époque du régime anglais avant que Garneau (1845) n'eut amené son récit, avec un courage tout patriotique, jusqu'à l'union des Canadas (1840). Ferland, qui le suivit, mais de bien loin, s'arrêta à 1760 et encore son dernier volume ne nous apprend rien de nouveau. Faillon n'a guère dépassé l'année 1675. Charlevoix, Faillon, Ferland ont écrit pour faire l'éloge du clergé ; Bibaud était bureaucrate ; Perreault s'est borné à mettre bout à bout un certain nombre de faits Garneau seul a le caractère d'un historien national — pour cela il est dénoncé par l'école toute puissante qui fait la pluie et le beau temps dans le Bas-Canada. A part le livre de cet écrivain, nous avons une foule d'œuvres plus ou moins élaborées qui se rapportent à divers points de notre histoire, et c'est ce qui nous permet de dire que les grandes lignes sont aujourd'hui suffisamment connues. Quant à nous, notre prétention n'a pas été, on le sait, de raconter l'histoire du Canada ; nous avons cru devoir nous attacher uniquement aux premiers colons du pays et traverser avec leurs descendants la succession de jours et d'années qui nous sépare des origines de la colonie. Cette tâche a été environnée des difficultés ordinaires dont la principale est bien le manque de loisirs : de làsurtout les imperfections d'un travail qui néanmoins, nous en sommes persuadé, sera utile aux Canadiens.

D'ici à longtemps, la province de Québec sera notre château-fort, le terrain vers lequel se concentreront nos moyens de défense — de défense, car étant moins nombreux que les autres races, l'appréhension du danger doit être pour nous chose naturelle. D'ici à longtemps, le Canada agrandi, comme il l'est depuis 1867, absorbera la renommée ancienne de la province française, mais non pas son existence, non pas sa volonté. Nous maintenir tels que nous sommes est un problême dont la solution dépend de nous, ce qui veut dire que nous ne périrons pas sans le vouloir. Etendre notre influence, en procédant par la force d'expansion, est très possible. Cela peut arriver sans beaucoup d'effort, comme se sont produits nos mouvements dans les cantons de l'est, notre descente le long du chemin de fer In-

tercolonial, notre marche sur l'Ottawa, nos établissements dans la province d'Ontario, sans parler des Etats-Unis. De vingt ans en vingt ans, depuis un siècle, l'œil suit sur la carte les progrès de nos colons. De cette Nouvelle-France qui nous avait été destinée, il ne nous restait plus, au jour de la conquête, que deux minces lisières d'habitations entre Montréal et Québec. Tout le Bas-Canada est revenu dans nos mains ; il a été reconquis pièce par pièce, à l'aide de la charrue, et pourtant, combien de fois n'a-t-on pas prédit que nous étions à la veille de perdre du terrain ! Au lieu de cela, nous en gagnons toujours.

C'est donc avec confiance que nous envisageons l'avenir. Prise dans son ensemble, notre race possède des qualités et des vertus qui promettent autant pour son futur que par son passé. Les défauts du temps présents disparaîtront, comme sont disparues d'autres sources de faiblesse résultant de crises momentanées. Le fond du caractère national est excellent; il laisse aller les abus jusqu'à une limite précise et les arrête en cet endroit. Le jour où, grâce à une instruction plus générale et à un peu d'argent, les Canadiens-Français pourront sortir du cercle étroit où les circonstances les ont placés, ils feront partout honneur au nom qu'ils portent.

FINIS

INDEX GÉNÉRAL

PLACEMENT DES GRAVURES

